

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

TOME SECOND.

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

CHAPITRE XX.

LA COUR DE HENRI II.

Esprit de la gentilhommerie. — La chevalerie. — Les filles de la reine. — Mœurs de la cour. — Les psaumes de Marot. — Catherine de Médicis. — La féodalité. — La maison de Guise. — La maison de Bourbon. — Montmorency. — Châtillon. — Parti catholique. — Huguenots. — L'amiral Coligny.

1547 — 1559.

L'esprit de la forte et grande chevalerie féodale s'était éteint dans les tristes défaites de Crécy et d'Azincourt, comme la haute vassalité avait dis-

paru sous la main bourgeoise de Louis XI. Quand les épais carrés de lances eurent besoin de se barder d'arquebusiers et de longues couleuvrines qui fracassaient cuirasses, hauberts et brassards; lorsque les Suisses, les reitres, les fiers manans des communes purent se défaire avec une balle d'arquebuse ou de *pistole* du plus puissant des barons, que devenait le courage individuel de ces braves paladins dont la forte lance renversait naguère des bataillons entiers d'archers, de coustellers et d'arbalêtriers habiles?

Cependant François Ier avait cherché à raviver l'esprit chevaleresque des vieux temps*, non point qu'il pût évoquer du tombeau une institution qui était morte avec les idées et les mœurs de la conquête féodale; mais le courage galant du preux monarque se complaisait avec les fières prouesses, les bons coups d'épées, les combats à fer esmoulu qui s'unissaient si bien à l'amour des dames, à la gracieuse licence des mœurs et des propos. Jamais les tournois, les chocs des longues piques n'avaient été plus fréquens et plus hardis; on se mêlait aux joûtes par amour

* Quand la Pasque-Dieu décéda......... Louis XI.
Par le jour de Dieu lui succéda...... Charles VIII.
Le diable m'emporte s'en tint près.. Louis XII.
Foi de gentilhomme vint après....... François I[er].

Dictionnaire des rois, Brantome, François I[er], pag. 1.

de sa mie; roi, princes du sang et simples chevaliers. Quels beaux échafauds parés de mille couleurs! quelle foule de nobles damoiselles donnant le prix de vaillance à travers les trophées d'armes et de blasons! Tous les grands romans de chevalerie étaient imprimés et formaient la délectable lecture de la cour et des châteaux de gentilshommes *; on aimait à narrer les belles prouesses des paladins du grand Charles; de ce Roland de puissante mémoire qui ébranla les Pyrénées des éclats de son cor enchanté pour demander aide à Roncevaux; de Renaud de Montauban, léger et galant chevalier qui enleva tant de fleurs d'amour; d'Olger-le-Danois, vieux fils de ces pirates du nord qui désolèrent les côtes de France. On se plaisait à suivre la belle Angélique dans ses courses vagabondes du Cathai à la cour de Charles, la timide Fleur-d'Épine, la fière Bradamante, cet Astolphe si fou et si léger, bienheureux possesseur de la merveilleuse lance d'or; Maugis l'enchanteur qui joua douze bons tours à l'empereur Charles, et à la fin le mit dans un sac au siége de Montauban.

La cour de Henri II et de Catherine de Médicis

* La plupart des romans de chevalerie furent imprimés en prose à l'époque de François Ier.— Voyez *Bibliothèque des romans*, et l'excellent catalogue de la Bibliothèque du Roi, à la lettre Y, 2 à 6.

avait conservé le gentil usage des filles de la reine, nobles pucelles ou dames qui servaient les intimités du palais. Lorsque François Ier allait courre le cerf à Fontainebleau ou dans la forêt de Chambord, cette nombreuse suite de belles damoiselles l'accompagnait, et là le roi prenait ses esbattemens et plaisirs, et y demeurait quelquefois huit jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins. « Je les ai vues quasi toutes mariées et ne les nommerai que filles ces damoiselles, continue Brantôme, dirois bien, et nommerois bien touts les gentilshommes avec qui elles ont esté mariées; aussi crois-je que le meilleur temps qu'elles ont jamais eu, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles; car elles avoient leur libéral arbitre pour être religieuse, aussi bien de Vénus que de Diane; mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et sçavoir, pour se garder de l'enflure du ventre *. » Il n'était pas de noble seigneur, de brave chevalier qui n'eût sa belle maîtresse parmi les filles de la reine, et François Ier, comme ses successeurs, firent de cet ascendant des femmes un mobile de politique **. Lorsqu'on parcourt les poètes du

* Brantome, *Catherine de Médicis,* tom. II, pag. 305.

** Ce libertinage allait plus loin, et j'ai trouvé à la Bibliothèque du Roi une charte de quittance ainsi conçue : « François, par la grâce de Dieu, à notre amé et féal con-

temps, et Marot surtout, véritable expression de cette gentilhommerie du palais de Mme Marguerite de Navarre et de François Ier, au milieu duquel il avait vécu, on se fait une juste idée de leur folle et gracieuse cour. Toutes les poésies de Clément, qui ne semblaient être que le développement du *Roman de la Rose,* respirent une aimable licence; tantôt il peint le temple de Cupido, temple charmant dont il compare les rites d'amour et les cérémonies galantes à toutes les pompes de l'Église *, même le baptême que reçoivent les dames,

Le corps tout nud, montrant un dur tétin.

Tantôt il reproduit la veille de Noël, ses doux cantiques, ses crèches saintes, vénérables traditions des temps premiers du christianisme, « nuit

seiller et trésorier de nos espargnes M. Jehan Duval, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de nos espargnes vous bailliez comptant à Cécile de Vieffville, dame des *filles de joie* suivant notre cour, la somme de 45 liv. tournois, que nous lui avons fait et faisons don, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa maison, à despartir entre elles ainsi qu'elles aviseront. » — *Charte unique, Invent.* cott. 39. mss. Bibliothèque du Roi.

* Les fons du temple estoient une fontaine
Où descourait un ruisseau argentin
Là se baignoient maintes dames haultaines.
(Marot, *Temple de Cupido.*)

heureuse, dont la noireté est favorable aux amans *. »
Tantôt, plus libre encore, il parle des messes d'amour, des *requiem* de Cupido **.

Une galanterie mystique, ce mélange d'amour et de dévotion, formait le caractère spécial de la cour de François Ier et de Henri II son successeur. Au milieu des plaisirs et de la débauche, couronnés de fleurs ou à la chasse, on chantait de belles prières et des psaumes ; ceux de Marot surtout : « On n'en pouvoit tant imprimer qu'il ne s'en desbitast davantage. Ils ne furent pas tous mis en musique, comme on les voit aujourd'hui, pour être chantés aux presches; mais chacun y donnoit tel air que bon lui sembloit, et ordinairement des vaudevilles. Chacun des princes et courtisans en prit un pour soy. Le roy Henri II aimoit et prit pour le sien : *Ainsi qu'on ouyt le cerf bruire,* lequel le chantoit à la chasse. Mme de Valentinois, qu'il aimoit, prit pour elle : *Du fond de ma pensée,* qu'elle chantoit en volte. La royne avoit choisi : *Ne veuillez pas, ô sire,* avec un air

* O nuict heureuse, ô doulce noire nuict!
Ta noireté aux amans point ne nuict.

** Et les saincts mots que l'on dict pour les âmes
Comme *pater* ou *ave Maria;*
C'est le babil et le caquet des dames.

(Marot, *Temple de Cupido.*)

sur le chant des bouffons. Le roy de Navarre Antoine prit : *Revenge moy, prens ma querelle,* qu'il chantoit en branle de Poictou *. » On s'occupait de prières, d'amour et d'astrologie; il n'était pas de vaillant chevalier, de princes et de femmes de la cour qui n'eût son horoscope; le culte des saints avait fait place à la superstition des astres, des constellations et des signes. Les hommes les plus graves ajoutaient foi aux prédictions de Nostradamus, puissance nouvelle qui s'élevait sur les premières et bien faibles bases de la raison humaine **.

* Jérémie de Pours, Bayle, *Diction.* art. *Marot.* Voyez *Histoire particulière de la cour de Henri II*, mss.

** « J'ai ouï conter, dit Brantôme, et le tiens de bon lieu, que quelques années avant que le roy Henry II mourût (aucun disent quelques jours), il y eut un devin qui composa sa nativité, et la lui fit présenter. Au-dedans il trouva qu'il devoit mourir en un duel et combat singulier. Monsieur le connestable y estoit présent, à qui le roy dit : « Voyés, mon compère, quelle mort m'est présagée! — Ah! » Sire, respondit Monsieur le connestable, voulés-vous croire » ces marauts, qui ne sont que menteurs et bavards? faites » jeter cela au feu. — Mon compère, répliqua le roy, pour» quoi ? ils disent quelquefois vérité. Je ne me soucie de » mourir autant de cette mort que d'une autre. Voire je » l'aymerois mieux, et mourir de la main de quiconque ce » soit, pourveu qu'il soit brave et vaillant, et que la gloire » m'en demeure. » Et sans avoir égard à ce que lui avoit dit Monsieur le connestable, il donna cette prophétie à garder

Cette impulsion de la cour venait surtout de la reine Catherine de Médicis, tout à la fois esprit de modération, d'intrigues et de galanterie superstitieuse. On a mal jugé Catherine de Médicis parce qu'on l'a trop souvent séparée des opinions et de l'époque auxquelles la reine appartenait. Il faut voir Catherine aux prises avec les nécessités de son temps, en face de deux partis armés, cherchant à amener des transactions, des trèves, obéissant toujours à la loi du plus fort quand elle ne pouvait pas la tourner : elle s'était vouée de cœur et d'âme au parti modéré, et pourtant elle se jeta dans les excès des protestans et des catholiques; et tout cela pour ménager son pouvoir; car dans les crises politiques, il faut aller à la violence si l'on veut conserver quelque ascendant sur les factions. Les résultats de la conduite habile de Catherine de Médicis furent immenses; elle sauva l'autorité royale menacée; tutrice de ses trois fils, elle leur assura la couronne au milieu des tiraillemens des partis, tandis que l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie convoitaient la puissance dans le beau royaume des Valois; elle fut admirable de précautions dans ces crises violentes; tête laborieuse, active, elle faisait tout par elle-même; sa vaste correspondance est éparpillée dans mille

à M. de l'Aubespine, et qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. » BRANTOME, *Henri II.*

recueils : elle écrivait à tous et pour toute chose, à l'intérieur comme à l'étranger ; et ceux qui veulent avoir une juste idée de cette intelligence adroite et facile, n'ont qu'à feuilleter ses dépêches pour assurer le royaume de Pologne au duc d'Anjou *.

Fille de Laurent de Médicis et de Magdeleine de Boulogne, pauvre héritière pour un roi de France, car elle n'avait pas plus de six vingt mille livres de rentes, Catherine s'était acquis de l'ascendant sur François Ier dont elle servait les goûts et les caprices. Encore dauphine, elle avait sollicité comme une grâce d'accompagner le roi son beau-père dans ces galantes parties de chasse où de jeunes filles, à l'imitation de Diane, et pour fêter la duchesse d'Étampes, courraient le cerf et venaient se reposer dans de folâtres rendez-vous. A la mort de François Ier, Catherine, stérile encore, avait évité une répudiation par son habileté. Son habitude était de ne brusquer aucun parti, de saisir tous les caractères par leurs vices et leurs faiblesses ; elle avait appris à l'école italienne à ne jamais désespérer de rien, à faire servir toutes les causes à sa fortune, à ne tenir compte de la parole humaine. Dans sa longue vie de palais, elle eut tant à voir et à peser la petitesse de notre nature, qu'elle en avait

* Portefeuilles FONTANIEU, nos 324, 325, 326, 327, 328.

contracté un mépris profond pour tous. Elle était galante et belle, mais de cette galanterie ambitieuse qui cherche un triomphe politique même à travers les faiblesses de femme. Le vieux gentilhomme qui a tant écrit sur la cour de Henri II, nous peint ainsi Catherine de Médicis : « Elle était de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutefois fort douce quand il fallait, de belle apparence et bonne grâce, le visage beau et agréable, la gorge très-belle et blanche et pleine; fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle et son cuir net, ainsi que j'ai ouy dire à aucune de ses dames, et un embonpoint très-riche, la jambe et la greve très-belle ; et qui prenoit plaisir à se bien chausser, et à avoir la chausse bien tirée et estendue. Du reste, la plus belle main qui fust jamais veue, si crois-je. Les poëtes ont loué jadis Aurore pour avoir de belles mains et de beaux doigts, mais je pense que la royne l'eust effacée en tout cela; et si l'a toujours gardée et tenue belle jusques à sa mort *. » A côté de ce naïf éloge du vieux courtisan, qui trouvait tous les princes de son temps admirables, et toutes les reines et princesses gentes et de nobles vertus, il est difficile de ne pas rapprocher le violent pamphlet « ou discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine. » Henri Estienne y

* BRANTOME, *Catherine de Médicis.*

compare les crimes de Catherine à ceux de Brunehaut, et tire l'épouvantable horoscope des deux reines. Ce pamphlet fut traduit en toutes les langues : « Il couroit partout, dit l'Estoile ; la royne même se le fit lire, riant à gorge déployée, et disant que si on le lui avoit communiqué elle en auroit appris bien d'autres qu'ils ne savoient pas ; dissimulant, à la Florentine, le mal talent qu'elle en concevoit contre les huguenots ; le cardinal de Lorraine l'ayant lû, dit à un sien familier : « Crois-moi, Montagne, les mémoires des » huguenots ne sont pas toujours certains ; mais » de ce côté ils ont bien rencontré, et j'en sais » quelque chose *. »

La cour si gaie, si engageante de Catherine avait attiré auprès du roi une multitude de gentilshommes qui naguère vivaient dans leurs vieux châteaux et leurs bois touffus. La grande féodalité n'existait plus ; on ne trouvait dans cette vieille France, autrefois divisée en grands fiefs, que des tenanciers et des arrière-vassaux qui possédaient quelques villes, de riches terres avec haute et basse juridiction **, et souveraineté absolue quel-

* L'Estoile, ann. 1574. La meilleure édition de ce pamphlet est sous ce titre : *Discours déclarant les moyens que Catherine de Médicis a tenu pour usurper le royaume de France*, 1578, in-8°. On l'a aussi attribué à Bèze et à Jean de Serres.

** Ils étaient alors attirés à la cour, surtout par le système

quefois. Toute la hiérarchie, depuis l'amiral de Châtillon, le connétable de Montmorency, jusqu'au prince de Condé et à la maison de Guise; toute cette puissante noblesse tenait des duchés, des manoirs, mais aucuns n'étaient plus hauts feudataires de la couronne : il y avait loin d'eux à ces ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Normandie qui avaient autrefois lutté contre leur suzerain, et ébranlé sa couronne. La noblesse de cour n'offrait aucun nom, aucun vassal qui seul par sa puissance territoriale pût être redoutable au roi de France; ce danger avait disparu; tous ne pouvaient être véritablement forts que par une ligue reposant sur d'autres principes et déterminée par des mobiles différens; la terre et sa hiérarchie n'étaient plus le lien social.

A l'avènement de Henri II, deux intérêts des princes du sang divisaient la cour; d'un côté la maison de Guise, de l'autre la maison de Bourbon. La grande famille de Lorraine, dépouillée par Louis XI de l'Anjou et de la Provence, avait dissimulé son mécontentement et cherchait une nouvelle fortune par ses services. François de

des pensions, qui commença à s'agrandir sous le règne de François Ier. — *Voy.* l'état du 1er janvier 1550 de Me Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du roi, payant les gages et domestiques dudit seigneur. Mss. de Béthune, vol. cott. 8651, fol. 49, recto.

Guise représentait la vieille et puissante race qui avait porté la couronne royale à Naples et donné des comtes de Provence et d'Anjou. M. de Guise possédait non seulement un de ces courages de chevalerie fréquens alors dans cette vie de tournois et de grands coups d'épée, mais encore la capacité, moins générale, de diriger les affaires. Affable, populaire, le duc de Guise servait avec zèle aux batailles comme aux conseils. Je ne sâche aucun chef de parti avec de plus belles et de plus hautes conditions de pouvoir *. Ce fut une merveilleuse popularité du temps. Il ne se présentait au palais des Tournelles ou du Louvre que suivi de trois ou quatre cents gentilshommes qui se pressaient pour faire honneur, et lui, aimant les pompes, l'éclat, sachant tout le prestige qu'ils exerçaient sur la multitude, parcourait les rues de Paris sur son beau cheval caparaçonné, vêtu d'un pourpoint cramoisi, une toque noire surmontée d'une plume rouge, et le tout relevé par un petit mantelet d'hermine. Brillante et noble famille, la maison de Guise comptait cinq fils encore. Le cardinal de Lorraine d'une administration habile, d'une vaste science, embrassant toute l'érudition de l'Église catholique; sa vanité était

* Sa réputation était immense en Espagne. Dans les documens il n'est appelé que *el gran duque de Guisa*, *el gran capitan de Guisa*.

alors de se montrer par la parole ; prélat éclairé, il était opposé aux calvinistes, plutôt par position que par conviction ; il avait même du penchant pour l'Église luthérienne. « Je l'ai vu discourir de la confession d'Augsbourg et l'approuver à demi, voire même la prêcher pour plaire à messieurs les Allemands * » ; ami de Bèze, il eut pour lui l'estime que le célèbre orateur calviniste lui rendit. « L'un et l'autre ne pouvaient s'exalter assez comme deux beaux chevaux qui s'entregrattent l'un et l'autre, et non pas comme deux ânes **. » Le cardinal de Guise, troisième frère, homme de plaisir, *cardinal des bouteilles,* comme le dit l'Estoile ; le Grand Prieur, brave aventurier de galères et de mer, « autant expert et bon marinier que les pilotes, comites, argousils et matelots ; » le marquis d'Elbœuf, alors tout effacé par ses aînés ; enfin M. d'Aumale, vaillant capitaine, d'une petite portée d'esprit, et que les gens d'armes tenaient pour malheureux en guerre, cruel et vindicatif. Depuis que la société se divisait en deux croyances par la prédication de la réforme, la maison de Lorraine s'était faite l'expression du principe catholique, alors si énergique sur le peuple.

La maison de Bourbon (Vendôme) était active-

* Brantome, *M. de Guise.*

** Brantome, *M. de Guise.* Disc. 78.

ment représentée par trois frères : Antoine, roi de Navarre, le prince de Condé et le cardinal de Bourbon. Dès l'origine de la prédication de Calvin, je rappelle que le roi de Navarre avait protégé les opinions nouvelles avec précautions, mais efficacement. Antoine eut toujours auprès de lui son ministre David, comme les rois catholiques conduisaient avec eux leurs pieux chapelains pour dire et ouïr messe. Il passa de cette grande ferveur du calvinisme à la foi catholique ; et c'est une chose curieuse que ce changement simultané qui donna Jeanne d'Albret à l'hérésie, et ramena son époux à l'Église romaine. Elle avait dit à Antoine de Bourbon : « Prenez garde, mon mari, si vous voulez vous ruiner et faire confisquer votre bien, je ne veux point perdre le mien, ni si peu qui m'est resté du royaume des rois mes prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie ont perdu le royaume de Navarre. » Dans ses jeunes et folles années, Jeanne d'Albret *aimait autant une danse qu'un sermon ;* mais plus tard, elle s'éprit du calvinisme si bien, qu'elle put dire à Catherine de Médicis : « Madame, si j'avois mon royaume et mon fils, je les jetterois tous deux à la mer plutôt que d'aller à la messe *. » Il y eut autant de fanatisme dans cette tête qu'il y avait de calme, de modération et de politique dans celle de Catherine de Médicis ; l'une aurait

* BRANTOME, *Jeanne d'Albret.*

volontiers souffert le martyre pour le prêche et la cène, l'autre aurait sacrifié la messe et le sermon à la paix de l'État et surtout à son pouvoir.

Esprit indécis et souple, Antoine de Bourbon ne se prononça d'abord que très-faiblement contre le catholicisme, qu'il embrassa depuis avec cette ardeur qui veut donner des gages à un nouveau parti. Toute sa préoccupation était de reconquérir les terres de Navarre que l'Espagne avait confisquées, et de se faire un état brillant dans la Sardaigne, où il passerait sa vie sous l'ombrage des orangers, des citronniers, au milieu des bosquets de roses, « île d'amour telle que le bon archevêque Turpin avoit décrit les jardins de la fée Morgane. »

Louis de Bourbon, prince de Condé, n'avait rien qui frappât les yeux de la multitude et justifiât ses affections. Sa taille était petite, ses épaules larges et hautes; il montait hardiment à cheval, maniait l'épée et la dague avec adresse. Il était galant, spirituel, aimait les femmes avec passion, et le peuple disait de lui que ce joli et petit homme riait et causait toujours, et baisait toujours sa mignonne *. Le prince de Condé con-

* Ce petit homme tant joli
Toujours cause et toujours rit,
Et toujours baise sa mignonne :
Dieu garde de mal le petit homme.

(*Chanson huguenote.*)

duisait la noblesse calviniste, et n'eut pas de peine à s'en faire proclamer chef, parce qu'alors toute cause se personnifiait en un prince du sang.

Le cardinal de Bourbon, célèbre au temps de la ligue, se rapprochait, par ses opinions, du tiers parti; il n'était ni fanatique ni imbécile, comme une école a voulu le représenter. Quand on lui donna une couronne, c'est que la fraction parlementaire de la ligue voulait faire une concession aux opinions modérées, prendre un terme moyen et catholique pour repousser tout à la fois Henri de Navarre, chef des huguenots, et le parti populaire des halles de Paris sous les seize. Homme de science et de mœurs douces, le cardinal de Bourbon servait d'intermédiaire entre la maison de Lorraine, Catherine de Médicis et ses frères. Les rivalités de races et de croyances s'assouplissaient en passant par sa parole.

Chacune de ces maisons de Guise et de Bourbon avait dans son parti, car la France se fractionnait alors ainsi, une foule de hauts gentilshommes, qui leur tenait par les liens de parenté et d'affection; au milieu d'eux tous était Anne de Montmorency, connétable de France, vieillard inexorable, sans opinion bien prononcée, et qui exerçait sa grande charge avec une vigueur aussi remarquable que son exactitude à réciter prières et dévotions : « Tous les matins il ne failloit de dire et entretenir ses patenôtres; fust qu'il ne

bougeât du logis, ou fust qu'il montât à cheval; et disoit-on qu'il se falloit garder des patenôtres de M. le connétable; car en les disant ou marmotant, lorsque les occasions se présentoient, il s'écrioit : « Allés-moy prendre un tel; attachés » celui-là à un arbre; faites passer celui-là par » les piques tout à cette heure; taillés-moy en » pièce ces marauts; boutez-moi le feu partout. » Et ainsi tels ou semblables mots de justice et police de guerre, sans se desbaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il les eust parachevés, pensant faire une grande erreur s'il les eût remis à plus tard, tant il estoit consciencieux *. » L'esprit du connétable, et celui surtout de son époque, se révèlent ici tout entiers, ce mélange de dévotion et de potence, de patenôtres et d'exécutions barbares, il ne faut jamais l'oublier dans le récit de ces guerres sanglantes, que nous voyons trop aujourd'hui avec les sentimens d'humanité et de froide raison que la civilisation a produits et développés. Anne de Montmorency avait une activité de vieillard merveilleuse, mais un dévouement variable, tantôt pour la reine, tantôt pour MM. de Guise; enfin des liens étroits de famille l'unissaient avec les Châtillon huguenots prononcés. Après le complot d'Amboise, le connétable se dessina tout-à-fait pour les Guise et

* Brantome, *M. le connétable de Montmorency, Disc.* 62.

le parti catholique. Le champ de bataille fut son tombeau.

Le caractère de Coligny, dont la poésie philosophique s'est emparée pour l'élever haut, était loin de cette perfection calme, de cette modération de cheveux blancs. Esprit aussi altier qu'Anne de Montmorency, l'amiral d'abord uni d'une intimité chevaleresque avec le duc de Guise s'en était violemment séparé, et cela le jeta dans le parti protestant avec d'Andelot son frère, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, esprit étrange qui, revêtu de la pourpre romaine, faisait célébrer la cène calviniste dans sa cathédrale, et assistait au sacre avec sa femme, *cardinale et comtesse* de Beauvais *. J'aurai besoin de rectifier bien des idées sur l'amiral, caractère le plus médiocre de son temps, et qui, par sa crédulité confiante, sa vanité flattée, exposa son parti à l'extermination. Coligny se pose chef des huguenots; il en partage tous les excès, prépare l'assassinat du président Minard, commande celui du duc de Guise; il prend en main les batailles, les perd toutes, à la tête pourtant d'une vaillante noblesse. Aux premiers allèchemens de Catherine, il accourt se livrer lui et les siens à un mouvement populaire inévitable; crédule vieillard, il se laisse dominer par

* *Dépêche de Chantonney, ambassadeur d'Espagne*, 59.

l'espérance d'une tutelle royale sur le jeune Charles IX. Son ambition était d'arracher le pouvoir à la reine-mère, de la brouiller avec ce fils qu'elle gouvernait. De l'austérité dans la parole et les manières ; au fond, de l'intrigue et la soif de l'autorité, périssant enfin par l'ordre de l'aîné des Guises, dont il avait fait frapper le père ; tristes scènes d'un temps de discorde, d'assassinats, de duels et de vengeances.

Puis, vous trouviez plus ou moins portée pour l'une ou l'autre bannière catholique ou protestante toute une gentilhommerie prête au combat, les maréchaux Saint-André et de Brissac, le prince de la Roche-sur-Yon, les sires de Cossé, de Montluc, vaillans capitaines; le baron de La Garde, La Rochefoucauld, Bourdillon, Chastayneraye, tous braves gentilshommes décidés à croiser l'épée et la lance pour leurs croyances, leurs affections ou leurs intérêts. Ainsi, à l'avènement de Henri II, il n'y avait point encore guerre civile, mais les élémens existans de fait étaient tous prêts à éclater. Chacun des princes de Guise ou de la maison de Bourbon se faisait suivre par sa grande troupe de servans, et ne paraissait à la cour qu'en déployant sa livrée guerroyante.

Au milieu de cette fermentation des consciences religieuses et des petites menées de l'ambition, le roi Henri II et Catherine de Médicis étaient obligés de tout ménager. Henri conduisait ses forts

bataillons d'arquebusiers à la conquête, et les détournait de la guerre civile par la victoire; Catherine assoupissait par sa cour, par la douce influence de ses nobles filles, l'impatience religieuse et guerrière de sa gentilhommerie. On passait ses momens au milieu des mascarades, des jeux de bagues et des combats à la barrière dont la fureur s'était alors plus que jamais réveillée; l'impatience des gentilshommes croisait la lance courtoise en attendant les chocs plus rudes des guerres religieuses et le sang des batailles à outrance!

CHAPITRE XXI.

STATISTIQUE DU CATHOLICISME ET DU CALVINISME.

Classification de la société. — Les parlementaires. — La judicature. — La bourgeoisie. — Les halles. — Situation du calvinisme en France.

1547 — 1559.

Dans ce mouvement de cour, la société ne se trouvait pas tout entière : la magistrature, la bourgeoisie, les marchands, les métiers, conservant leurs mœurs et leurs libertés municipales, restaient en dehors de la gentilhommerie. Depuis

le quatorzième siècle il s'était élevé en France une classe intermédiaire entre les nobles et le peuple : la magistrature, les confréries d'avocats et de gens de lois, les savans dans le droit civil et canons formaient le noyau de cette fraction éclairée des clercs et des catholiques qui désirait une réforme dans l'Église et par l'Église. Ils avaient donné une impulsion à toutes les résistances qui invoquaient les libertés gallicanes, la convocation d'un concile général, sans avoir assez de hardiesse dans l'esprit pour aller droit au calvinisme. Le chancelier de l'Hospital, Pasquier, Harlay, les jurisconsultes Dumoulin, Alciat, le greffier au parlement de Paris, Dutillet, étaient à la tête de ce tiers parti qui appelait de toute sa force une transaction. Le courage leur manquait pour se prononcer nettement en faveur d'une des grandes doctrines qui divisaient le monde philosophique et religieux. Dans toutes les circonstances décisives où l'un des deux partis tranchés remporta la victoire, ils s'effacèrent complétement. Leurs vieilles habitudes les portaient vers le catholicisme, leurs liaisons avec les savans les poussaient vers les nouveautés évangéliques ; ces nouveautés les auraient entièrement entraînés si, au lieu de se présenter en France sous les institutions austères de Calvin, la réforme fût arrivée avec les principes plus larges de la confession d'Augsbourg.

L'organisation des grandes cités de France était jetée à peu près dans un calque identique. Les communes proprement dites avaient partout cédé, au moins dans les villes importantes, au système des mairies et des prevôtés organisé par les ordonnances de Louis XI *. L'élection était conservée; les bourgeois avaient leurs armes, leurs capitaines élus, leur guet, leur police, leurs chaînes, leurs barricades, leurs fonds et leur maison commune : les priviléges des villes murées s'étendaient en plus grand nombre; elles fermaient leurs portes aux archers pillards, aux arquebusiers, et le roi lui-même ne pouvait pénétrer dans l'enceinte de la plupart des cités closes avec troupes et étendards que par la permission des officiers municipaux **. A cette vaste aggrégation de municipes venait se réunir une multitude de confréries particulières, avec leurs libertés et leurs propres droits. Le peuple se fractionnait ainsi en mille petites sociétés toutes protégées par leur vieille charte, ayant leurs gardes, leur patron, leur bannière. Les maîtres de tous les états, fiers de leurs couleurs, des prérogatives antiques, marchaient aux grandes processions, paraissaient en armes, avec leurs arquebuses, leurs pistolets :

* Voir *Histoire constitutionnelle*, règne de Louis XI.

** Ceci se reproduit souvent à Lyon, une des villes qui avaient alors les plus larges franchises.

le dimanche, lors de la monstre et revue, ils élisaient leur capitaine, leurs dixainier, centenier. Chaque métier avait un magistrat de son choix; ils étaient jugés par les prud'hommes : aussi quels fiers compagnons n'étaient pas les charpentiers, tréfileurs, bouchers tenant étal! Ils étaient plus puissans dans leur ville que maints gentilshommes dans leur manoir, surtout quand ils parlaient aux halles, en place de Grève, où s'assemblaient toutes les bonnes confréries pour en délibérer *.

Un édit de Henri II régla le mode d'élection des prevôts des marchands, échevins, officiers de la ville de Paris, type un peu agrandi de toutes les libertés municipales. Le roi envoyait mandement d'élire d'abord aux seize quarteniers, principaux magistrats. Ceux-ci appelaient auprès d'eux les cinquanteniers, les dixainiers avec huit notables bourgeois qui nommaient les échevins : les élections se faisaient de vive voix, et le scrutin, une fois vérifié, devait être attesté par le quartenier présent; lequel pouvait être désigné comme échevin, pourvu qu'il habitât Paris. La

* Je ne saurais trop inviter ceux qui veulent prendre une juste idée des confréries bourgeoises, à parcourir le curieux livre des *Bannières*, aux archives de la préfecture de police; il faut le comparer à l'exacte analyse des registres du conseil municipal et aux sept cartons de la ville de Paris. Bibl. du Roi.

grande cité avait vingt-quatre conseillers municipaux, lesquels devaient être choisis, savoir : sept parmi les notables bourgeois, sept parmi les marchands non mécaniques, et dix parmi les officiers de cour, maîtres des requêtes et maîtres des comptes. Cette ordonnance restreignait les formes plus larges d'élection qui existaient avant cette époque et que la ligue rétablit dans toute sa force, comme un grand mobile de sa popularité parmi les halles *.

Le règne de Henri II offre le spectacle de la plus puissante action de la ville de Paris ; les registres de la prévôté constatent encore quel soin le roi prenait de se maintenir en bonne amitié avec le conseil municipal. Henri II lui communiquait les bulletins et charte de ses batailles ; la garde bourgeoise était vêtue et armée pour la conservation des portes et remparts ; ce conseil avait souveraine autorité de police ; les quarteniers devaient faire la description de leur quartier, déclarer le nom de leurs dixainiers et centeniers, la nation du demeurant en leur maison, les services que les maîtres et serviteurs pourront faire, les bâtons dont ils pourraient s'aider ; les maîtres des métiers répondaient pour tous ceux qui s'étaient placés sous leur bannière ; ils devaient dé-

* *Regist. du parlement de Paris*, vol. 8, fol. 265. — *Recueil des ordonnances pour la ville de Paris*, pag. 319.

clarer leur âge, leur nativité, taille et corpulence; Paris prêtait secours aux villes voisines. Le 19 octobre 1552, assemblée à l'hôtel-de-ville; le prevôt des marchands proposa de secourir Compiègne, et de l'aider d'artillerie et d'argent; le conseil arrêta qu'il serait levé cinq cents hommes de pieds, et qu'on imposerait sur chaque personne opulente 25 liv. tournois *.

A Lyon, à Marseille, à Toulouse, les mêmes priviléges existaient avec d'autres noms de magistrature et des qualifications spéciales; mais au fond c'était la liberté locale dans son expression la plus large, la plus complète : toujours la bourgeoisie, les confréries et les halles à la tête de la cité.

Au milieu de ces populations, quelle était en France la situation de la réforme ? quels progrès les nouvelles idées avaient-elles faits en dehors de l'action de la cour ? un document subsiste encore qui établit le chiffre des réformés à un dix-septième de la population active **. Il n'y avait pas encore de prédications publiques; c'était la marche simple et secrète de l'hérésie, et voici dans quelles proportions elle était distribuée.

* *Registres manuscrits de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, reg. 5, fol. 21, et reg. 6. Bibliothèque du Roi, Mss. Rien de plus pauvre que les archives de la préfecture de la Seine Celles de la préfecture de police sont précieuses.

** *De la quotte et feux des protestans.* Lyon, 1561. La Noue le porte seulement à un centième.

A Paris, la réforme avait fait quelques prosélytes ardens et avoués dans le clergé et l'Université ; il y avait plus de huguenots parmi les gens de science et de loi; le parlement même comptait plusieurs de ses membres; le peuple était pieux et catholique, quoique un petit nombre de gens de métiers eussent embrassé les nouvelles doctrines. Les cités près de Paris où l'on voyait le plus de sectateurs de Calvin, étaient Meaux et Orléans. Les duché et comté de Bourgogne avaient peu subi l'influence du voisinage de l'Allemagne et de la Suisse ; cependant, sur l'extrême frontière, l'action du protestantisme s'était fait sentir; une portion du peuple avait passé à l'hérésie. Lyon conservait toute la ferveur de sa foi ; la vieille église de Saint-Jean, Notre-Dame de-la-Montagne de Fourvière attiraient toujours les pélerinages des ouvriers de soie et des tisserands dont Henri II venait de consacrer les beaux et ineffables priviléges ; mais en dehors de la cité, toutes les campagnes qui s'étendaient aux bords du Rhône, ces châteaux fortifiés qui en couronnaient les hauteurs avaient embrassé pour la plupart les prédications huguenotes; le voisinage de Genève et de la Suisse favorisait cette tendance des paisibles montagnards. Les villes des Alpes voyaient les pauvres Vaudois écoutant les paroles simples des ministres du nouvel Évangile. Plus au midi, dans la Provence, on trouvait l'ardeur du catholicisme

tel qu'on le rencontrait en Espagne ; là, le culte de la Vierge et des saints, les confréries de pénitens, véritables agrégations de défense mutuelle, maintenaient l'unité de l'Église et le zèle des populations ; l'extermination des Vaudois dans les villages de Mérindol et de Cabrières avait complétement éteint les premiers fermens de l'hérésie. A mesure qu'on s'approchait de la Languedoc, les populations avaient plus de penchant pour la réforme. On trouvait les vieilles semences de l'école des Albigeois dans les Cévennes, aux pays d'Alby, de Castres, dans le Quercy et le Rouergue ; là c'étaient les pastourels simples, ou les gentilshommes qui avaient vivement embrassé les doctrines de Calvin sous l'aile du roi de Navarre dont les terres étaient jetées sur la frontière. L'esprit de la gentilhommerie provinciale s'était passionné pour les austères nouveautés, par opposition à une cour de licence et d'adultère ; ces vieilles races féodales quittaient leurs sombres donjons, leurs manoirs de la conquête, pour courir sur les terres du clergé, et l'huguenoterie des Rohan, des La Rochefoucauld, cachait ces antiques ressentimens des hommes d'armes contre l'Église qui les avait dépouillés de leurs fiefs, et contre la royauté victorieuse des grandes prérogatives de leur juridiction souveraine. En remontant au nord on trouvait la Bretagne, fidèle aux vieilles croyances du catholicisme ; l'Anjou plus

porté aux nouveautés; la Normandie fractionnée en plusieurs populations religieuses, catholiques ou calvinistes. La Picardie devait plus tard se ressentir du voisinage de la Flandre secouée par l'hérésie et l'esprit populaire des agrégations de métiers et des cités.

Les doctrines de Calvin, formulées dans son grand ouvrage de *l'Institution chrétienne,* composaient le catéchisme réformateur en France. Ce fut pour fixer les croyances orthodoxes dans leurs incertitudes que la Sorbonne publia sa déclaration sur les articles qu'on devait adopter, et qui devenaient le formulaire religieux du royaume *, bases immuables du catholicisme, tout-à-fait en opposition avec les nouveautés de Calvin. Désormais les deux sectes en présence avaient leurs articles de foi arrêtés et fixés dans des livres. Ces hostilités de doctrines précèdent toujours, dans les révolutions, la guerre par les armes; les partis ont besoin de se heurter long-temps dans les idées avant de courir aux batailles.

* D'Argentré, *in collect. Judic.*, t. I, pag. 413.

CHAPITRE XXII.

Soulèvement de Guienne. — Guerre d'Allemagne. — Force du parti militaire des huguenots. — Correspondance de Calvin. — Fondation des prêches protestans. — Le duc de Guise. — La ville de Paris. — D'Andelot. — Coup d'État contre Anne du Bourg et le parti réformateur dans le parlement.

1548 — 1559.

L'INFLUENCE de l'esprit réformateur, à l'avènement de Henri II, se manifesta dans la révolte de la Guienne ; le motif avoué de ce mouvement populaire était l'abolition de l'impôt, mais le parti calviniste s'était mêlé de la querelle et l'avait soutenue. Les pendaisons et les *patenôtres* du connétable de Montmorency eurent raison de cette sédition violente ; on s'habitua à voir la huguenoterie derrière toute prise d'armes.

La guerre d'Allemagne appelait alors une grande modération dans les questions religieuses; on avait alliance avec les électeurs luthériens dont on défendait les priviléges contre Charles-Quint. Ce fut durant cette guerre que d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, déploya toute la force du parti calviniste dans une *monstre* ou revue *. Il s'était réuni un corps de plus de trois mille gentilshommes, archers, arquebusiers, tous réformés; ils défilèrent devant le roi, se distinguant par la simplicité de leur costume et l'austérité de leurs manières. Les divisions religieuses s'oubliaient dans les batailles de Germanie, et les ordonnances sévères contre les calvinistes tombaient impuissantes devant cette communauté de dangers sous la tente. L'édit sévère de Chateaubriand restait sans exécution : cette guerre d'Allemagne tant célébrée ne produisit aucun grand résultat : le traité de Passaw prévint les effets de l'alliance entre les Électeurs et le roi de France.

Abandonné par les princes protestans, Henri II dut songer à de nouvelles alliances. Un mémoire

* « *Commentaire sur le fait des dernières guerres en la Gaule Belgique, entre Henri II, très-chrétien roi de France, et Charles V, empereur; dédié au duc de Nivernois, par François de Rabutin, gentilhomme de sa compagnie.* » Paris, chez Varcosan, rue Saint-Jacques, enseigne de la Fontaine, 1555.

avait été envoyé par le pape sur une ligue contre l'empereur et les luthériens ; la liberté religieuse proclamée à Passaw avait profondément blessé le saint-siége, et Paul IV suscitait des ennemis à Charles-Quint. Tout ceci, se négociant par la maison de Lorraine, agrandissait son importance, et avec elle l'autorité des catholiques. Un traité fut conclu sous le titre de *sainte ligue**, et François de Guise mis à la tête des batailles d'Italie. Cette nouvelle situation de l'autorité royale donna plein triomphe à la vieille foi sur le calvinisme. Une immense concession fut faite, et sous l'inspiration du duc de Guise, Henri II promulgua l'édit qui assurait aux tribunaux ecclésiastiques la libre poursuite des huguenots. Jusqu'alors le roi de France en avait réservé les cas à son parlement, afin de modérer la tendance trop fortement religieuse de la juridiction des clercs; le nouvel édit leur abandonnait tout pouvoir, parce qu'en l'état de la sainte ligue avec le pape, il fallait que jugement fût accordé à l'Église sur le fait d'hérésie. Le parlement adressa des remontrances vives

* *Mémoire sur la ligue entre le Roi, le Pape et le Saint-Siége*, mss. de Béthune, vol. cot. 8645, fol. 111. — *Pouvoirs donnés à M. de Guise pour le voyage de la sainte ligue*, mss. de Béthune, vol. cot. 8634, fol. 93. — *Discours des progrès de l'armée conduite par M. de Guise, chef de l'armée de la sainte ligue, en l'année* 1556, mss. de Mesmes, in-fol. n° 9515, pag. 58.

et pressantes. Une minorité réformatrice se montrait dans cette grande cour judiciaire, et la majorité elle-même voulait conserver son antique droit d'appel contre Rome : « Quand il s'agira de savoir, disait le parlement, si une opinion est hérétique, cela appartient aux clercs; mais quant à la punition des cas d'hérésie appliquée à une personne, ceci nous est dévolu *. »

Ces rigueurs demeurèrent sans effet ; le calvinisme développait ses forces; Calvin écrivait au marquis de Poët : « Monseigneur, qui pourroit à l'encontre de vous résister? L'Éternel vous protége, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloignées retentissent de vos prouesses. Le ciel vous a suscité pour rétablir dans nos contrées son Église. Il ne reste à vous qu'à recueillir la couronne de gloire que vous désirez. Sans doute, monseigneur, avez auparavant su les progrès de la religion en nos pays ; l'Évangile est prêché en nos vallées comme en nos villes ; peuples accourent de toutes parts recevoir le joug. Dans les missions ont été grands fruits et gagnemens de maintes richesses. Les apôtres n'ont oncques travaillé avec tant de fruits ; et si les papistes disputent la vérité de notre religion, si elle dure, ne pourront en disputer la richesse. Vous seul travaillez sans relâche et sans intérêt. Ne négligez nulle-

* *Regist. du parlement*, vol. P, f° 340.

ment l'agrandissement de vos moyens; viendra un temps où vous seul n'aurez rien acquis en ce nouveau changement. Si faut que chacun songe à son intérêt, moi seul ai négligé le mien dont ai grande repentance. Mais ceux à qui ai occasioné d'en acquérir, prendront soin de la mienne vieillesse, qui est sans suite. Vous, au contraire, monseigneur, qui avez vaillante lignée bien disposée à soutenir le petit troupeau, ne les laissez sans moyens, grands et puissans, sans lesquels bonne volonté seroit inutile. La reine de Navarre a bien affermi notre religion en Béarn. Papistes en ont été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues maintes assemblées sur notre croyance. Avec le temps partout seront ouïes les louanges de l'Éternel *. »

Jusqu'ici le calvinisme avait été une opinion isolée dans les consciences et les pratiques de chaque individu; il n'y avait pas eu, dans les grandes villes au moins, de réunions ni de prêches publics. Le premier qui fut fondé à Paris pour célébrer la cène dut son origine à un gentilhomme du nom de la Ferrière **; il voulut faire

* « Conservée en original par le marquis de Poët » : elle est du 8 mai 1557, et copiée dans les portefeuilles de Fontanieu, mss. Bibliothèque du Roi, ann. 1557, reg. de Henri II.

** *Relation de l'introduction des hérésies en France*, mss. Fontanieu, ann. 1555.—Bèze, *Hist. ecclésiastique*, liv. 1er.

baptiser son enfant, et comme il refusait de se soumettre aux *superstitions* romaines, il appela bon nombre de ses frères, et tous en corps élurent un ministre du nom de Masson, dit La Rivière, qu'ils firent leur diacre et leur prêtre pour célébrer la cène. On arrêta quelques articles de discipline, afin de régler l'ordre de cette primitive maison du Seigneur. Une autre Église se fonda cette même année à Orléans, sous la présidence d'un jeune homme du nom de Colombeau : le premier ministre en cette cité avait été Ambroise Le Balleur, que le consistoire de Paris députa pour diriger sa sœur chérie. Les assemblées avaient lieu secrètement, la nuit, et le peuple de Paris, pas plus que le parlement et le prevôt, n'en étaient informés : puis, on s'enhardit ; la mode se continuait d'aller le soir au Pré-aux-Clercs pour chanter les psaumes de Bèze ou de Marot en français. Ces beaux jardins, naguère tout pleins de folâtreries, étaient un lieu de réunion pour les calvinistes; on s'y entretenait de la réforme, des abus de l'Église catholique et des superstitions dont on s'était délivrés en adoptant les idées de Calvin. Non seulement l'amiral Coligny assistait à ces pompes hérétiques mais encore Antoine, roi de Navarre, et cette Jeanne d'Albret, la plus pieuse de toutes les femmes, dévouée aux nouvelles doctrines.

La puissance de la maison de Lorraine grandis-

sait à raison des services; le duc de Guise, rappelé d'Italie dans la crise de la monarchie luttant avec l'Espagne, s'était emparé de la guerre. Des prodiges de vaillance avaient signalé la délivrance de Calais; son nom était partout populaire *. La ville de Paris l'avait reçu en toutes ses pompes, car elle avait été menacée dans les dernières batailles ; le roi avait multiplié ses demandes de secours, d'artillerie et de poudre. Souvent il avait été résolu par le conseil municipal d'aller faire remontrance à Sa Majesté pour lui prouver combien il était étrange de surcharger sa bonne ville pour l'achat de poudres et canons. Aussi quand le duc de Guise eut repoussé les ennemis, il n'y eut pas assez de fêtes et de pompes pour lui **. Il fut

* Voyez : *Hymne au roi sur la prise de Calais, avec quelques autres œuvres sur le même sujet, composé par J. du Bellay.* En la boutique de Frédéric Morel, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au franc Mûrier, 1558. — *Discours de ce qui a été accordé entre le duc de Guise et le gouverneur de Gravelines.* Paris, 1558.

** *Hymne à la louange de monseigneur le duc de Guise*, par J. de Amelin. Paris, en la boutique de Morel, 1558.

Mais, ma muse, dis-moi, quand on vit à Renty
Par cet Hector l'honneur de l'aigle anéanti ;
A quel Dieu sembloit-il? ou si comme il me semble
Il ressembloit lui seul à trois Dieux tout ensemble ;
Or ne sembloit-il pas de la tête et des yeux
Le tonnerre foudroyant et le père des Dieux
Au fier esbranle-terre, au Dieu de la marine ?

ordonné par le prevôt des marchands et échevins « de faire monstre générale des métiers de la ville ; et c'est pourquoi on enjoignit aux maîtres de les équiper en armes avec enseignes et tambourins, sous peine de vingt livres parisis, de prison, de garnisaire, de sergent en leur logis, et d'être privé du privilége de bourgeoisie. L'on vit en cette belle revue les maîtres et gardes de la draperie, ceux de l'épicerie et de la mercerie, et puis les poulaillers, les lunetiers, les rôtisseurs, savetiers, meuniers, ménétriers, joueurs d'instrumens, chacun sous leur bannière ; » et ce fut un cri parmi les bons bourgeois, quand ils surent que les sergens à cheval et le guet n'avaient pas voulu obéir à la ville. « La *monstre* se passa entre la Chapelle-Saint-Denis et le Landic où étoient messires du corps de la ville, précédés de leurs archers, arbalétriers et arquebusiers ; les prevost des marchands et échevins étoient couverts de hocquetons en velour cramoisi aux armes de la cité, tandis qu'un grand nombre de bons bourgeois étaient bien montés et vêtus ainsi qu'ils le voulaient *. » Au milieu de ces émotions municipales, le duc de Guise continuait la guerre, le cardinal de Lorraine ménageait le trésor ; plus de mille lettres restent encore des deux frères en pleine possession du pouvoir à cette époque : elles sont adressées, soit aux pre-

* *Regist. de l'Hôtel-de-Ville*, n° 6, fol. 252 à 264.

vôts des cités, gouverneurs de provinces, soit aux envoyés à l'étranger, afin de diriger les intérêts du parti catholique, et de protéger son triomphe *.

La grande paix conclue avec Philippe II avait accru le crédit de cette puissante opinion et de la maison de Lorraine, qui s'en déclarait la tête et la force **, tandis que la jalousie de l'immense fortune des Guise jetait dans le parti huguenot une multitude de gentilshommes de la cour qui voyait avec envie cette exclusive autorité. Quelques uns aussi apportaient une foi profonde aux doctrines réformées. D'Andelot n'était point un esprit ordinaire; profondément animé d'un besoin d'instruction, avide de nouveautés, il s'empressait de lire tous les pamphlets qui arrivaient d'Allemagne et que les luthériens répandaient alors en profusion. Le cardinal de Lorraine avait

* *Voyez* deux portefeuilles de lettres de François, duc de Guise, mss. Bibliothèque du Roi, cabinet de Gagnières, n°s 351 et 352. — *Lettres originales du cardinal de Lorraine*, ibid. 358. J'ai trouvé plusieurs de ces lettres même dans les archives espagnoles de Simancas, 11 janvier 1557, cotté B, 10^{21}. Il s'agit dans l'une d'un échange de prisonniers et d'un sauf-conduit pour l'ambassadeur de Portugal.

** *Les articles du concordat, et traité de paix entre les Français, Espagnols, Flamands accordés en conseil privé.* Paris, Gaultier, 1559, in-8°.

eu une entrevue avec Granvelle, évêque d'Arras, et le prélat lui avait dénoncé d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, lequel déclamait parmi ses soldats contre la messe, jetait à pleines mains des impiétés et des blasphèmes. N'était-il pas à craindre que la réforme ne s'emparât des bonnes batailles de lances, d'autant plus que l'armée, rapprochée de la Flandre, avait en spectacle tous les huguenots des Pays-Bas? Le cardinal déclara au roi que d'Andelot était entaché d'hérésie et qu'on en avait les preuves.

Une dépêche de Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome, disait « que le pape l'avoit fait appeler pour lui témoigner son ébahissement de ce que Sa Majesté ne punissoit pas les hérétiques de son royaume; que l'impunité de M. d'Andelot qui avoit confessé être sacramentaire, donnoit une très-mauvaise réputation à Sa Majesté; que si on l'eût mené tout droit au feu, comme il le méritoit, outre que le roi eût fait chose très-agréable à Notre-Seigneur, le royaume de France fût demeuré net d'hérésie. M. le cardinal de Lorraine, que notre saint-père avoit fait inquisiteur, pourroit-il s'excuser d'avoir laissé perdre une si belle occasion d'un exemple si salutaire, et qui lui pouvoit porter tant d'honneur et de réputation? M. le cardinal montroit bien qu'il favorisoit les hérétiques, d'autant que lorsque ce scandale est advenu il étoit seul près

de Sa Majesté, sans que personne lui put résister ni l'empêcher d'user de la puissance que Sa Sainteté lui a donnée. »

L'ambassadeur ajoutait que le pape revenait toujours sur M. d'Andelot, « et je vous avise qu'il lui feroit un mauvais parti s'il le tenoit. » — Alors l'ambassadeur avait représenté à Sa Sainteté beaucoup de belles choses ; il lui avait dit que M. d'Andelot avait été trompé ; que maintenant il était fort bon catholique ; et si c'en était ainsi, le roi l'aurait bien puni. Mais le pape ne se montrait nullement amolli, car il s'était écrié qu'un hérétique ne revenait jamais ; que c'était un mal où il fallait le feu. « La justice en France, avait répondu l'ambassadeur, ne se mène pas comme cela*. »

Ainsi menacé par la cour de Rome, le cardinal de Lorraine s'en était encore fortement exprimé, et le roi avait fait venir d'Andelot : « Est-il vrai, seriez-vous huguenot ? » d'Andelot répondit : « Mon corps, ma vie et mon bras sont au pouvoir de Votre Majesté, mais mon âme appartient à Dieu seul, et mon âme considère la messe comme une abominable invention. J'aimerais mieux mourir que d'aller à la messe. ** » Le roi ne put tenir de colère à ce propos ; il le menaça d'un plat de

* Dépêche de l'évêque d'Angoulême, mss. de Béthune, vol. cot. 8641, fol. 44.

** Le Laboureur, *sur Castelnau*, tom. i, pag. 375.

terre qu'il brisa en mille pièces sous la table. La place de colonel-général de l'infanterie fut donnée à Montluc, et puis un édit terrible fut porté contre les huguenots. On dut immédiatement informer contre tous ceux qui assistaient aux assemblées du Pré-aux-Clercs ; désormais les juges devaient impitoyablement frapper la peine de mort pour tous les cas d'hérésie, et l'on plaça dans cette triste catégorie ceux-là qui faisaient imprimer à Genève ou en Allemagne des opinions nouvelles *. Il est bien essentiel de ne jamais séparer ces édits d'intolérance de la situation politique du roi : le mobile de la persécution, durant cette époque du règne avec Henri II, est tout entier dans l'alliance avec Rome, et dans l'action triomphante des catholiques sous la maison de Lorraine.

En France, comme dans l'Allemagne, il s'était formé un tiers parti qui, sans adopter toutes les doctrines du calvinisme, voulait lui faire des concessions, et appelait surtout une réformation dans l'Église romaine. Ce parti avait plus particulièrement de l'écho parmi les parlementaires, les hommes de science, les praticiens, auxquels on donnait déjà le nom de *politiques*. Il n'avait point les vives et profondes répugnances des autres catholiques pour l'hérésie : il aurait facilement pactisé avec elle, et fini, par une transaction, des querelles trop irritantes.

* *Regist. du parlement*, vol. U, fol. 291.

Henri II avait alors conclu le traité de Cateau-Cambresis avec le roi d'Espagne, et lui accordait sa fille, la jeune Élisabeth *. Ce rapprochement de la plus catholique des cours, les Mémoires qu'on fournit au conseil sur les progrès croissans du calvinisme et des mécontentemens en France, les pamphlets que les réformateurs lançaient contre l'Église et l'autorité royale; l'influence surtout de Diane de Poitiers, l'ennemie la plus acharnée des austères huguenots, qui la traitaient d'adultère, de courtisane et de Babylonienne, provoquèrent un édit de sévérité et une espèce de coup d'État qui frappa même le parti politique, et parvint surtout à l'effrayer.

Il existait dans le parlement de Paris quelques conseillers qui penchaient pour les opinions nouvelles; un plus grand nombre formait le parti politique. Sans qu'il y eût précisément résistance, toutes les fois qu'il s'agissait de condamner les calvinistes et de porter secours au mouvement catholique, le parlement ne secondait plus avec efficacité. Dans cette position, poussé par le cardinal de Lorraine ** et les idées

* 1, 2 et 3 avril 1559.

** « *Ce cardinal de Lorraine, dont mention vient d'être faite, s'étant seul emparé de la personne du Roi Henri, et l'ayant ensorcellé de son hypocrisie, fit que ce prince, autrement fort débonnaire, se laissoit aisément mener*

ardentes qu'il représentait, Henri II prit une prompte et sévère détermination. On avait tenu un conseil secret à Saint-Germain; le premier président du parlement Gilles Lemaître, les présidens Jean de Saint-André et Antoine Minard, le procureur-général Gilles Bourdin, chefs de la majorité catholique, exposèrent « que l'hérésie s'étendoit chaque jour dans le royaume. Ce n'étoient pas seulement des blasphèmes contre Dieu, mais partout où ces doctrines étoient prêchées, l'autorité royale devenoit incertaine; il n'y avoit plus d'obéissance. Il fallait donc frapper un bon coup, si l'on ne vouloit tomber en une espèce de république, comme les États suisses. » Cette résolution était de se débarrasser en une seule fois de tous les huguenots. Pour arriver là, le meilleur moyen serait de commencer par le parlement et de l'épurer, non-seulement de ceux qui professaient les nouveautés de l'Évangile, mais de tout le parti qui contrariait par ses ménagemens la pleine action catholique. On saisit un prétexte.

Le dernier édit sur les calvinistes n'avait été que difficilement exécuté; plusieurs parlementaires s'étaient soulevés contre ces grandes ri-

par son conseil qui tendoit de tout à l'extermination des vrais chrétiens. » (Discours de la mort du roi Henri II, pamphlet huguenot.)

gueurs à l'égard de simples opinions religieuses. Dans sa mercuriale du troisième mercredi d'avril 1559, le procureur-général Bourdin, conformément à ce qui avait été arrêté dans le conseil, requit l'entière exécution des poursuites envers les hérétiques. C'était une manière de pénétrer les opinions. Elles se firent bientôt entendre. La minorité du parlement, composée des politiques et des partisans du calvinisme, démontra qu'avant d'exécuter un pareil édit, le premier besoin du royaume était de demander la réunion d'un concile général, qui, conformément aux décrets de Constance et de Bâle, résoudrait les affaires religieuses. En attendant, on devait laisser à chacun la liberté de conscience. Les principaux magistrats de cette minorité furent Arnaud du Ferrier, président des enquêtes, et les conseillers Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas Duval, Eustache de la Porte *.

Ils parlèrent avec tant de véhémence, qu'on craignit un moment qu'ils ne s'emparassent de la majorité, et dès-lors le parlement eût échappé aux doctrines catholiques; ces doctrines s'en alarmèrent, et le conseil, sous l'influence du duc de Guise, prit une seconde et plus violente résolution. Le 13 juin, le roi vint en personne aux Augustins où siégeait provisoirement le parlement,

* *Reg. du parlement*, ad ann. 1559. — PASQUIER, liv. IV de ses *Épîtres*.

le Palais étant alors destiné aux pompes du mariage d'Élisabeth *; Henri était accompagné du cardinal de Lorraine, et s'écria : « La paix est conclue avec l'Espagne, mais à l'occasion des guerres, il y a eu de mauvaises hérésies qui se sont introduites en ce royaume; il faut les esteindre comme la guerre. Continuez donc à poursuivre en ma présence les délibérations commencées. Pourquoi d'ailleurs n'avez-vous pas encore entériné un édit contre les luthériens, que je vous ai mandé. »

Ici, la même minorité se fit entendre avec hardiesse; on renouvela devant le roi les déclamations et les plus vives satires contre Rome et ses licences. « Qu'on assemble un concile, dit-on à la majorité, et jusque-là, liberté de conscience.» En face du cardinal de Lorraine, un conseiller, Henri Dufaur, manifesta haut ses sentimens : « Vous vous plaignez des troubles, eh bien, nous en savons l'auteur! On pourroit répondre ce qu'Élie disait à Achab : « C'est vous qui tour« mentez Israël. » Anne du Bourg développa une doctrine toute réformatrice sur la Providence **.

* *Le roi étoit accompagné du susdit cardinal et de bon nombre de chevaliers de l'ordre; il se trouva audit lieu des Augustins le jour de la Mercuriale.* (Discours de la mort de Henri II; pamphlet huguenot.)

** *« Entre lesquels, du Bourg ne laissa rien voir qu'il ne*

« Elle est la cause de tout, l'homme n'en est que l'instrument passif. Je sens qu'il est certains crimes, Sire, qu'on doit impitoyablement punir, tels que l'adultère, le blasphème, le parjure qu'on favorise tous les jours par le désordre et les amours infâmes; mais de quoi accuse-t-on ceux qu'on livre au bras du bourreau ? de lèse-majesté? Jamais ils n'ont omis le nom du prince en leurs prières; de quelle révolte peut-on les convaincre d'être auteurs? Quoi! parce qu'ils ont découvert par les lumières des Saintes Écritures les grands vices et les honteux défauts de la puissance romaine, parce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre, est-ce une licence digne du feu * ? »

Le parti politique, sans se prononcer aussi fortement, se dessina par l'organe de Christophe de Harlay, du président Séguier, et de Christophe de Thou; tous se jetèrent dans les digressions, et soulevèrent une question accidentelle. « Je demande, s'écria de Harlay, s'il peut appartenir au procureur-général du roi de blâmer les arrêts de la cour? » Alors les catholiques tranchè-

dit tout ce qu'il sentoit en sa conscience de la religion pour laquelle on faisoit mourir les personnes sans examiner le bon escient de leur cause. » (La mort du roi Henri II, pamphlet huguenot.)

* *La confession de foi d'Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, son interrogatoire et son procès.* Anvers, 1561, in-12.

rent plus franchement la question. « Il s'agit des hérétiques, répondit le premier président Gilles Lemaître ; il faut agir avec eux comme avec les Albigeois : Philippe-Auguste en fit brûler six cents le même jour. »

Cette séance devenait de plus en plus violente, et en définitive le résultat des opinions eût été balancé, si l'on ne s'était décidé à tout brusquer par un coup d'état *. Anne du Bourg et Dufaur furent enlevés en plein parlement, et pris au corps de la main de Montgommery **, capitaine des gardes. On saisit les chefs des dissidens, de Foix, Fumée et de La Porte, le soir dans leur asile parlementaire. Les politiques furent épargnés parce qu'ils n'étaient plus à craindre, car il est de l'essence de tout tiers parti de ne rien oser dès que le pouvoir se montre armé d'énergie; Pasquier semble même approuver ce qui se passa au parlement contre la minorité : « Le roi y fut esmu « d'une grande et juste colère ***. » La cour de justice, épurée, n'offrit que des opinions catholiques. On put invoquer cette force comme on en avait antérieurement disposé contre les nouveautés religieuses.

* *Regist. du parlement*, ad ann. 1559.

** *Le roi, pour ces propos, commanda de prendre lesdits conseillers prisonniers.* (Pamphlet huguenot.)

*** Pasquier, liv. IV de ses *Lettres*.

L'enlèvement des conseillers fit une impression profonde à Paris parmi les calvinistes ; on écrivit des pamphlets nombreux et clandestins où l'on dénonçait la tyrannie des Guise et la persécution qui menaçait la vérité chrétienne. Lorsque dans le malheureux tournois pour les noces de Mme Élisabeth, le roi Henri fut blessé à mort par Montgommery *, on ne manqua pas de s'écrier que Dieu s'était servi de la main de celui qui avait arrêté les conseillers évangélistes pour frapper la vie du roi, vengeance de Dieu et de ses saints. « Par quoy, disoient ces nouveaux commentateurs que le mal estoit advenu au roi par un juste jugement du Seigneur, pour venger les emprisonnemens tortionniers **. »

* *Discours sur la mort du roi Henri II.* — Mémoires de Condé, tom. I, pag. 213. — *Deux Sermons funèbres des obsèques et enterrement du roi Henri II de France.* Paris, Robert Estienne, 1559, in-4°.

** Pasquier, liv. IV de ses *Lettres.* Une vieille gravure reproduit la mort de Henri II avec cette légende : « La reine au pied du lit pleurant ; M. le cardinal de Lorraine admonestant ledit roi ; M. le connétable assis à la dextre, les enfans du roi présens. A la porte, gardes du roi armés de leur hallebarde ; table garnie de médicamens avec grand concours de médecins et chirurgiens ; postes courans encore de médecins et de chirurgiens bien experts envoyés de Flandres par le roi d'Espagne. Un chien estendu au pied du lit. »

CHAPITRE XXIII.

LA RÉFORME EN EUROPE.

Modification dans l'esprit social. — L'Espagne. — Avènement de Philippe II. — Auto-da-fé. — Les Pays-Bas. — Angleterre. — Restauration des idées catholiques sous Marie. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin contre Servet.

1540 — 1560.

PENDANT les vingt premières années de la réforme de Luther, le centre du mouvement religieux s'était placé dans l'Allemagne; la France ne jouait qu'un rôle secondaire dans cette vaste

révolution : quelques prédications isolées avaient bien conquis là des prosélytes secrets, mais leur force n'était pas tellement décisive que les événemens qui se passaient dans ce royaume pussent agrandir ou resserrer le cercle de la réforme. Maintenant les choses avaient changé de face ; la France allait jouer le principal rôle dans les questions agitées. Tout devait converger autour d'elle dans la grande lutte entre la vieille foi et la prédication réformatrice.

Un premier fait explique pour l'histoire que nous allons écrire cette intervention habituelle des forces étrangères dans les querelles catholiques et huguenotes en France. La féodalité avait tout rattaché à la terre, morcelé à l'infini la nationalité ; le donjon du vieux château, la tour où pendait la cloche communale étaient la patrie. La vivacité du principe religieux modifia cet ordre d'idées ; on passa de la terre à des impressions morales. A la patrie territoriale et matérielle on substitua une patrie céleste. On combattit pour sa foi comme plus tard on se présenta aux batailles pour son pays. Il n'y eut plus dès-lors de nationalité, mais des confraternités saintes. On fut catholiques ou réformés, et non plus Anglais, Allemands, Français ou Espagnols. C'est donc en partant de fausses données, en méconnaissant les idées, les mœurs et les passions d'un temps, qu'on a pu accuser protestans ou romains d'avoir appelé

l'étranger pour soutenir la foi; quand le territoire n'était rien et la conscience religieuse était tout, on se serait plus rapproché de son frère en religion que de son compatriote. Il ne faut jamais confondre les époques, les émotions et les besoins des sociétés. Qu'un principe universel de croyance ou de politique soit tout-puissant, la patrie territoriale s'efface, parce que les rapports de l'âme sont plus forts que les habitudes du sol, parce que le dévouement à un vœu, à un principe de liberté, à une pensée religieuse, parlent bien autrement à l'imagination que la terre muette et matérielle. Cet aspect particulier de l'Europe est essentiel à étudier dans toutes ses plus grandes intimités, car à cette époque l'histoire se mêle et s'empreint d'une sorte de caractère universel; les peuples d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, de Flandre, de Suisse, sont dominés par la question des deux principes alors en lutte. Tout se confond dans le sentiment religieux.

Charles-Quint venait de quitter cette scène du monde où il avait tout abîmé de son vaste rôle. Il passait de sa solitude philosophique au tombeau, et déjà Philippe II son fils, caractère actif, passionné pour tous les intérêts catholiques, assistait à Séville à l'auto-da-fé de plusieurs partisans des doctrines réformatrices *. Philippe II et l'Es-

* *Compilacion de todos los auto de fe*, règne de Philippe II, vol. in-fol. Biblioth. real de Madrid. AA. 105.

pagne ont eu une trop grande action dans les événemens du seizième siècle, pour qu'il soit possible d'écrire l'histoire de ce temps sans nettement préciser leur situation et le caractère de leur politique. Le règne de Charles-Quint avait été en Espagne comme une lutte du pouvoir absolu contre l'esprit des *comuneros* et des libertés locales; l'Aragon, la Catalogne avaient défendu leurs *fueros* avec désespoir ; cette lutte fut sanglante, héroïque même. Les *comuneros* succombèrent; la plupart des hommes qui avaient pris en main la cause du peuple, périrent sous le despotisme *. Dans ce mouvement contre les libertés de l'Espagne, Charles-Quint n'avait pas seulement employé ses bonnes et vieilles batailles de lances; il s'était appuyé sur les ordres religieux; l'inquisition lui servit de police et préserva son autorité. La présence au midi de l'Espagne des souvenirs et des coutumes mauresques avait également appelé cette surveillance inquiète qui pénétrait jusqu'au fond des consciences, pour y rechercher les pensées, les soupirs et les regrets**. Toutes ces causes avaient démesurément agrandi

* *Voyez* l'excellente et vieille *Histoire de Charles V*, par Leti; elle a servi de base au travail de Robertson. On méprise trop cette ancienne école historique.

** Zapater, Annal. d'Arag., liv. III, chap. XXXV, comparé avec Sayas, Annal. d'Arag., chap. CXXX.

le pouvoir des ordres monastiques ; l'Espagne était devenue une vaste et sombre théocratie étendant ses ailes sur une royauté et une noblesse impuissantes contre le principe religieux ; l'essai de la force catholique avait été déjà fait contre la mémoire de Charles-Quint ; elle échappa difficilement aux imprécations et aux foudres du saint tribunal qui voulait la flétrir d'un jugement solennel et disperser ses cendres par les vents *.

Philippe II trouva à son avènement cette puissance mystérieuse et grandie depuis un siècle ; il était lui-même croyant, plein de zèle, et sa ferveur s'accrut encore, lorsque, par ses fiançailles avec Marie d'Angleterre, il eut reçu le titre de *Restaurateur de la Foi.* Au milieu des guerres civiles, des agitations sourdes qui fatiguaient les monarchies, il apercevait, comme son père à l'origine de sa grande couronne, une domination universelle dans le principe d'unité catholique. Ses moyens étaient innombrables ; un nouveau monde d'or venait de s'ouvrir pour l'Espagne ; les mines lui jetaient ces doublons avec lesquels on pouvait remuer bien des empires ; les bandes espagnoles avaient l'antique réputation d'être les premiers soldats d'arquebuses, de piques et de lances ; cette position du roi catholique le mettait en rapport d'intelligence, non seulement avec le

* Llorente, collect. diplomatic. Madrid, 1809.

pape, principe d'autorité, mais encore avec tout le vaste ordre monacal menacé par la réforme, et qui enlaçait l'univers de tous ses souvenirs, et d'une forte et habile organisation *.

Le caractère de Philippe II se prêtait à cette profonde activité de l'esprit; il n'avait point la grande portée de Charles V, mais une persévérance, une tenacité à toute épreuve; il aimait à faire et à écrire par lui-même; son immense correspondance déposée aux archives de Simancas, et que les hasards de la guerre ont conduite comme un trophée dans nos propres archives **, témoigne encore de cette vigilance d'un prince qui commandait aux deux hémisphères, et qui, du fond de San-Lorenzo, imprimait partout obéissance absolue. Philippe envoyait des agens, des espions dans toutes les cours; ses rapports s'étendent à tout, aux souverainetés comme aux sujets; il les oppose les uns aux autres, pour faire triompher, au milieu du désordre de l'autorité civile, le principe catholique, base de son pouvoir.

Ainsi placé dans le mouvement religieux et

* On verra dans le cours de cet ouvrage la preuve que pendant les guerres civiles de France, un système complet d'espionnage était organisé dans les couvens au profit de Philippe II.

** Lire en tête du I[er] volume de cette histoire la lettre à M. Pasquier.

politique, on ne s'étonnera pas si Philippe II fit surveiller si cruellement les premières prédications luthériennes dans la péninsule. L'inquisition, en pleine possession de la police sociale, luttait à mort contre toute nouveauté. A peine Philippe II touchait-il le sol de l'Espagne, qu'il présida, sur la place publique de Séville, à l'un des plus sanglans auto-da-fé. Deux jeunes hommes, Jean Ponce de Léon, fils du comte de Baylen; Jean Gonzalès; trois faibles femmes, Isabelle de Baena, Marie de Virues, et Marie de Bohorques, montèrent sur l'échafaud où les enveloppèrent les flammes, en présence du roi, tandis que le peuple et les suppôts de l'inquisition démolissaient la maison qui avait entendu la prédication protestante; des bières découvertes montraient également des cadavres arrachés au sépulcre et qu'on jetait aux flammes impuissantes alors pour les douleurs *.

C'est autant pour suivre cette haute impulsion catholique que pour saisir les premiers symptômes de révolte que Philippe II, après avoir multiplié les évêchés dans les Pays-Bas, y établit

* *Registre de l'inquisition à Séville*, 1559. Le président de Thou en parle liv. XXIII de sa grande histoire. Comparez avec la *Cronica de los Ponces de Leon et Gons.* MONTANUS *Sanctæ Inquisitionis Hyspanicæ artes aliquot detectæ.* Il y eut dans les années 1559 et 1560 plusieurs autres *auto-da-fe* à Valladolid et à Séville, ou assistèrent le roi et les dames de la cour.

l'inquisition, surveillance terrible, qui s'appliquait tout aussi bien à la tendance politique qu'à l'esprit de l'hérésie *. Un mouvement populaire accompagnait presque invariablement alors les innovations religieuses, et cette coïncidence d'un violent tumulte enlevait des forces morales à la réforme. Dans les Pays-Bas, une fermentation dangereuse déjà faisait trembler le sol : l'organisation moitié féodale et moitié bourgeoise de cette province se prêtait à la résistance : partout de grandes cités pleines d'un peuple de tisserands et de métiers, confréries actives et en armes; de l'autre des fiefs étendus presque autant que des souverainetés; enfin, cette double organisation se rapprochant par des sympathies et des intérêts; les nobles donnant ici la main aux magistrats des villes et se défendant les uns les autres contre le despotisme d'inquisition que Philippe II se hâtait d'établir en face des libertés et des priviléges d'une vieille province **.

J'ai raconté les mouvemens populaires produits par la prédication réformatrice dans les Pays-Bas; toutes les innovations de Luther, celles surtout de Zwingle et des anabaptistes avaient retenti

* Spond., ad ann. 1559, n° 4.

** La grande correspondance déposée dans les archives de Simancas est en partie relative à ces mouvemens religieux et à la révolte des Pays-Bas.

parmi les multitudes. Si les nobles, comme dans l'Allemagne, avaient de la tendance pour les doctrines sérieuses du protestantisme, les métiers, les communes, les paysans avaient écouté là, comme partout, les principes d'égalité sociale; la marche du calvinisme avait été rapide dans le nord et surtout en Hollande; l'esprit des saintes confréries en avait préservé le midi; mais par un effet contraire à ce qui se produisait dans plusieurs villes de France, en Flandre l'esprit municipal se mêlait aux progrès de la réforme : la domination de l'Espagne, qu'on considérait comme une grande oppression, fut confondue avec le catholicisme, et de là cette explosion de libertés et d'hérésies qui plus tard éclata puissante. Philippe voulait dans les cités suivre un même système, violemment réprimer la prédication, faire rétrograder la marche des idées; il échoua dans les Pays-Bas, parce que les intérêts s'étaient groupés autour d'autres faits accomplis. Quand une révolution est complète, tout ce qui se met en opposition avec elle peut avoir un moment de triomphe, mais retombe tout aussitôt, parce que la lutte d'un accident contre un résultat n'est et ne peut être jamais qu'instantanée *.

* J'ai décrit l'esprit politique et religieux des communes de Flandre pendant les quatorzième et quinzième siècles, dans le t. III de l'*Histoire Constitutionnelle*.

L'Angleterre alors présentait le spectacle d'une restauration passagère des idées catholiques sous le règne de Marie. L'administration d'Édouard VI avait complété la pensée de despotisme religieux de Henri VIII; la division des propriétés monastiques s'était accomplie; les rites étaient fixés par des actes du parlement; on avait une liturgie arrêtée. Les communes mettaient leur sollicitude à défendre qu'on offrît à l'église des cierges, et qu'on fît des processions. Édouard avait rédigé le livre des prières, on publia des statuts de pénalité pour frapper ceux qui tenaient un langage indécent contre la sainte Eucharistie; tout ce qui s'était opposé à l'accomplissement d'une pensée d'Église nationale avait subi de capricieuses et sanglantes poursuites *.

A la mort d'Édouard VI, après le règne éphémère de lady Jeanne Gray, Marie, signalée depuis son enfance pour ses opinions catholiques, prit la couronne. Le duc de Northumberland, le protecteur armé des principes de l'Église nationale, eut la tête tranchée, pour haute trahison, et l'ardente Marie annonça à Charles-Quint et à Henri II l'intention où elle était de restaurer le catholicisme en Angleterre **. Le roi de France

* Statuts I. Édouard VI, 3 à 10. Wilkins, IV, 28, et dans Fox, II, 75, 77, 105.

** Les meilleurs documens sur l'histoire de cette révolu-

la fortifia dans ces idées, et lui proposa même de l'aider d'un corps de gens d'armes, arquebusiers et archers. Marie empêcha les procès intentés sous le dernier règne aux évêques romains; la plupart furent rétablis dans leurs biens, au préjudice des confiscations, et une grand'messe selon le rite catholique fut célébrée dans le Marché aux chevaux, au milieu des clameurs de la multitude. Les chapelles se relevèrent; non seulement Marie en inaugura une magnifique dans son palais; mais Élisabeth elle-même, par hypocrisie, suivit l'exemple de sa sœur, quoiqu'elle fût alors l'espérance du parti protestant.

Pour donner une haute sanction à cette restauration religieuse, Marie, d'après les conseils de Charles-Quint, se fiança au roi Philippe. Ce fut un grand désappointement pour Henri II.

tion religieuse en Angleterre se trouvent déposés en mss. à la bibliot. de Besançon, 5 vol. Ils contiennent les deux correspondances de Renard, envoyé de Charles-Quint, et de M. de Noailles, envoyé de Henri II. Je ne comprends pas comment les historiens anglais n'ont pas fait plus d'attention à ce précieux recueil. Griffet, dans ses notes sur Daniel, l'a imparfaitement analysé. Il y a plus d'exactitude dans le petit volume qui a été publié sous ce titre : *Nouveaux éclaircissemens sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, in-12, Amst. et Paris, 1766. Traduit en Anglais sous ce titre : *New lights thrown upon the history of Mary, queen of England;* in-8, Lond. 1771.

Aussi la chose qui s'explique le plus difficilement, c'est que, pressé tout à la fois dans la Flandre et la Picardie par les armes de l'Espagne et par cette révolution d'Angleterre opérée contre son ascendant, le roi de France, allié avec les électeurs protestans d'Allemagne, n'ait pas adopté franchement les doctrines réformatrices pour les opposer comme une force à l'omnipotence catholique de son adversaire *.

Cependant l'opposition fermentait. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, avait prêché dans son église que la messe était une cérémonie diabolique; un acte du conseil autorisa l'accusation de Cranmer, pour trahison commise envers la reine, en répandant par la parole et les écrits des maximes séditieuses. Ce coup de violence était alors accompagné de la démarche officielle faite par Marie auprès du pape, pour une réconcilia-

* On ne peut dire combien les relations diplomatiques de cette époque furent actives et compliquées; il est curieux de suivre la lutte d'habileté et de ruse entre Noailles et Renard à Londres; elle alla jusqu'à ce point que M. de Noailles provoqua une sédition contre la reine. (*Voyez* les curieuses pièces de Besançon.) Le caractère historique de Marie a été étrangement défiguré dans un drame récent; on y a méconnu tout jusqu'à la physionomie matérielle de la reine : *Donna di statura piccola, di persona magre e delicata, ha gli occhi tanto vivi che inducano non solo riverenzia ma timor.* Rapport de Gio. Michel, au sénat de Venise. Bibliothèque Barberini, n. 1208.

tion solennelle avec l'Église romaine; Gian Francisco Commendone, chambellan de Jules III, à son passage à Londres, obtint de la reine la mission de pressentir le pontife sur cette réconciliation tant désirée; en même temps le parlement était convoqué, et les shérifs recevaient l'ordre de favoriser partout dans les contrées les élections catholiques *.

Le parlement arriva tout-à-fait selon les vœux de Marie; il s'ouvrit par la messe du Saint-Esprit, d'après le vieil usage; et le premier acte que présenta la reine, fut un bill pour l'abolition de la liturgie d'Édouard VI. On remettait provisoirement l'état religieux de la nation au point où il était à l'avènement de ce prince, les bills sur l'administration des sacremens sous les deux espèces, sur le mariage des prêtres, sur les bénéfices ecclésiastiques furent rapportés **. Les principes de la réforme étaient successivement abolis; on maintenait seulement jusqu'ici la suprématie royale. Enfin, pour couronner cette tentative d'une restauration orthodoxe, Marie se plaçait tout entière sous l'autorité de Philippe II, expression de l'unité catholique.

L'insurrection de Wyat ***, favorisée par M. de

* *Voyez* les actes de RYMER, t. XVI, 285 à 551, et BURNET, t. II, et FOX, t. XIV, p. 514 à 723.

** *Journal des Lords*, 469.—*des Communes*, 38, 39.

*** M. de Noailles appelle Wyat « ung gentilhomme des plus

Noailles, ambassadeur de France, éclata contre le système politique et religieux de la reine ; elle fut réprimée, et cela donna plus de courage encore pour marcher en avant : des évêques romains furent consacrés; les prélats et les prêtres mariés perdirent leurs bénéfices; il ne restait plus qu'un pas à faire, la reconnaissance de la suprématie pontificale, pas difficile, non point pour le peuple, que tant de changemens de doctrines avaient jeté dans l'indifférence, mais pour la noblesse, alors en pleine possession des biens ecclésiastiques. Cette question de propriétés était trop grave, se liait trop intimement au sol pour qu'elle ne fût pas l'objet d'une négociation spéciale avec le pape. Jules III, pontife éclairé, publia une bulle qui autorisait le légat à donner et transférer aux possesseurs actuels des fiefs monastiques, les propriétés mobilières et immobilières qu'Henri VIII et Édouard VI avaient enlevées à l'Église *. C'est sous l'influence de cette bulle que s'ouvrit le nouveau parlement, et une pétition des lords et des communes porta « qu'ils

vaillans et assuré, de quoy j'aye jamais ouy parler. (Mss. de Besançon.)

* C'était une exception à la bulle générale qui révoquait toutes les aliénations ecclésiastiques : *quâ hujus regni bona ecclesiastica ab ejus sanctitatis revocatione nominatim excipiuntur*. Poli, epist. lib. v, 42, du 16 septembre 1555.

voyoient avec chagrin la séparation du royaume de la communion du saint-siége; ils étoient portés à rapporter tout statut de cette séparation, espérant que la médiation de la reine les reconcilieroit avec le pape et les feroit absoudre des censures; » en conséquence, le cardinal Polus prononça, en présence du parlement à genoux, qu'il absolvait tous ceux qui étaient présens et la nation entière de toute hérésie et schisme, de tous jugemens, censures et pénalités, et les réunissait à la communion de la sainte Église *.

C'était donc ici une complète restauration des dogmes catholiques; rien n'est plus difficile que de laisser un tel événement dans de justes et raisonnables limites : en religion comme en politique, il est rare qu'une restauration ne se transforme pas en une réaction : on avait fait quelques concessions sur les idées, on s'en vengea sur les personnes; il y eut des échafauds, du sang, des bûchers comme il y en avait eu sous Henri VIII dans un sens contraire; temps de dissolution et de caprice en Angleterre, où la loi n'était qu'une vengeance, où l'on marchait d'une croyance à une autre chaque demi-siècle, avec nécessité pour tous d'en changer (sous peine de mort et de flétrissure)!

* *Reformatio Angliæ in decretis Reginald. Poli sedis apostolic. legat. in collect. conc. in Labbe*, t. XIV, p. 1733, et *Ciacon. in vitâ Pol.* t. III, p. 633.

Tout cela fut encore passager. Les intérêts en Angleterre étaient dévoués à une réforme ; les concessions que le pape avait faites pour le maintien des propriétés ne rassuraient pas les possesseurs ; car les propriétaires de biens acquis par l'effet d'un système ne sont jamais complétement tranquilles lorsqu'ils voient le triomphe des idées opposées dans le pouvoir. La réforme s'évanouissant, le sol ne devait-il pas trembler sous leurs pas ? A l'avènement d'Élisabeth, rien ne fut plus facile que le rétablissement de la foi protestante ; le premier parlement convoqué par la reine rétablit la liturgie d'Édouard VI avec un petit nombre de modifications *, et pour rester dans les conditions sanglantes de cette époque on devait la suivre sous peine de mort et de confiscation ; toute juridiction ecclésiastique était rendue à la couronne, on se séparait encore violemment de l'autorité pontificale. Plus tard, nous verrons le développement de l'Église sous le sceptre d'Élisabeth.

La tendance de l'Angleterre allait être désormais toute protestante. Tandis que Philippe II cherchait avec ardeur à reconstruire la force du catholicisme, Élisabeth devait favoriser la réformation ; l'un se déclarait le protecteur de la hiérarchie romaine ; l'autre des doctrines novatrices,

* Statuts 1. Elisabeth 4, 5,

et dans cette confusion de peuples et de nationalités, l'intervention de ces deux grandes puissances, au milieu des fermens de discordes qui agitaient la France, devait vivifier les factions en armes.

L'Allemagne, qui avait joué le premier rôle dans les commencemens du luthéranisme, jouissait alors de tous les bienfaits de la paix de Passaw et de la liberté de conscience que la diète avait proclamée. Il n'y avait nulle part, dans les élémens catholiques, assez d'énergie pour détruire cette concession obtenue et qui était passée dans les masses. Au contraire, la réforme s'étendait sourdement, et les pays qui avaient conservé jusqu'ici la foi orthodoxe cherchaient même à la secouer. L'abdication de Charles-Quint avait appelé à l'Empire Ferdinand, roi des Romains et archiduc d'Autriche, le même prince qui avait subi le traité de Passaw. Tandis qu'il se préparait à convoquer la grande diète, les États particuliers d'Autriche avaient réclamé hardiment la liberté de conscience et l'indépendanté profession de la réforme sur leur territoire. A cette condition seulement ils accordaient les subsides réclamés contre les invasions des Turcs. Ferdinand, surpris de ces rapides progrès des opinions qui de la multitude s'élevaient jusqu'aux États, répondit « qu'il était catholique, et qu'il ne pouvait consentir que ses sujets professassent une croyance en opposition avec la sienne. On invoquait le dé-

cret de Passaw, mais ce traité était relatif aux princes et non aux sujets ; il était libre à chaque souverain d'embrasser le culte qui lui convenait, mais les peuples devaient suivre la religion du prince *. » Cette réponse ne contenta pas l'assemblée ; elle refusa les subsides jusqu'à ce que Ferdinand eût accordé la communion sous les deux espèces, la libre prédication de l'Évangile et une protection impartiale pour ses ministres. Une semblable demande fut adressée par les Bavarois à leur duc Albert. C'était le cri de la population ; et, pour obtenir des secours, le duc ne mit aucun obstacle à la liberté si vivement réclamée, en même temps, il déclarait qu'il embrassait la confession d'Augsbourg. Ces progrès de l'Allemagne jetaient les électeurs et le peuple en dehors de toutes les questions de concile et de rapprochement avec la cour de Rome qui avaient agité naguère les diverses nations germaniques **.

La réforme en Suisse se concentrait jusqu'ici dans quatre cantons; mais l'importance religieuse de Genève grandissait avec la haute influence de Calvin, elle n'avait été jusqu'alors qu'une cité libre et municipale comme tant d'autres cités ; mais saluée métropole de toute une religion,

* Sleidan, *in comm.*, liv. xxvi, édit. de 1556.—De Thou, *hist.*, liv. xvii, p. 533.

** Pallavicin. *Hist. conc. Trident.*. lib. xiii, cap. 14, n° 1

Rome nouvelle et rajeunie, elle exerçait une sorte de juridiction universelle sur les églises calvinistes : tous les huguenots persécutés en France, en Espagne, en Italie, cherchaient un refuge à Genève; qui devenait ainsi le centre de la science et des arts.

Comme les vieilles républiques, Genève, je le répète, avait ses factions en armes et se poursuivant par la proscription. Les sombres doctrines de Calvin ne pouvaient s'adapter tout à coup à la civilisation du moyen âge, à cette société de fêtes, de tournois et de mystères, où les femmes avaient leur ami, où la science gaie du poète célébrait l'heureux varlet qui pénétrait dans la tourelle pour tromper le châtelain jaloux. Il se forma donc à Genève, comme partout ailleurs, une résistance à cette réformation morale. Sous l'administration du consistoire, on y comptait plus de douze mille étrangers cherchant un abri contre la tempête. Simple prédicateur de place publique, Calvin réunissait tous les pouvoirs que peut donner la parole humaine; esprit dominateur, il faisait sentir l'exercice de cette autorité populaire, et les syndics se plaignaient déjà de ce grand despotisme d'opinion. Français d'origine, sa protection s'étendait particulièrement sur ce qu'il appelait son Église de France. De sa retraite de Genève il écrivait des pamphlets contre les magistrats qui opprimaient ses frères et des lettres

d'exhortation à ceux-ci pour qu'ils eussent à persévérer dans la foi et à soutenir même par le martyre, s'il le fallait, la vérité de l'Évangile. On obéissait en France à ses conseils toujours impérieux, et, parmi le peuple, Calvin était considéré comme le pape des huguenots. Son esprit était ardent de prosélytisme. La fière conviction de ses propres doctrines les imprimait dans la tête de ses fervens adeptes. Ses travaux évangéliques furent immenses; il correspondait partout avec un zèle, une activité inouïe; on trouve de ses lettres dispersées dans toutes les bibliothèques sur la surface de l'Europe, et plusieurs familles françaises, engagées dans le calvinisme, en possèdent de fort curieuses qui signalent l'influence qu'exerçait alors la réformation genévoise sur la société *.

De si grands rapports avec la France firent accuser Calvin de complicité dans le projet de substituer l'administration de ses compatriotes à celle des citoyens à Genève; on voulait ameuter le peuple contre lui; mais l'accusation n'étant point justifiée, les Français restant en paix dans leur maison hospitalière, l'ascendant de Calvin ne fit

* Il existait quelques unes de ses lettres dans les mains du marquis de Poët; elles se trouvent copiées dans les cartons FONTANIEU, Biblioth. du Roi. DUPUY en a plusieurs aussi d'originales dans son immense collection manuscrite. Je donnerai, dans le dernier volume de cette histoire, la liste de tous les ouvrages de Calvin publiés ou en manuscrit.

que s'agrandir encore ; il continua à régner dans la république par la parole. Il combattait avec fureur toute doctrine nouvelle *, et ses efforts ne tendirent pas seulement à propager sa foi, mais encore à la maintenir telle qu'il en avait posé les bases dans son *Institution chrétienne.* C'est un curieux spectacle que ce despotisme doctoral introduit à côté de la loi absolue du catholicisme menacé. L'esprit d'un temps s'emprcint à tout ce qu'il produit. Il ne faut pas chercher dans ces époques d'émotions religieuses les grands résultats conquis par deux siècles de luttes et de persévérans efforts. Une opinion s'imposait alors comme un article de foi, comme une maxime de gouvernement, et quiconque prétendait la détruire pour lui substituer une nouveauté, conspirait contre le principe de la société. A des époques plus récentes il y eut des échafauds dressés pour les croyances politiques; et la raison publique n'en a point encore fait justice; elle lutte aujourd'hui contre cette intolérance san-

* Voyez ses pamphlets « aux ministres de l'église de Neufchatel contre la secte fanatique et furieuse des *libertins*. Genève, 1544. » — « Briève instruction pour armer tout bon fidèle contre les erreurs de la secte des anabaptistes. Genève, 1544. » — « Réponse à un certain Hollandais, lequel, sous l'ombre de faire les chrétiens spirituels, leur permet de polluer leur corps en toute idolâtrie. Genève, 1562. »

glante, comme elle combattit au seizième siècle pour la liberté religieuse. Le calvinisme eut des bûchers, des bannissemens, des cas d'infamie contre de simples opinions, parce qu'il ne se posa pas comme un principe d'indépendance, mais comme un système qu'il fallait adopter. Le supplice de Servet est une tache lugubre et indélébile; l'école genévoise a voulu justifier le fanatisme de Calvin; elle ne peut l'expliquer que par l'esprit d'un siècle où tout se formulait en dogmes *. Michel Servet avait profité de la haute liberté d'expliquer l'Écriture selon la raison individuelle; le principe d'autorité de l'Église étant détruit, il n'y avait pas plus de raison de se rattacher à la confession d'Augsbourg qu'aux institutions de Calvin. Dans ses deux grands ouvrages de la *Restitution du christianisme*, et des *Erreurs de la Trinité*, nous avons vu que Servet avait comparé la Trinité à une divinité à trois têtes, à une espèce de Cerbère; et puis « Dieu était tout, et tout était Dieu, » s'écriait-il. C'était le socinianisme, le côté philosophique de la prédication chrétienne; et ce fut pour ces opinions que Servet dénoncé subit la mort. Rien de plus acharné et de plus implacable que ces poursuites du maître contre Servet; il le fit arrêter, lutta contre ses

* Voyez surtout *Histoire littéraire de Genève*, par Jean Senebier, ministre du saint Évangile et biblioth. de la république genévoise. 1786.

défenses, et domina le jugement qui le livra au bûcher *. Calvin, comme Luther, s'efforçait de poser un point d'arrêt au mouvement des idées qui le débordait déjà. Je considère le prédicant de Genève comme le grand organisateur de la réforme, comme la forte main qui bâtit une Église à côté de la vieille foi qu'il secouait; c'est à Calvin qu'on doit les consistoires, la hiérarchie des pasteurs et des ministres; il ne voulait pas seulement laisser après lui des ruines : il tendait à substituer quelque chose au vaste et bel édifice du catholicisme qu'il avait ébranlé par la parole.

Chacune des puissances qui ceignaient la France d'un cercle d'opinions et de forces, apportait un poids plus ou moins imposant au milieu de la crise religieuse qui se manifestait alors dans le royaume ; l'Espagne avait ses doublons, ses vieilles bandes habituées à la victoire ; l'Angleterre, pauvre encore, pouvait néanmoins jeter sur le continent des troupes auxiliaires ; en Flandre, les révoltés devaient appuyer les réfor-

* Voici le cruel sentiment de Calvin sur le malheureux Servet : *Servetus nuper ad me scripsit, et litteris adjunxit magnum volumen suorum deliriorum cum thrasonicâ jactantiâ me stupenda ac inaudita visurum; si mihi placeat, hùc se venturum recipit; sed nolo fidem meam interponere:* NAM SI VENERIT, MODÒ VALEAT MEA AUTORITAS, VIVUM EXIRE NUNQUAM PATIAR. Lett. de Calvin, Biblioth. du Roi, citée par Uttembogaert.

mateurs ; en Allemagne, de nombreuses compagnies de reitres et de lansquenets se mettaient à la solde des catholiques et des protestans ; la Suisse républicaine se divisait en deux croyances, tandis que Genève, métropole de science et d'activité, lançait des pamphlets, ourdissait des complots qui éclataient ensuite par des coups de mains de peuples et de gentilshommes en France. La plupart des conjurations protestantes furent préparées à Genève ou à Londres ; les huguenots étaient représentés presque officiellement auprès d'Élisabeth et de Calvin. Ils en suivaient les conseils et y concertaient leurs desseins contre le catholicisme.

CHAPITRE XXIV.

ADMINISTRATION DES GUISE. — CONJURATION D'AMBOISE.

Situation du parti réformateur. — Les Guise. — Le parti catholique. — Persécution. — Mouvement des calvinistes. — Projet pour s'emparer du gouvernement. — Dessein des huguenots. — La conjuration échoue. — Cruelles exécutions.

1559 — 1560.

La mort de Henri II, loin de diminuer l'autorité de la maison de Guise, l'avait en quelque sorte agrandie; la jeune épouse de François II,

la belle et malheureuse Marie Stuart était leur nièce ; et d'ailleurs ce qui était une raison plus puissante, le parti catholique étendait sur eux sa force. Les deux grandes fonctions de l'État, la lieutenance générale du royaume et la superintendance des finances furent confiées, la première au duc de Guise, la seconde au cardinal de Lorraine, et lorsque le parlement vint féliciter son jeune souverain, ce triomphe des opinions et des hommes du catholicisme lui fut annoncé.

En pleine possession du pouvoir, François de Guise se mit immédiatement en rapport avec le roi d'Espagne ; il lui écrivait le 4 février 1560 : « La mort subite de notre sire Henri II peut apporter une grande désolation en ce royaume ; mais par la conduite prudente de la reine et vos sages avis, j'espère qu'il sera maintenu en paix. Quant à moi, Sire, ayant ici reçu tant de biens et honneurs du feu roi Henri II et de la reine, et mis tant de peines de les fidèlement servir, je n'aurai jamais rien tant devant les yeux que le service d'elle et de leurs enfans, pour lesquels je sacrifierai ma vie comme j'ai incessamment estimé gloire et honneur de trouver une honorable occasion pour la hasarder. J'obéirai toujours, Sire, aux bons et louables conseils qu'il vous plait me donner; je me sens infiniment tenu à vous remercier généralement du soin qu'il

vous plaît avoir de la conservation de ce grand royaume *. »

Quelques jours après il lui écrivait encore : « Je ne saurois qu'ajouter, si ce n'est vous assurer, que notre roi est si ferme et constant à l'entreténement de la foi catholique, qu'il ne fera ni permettra jamais en son royaume chose qui y contrevienne ; et quant à moi, je ne céderai à aucun de mes prédécesseurs en ce qui touche l'honneur de Dieu, et maintenance de sa sainte foi **. »

Les poursuites contre Anne du Bourg, quelque temps suspendues, recommencèrent ; on voulait maintenir un parlement dévoué, et imprimer toute sa force au catholicisme. Anne du Bourg fut traduit devant la Chambre ardente, création nouvelle du chancelier Olivier, pour juger les hérétiques. Il y fut accusé de professer les doctrines de Luther et de Calvin sur la grâce et le purgatoire ; du Bourg répondit avec fermeté et persista dans tous les articles de sa foi. Les parlemen-

* *Archives de Simancas*, B 12[122].

** *Ibid.* B 11[75]. Il existe aux mêmes archives une lettre de François II au roi d'Espagne ainsi conçue: « J'ai été bien aise d'avoir vu votre si bonne intention au repos universel et bien de mon royaume, par ce que le prieur don Antonio m'a dit de votre part, et je lui ai fait si ample réponse que par-là vous aurez connoissance du soin que j'ai en l'honneur de Dieu, *ibid.* B 11[74].

taires catholiques, sous la direction du président Minard, appelaient la condamnation pour le cas d'hérésie comme un grand exemple. Tous les hommes de lumières s'intéressaient au conseiller du Bourg, et les calvinistes voyant en cette poursuite les symptômes d'une persécution systématique, tentèrent de l'éviter par un acte de violence : le président Minard fut atteint d'un coup d'arquebuse, et l'on en accusa les huguenots; le peuple s'émut. Un acte du conseil municipal ordonna de fermer les portes de Paris pour se saisir de l'assassin *. Dans cette agitation des esprits, le parlement se hâta de condamner Anne du Bourg; il fut dégradé de l'état de clerc et brûlé en la place de Grève, car il n'avait voulu se rétracter; et il y eut grande foule de gens de tous états à cette exécution; MM. de la ville y avaient envoyé les trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers **.

Rien ne fit plus d'impression sur le parti calviniste que le supplice du conseiller du Bourg. C'était une première attaque contre l'opinion scientifique qui protégeait les progrès de la ré-

* Biblioth. du Roi, mss. Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 196.

** *Regist. de l'Hôtel-de-Ville.* Bibl. du Roi, mss. Colbert, vol. CCLII, p. 196, vers. Le procès d'Anne du Bourg est imprimé in-12, petit format; il est très rare et se trouve Bibl. du Roi, mss. Fontanieu, ann. 1559—1560.

forme en France. Les huguenots multiplièrent les doléances et les complaintes ; des gravures informes reproduisaient le supplice du malheureux conseiller, et le bûcher d'où les flammes s'élèvent en la place de Saint-Jean en Grève. On y voit messire du Bourg, les mains jointes, étranglé par une grande corde, en face d'une belle croix; aux étroites croisées sont plusieurs nobles dames qui regardent ledit supplice, tandis que le bourrel, d'un air alerte et joyeux, jette maints fagots dans le feu *. On prêta au conseiller hérétique des cantiques, des chansons saintes ** afin d'exciter la commisération du peuple.

* *Voyez* la collection des estampes, Biblioth. du Roi, règne de François II.

** « Chanson spirituelle d'Anne du Bourg, conseiller du roi en parlement, étant ès-lieux pour soutenir la parole de Dieu, et pour laquelle il souffrit constamment la mort à Paris. Sur le chant du psaume 40 : »

Gens insensés, où avez-vous les cœurs
De faire guerre à Jésus-Christ?
Pour soutenir cet ante-Christ,
Jusques à quand serez persécuteurs?
Traîtres abominables,
Le service des diables
Vous allez soutenant;
Et de Dieu les édits
Par vous sont interdits
A tout homme vivant.

Le parti calviniste comprit le danger de sa position. Jusqu'ici il n'avait été qu'instantanément persécuté, et il se trouvait le plus souvent à l'abri, soit par la protection de la cour, soit par l'esprit qui s'était empreint depuis quelques années à la minorité du parlement de Paris. Cette opposition était brisée; les Guise pouvaient assurer le triomphe des opinions catholiques, et par le fait le parlement de Paris était dans leurs mains, sans que le parti politique, toujours si timide, se hasardât à les contre-dire. Les huguenots se réunirent dans des assemblées secrètes au faubourg Saint-Germain. Ils tinrent des consistoires particuliers *. Pour se donner une organisation plus forte et plus active, ils se régularisèrent en synode; l'élection libre fut proclamée, et l'égalité la plus absolue dut présider au choix

N'empêchez plus la prédication
De la parole et vive voix
De notre Dieu le roi des rois,
Ou autrement sa malédiction
Sur vous verrez estendre,
Et vous fera descendre
Aux enfers ténébreux
Là où serez punis
Des maux qu'avez commis
Par tourmens douloureux.

* « Procès-verbaux et Mémoires des synodes ou assemblées ecclésiastiques de ceux de la religion réformée. » Bibl. du Roi, mss. de Brienne; vol. cot. 216 à 226 inclusivement.

des pasteurs. L'Église calviniste prit en France une forme purement républicaine. Alors fut arrêtée sa profession de foi; elle était envoyée de Genève, car avec sa prodigieuse activité, Calvin dirigeait toutes les branches de ce qu'il appelait son immense famille.

Les deux principes religieux étaient ainsi en présence, organisés comme pour le combat : les catholiques avaient éloigné de la cour les gentilshommes, expression du parti protestant. Le roi de Navarre, le plus modéré et le plus circonspect, craignant pour la possession de son royaume menacé par Philippe II, se retira précipitamment; on donna au prince de Condé une mission pour l'Espagne; tout ce qui avait quelque valeur, Coligny, d'Andelot étaient en complète disgrâce, et le chancelier Olivier, dévoué au cardinal de Lorraine, préparait une série de lois pour seconder le mouvement catholique.

Cette intention se manifestait par des actes; une première ordonnance toute de précautions défendit qu'on portât des armes sur soi; aucun ne pouvait désormais se revêtir d'un grand manteau, avoir des chausses larges dans lesquelles on cacherait poignards ou pistolets : « défense est faite à toute personne, de quelque état qu'elle soit, de tirer arquebuse, sous peine, la première fois, d'une amende de cinq cents écus d'or au soleil, ou des galères si l'on n'avoit de quoi payer la-

dite amende, et pour la seconde fois, ils seront pendus et étranglés *. » Des lettres de commission de François II ordonnent « d'informer secrètement et diligemment contre tous ceux qui donnoient faveur aux sacramentaires ou autres personnes soupçonnées d'hérésie; ceux qui fréquentoient leurs comités et assemblées secrètes et malicieuses, et pareillement ceux qui usoient de menaces et d'injures pour intimider les juges, manière fort pernicieuse, à quoi il est très-nécessaire de pourvoir : vous procéderez sur-le-champ, à la requête de notre procureur, à leur faire et parfaire leurs procès, ainsi que de raison; car tel est notre plaisir **. »

On se lia par des sermens particuliers; des émissaires devaient réveiller le zèle des villes; on ne parla pas encore d'une ligue écrite et positive, mais on en jeta les premiers principes qui devaient attirer à eux toutes les halles, les clercs et les métiers, parce qu'ils protégeaient la suprématie romaine et les priviléges des cités et des ordres religieux.

Pour rattacher à la combinaison d'une grande ligue la haute noblesse, et l'engager par un serment spécial, on fit une promotion extraordinaire de dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel :

* Fontanon, tom. 1, pag. 648.

** Regist. du parlem., vol. Y, fol. 33.—Rebuffe, liv. v, tit. xiv, chap. x.

Saint-Michel, archange, était l'emblème de la foi catholique, et le démon qu'il plongeait en enfer était-il autre chose que le symbole des hérésies nouvelles qui fermentaient au sein de l'Église et qu'il fallait extirper ? Cette pensée domina toutes les résolutions du conseil; elle se manifesta par des édits cruels contre les rassemblemens et conventicules d'hérétiques; ils furent défendus sous peine de la vie; mais en même temps on accordait une amnistie « à tous ceux qui avoient mal senti de la foi, pourvu qu'ils rentrassent au sein du catholicisme *. » Enfin, une autre déclaration portait « que les maisons où se feroient les conventicules et autres assemblées illicites seroient rasées et démolies **. »

L'imprimerie étant toujours l'arme puissante, les catholiques multiplièrent les pamphlets, dénoncèrent les mœurs et les crimes des réformés; on les flétrit dans un petit écrit de toutes les horreurs des hérétiques de l'Église primitive, de ces réunions nocturnes où les lampes s'éteignaient pour favoriser l'adultère et l'inceste. Les légendes du moyen âge contre les juifs étaient renou-

* « Édit du roi contenant la grâce et pardon pour ceux qui, par ci-devant, ont mal senti de la foi. » Paris, par Vincent Sertenas, à l'enseigne saint Jean-Baptiste, et en sa boutique au Palais, 1559, avec privilége.

** Regist. du Parlement, vol. Y, fol. 31.— FONTANON, IV, 259.

velées : on peignait les enfans égorgés dans de sanglantes libations ; d'autres pamphlets accusaient les huguenots de vouloir mettre le feu à la ville de Paris, tandis qu'ils ouvriraient les prisons pour en faire sortir la lie des voleurs, abandonnant la grande cité au pillage.

Dans une collection de vieilles gravures, sous le titre d'*horribles cruautés des huguenots en France,* on voit la nature des accusations populaires qui circulaient contre les calvinistes; ici on aperçoit un prêtre mis en croix recevant des coups d'arquebuses *; là un combat contre une nef remplie de moines, qui sont presque tous jetés à l'eau **; puis un grand concours de femmes et vieillards étranglés et mutilés ***; un bon ermite

* . . . . .Le tyran huguenot
Se montrant comme juifs, ennemis du Seigneur,
Le prêtre ayant forcé à célébrer la messe;
Mystères profanant, et le battant sans cesse
L'ont mis finalement à la croix du Seigneur.

** Ils ne brigandent pas seulement sur la terre;
Mais sur la mer aux saints ils font aussi la guerre,
Du sang desquels tués les eaux changent couleur.

*** Belles louanges ici vous en rapporterez,
Qui force sur vieillards et femmes exercez,
Et nonobstant qu'avez à votre avis victoire,
Tant plus du sang buvez, tant plus en voulez boire,
Insatiables loups jamais assez remplis!

(*Bibliothèque royale.*)

qui a les pieds enferrés comme un cheval de bataille *.

On avait mis à chaque coin de rue des petites images de la Vierge, et les catholiques fervens apostés forçaient tous les passans à ôter leur chaperon ou leur toque. Si quelqu'un s'y refusait, on le traînait en prison comme huguenot, et ces prisons se remplirent de telle sorte qu'on fut obligé de supposer une espèce de conjuration pour débarrasser le Châtelet et conduire les hérétiques au supplice.

Cependant les calvinistes, trop nombreux pour se laisser ainsi décimer par la persécution, écrivirent à Genève, députèrent auprès d'Élisabeth d'Angleterre et des princes luthériens d'Allemagne afin de demander appui, alors qu'ils s'organisaient en France contre leurs oppresseurs. Aux pamphlets des catholiques ils opposaient d'autres écrits. Une de ces violentes brochures, imprimée à Genève, attaque ouvertement l'autorité du conseil, des Guise et de la reine **; elle accusait Ca-

* Lorsque le Tout-Puissant le genre humain créa,
Son propre image en lui et vif portrait forma,
De laquelle pourtant le méchant ne tient compte ;
Les hommes fait tirer comme autres animaux,
Leur ferrant les pieds nuds comme on fait aux chevaux.
(*Bibliothèque royale.*)

** « Du pouvoir insolent obtenu par M. de Guise. » Genève, 1559.

therine de Médicis de grands déportemens, et le cardinal de Lorraine d'usurper l'autorité royale. « De quel droit gouvernoient-ils l'État au préjudice des princes du sang ? »

D'autres pamphlets, plus habiles encore, liaient la cause de la réforme à celle de la convocation des États-Généraux, toujours si populaires. On se plaignait de ce long veuvage entre la monarchie et ses enfans légitimes, les représentans des bonnes villes; on les invitait à délibérer sur la loi de succession et la formation des conseils, particulièrement sur la liberté de conscience qu'on posait comme une question politique que les peuples seuls étaient appelés à décider*.

Le parti huguenot, composé d'une vaillante gentilhommerie, devait offrir une vigoureuse résistance aux mesures catholiques que les Guise avaient arrêtées contre lui. Il y avait long-temps déjà que les calvinistes étaient préparés; leur organisation secrète les enlaçait tous dans un commun dessein, comme dans une commune foi. Toutes les églises réformées de France s'entendaient entre elles; elles avaient des chefs désignés pour les diriger au jour où une prise d'armes deviendrait nécessaire. On se mettait en rapport par émissaires, par des chiffres convenus, ou par

* « De la nécessité des États, par les François qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de N. S. J. C. » 1559.

des mots et des signes mystiques que les partis adoptent pour se dérober à la surveillance; la correspondance de Calvin excitait ses frères à conquérir la liberté de l'Évangile, s'il le fallait même à coups d'arquebuse.

Le moment était venu d'arrêter quelque chose contre le parti catholique afin d'arriver au pouvoir; des instructions étaient parties des conseils de Genève. Élisabeth d'Angleterre se trouvait d'intelligence avec une autre fraction de calvinistes sous le prince de Condé. Les réformés recevaient alors en France une double impulsion. Les Génévois tendaient spécialement vers un système républicain dans les conditions adoptées par les cantons suisses; les écrits clandestins que l'école de Calvin lança dès cette époque prouvent qu'elle cherchait à introduire ces idées parmi le peuple. Les formes du calvinisme s'y prêtaient admirablement; tout était en effet électif; la nouvelle Église posait en toute sa force le principe de l'égalité*. Le second parti, celui de la no-

* Il existe une curieuse médaille au cabinet du Roi, et qui peut se reporter à ce mouvement républicain. Elle offre l'image d'une épée flamboyante qui coupe un lis dont la tige se courbe et tombe. Le sceptre et la couronne sont roulés dans la poussière. Ceci ne peut se reporter à la royauté des Guise; car le sceptre et la couronne auraient été respectés. Le savant Barthélemy, dans un de ses momens de

blesse, qui était d'accord avec la reine Élisabeth d'Angleterre, appelait à la couronne le prince de Condé, qui professait hautement les opinions du calvinisme. Le prince, sans saisir encore les armes contre la cour, avait prêté la main à ce projet; il devait prendre le nom de Louis XIII et donner satisfaction à toute la gentilhommerie huguenote, avec laquelle il gouvernerait la monarchie *.

Tout pleins de ces idées, les chefs calvinistes tinrent entre eux plusieurs conciliabules; le plus important fut celui de La Ferté, où assistèrent les députés secrets de toutes leurs Églises, sous la présidence du prince de Condé. Coligny y prit la parole, promit à tous les secours de la reine d'Angleterre dans le mouvement qui se préparait. On ne devait pas aller d'abord à une conjuration pour renverser l'autorité royale; on ne pouvait dire un tel but; et il est probable que si on l'eût avoué il n'aurait pas trouvé l'assentiment una-

peur, avait envoyé cette médaille à la Convention nationale, comme un gage de haine à la royauté. *Voyez* la petite notice ajoutée à la médaille (cabinet du Roi). Je la ferai graver dans le volume des pièces.

* Il existe également une médaille de ce Louis XIII (prince de Condé). Le cabinet du Roi ne l'a pas; mais on la trouve dans plusieurs cabinets de particuliers : elle est également citée dans l'*Art de vérifier les dates*, règne de Charles IX.

nime; trop de liens unissaient la noblesse territoriale à la couronne d'un roi. Le projet de changer la France en provinces unies, par un lien fédératif et républicain, aurait été repoussé par la grande majorité, même des mécontens; la puissance de Calvin n'allait pas jusque-là. On mit en délibération si l'on se débarrasserait de la famille royale, des Guise particulièrement; le plus grand nombre déclara qu'une telle action serait très-impopulaire dans le royaume, et qu'il ne fallait pas jeter sur la cause réformée l'odieux d'un assassinat *.

Il fut arrêté provisoirement qu'on ferait présenter au roi par la multitude évangéliste, organisée en bandes, une humble requête afin de le supplier de mettre un terme aux persécutions déplorables qui livraient les calvinistes au bûcher, et pour quel crime? Pour avoir fait en secret des actions d'amour envers Dieu et préparé le salut de leur âme. Une seconde requête toute politique demandait, conformément aux lois fondamentales de la monarchie, que les Guise fussent exclus de toute administration; l'autorité légitime devait être désormais dans les mains des princes du sang et des États-Généraux, immédiatement convoqués. Un dernier article se résumait

* *Journal de* Brulart, *Vie de Coligny*, pag. 20; De Thou, liv. xxiv; Matthieu, liv. iv, pag. 213. — Le Laboureur, sur *Castelnau*, tom. i, pag. 512.

en appelant les vieilles coutumes qui interdisaient aux étrangers le gouvernement du royaume; d'où la conclusion naturelle qu'il fallait en exclure les princes de Lorraine. « Sire, disaient les calvinistes, la façon dont nous avons usé semble de prime-face estre estrange et violente; néanmoins nous supplions très-humblement Votre Majesté de considérer que, n'ayant autre moyen pour oster le péril, nous avons pensé qu'on ne trouvoit jamais nouveau et singulier ce que les sujets font pour la conservation de leur prince, et pour repousser les ennemis d'un roy et d'un royaume *. »

Ces projets, ainsi fixés, il ne s'agissait que de trouver les chefs et de régler les moyens d'exécution. L'assemblée étant présidée par le prince de Condé et Coligny, rien n'était plus simple que de leur déférer la conduite des braves compagnons; mais ceux-ci firent observer qu'il valait mieux en charger un huguenot obscur, exempt d'ambition, afin que le mouvement eût tout-à-fait le caractère d'une entreprise populaire et de bien public. On choisit donc un gentilhomme du Périgord, tout dévoué au prince de Condé; son nom était Godefroi du Barri, seigneur de la Renaudie; il s'était retiré à Genève pour cause de

* « *Les États de France, opprimés par la tyrannie des Guise, au roy leur souverain seigneur.* » 1559. (Pamphlet huguenot.)

mécontentement, et là il avait embrassé le calvinisme : c'était un vigoureux chevalier, hardi aux batailles, expression de la gentilhommerie provinciale. Il avait eu plusieurs entrevues à Londres avec la reine Élisabeth d'Angleterre, à laquelle il avait déroulé le projet de la conjuration. Élisabeth l'avait approuvé en le modifiant dans les idées de la noblesse et du prince de Condé, son chef.

Il ne restait plus que l'exécution. De nouveaux pamphlets avaient été distribués à la multitude pour gagner son suffrage : « Peuple françois, y disait-on, l'heure est maintenant venue qu'il faut montrer quelle foy et loyauté nous avons à nostre bon roy. L'entreprise est descouverte, la conspiration est cognue ; les machinations de la maison de Guise sont révélées. Voici les estrangers à nos portes, que l'on fait venir aux despens du roy pour être ministres et instrumens de leurs méchantes entreprises. Ils cognoissent que nous voulons défendre et maintenir la couronne de France entre les mains de nostre maistre, à qui elle appartient ; les ennemis du roy chassent la noblesse en la mer pour estre viande des poissons *. » Ces

* « *Complaincte au peuple françois.* » Paris, 1559.

Le feu roy devina ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et son pauvre peuple en chemise.
(*Sonnet huguenot à la fin de la complainte.*)

écrits circulaient en toutes les provinces; La Renaudie manda aux conjurés de se réunir à Nantes; on devait partir de ce point fortifié en diverses bandes, et se rassembler à jour fixe autour de Blois, alors résidence royale. Là on pénétrerait dans la ville de gré ou de force pour présenter la requête, enlever les Guise, la reine-mère, le roi lui-même, et substituer immédiatement l'autorité des princes du sang pour décider ensuite par les états-généraux la forme d'administration qui serait adoptée. L'assemblée de Nantes fut calme. La Renaudie débuta par exposer aux gentilshommes qui l'entouraient qu'ainsi constitués, ils représentaient les états-généraux de France, et qu'ils étaient appelés à délibérer sur le bien public; il développa le projet des deux requêtes à présenter au roi; elles obtinrent l'assentiment unanime par assis et levés, comme s'il s'était agi des vieilles assemblées nationales; on fixa le jour de l'exécution pour le 10 ou le 15 de mars. Trente capitaines élus devaient se répartir cinq cents cavaliers et mille hommes de pied, et tous se rendraient par des routes différentes à Blois pour exécuter promptement et exactement le projet *.

Les princes de Lorraine, si menacés par la conjuration, en ignoraient pourtant encore l'exis-

* *Mémoires de Tavannes*, p. 222. — D'AUBIGNÉ, t. II, chap. XVI, p. 229.

tence ; le parti protestant avait procédé silencieusement et avec ordre ; tous les huguenots, également proscrits, avaient prêté le serment de ne rien révéler de ce qu'ils savaient de l'entreprise, et les préparatifs même des hommes d'armes se firent avec tant de secret, qu'on les aperçut à peine, à une époque surtout où le droit de marcher en arquebuse, quelles que fussent les défenses royales, appartenait à tant de classes et de corporations.

A la fin de février, La Renaudie était à Paris pour se concerter avec le ministre Chandieu, le plus intime correspondant de Calvin et de Bèze, sur la nécessité d'entraîner le parti politique, afin de compléter la révolution décisive qu'on préparait. Il avait choisi sa demeure chez un avocat qui correspondait par ses opinions à la fraction parlementaire ; Pierre des Avenelles fut mis dans toutes les confidences, et comme le parti modéré ne voulait pas aller si loin et s'engager si fortement, des Avenelles dénonça le vaste projet des réformés au seigneur de Vouzay, maître des requêtes et l'un des partisans de la maison de Guise. Il arrivait aussi au cardinal de Lorraine des avis de toutes parts sur les entreprises des huguenots *; on ne savait encore leurs des-

* *Relation et information d'une émeute dans la ville de Nantes, causée par ceux de la religion.* Biblioth. du roi, mss. Colbert, vol. XXVII, liasse couvert. de parch.

seins ; mais ils s'armaient, ils étaient ouvertement en rapport avec Genève et Élisabeth. Sur la déclaration de des Avenelles, on apprit tous les détails du projet préparé ; on se tint sur ses gardes.

Mais quels étaient les complices de la conjuration ? allait-elle aboutir aux princes du sang, à l'amiral Coligny, à toute la maison de Châtillon ? Avant de prendre une première résolution contre les têtes puissantes des chefs de parti, ne fallait-il pas constater leur culpabilité ? La reine-mère, d'ailleurs, avec sa prudence habituelle préférait une mesure à tempérament, s'arranger avec une opinion aussi forte plutôt que de lui déclarer la guerre. Elle fit donc venir auprès d'elle Coligny, et lui demanda s'il savait quelque chose de la conspiration qui se tramait contre le roi.

L'amiral répondit, en dissimulant, qu'il existait un grand mécontentement dans les esprits à l'occasion des tristes persécutions contre des hommes inoffensifs ; que si l'on voulait calmer cette effervescence le meilleur moyen était de publier une amnistie et la liberté de conscience. Le pouvoir de la maison de Guise excitait d'autres irritations, voulait-on également les apaiser ? eh bien, qu'on distribuât le pouvoir entre les princes du sang *; l'amiral ne dit pas un mot du complot.

* Il n'est pas d'événement sur lequel il existe plus de versions différentes que le tumulte d'Amboise. Les pam-

Le conseil du jeune roi mit en question ce qu'il fallait faire. Catherine de Médicis avec une grande habileté exposa que le meilleur moyen d'affaiblir le parti protestant, c'était de le diviser par des concessions instantanées ; ce fut aussi l'avis du chancelier Olivier. On en délibéra en présence du roi et de Coligny lui-même ; un édit porta liberté entière pour le fait de religion, et par conséquent défense de poursuivre ceux qui seraient accusés sur cette matière ; on en exceptait les prédicateurs de la réforme et ceux qui sous prétexte de religion avaient conspiré contre la majesté royale. Le conseil obtint la signature de l'amiral Coligny, souvent porté à sacrifier pour des intérêts de cour la sûreté de ses co-religionnaires.

phlets calvinistes le représentent comme la chose la plus innocente. *Voyez : Avertissement et complaincte au peuple françois, ensemble l'histoire du tumulte d'Amboise,* 1560. — *L'histoire du tumulte d'Amboise advenu au mois de mai* 1560, *ensemble une complaincte au peuple françois ; ne dites pas conspiration toutes et quantes fois le peuple dit conspiration.* Paris, 1560. — *Remontrances à tous états par laquelle est en brief démontré la foi et innocence des vrais chrétiens, les abus auxquels sont détenus leurs ennemis et persécuteurs, et le jugement que Dieu en fera.* Paris, 1560. — *Juste complaincte des fidèles de France contre leurs adversaires papistes et autres, sur l'affliction et faux crimes dont on les charge à grand tort.* En Avignon, chez Tropimez de Rives, 1560.

Par cette mesure on séparait le parti protestant. Les huguenots turbulens restant seuls compromis, on était dès-lors maître de la conjuration. Elle marchait toujours, quoique La Renaudie eût appris l'adhésion de l'amiral au dernier édit; tout était tellement organisé qu'il n'y avait plus à reculer. Les princes de Lorraine prévenus eurent le temps de préparer toutes leurs précautions militaires. Les deux reines et le jeune roi furent conduits sous bonne escorte à Amboise, ville fortifiée; un mandement royal invita la noblesse catholique à monter à cheval pour défendre la couronne. Toute cette noblesse se répandit dans les campagnes aux environs d'Amboise, afin de se saisir des troupes de huguenots arrivant par petits nombres.

Le duc de Guise, dans ce danger qui menaçait l'autorité du conseil catholique et du roi, s'était fait revêtir d'un pouvoir absolu, de la grande lieutenance-générale pour le commandement des gens d'armes *. Le prince de Condé était venu à Amboise ainsi que Coligny; les uns disaient que c'était pour donner appui à la maison royale; les autres qu'ils étaient là pour favoriser les huguenots au moment où ceux-ci pénétreraient dans la ville. La promptitude et la fermeté du duc de

* « Pouvoirs obtenus par le duc de Guise du roi François II, à Amboise, 1559. » *Mémoires de Condé*, tom. I, p. 19.

Guise avaient déjà mis la cité à l'abri; foison de gentilshommes placés en embuscade se précipitèrent à l'envi sur les petites troupes de huguenots qui arrivaient successivement; puis on attachait ces pauvres hommes à la queue des chevaux, et sans jugement on les pendait au haut des créneaux de la ville d'Amboise, et il y en avait tout autour des murs. Les vieilles gravures du temps nous reproduisent dans toute leur cruauté ces sanglantes exécutions, et je rapporterai la naïve légende que le pieux ouvrier a mise pour expliquer son sujet.

«Dans l'éloignement est la ville; puis vient une compagnie de gens de cheval ayant cheminé toute la nuit; elle sonne la diane jusqu'à la porte du château, mais elle fut découverte et en partie déconfite; foule d'arquebusiers tirent sur eux par les fenêtres de bons coups d'arquebusade. On voit le baron de Castelnau, un des chefs, sur les créneaux du château de Noyze, où était le rendez-vous de l'entreprise; M. de Nemours à cheval au pied des murs parlementant avec ledit Castelnau; il lui promet, sur sa foi de prince, qu'il ne leur sera rien fait. Sur le côté le baron de Pardillan, rencontrant dans les champs le baron de La Renaudie, le voulant tuer de sa pistole; ladite pistole faillit et ne prit point feu. Un des serviteurs de Pardillan tue d'un coup d'arquebuse La Renaudie, mais avant que ledit La Renaudie mourut, il tue

de son espée ledit serviteur. Un bassin merveilleusement entouré de fleurs se trouve au milieu de cette belle image, et une quantité d'oies et autres bêtes se baignent légèrement *. »

La Renaudie, en effet, arrivait vers Amboise. Il fut vivement attaqué dans la forêt de Château-Renaud par le sire de Pardillan, son cousin, qu'il traversa d'un bon coup d'épée, mais lui-même fut tué d'une balle d'arquebuse. On le mit donc sur un méchant cheval, la tête et les pieds pendans comme un sac; puis, il fut élevé par le col aux créneaux des tours avec cette inscription : *La Renaudie, chef des rebelles et conjurés.*

Une autre vieille gravure reproduit encore : « La Renaudie guindé à une potence au pied du château d'Amboise. A la porte, cinq des conjurés sont pendus avec de longues cordes, et incontinent deux autres vont être estranglés; le baron de Castelnau et ses compagnons décapités; Villemongis, ayant trempé ses mains dans le sang de ses compagnons, va être aussi décapité. Puis grande affluence de belles et gentilles dames parlant et riant incessamment; elles entourent une potence ayant trois têtes sur le sommet; au-dessous est escrit : *Cy sont trois têtes pour mémorial* *. »

* Collect. du cabinet d'estampes. Biblioth. roy. — Règne de François II.

Des révélations furent faites qui compromettaient le prince de Condé et l'amiral ; car le duc de Guise , recueillant les moindres indices, suivait avec sollicitude tous les élémens d'une accusation. La reine-mère balança cette influence; elle craignait la toute-puissance de la maison de Lorraine n'ayant plus d'obstacles à son pouvoir ; elle cherchait à affaiblir les uns par les autres , afin d'élever son autorité sur ces conflits. Les Bourbon et les Châtillon abattus , il ne restait plus rien qui pût contrarier le grand projet de la maison de Guise. D'ailleurs , l'amiral Coligny, le prince de Condé avaient fait toutes sortes de démonstrations pour se disculper. Quand les huguenots tentèrent une attaque de vive force contre Amboise , Condé et l'amiral coururent aux armes pour les réprimer.

Ces lâchetés les sauvèrent pour le moment, et le pouvoir des Guise se raffermit. Il y eut encore des exécutions sanglantes, des manque de foi , ne serait-ce qu'envers ce Castelnau pris sur la parole du duc de Nemours, puis livré et pendu , malgré le sauf-conduit. Quant au prince de Condé , il se réconcilia au moins en public avec le duc de Guise. Il se passa une de ces scènes dont ces temps de dissimulations et de faux honneur ne nous montrent que très-souvent l'exemple. Le prince de Condé , qui avait été le premier mobile du complot , déclara que si quelqu'un était

assez hardi pour soutenir qu'il avait tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi et qu'il était l'auteur de la conspiration, il le combattrait à outrance. « Je renonce au privilége de mon rang, s'écria-t-il, et je suis prêt à le démentir par un combat singulier. » Et le duc de Guise répondit comme enflammé d'une noble indignation. « Je ne souffrirai pas qu'un aussi grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second *. »

Au reste, quand la conjuration eut échoué, chaque parti eut soin de lui donner une interprétation dans son intérêt propre. Les calvinistes déclarèrent par leurs pamphlets qu'il ne s'agissait à Amboise que d'une simple pétition respectueuse**; les catholiques au contraire aggravèrent le projet et voulurent le présenter comme un attentat affreux de conjuration et de mort contre le jeune roi. J'ai précisé l'objet probable de ce mouvement décisif du parti huguenot. On n'était pas d'accord, et deux fractions divisaient les conjurés; les Genévois calvinistes rigides avec leurs idées de république et de fédération suisse; les gentilshommes provinciaux qui conspiraient contre les Guise pour avoir la simple liberté de

* *Mémoires de la Vieilleville*, t. IV, p. 192.

** *Voyez* le *Salve Regina* des prisonniers d'Amboise (broch. sans nom de lieu, in-8°, 1560.)

croyance et la vieille indépendance des États, les uns avec le prince de Condé pour roi, les autres en maintenant François II.

C'est en ce sens que, comme le dit un vieux conteur, il y eut dans cette conjuration d'Amboise plus de mécontentemens que de huguenoterie : il y avait tout à la fois esprit de religion et de gentilhommerie *; beaucoup de ceux qui marchaient sur Amboise ne savaient pas de quoi il tournait; on les avait engagés à la guise allemande sans préciser le lieu et l'objet du service **. Le parti catholique en tira profit comme de toute conjuration manquée. On publia un manifeste du conseil et les plus noirs complots furent attribués aux huguenots. Il était adressé aux cours de parlement comme pour appeler leur sollicitude sur l'attentat commis contre l'autorité du roi et de MM. de Guise. « Nos amés et féaux, était-il dit, encore que le fait de la conspiration naguère découverte et par la bonté de Dieu soudainement rompue soit notoire ici, chacun toutefois ayant entendu qu'entre ceux qui ont conspiré ou qui favorisent toutes entreprises il y en a qui osent bien encore déguiser le fait, nous avons advisé de vous écrire la vérité : ils ont osé machiner une abominable trahison qui tendoit à l'entière sub-

* *Mém. de la Vieilleville*, t. IV, p. 204.

** DE THOU, liv. XXV. — DAVILA, liv. II.

version de nostre estat, ce qui ne pourroit être sans que nous, nostre très-honorée dame et mère, nos frères et princes ayant le maniement des affaires fussent esteints ou que du moins nous fussions réduits à tel parti que l'autorité du roi fût rabaissée à la merci des sujets qui donnent la loi à celui duquel ils doivent la prendre; et pour cela ils se sont advisés de s'aider d'aucuns prédicans, lesquels ont dogmatisé en assemblées secrètes en intention de venir en grand nombre nous présenter une requête en armes. » C'est pourquoi le roi appelait toute la sévérité du parlement contre cet outrage fait à la majesté royale *.

Le conseil n'osa rien contre les chefs puissans de la conjuration, Condé et Coligny; il fit même semblant de croire que le roi de Navarre y était demeuré étranger; car François II lui écrivit : « Mon bon oncle **, Dieu dans sa grâce et bonté a fait tourner en fumée la damnable entreprise de ces malheureux hérétiques et rebelles à Amboise. Une grande partie des chefs ont été pris et arrêtés; considérant que beaucoup d'entre eux

* « Lettre du roi François II envoyée aux cours de Parlement de France avec une briève exposition. » *Mémoires de Condé*, t. I, p. 77, édition de 1565. Une autre lettre circulaire est aussi dans les mss. Colbert. Vol. cot. 8674, fol. 27.

** 9 avril 1560. Mss. de Colbert, vol. 28, reg. en parchem de la bibl. de M. de Thou.

ont été trompés et déçus par leurs prédicans et ministres, j'ai bien voulu avoir d'eux plus de pitié et compassion qu'ils ne méritoient, pardonnant à la plupart de ceux qui, ne s'étant armés que pour le fait de la religion, se sont reconnus abjurans et renonçans à leur mauvaise doctrine; mais quant à Castelnau, Reunay, Mazères, Damynes et Briquemault, il a été avéré qu'ils vouloient s'emparer de moi et de ma famille, et mettre le royaume en proie et division; chose, mon oncle, que je n'aurois pu croire si je ne l'avois vu de l'œil et touché du doigt, et si eux-mêmes ne l'eussent avoué à la mort. J'ai bien voulu vous avertir que tout est tranquille, sachant combien cette nouvelle vous sera agréable, et par même moyen vous remercier des offres que vous m'avez fait faire par Deslandes de me venir aider et secourir, et c'est aussi pour ne vous donner cette peine que j'ai voulu réserver jusqu'à plus grand besoin, considérant combien votre présence en votre gouvernement a servi à maintenir nos sujets en repos, vous priant s'il y en avoit qui voulussent faire les séditieux, les faire promptement empoigner et châtier suivant le pouvoir que vous en avez de nous; même s'il est possible, vous saisir d'aucun prédicant et ministre de Genève que l'on m'a dit aller souvent au-delà, et entre autres un nommé Boys-Normant, et l'autre messire David, qui sont des principaux séducteurs.

» Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procès, il y en a quelques uns qui ont déposé devant les juges, que mon cousin le prince de Condé, votre frère, étoit de la partie; chose que ces bélistres, comme j'ai pensé, disoient pour prolonger leur vie; cependant je l'envoyai quérir en ma chambre en la présence de la royne ma mère; là, il m'assura qu'il n'en étoit rien et me confirma dans mon opinion et me donna tant de connoissance combien une méchante calomnie lui pesoit sur le cœur, que il m'assuroit que tous ces pendus-là avoient menti. Je demeure très-content et très-satisfait de lui. Je vous escris la vérité, et si on vous avoit donné à entendre d'autre facon, n'ajoutez foi qu'à ce que je vous mande. »

François II lui écrivait encore quelques jours après * : « Mon bon oncle, je ne m'esbahis point si vous avez été fâché du bruit qui a couru de vous en Espagne de favoriser aux entreprises que ces malheureux hérétiques avoient dressées contre moi, car sachant combien une telle calomnie vous est imputée faussement, et ce doit vous être une grande consolation de savoir que je n'ai jamais voulu rien croire de ce que j'ai ouï dire; et je ne manquerai à écrire à l'évèque de Limoges, mon ambassadeur en Espagne, qu'il fasse pour vous en cela l'office et la desmonstration telles que désirerez *. »

* 15 avril 1560. Mss. de Colbert.

La conjuration était vaste; le roi savait que la reine d'Angleterre la favorisait, et qu'elle avait écrit aux principaux huguenots armés; « et cela, continuait François II, pour le mauvais vouloir qu'elle me porte, accompagné d'un extrême regret qu'elle a de Calais. Elle a fait imprimer une belle proclamation contenant ses intentions pour l'entretenement de la paix, laquelle proclamation, mon oncle, je vous envoie, afin que vous voyiez de quel esprit de fureur et de vengeance elle est agitée et quel tort elle fait aux princes de mon sang, feignant néanmoins prendre la protection de ce royaume, comme s'ils l'avoient appelé à leur aide; et comme vous êtes mon plus proche parent, il me semble que vous devez bien vivement faire entendre à ladite dame, par son ambassadeur qui est près de vous, qu'elle vous a fait un très-grand tort, lui disant qu'elle ne vous mette ni les princes en ses écrits, en quelque sorte que ce soit, n'ayant à lui rendre compte de vos actions qui ne tendent totalement qu'à me servir et assister. « Le conseil du roi voulait ainsi profiter de la victoire, et puisqu'il ne pouvait poursuivre tous les chefs des huguenots, il cherchait à les compromettre dans un système de trahison contre leur propre parti.

La conjuration d'Amboise devint un fait très-populaire parmi les réformateurs; on se vantait d'en avoir fait partie. « J'y vis, dit un écrivain de

ce temps, des huguenots qui disoient : Or hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte *. » La compassion était générale pour les malheureux qu'on jetait au bourreau et que les gentilshommes reconnaissaient pour leurs frères ou leurs vieux amis. L'amiral Coligny et le prince de Condé jouèrent un rôle de faiblesse et de trahison. Après avoir excité les huguenots à la révolte, ils les abandonnèrent pour faire leurs conditions avec le conseil. Les deux chefs du parti calviniste se rapprochèrent de Catherine de Médicis quand ils virent la conjuration d'Amboise tourner à mauvaise fin ; ils livrèrent quelques têtes de gentilhommerie provinciale, et la maison de Lorraine se contenta de ces gages sanglans.

* BRANTOME, tom. VIII.

CHAPITRE XXV.

NOTABLES DE FONTAINEBLEAU.—POURSUITES CONTRE LES CHEFS DU PARTI HUGUENOT.

Situation des esprits. — Convocation des notables à Fontainebleau. — Pétition des huguenots. — Le tiers parti. — Harangue de l'évêque de Valence. — Réponse catholique du duc de Guise. — Conspiration calviniste. — Poursuites contre le prince de Condé.

1560.

La conjuration d'Amboise avait produit un grand mouvement dans les esprits, et les actes de violence qui l'avaient accompagnée aigris-

saient encore les opinions; on prenait des mesures extrêmes contre les calvinistes dans les provinces. Il existe des instructions données au sieur de Vigan, député par Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant-général en Languedoc, pour rendre compte au roi de l'état des affaires dudit pays de Languedoc à l'occasion des soulèvemens et séditions de la huguenoterie *.

« Le gouverneur avoit fait brûler des livres envoyés de Genève; les villes de Nîmes, Montpellier, Aigues-Mortes et quelques autres des environs étoient celles par lesquelles la rébellion avoit commencé. Les assemblées étoient composées de gentilshommes des plus apparens; ils avoient trouvé le moyen de lever une imposition régulière pour les dépenses de leur Église: les hérétiques gardent les portes des villes et visitent tout ce qui se présente. Les magistrats ferment les yeux. Les bons sujets gémissent et ne disent mot sur le danger. » Le comte de Villars, pour pourvoir à tout, avait convoqué l'arrière-ban. La plupart des villes étaient pour les huguenots. « Voyant arriver le gouverneur sans forces, on se moque de son autorité. Nîmes est plus insolente que jamais. » Par cette raison, le comte de Villars demandait dix mille arquebusiers d'infanterie et

* 15 octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parchemin.

cinq cents hommes d'armes pour réprimer les séditions. On ne pouvait mieux châtier les villes qu'en les privant de leurs priviléges; il proposait divers moyens. Oter à toutes ces cités soulevées leurs marchés, libertés et franchises, même le présidial; faire raser les maisons des officiers et gentilshommes coupables d'avoir favorisé la huguenoterie; démanteler les murailles.

Le roi répondit aux lettres des gouverneurs qui lui arrivaient de plusieurs provinces *: « Les moyens de douceur étant épuisés, je suis forcé d'employer les plus rigoureux contre les huguenots. Je vous commande de vous transporter sur les lieux les plus suspects, de vous faire instruire par les bons catholiques des noms de ceux des habitans qui assistent aux presches, et sur ces simples témoignages verbaux, saisissez-vous des prédicans, faites-les pendre sans forme de procès par le prevost des maréchaux qui les accompagnera; et à l'égard des huguenots qui font profession publique de la nouvelle religion, qu'ils soient arrêtés et remis entre les mains d'un maistre des requêtes qui instruira criminellement con-

* 17 octob. 1560. *Instructions envoyées par le roi François II au maréchal de Thermes, en Poitou; au comte de Villars, en Languedoc, et au commandant en Guienne contre les huguenots.* Mss. de Colbert, vol. XXVII, liasse couverte en parchemin.

tre eux et les jugera. Si les assemblées siégent à l'arrivée des commandans, ils y marcheront en force, et si elles se dissipent d'elles-mêmes, ils feront le plus qu'ils pourront de prisonniers, lesquels ils remettront au maistre des requêtes. Si les assistans sont armés, et surtout s'ils font résistance, ils les tailleront en pièces et feront pendre sur-le-champ tous ceux dont ils se seront saisis. Quant à ceux qui n'auront point été arrêtés, ou aux corps entiers de communautés, le roi laisse à la discrétion des commandans, suivant le cas, de les priver de tous biens et priviléges, de faire raser les maisons des premiers ou de les condamner à des amendes honorables et pécuniaires*. »

François II écrivait encore au maréchal de Termes ** « qu'en Périgord, Agenois et Limosin, il était averti qu'on vivoit comme à Genève; qu'il falloit absolument mettre bon ordre à tous ces scandales; il envoyoit au maréchal plein pouvoir pour châtier les huguenots. S'il y avoit moyen d'attraper les prédicans, on en feroit une bonne pu-

* Il y a apparence que réflexion faite après que les ordres furent expédiés, ils semblèrent trop cruels, et ce qui autorise à le croire, c'est que sur l'expédition originale du mss. de Colbert, les signatures du roi et de M. Robertet, secrétaire d'État, sont bâtonnées d'une encre qu'on reconnaît être du temps même.

** 1er octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parchem.

nition : soignez bien la conduite des officiers, afin que si aucun favorisoit telles gens, on puisse en faire tel châtiment qu'ils méritent. Vous priant, mon cousin, de si bien nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent que de troubler le monde, que je n'en sois plus en peine ci-après, et me ferez ainsi un service que je ne mettrai jamais en oubli. »

Point de pitié pour les huguenots turbulens; le comte de Villars mande au roi « que les villes de Nîmes et de Montpellier * envoyent auprès de Sa Majesté des députés qui recourent à sa clémence, pour lui demander le rétablissement de leurs priviléges; ces députés ont exigé de lui des lettres de recommandation : il leur en a donné; mais il faut être en garde contre leurs prétentions. Il seroit dangereux de leur faire grâce. Une partie des

* 27 et 29 octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parch. — *Lettres du comte de Villars, gouverneur de Languedoc, au duc de Guise et au cardinal de Lorraine.* — *Voyez* aussi du 9 novembre 1560. *Lettre du roi au comte de Villars en réponse aux précédentes.* Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parch. Cette lettre qui n'est qu'en minutes est si mal écrite, que j'ai échoué à la déchiffrer. Tout ce que j'en ai pu tirer avec une peine extrême, c'est que François II renouvelle les ordres terribles déjà donnés. Il n'est question que de tailler en pièces, de prendre. Cependant il s'en rapporte à sa prudence pour ceux à envoyer aux galères.

habitans de Nîmes, au nombre de trois à quatre mille, s'est retirée dans les montagnes du Gévaudan d'où ils menacent de revenir bientôt en forces dans la plaine; alors ceux qui paroissent les plus soumis se joindront peut-être à eux. L'hérésie fait tous les jours des progrès; les enfans n'apprennent leur religion que dans les catéchismes envoyés de Genève; ils le savent tous par cœur. Le gouverneur demande que le roi indique sa volonté aux évêques sur les mariages des huguenots, qui, à leur refus, ne se font qu'à la mode de Genève, ainsi que les baptêmes et enterremens. Il attend de jour en jour d'être instruit des intentions du roi sur ce qu'il doit faire, surtout par rapport au prevost, lequel refuse de pendre les prisonniers sans forme de procès; pourquoi il devroit être puni comme désobéissant aux lettres de Sa Majesté. A l'égard des prisonniers, il en tient, dit-il, et pourroit en avoir un si grand nombre, que de les mettre tous à mort, ce seroit pour l'État une trop forte perte; il croit donc convenable, après le supplice des plus séditieux, d'envoyer les autres aux galères. »

Tandis que dans les provinces, les ordres du conseil tendaient tous à la persécution, on avait quelques ménagemens à Paris. Une des demandes du parti huguenot avait été la convocation des États-Généraux; le chancelier Olivier avait reculé devant cette mesure si souvent sollicitée; on crai-

gnait quelques pétitions téméraires et favorables aux entreprises calvinistes. Mais le chancelier venait de mourir; l'influence de la reine avait porté à cette dignité d'éclat et d'action un homme du parti modéré, d'une vaste science d'affaires et d'une plus haute empreinte de politique : Michel de L'Hospital. Long-temps disgracié sous le règne de François I[er] et de Henri II, l'Hospital ne s'était d'abord élevé aux fonctions de chef et surintendant des finances du roi que par la protection du chancelier Olivier. Il se dévoua dans le principe, comme son protecteur, à la maison de Lorraine et au mouvement catholique; puis il se mit à la suite de tous les événemens pour donner à tous des éloges; rien n'avait échappé à sa verve louangeuse, ni l'avènement de François II, ni la grandeur de François de Guise, ni la prise de Metz, de Calais et de Guines, ni les noces du roi et de Marie Stuart *. C'était un caractère timide et faible, tremblant devant les partis extrêmes, toujours porté aux termes moyens, faisant des concessions aux circonstances, et ne sachant pas les heurter de front pour les combattre; courtisan habile,

* Mich. Hospital, *Carmen de sacrâ initiatione Francisci II; de Met. urbe, captâ et liberatâ; ad Franciscum Lotharing. epistol. de Caleti, Guinæ expugnatione; de nuptiis Francisci II et Mar. Stuart., et epistol. ad Margarit. regis sororum.* Parisiis, 1560.

laudateur du pouvoir, signant à des distances très-rapprochées l'édit de Romorantin contre les hérétiques, et déclamant ensuite contre les clercs et le catholicisme au colloque de Poissy et aux États d'Orléans, alors que Catherine et le conseil penchaient pour les opinions huguenotes et pour le concile; le type enfin du tiers parti qu'il représentait; car le défaut de cette école fut surtout de ne savoir que gémir et se plaindre des maux de l'État sans chercher fortement et efficacement à les arrêter. Aux jours de danger, il s'effaça de la scène pour céder sa place aux opinions tranchées qui marchaient à la guerre civile et à la Saint-Barthélemy.

Quand L'Hospital fut élevé à la dignité de chancelier, il se hâta de proposer une assemblée de notables; il n'osait pas encore les États-Généraux, mais une forme de réunion délibérante, afin d'éviter la guerre. Les mécontentemens augmentaient; les protestans avaient pris les armes en plusieurs provinces. Depuis la conjuration d'Amboise, le Dauphiné, sous la plus immédiate influence de Genève, s'était soulevé en demandant la liberté de religion; il avait pris pour chef un gentilhomme nommé Montbrun; Maligny attaquait Lyon, tandis qu'une bande huguenote assiégeait Avignon pour arracher au pape ce que les catholiques avaient usurpé sur les brillans comtes de Toulouse lors de la guerre des Albigeois. Le baron

de La Garde avec quelques vieilles bandes de la Savoie mit un moment de l'ordre dans les provinces agitées. Quant au prince de Condé et à l'amiral Coligny, retirés de la cour, ils vivaient dans des villes fortifiées, propageant en tous lieux les doctrines de la réforme dont ils étaient épris, et Jeanne d'Albret comme le roi de Navarre leur donnaient asile à leur cour de Béarn. *.

La maison de Guise n'avait d'autres remèdes à ces menaces que d'invoquer toutes les forces du catholicisme pour résister. Le cardinal de Lorraine, par le même motif qui avait déterminé Philippe II à établir l'inquisition comme moyen de police dans la Flandre, cherchait à introduire en France cette grande force monacale. L'inquisition dépendait d'un ordre religieux, et en définitive aboutissait au pape; le tiers parti la repoussait, parce que, s'étant placé entre la réforme huguenote et la cour de Rome, il voyait avec peine une institution toute papale s'établir dans le royaume. Il fallait pourtant faire une concession, protester de son zèle pour l'Église, et le chancelier de l'Hospital, plus qu'un autre, avait besoin de gages, même à l'encontre du parlement. Par l'édit de Romorantin, le conseil attribua la connaissance de tous délits et crimes d'hérésies aux évêques, « interdisant à nos cours de parlemens, baillis,

* De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. i, pag. 59-60.

sénéchaux et autres juges d'entreprendre aucune connoissance desdits crimes d'hérésie et ne s'en mêler aucunement, sinon qu'ils n'en soient requis par les juges d'église de leur prêter et bailler secours pour l'exécution de leurs ordonnances et jugemens *. » C'était une immense garantie donnée par le chancelier au parti catholique dont il voulait acquérir les suffrages. Le parlement réclama; au mois d'août le roi lui rendit la connaissance des assemblées illicites que le conseil avait proscrite par son arrêt ; mais la punition de l'hérésie resta aux évêques **.

On préparait ainsi l'assemblée de Fontainebleau. Elle se composait de notables désignés dans les trois ordres par le chancelier de l'Hospital, de sorte qu'elle n'avait pas cette forme d'élection par bailliages, condition des États-Généraux réguliers. Le conseil mit une grande importance à ces États ; François II avait écrit à tous ses loyaux sujets de l'ordre des clercs, de la noblesse et de la bourgeoisie. Les lettres originales qu'il adressa au connétable de Montmorency existent encore *** , ainsi que le mandement du roi pour faire assembler certains personnages de cha-

* Reg. du parlem., vol. Y, fol. 256. FONTANON, IV, 229.

** Reg. du parlement, vol. Y, fol. 273.

*** 31 juillet 1560. Mss. de Béthune, vol. cot. 8674, fol. 47.

que province, « afin de consulter les moyens du concile général, réformation de l'Église et convocation des États *. »

Le parti catholique s'y transforma tout entier dans la personne du duc de Guise ; les calvinistes n'y comptèrent parmi leurs chefs que Coligny ; le prince de Condé mécontent ne vint pas à la cour. Le roi déclara « qu'il s'en rapportoit aux paroles que MM. de Guise feroient entendre ainsi que Mme sa mère ; que chacun pouvoit librement exposer ses sentimens, et que ses oncles exprimeroient ensuite ses intentions définitives. » Alors l'amiral Coligny s'approchant du roi lui remit une pétition des huguenots de Normandie qui tous demandaient la liberté de conscience. « Permettez-leur, Sire, dit l'amiral, la faculté des assemblées publiques dans leur temple ; ils n'ont jamais rien entrepris contre Votre Majesté, et chaque jours ils prient pour vous. — Mais, Monsigneur, reprirent quelques députés notables, cette pétition n'est signée d'aucun. — Cela est vrai ; et comment voulez vous qu'il y ait scel et signature, dit M. l'amiral, quand on défend aux huguenots de se réunir trois ou quatre ; consentez-vous à ôter cette défense ? je me fais garant de plus de cinquante mille noms, seulement dans la province de Nor-

* Bibl. de Fontanieu ; recueil de pièces fugitives, in-4°, tom. CLXXXIV, p. 1.

mandie. Eh pourquoi, ajouta Coligny, tant de gardes autour du roi notre seigneur, ne diroit-on pas qu'il est en tutelle? on lui fait ainsi croire qu'il doit avoir crainte de ses sujets, tandis que tous l'aiment et l'honorent *. »

A l'appui de leur pétition les huguenots avaient lancé au public plusieurs pamphlets pour prouver que le cardinal de Lorraine et son frère avec leurs adhérens « étoient ennemis mortels des princes chrétiens, traîtres à la couronne, tyrans et pirates sur le peuple françois, et qu'ils vouloient malicieusement et faussement charger les Estats de France de rébellion, conjuration, conspiration, sédition et autres crimes, desquels le ciel, la terre, les connoissent eux-mêmes estre infects et coupables **. »

Le tiers parti se fit entendre par l'organe de l'évêque de Valence, Jean de Montluc, prélat porté pour un système de réforme : « Sire, nous avons ouï à grand regret l'état de vos affaires, et principalement les points sur lesquels vous voulez qu'il soit délibéré, à savoir : la religion, les finances. Les moyens pour vous faire obéir? les premiers sont, Sire, appeler de toutes les provinces gens de sens pour entendre quels vices et

* De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. ii, pag. 57.

** « Response chrestienne et défensive à aucun point calomnieux. Paris, 1560. »

abus abondent le plus en votre royaume et quelle marche il faudroit tenir à les déraciner. Que l'Escriture de Dieu soit publiée et interprétée sincèrement et qu'elle ne soit d'ici en avant deschirée d'un côté par les hérétiques, ni vengée sans propos par ceux qui sont ardens à couvrir les avarices, abus et superstitions. Et vous, Mesdames les roynes, pardonnez-moi si j'ose entreprendre vous supplier qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons folles, vos filles et toute votre suite ne chantent que les Psaumes de David. Pour le second remède, je vous demande, Sire, de promettre un concile convoqué dans les formes que nos anciens ont suivies *. » Ce discours qui sentit son huguenoterie, pour me servir d'une expression du temps, fut accompagné d'une autre déclamation contre les clercs, par l'archevêque de Vienne. Il faut remarquer que Valence et Vienne étaient alors les capitales du Dauphiné, pays où l'hérésie avait fait les progrès les plus profonds et les plus rapides. L'archevêque de Vienne conclut aussi en démandant un concile national, parce que la mauvaise volonté du pape retardait indéfiniment la réunion d'une si haute assemblée.

* « Harangue faite devant François II à l'assemblée de Fontainebleau, au mois de janvier 1560, par M. l'évêque de Valence. » (Brochure.)

Le parti catholique éclata par le duc de Guise. N'attaquant pas ouvertement la réforme, il se borna à parler de la liberté du roi, à justifier les mesures de précaution dont on entourait le jeune prince. « Ce n'est pas vous, s'écria-t-il, qui voudriez changer en aucune manière la foi qui nous a été transmise avec les sacremens et tous les devoirs de l'Église. — Si les huguenots sont cinquante mille, ajouta le cardinal de Lorraine, le roi a plus de deux millions de bons sujets à leur opposer; les rebelles ont rédigé une humble requête; mais au fond ils sont fiers et turbulens, car ils disent qu'ils n'obéiront au roi qu'autant qu'il leur accordera leur demande pour la liberté de religion. »

La proposition du parti modéré triompha parmi les notables; il fut dit qu'on convoquerait les États ou un concile national à Meaux, et qu'en attendant on préviendrait les provinces pour dresser leurs cahiers et choisir leurs députés; que les évêques se rassembleraient le dix de janvier à la résidence royale, pour envoyer au grand concile ou pour délibérer sur la convocation d'une assemblée nationale; jusqu'alors il ne serait plus procédé par voie de justice contre les huguenots, sinon contre ceux qui s'élèveraient en armes *.

* *Recueil des États-Généraux*, tom. x, pag. 296.

La correspondance secrète avec le roi d'Espagne témoigne qu'il était opposé aux États-Généraux et à toute concession religieuse ou politique aux huguenots; Antoine de Tolède fut chargé de remontrer aux princes de Guise que la tenue d'une semblable assemblée ne ferait qu'augmenter les divisions dans un royaume déjà infecté de la réforme. « Si vous voulez exterminer l'hérésie, il ne faut pas enfler le cœur aux hérétiques; si vous voulez châtier les insolens, je suis à votre disposition; prenez toutes les forces de l'Espagne; ne laissez pas à vos sujets révoltés la satisfaction de se complaire dans leur sédition criminelle; attendez le concile général *. »

Fort de l'appui de l'Espagne, le duc de Guise

* Sur la mission d'Antoine de Tolède, voyez les pièces des archives de Simancas, B 11. 75. A cette époque le roi d'Espagne écrivait une foule de lettres aux cardinaux de Lorraine, de Guise, de Tournon, d'Armagnac, aux ducs de Guise, de Montpensier, au connétable, au maréchal Saint-André. Il leur parlait toujours des affaires religieuses, des bons sentimens qu'ils devaient avoir, du zèle qu'ils devaient mettre à la défense de l'honneur de Dieu. Il faisait de la propagande. Alors tous ces cardinaux, ces princes lui répondaient par des protestations de dévotion et d'ardeur catholique; ils ne vivaient que pour maintenir la foi chrétienne et pour la défendre au besoin, etc.

Les paquets B 11 et B 12 des archives de Simancas contiennent plusieurs lettres de ces personnages.

osa davantage contre le parti protestant. On venait de découvrir un chiffre de correspondance entre les différens chefs des huguenots; ils s'organisaient toujours plus fortement, comme s'il n'avait existé ni paix ni trève. Tous les mécontens étaient leurs prosélytes; on saisit sur un agent secret du roi de Navarre, arrêté à Étampes, des lettres du connétable de Montmorency, de François de Vendôme, vidame de Chartres, alors en pleine correspondance avec le prince de Condé. La domination des Guise était si absolue que les catholiques eux-mêmes venaient s'offrir aux huguenots pour en délivrer la cour. Le projet qu'on trouva tout entier sur l'envoyé était très-vaste : le prince de Condé devait par un mouvement rapide se rendre maître de Poitiers, Tours, Orléans, citées assez portées pour l'hérésie. En même temps le connétable de Montmorency s'assurerait de Paris où son fils commandait les gens d'armes; Senarpont livrerait la Picardie; le duc d'Étampes la Bretagne, le comte de Tende la Provence. Le but de la ligue était le bien public, moins religieux que politique; il se liait plus aux mécontentemens de la gentilhommerie qu'aux querelles de la réforme. Les calvinistes y gagnaient la pleine indépendance de leur culte *.

* *Mém. de Condé*, tom. I, fol. 722 et suiv., édit. de 1565.

Le projet s'essayait encore par des expéditions armées dans les provinces; Lyon fut sur le point d'être surpris par François Maligny, de la maison de Ferrière, intime du roi de Navarre, et qui marchait d'après ses inspirations. Dans le Dauphiné surtout, ces mouvemens tumultueux s'étaient partout produits. A Valence sous la direction des deux capitaines Mirabel et Quintel, les calvinistes s'étaient emparés de l'église des Cordeliers; ils avaient ravagé les autels, brisé les statues et établi leur prêche dans ce vaste édifice, vidé des superstitions papales ainsi qu'ils l'annonçaient hautement. A Montélimar, à Romans, les mêmes agitations religieuses se manifestaient; on pillait les catholiques, on tuait les moines et papelards. Partout les formes du culte calviniste furent substituées aux pompes de l'Église romaine; tous les forts et pittoresques châteaux qui bordent le Rhône étaient le refuge de ces chefs de huguenots qui s'élançaient sur les cités voisines et y imposaient le prêche *. Dans la Provence elle-même, pays si catholique, les deux frères

* J'ai déjà parlé d'un curieux manuscrit de la bibliothèque de Lyon, sur les guerres religieuses du Lyonnais et du Dauphiné. Il y a des miniatures nombreuses qui reproduisent les excès des huguenots ; on les peint sous des figures de singes. Les miniatures sont parfaitement conservées et d'une exécution très-soignée. Ce manuscrit, que je crois unique, porte ce titre : *De tristibus Galliæ Carmen.*

Richend de Mouvans, du petit bourg de Castellanne, prirent subitement les armes pour les réformés. Cette guerre n'avait pas de racines profondes dans une province si ardemment dévouée aux vieilles croyances. Après quelques efforts, on l'éteignit par une transaction, et le dernier des sires de Mouvans se retira dans Genève pour éviter les réactions populaires. Comme dans tous les mouvemens calvinistes, les sectaires avaient dispersé les hosties saintes, fondu les vases d'argent ciselés, et frappé les statues des patrons et des anges dans les grandes cathédrales. Au milieu de ces populations ardentes, c'était là un de ces crimes qu'elles vengeaient par le sang *.

Ces essais de révolte dans les provinces se rattachaient au projet du prince de Condé pour le triomphe de la huguenoterie; ils étaient trop graves et trop multipliés pour qu'on n'y cherchât pas des remèdes. La pensée du conseil paraissait être à cette époque de se débarrasser du prince de Condé et du roi de Navarre, qu'il considérait comme les têtes du parti protestant. On croyait qu'une fois cette expédition faite, tout rentrerait dans l'ordre. C'était là une vieille illusion, comme si un parti se liait tellement à ses chefs qu'il ne pût leur survivre! Le mouvement calviniste était

* De Thou, liv. xxv. — Varillas, *Hist. des Hérésies*, t. v, liv. xxiii.

assez puissant pour résister aux catastrophes qui auraient menacé le roi de Navarre et le prince de Condé; partout il sortait de son obscurité. Ce n'était plus des assemblées secrètes, mais des réunions solennelles et publiques et des prêches annoncés aux yeux de tous, à Caen, à Saint-Lô, à Dieppe, à Rouen, à Paris même.

Les catholiques agissaient comme si ces faits n'existaient pas; Catherine appela le prince de Condé et le roi de Navarre à la cour, sous prétexte que leur présence serait nécessaire aux États-Généraux qui se préparaient à Orléans. Les deux chefs de la branche des Bourbon hésitèrent d'abord; ils avaient consulté Calvin, qui leur écrivit de Genève : « N'allez pas seuls vous livrer aux Guise; vous aurez, quand vous voudrez, six ou sept mille Gascons, sous de bons capitaines, qui pourront vous faire raison des Lorrains. » Le roi de Navarre et le prince de Condé s'adressèrent à leur frère le cardinal de Bourbon, qui, avec sa croyance et ses convictions crédules du tiers parti, leur répondit « qu'ils n'avoient rien à craindre en venant aux ordres de Mme la royne-mère. »

On ne peut dire quelle sollicitude Catherine de Médicis et le conseil de François II apportèrent pour attirer à la cour * le roi de Navarre

* 30 août 1560. « Instruction à M. de Crussol allant,

surtout ; ils avaient député auprès de lui M. de Crussol, porteur d'instructions privées. Antoine de Bourbon et son frère se laissèrent tromper ; ils vinrent joindre le jeune roi à Orléans. Il résulte de la correspondance secrète de Catherine de Médicis et du duc de Guise, que le conseil avait mis aux trousses du roi de Navarre et du prince de Condé, pour espionner leurs démarches, des commandans de villes et des gentilshommes d'épées. Il n'échappait pas un mot, un geste, un coup d'œil aux princes qui ne fût mandé sur-le-champ au conseil; la cour, étonnée elle-même de leur imprudence, était dans la crainte continuelle qu'ils ne se repentissent d'une confiance si abandonnée, et ne cherchassent à s'évader sur une route où ils pouvaient trouver tant de braves compagnons. Le maréchal de Termes, commandant l'armée à Poitiers, était l'espion le plus intimement dans l'amitié des Guise; il leur envoyait des courriers à tout instant *.

Les deux Bourbon furent reçus presque sans honneurs. « Nous sommes trahis, dit le prince de Condé au roi de Navarre. — Ils n'oseroient pas, » répliqua le frère ainé. Auroit-on cessé de respecter les hermines des princes du sang ?

par ordre de François II, vers le roi de Navarre. » Mss. de Colbert, vol. XXVIII, reg. en parch.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8674.

Catherine mit personnellement à les accueillir une extrême bienveillance : elle était triste, comme si les maux du pays l'agitaient profondément; des larmes coulaient de ses yeux, et ses vêtemens de deuil augmentaient encore, s'il était possible, cet aspect de douleur. Le roi dit aux deux princes quelques paroles; il appela surtout la justification du prince de Condé pour le crime de trahison dont on l'accusait. « N'est-ce pas vous, mon cousin, qui êtes l'auteur des troubles et calamités qui agitent le royaume ? » Condé répondit : « Sire, tout cela sont pures calomnies de M. de Guise. — Eh bien, répliqua le roi, c'est ce qu'il faudra voir juridiquement. » Il fit un signe de la main droite, et M. de Maillé vint sur-le-champ avec les gardes de la prevôté se saisir du chef de la gentilhommerie provinciale, qui fut conduit sans résistance dans un hostel où il y avait une haute tour surmontée de quelques petites couleuvrines; toutes les fenêtres en étaient exactement grillées, et l'on mit nombreux sergens d'armes aux portes.

Le roi de Navarre avait également été mandé par le conseil; on le surveillait depuis son arrivée avec la plus grande inquiétude : on arrêta son chambellan intime, car on voulait tirer des preuves de ses aveux *: la persécution alla même

* Ce traitement envers le roi de Navarre parut si extraordinaire, que le connétable de Montmorency se hâta d'é-

jusqu'à la douairière Madeleine de Mailly, belle-mère du prince de Condé, qui fut appréhendée comme tous ceux de sa famille et enfermée dans le château de Saint-Germain. Qu'allait-on faire à l'égard du roi de Navarre ? Le prince de Condé était renvoyé en parlement; la minorité modérée avait été chargée de l'instruction, sous la présidence du chancelier de L'Hospital et de Christophe de Thou, tous deux chefs du tiers parti et dévoués à la reine Catherine de Médicis. Le prince de Condé récusait obstinément ses juges : « Prince du sang, je ne puis et dois répondre qu'à mes pairs. » Le résultat du procès à l'égard du prince de Condé paraissait douteux; était-il possible de répondre de la majorité du parlement dans une poursuite régulière contre le roi de Navarre, l'aîné des Bourbon ?

On proposa dès-lors un moyen tout-à-fait dans l'esprit du temps. Le maréchal de Saint-André insinua que si l'on ne se débarrassait du roi de Navarre, celui-ci chercherait à se venger de la sentence capitale contre le prince de Condé; il fallait donc préparer la mort de l'un et de l'autre. Ne pouvait-on pas inviter Antoine de Bourbon au conseil, et en face, le jeune François II reprocher à son parent sa trahison et ses complots ? Il y avait toute apparence que le Navar-

crire qu'il n'y avait eu aucune part. Mss. de Béthune, vol. cot. 8674, fol. 122.

rois s'échaufferait ; alors deux hommes apostés se précipiteraient sur lui et le dagueraient de plusieurs coups de poignards. L'audience eut lieu en effet, quoique le roi de Navarre eût été prévenu; mais François II n'osa donner le signal convenu, et l'on entendit à la porte une voix s'écrier : « Le lâche, le poltron ! (on parlait de François II); il n'ose tenir sa promesse. » Cette voix était celle du duc de Guise.

On alla plus vite à l'égard du prince de Condé ; le tiers parti de la reine et du parlement fut débordé par les catholiques. Le procès contre le prince se poursuivit donc vigoureusement ; on interrogeait ses agens, ses domestiques pour découvrir la vérité; et des aveux en résultèrent *. Un conseil composé de huit chevaliers des ordres, de quelques pairs, de plusieurs présidens au parlement et maîtres des requêtes, prononça la peine de mort ** ; mais la crainte des représailles et l'implacable sévérité de l'arrêt amenèrent cette curieuse circonstance, c'est qu'aucun des juges, à partir du chancelier, ne voulut signer la sentence. Le tiers parti avait peur de trop s'engager, et dans ces temps où tant de choses changeaient, qui aurait voulu hasarder son nom au milieu de

* Mss. de Béthune, n° 8675, fol. 65.

** Voyez aussi l'arrêt du conseil sur la récusation par le prince de Condé des commissaires nommés pour instruire son procès. (Mss. Béthune, vol. coté 8674, fol. 84.)

ces conflits de famille et de ces révolutions de cour ? Ensuite le roi François II était tombé dangereusement malade ; les Guise étaient menacés dans leur influence par Catherine de Médicis qui, dirigeant le tiers parti, s'effrayait de l'accroissement immodéré de la puissance de la maison de Lorraine. La duchesse de Montpensier, l'amie de la reine-mère, ne cessait de l'entraîner dans cette voie de transactions : « Quand MM. de Guise se seront débarrassés de MM. de Bourbon, ils n'auront plus que vous en face, et ce sera votre tour ; la mort du roi peut amener l'autorité royale en vos mains ; profitez-en *. » Cathérine écouta ses conseils ; et le roi son fils était à peine au lit de mort, qu'elle tentait un rapprochement avec le roi de Navarre.

Toute cette époque fut un temps d'hésitations et de doute. Deux partis puissans existaient qui fractionnaient la société ; au-dessus de ces partis s'agitaient quelques petites intrigues de cour, absorbées par les passions et les besoins des opinions ardentes. Tout était en armes, et quelques hommes rêvaient les concessions mutuelles ! Les sociétés sont ainsi préoccupées quelquefois qu'elles n'entendent que les paroles de guerre ; elles ne se plaisent qu'au grand choc des batailles ; elles y courent à travers les oppositions alors sans influence des caractères à ménagemens.

* De Thou, liv. xxvi.

CHAPITRE XXVI.

ÉTATS D'ORLÉANS.—AVÉNEMENT DE CHARLES IX.

Suspension des États. — Enfance de Charles IX. — Changement dans le conseil. — Situation du parti protestant. — Les États d'Orléans. — Harangue de l'Hospital. — Du Tiers-État. — De la noblesse. — Du parti catholique. — Ordonnance de réformation.

1560 — 1561.

L'assemblée de Fontainebleau n'avait été qu'un essai tout provisoire pour préparer les États-Généraux qu'appelait le tiers parti, arrivé aux affaires avec le chancelier de L'Hospital. L'esprit de ces grandes réunions de bourgeoisie, des gens

de science et de lois était dessiné pour une réforme limitée, pour le concile, tels que les réclamaient les parlementaires, sous l'influence d'une pensée de judicature et de rapprochement. La haute bourgeoisie était en majorité pour les termes moyens; elle craignait le triomphe absolu de l'une ou de l'autre opinion. Ce que les États avaient demandé en 1483, ils devaient également l'appeler alors, parce que ces grandes assemblées étaient toujours dominées par les avocats, docteurs *in utroque jure*. Les confréries, les bannières, les communes, ferventes catholiques, n'y avaient pas une assez puissante représentation. Les États, transférés de Melun à Orléans, furent définitivement ajournés du mois de septembre au 13 décembre 1560 *.

Dans cet intervalle le nouveau règne avait commencé; le parti catholique sous les Guise n'avait plus la grande place qu'il exerçait dans le conseil de François II. Catherine de Médicis, toujours à la tête des hommes modérés, avait opposé les Bourbon aux Guise, et voulait neutraliser une maison par l'autre sous son autorité de régente**.

* Fontainebleau, 26 août et 1er septembre 1560. FONTANON, IV, 462.

** Le conseil se composa alors du roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, Guise et Châtillon; du prince de la Roche-sur-Yon, des ducs de Guise, d'Aumale, d'Étampes, du chancelier de L'Hospital, etc.

Les réformateurs entouraient le nouveau prince de toute espèce de flatteries pour se le rendre favorable; leurs dizains, leurs prières s'élevaient en faveur du jeune roi, de sa mère et d'Antoine de Navarre : « Seigneur Dieu, Père céleste, disaient-ils, écoute les vœux de tes serviteurs qui te supplient de nous vouloir faire la grâce qu'étant bien gouvernés par nos supérieurs et magistrats, nous mettions peine de t'aimer et te servir; préserve-nous de tous tyrans, faux prophètes, hérétiques, athéistes, épicuriens, et de tous assauts de nos ennemis; te plaisant aussi, Père céleste, d'assister toujours au roi, notre Sire, pour qu'il croisse non seulement en âge, mais en sagesse et vertu *. »

Dans leurs sonnets et huictains ils comparaient l'enfant-roi à Josias; ils lui souhaitaient « de rechercher la cognoissance de la loi ** et félicitoient le peuple françois de ce que le bon Dieu lui avoit suscité un gentil prince qui chasseroit l'idole (la papauté, sans doute ***); ils adressoient des épî-

* « Prière à Dieu pour la paix et bon gouvernement du pays de France, » Paris, 1560. (1561 avant Pâques.)

** Fais voir, Seigneur, par ta haute puissance
En cet enfant que pour roi choisis as
Dessus ton peuple un second Josias,
Qui de ta loi cherche la cognoissance.

(*Trois sonnets au roi très-chrétien Charles IX*, 1560.)

*** Peuple françois, resjouir te faut ore,

tres exhortatives à la royne, au petit roy afin de les attirer à la vérité contre les erreurs papistiques. »

Le tiers parti avait convoqué les États pour concilier le double mouvement catholique et calviniste. A son avènement, le conseil de Charles IX, craignant que les prétentions des réformateurs n'apportassent du désordre au royaume, se hâtait d'écrire à Genève : « Chers et spéciaux amis, selon la bonne volonté de feu mon frère, j'ai assemblé États-Généraux afin d'aviser à la sûreté et conservation de notre État. Une des choses les plus importantes étoit l'obéissance des sujets, et pour ce faire, il falloit enlever toutes causes de troubles. J'ai donc fait soigneusement et curieusement rechercher la source et origine des divisions, et il s'est vérifié que sa principale naissance vient de la malice d'aucuns prédicans et dogmatisans, la plupart envoyés de vous ou des principaux ministres de votre ville, lesquels, abusant du nom, titre et pureté de la religion dont ils se

Car le bon Dieu un roi t'a suscité
Afin qu'en France on prêche vérité,
Et que partout ton saint nom l'on adore.
Donc prions Dieu qu'il veuille en son école
Le maintenir : que la postérité
Puisse toujours dire en cette cité :
O gentil roi qui chassa leur idole.

(*Huictain au peuple de Paris*, 1560)

disent bien professés, sèment ès esprits de nos sujets une damnable désobéissance, tant par les libelles et diffamations que par les prêches qu'ils ont établis. Nous avons résolu, de l'avis de la royne notre mère, du roy de Navarre et des autres princes de notre sang, de vous escrire, afin de vous prier de rappeler ces prédicans, envoyés par vous ou vos ministres en la réforme, et pour que vous donniez si bon ordre pour empêcher qu'il n'en vienne plus *. »

Par ces précautions, tout à la fois dirigées contre les huguenots et les catholiques, le tiers parti croyait se rendre maître des États. Le chancelier de L'Hospital publia une épître sur les affaires de son temps, où il appelait la grande conciliation des doctrines. Ces vers, d'une latinité ampoulée, eurent alors une vaste popularité parlementaire, et l'on en trouve encore une traduction en vieux français **.

Le 13 décembre 1560, les trois États se réunirent à Orléans : ils étaient fort nombreux, composés de gens de loi et bourgeoisie de chaque province ***. Tous les adversaires s'y trouvaient

* Bibl. du roi, mss. Colbert, pièc. origin., in-fol., tom. I, fol. 79. Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, pag. 29.

** Bibl. du Roi, mss. Colbert, vol. I, in-fol., M. Q., p. 95.

*** Voici comment une gravure contemporaine reproduit l'assemblée des États tenus à Orléans en décembre 1560.

« Le roy, la royne-mère, M. de Guise au-dessous, comme

en présence; le roi de …
Coligny et le cardin…
s'étaient opérées sou…
qui arrivait avec la rés…
réformation simple, …
Catherine de Médicis. M…
harangue dans cet esprit ; …
haute nécessité des États : le roi avait jugé n…
saire de convoquer ses sujets jusqu'à ce qu…
pourvoir par ses propres mains à l'administratio…
du bien public. Il voulait donc les consulter sur les affaires.

« Quelques uns disent, s'écria le chancelier, qu'il est au-dessous de la dignité royale de faire cette convocation ; au contraire, il est digne d'un roi de France de rendre justice à un chacun, et de donner à tous la faculté de faire entendre leurs plaintes sans fraudes ni artifices. Par-là les rois ne chargeoient pas les peuples contre eux ; les évêchés et bénéfices étoient donnés aux plus di-

grand chambellan ; aux cotés, Monsieur, frère du roy, Madame, sœur du roy ; les princes, les cardinaux, Mme la duchesse de Ferrare, M. le connétable, tenant une espée nue en sa main ; M. le chancelier, représentant les faces de la justice ; MM. les maréchaux et amiral de France ; M. de Cipière, M. de Crussol, chevalier de l'ordre au premier banc des nobles ; gens d'église du tiers-état ; les députés de la noblesse et du tiers-état ; M. Quintin, député pour le clergé, premier parlant.

· États sous le bon roi ...ourd'hui principale- ...s troubles arrivés en ... venoient les disputes, ... séditions et menées? ... clercs; il ne falloit pas ...e crime; il falloit encore le ...enir; que chacun rentre dans sa condition; ...es princes ne soient plus intraitables; le ...lergé trop riche et insensible aux pauvres; il faut qu'il emploie ces grands biens qu'il a reçus des rois au soulagement des affligés, et non aux luxe et dissolutions; et les nobles! qu'ils jouissent paisiblement de ce qu'ils ont reçu, mais qu'ils cessent de porter les armes pour servir leurs caprices et leur ambition. Un grand sujet d'affliction, c'étoient les points religieux, comme si la religion pouvoit exciter des guerres civiles! Dieu veut la paix. La chrétienne comme la véritable et l'unique a triomphé par patience, justice, larmes et prières. Chose triste! dans le même toît, frère contre frère, père contre fils. Quel remède à tout cela? le concile. On me dira que le pape ne le veut, mais le roi peut donner pouvoir; le concile aura donc lieu. Que sert l'épée contre les âmes, sinon pour les perdre avec le corps! Que les prélats prient, mais qu'on cesse de s'entretenir de ces mots injurieux d'huguenots, papistes, luthériens. Si après cela il s'élève encore quelques

pernicieux esprits, alors on les frappera par les armes, parce qu'ils sont turbulens et boute-feu du corps social. Parlez tous librement, par chaque ordre; le roi veut pleinement savoir tous vos griefs et vos plaintes *. »

Les États élevèrent quelques difficultés sur la nature de leur pouvoir et leur continuité. Le roi étant mort, l'élection antérieure n'était-elle pas annulée? Le chancelier de L'Hospital leur remontra que le mort saisissait le vif, et qu'en France le roi ne mourait pas. Alors les États s'étant constitués, Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux, porta la parole pour le tiers-ordre.

« Trois mauvais vices existoient parmi le clergé: ignorance, avarice et luxure. Ignorance naît du manque d'études; et combien de bénéfices sont donnés à gens qui ne savent rien de l'escole! et c'étoit honteux de voir comment les clercs exerçoient leur devoir, les évêques chargeant de leur fait des vicaires indignes; l'infâme passion du gain dominoit les prédicateurs, tandis que les prélats s'abîmoient dans les magnificences. » L'avocat demandait donc qu'on réparât toutes ces indignités par un concile **.

* « Harangue du chancelier de L'Hospital aux États de 1560. » (Brochure.)

** « Harangue de Jean Lange, orateur du Tiers-État, ès-Estats d'Orléans. Paris, 1560. » (Brochure.)

« D'abord, grandes éloges sont au roi, s'écria Jacques de Lilly, baron de Rochefort, député de la noblesse, pour avoir donné à sa mère l'administration des affaires, comme Alexandre Sévère les avoit données autrefois à Mammea ; justement avez fait encore en appelant au conseil le roi de Navarre et les princes du sang. Ce qu'il faut réformer, c'est la juridiction des clercs; non seulement les nobles leur ont donné tous leurs biens, mais ils ont eu la faiblesse de leur céder leurs tribunaux même d'appel; l'état ecclésiastique n'est point de se mêler des édits, mais de prier, prêcher, répandre les sacremens; c'étoit au roi à bien pourvoir pour les bénéfices, abolissemens, confiscations multiples, dons de cour et autres gros abus qui portent partout le trouble*. »

« Il ne peut ici s'agir, répondit Jean Quintin, orateur du clergé, de corriger l'Église qui ne peut faillir, et à qui même vieillesse ne pourroit causer rides, mais corriger la discipline. N'écoutez pas ceux qui réveillent des anciennes hérésies et demandent églises à côté des saintes chapelles; refusez les requêtes impies, comme saint Athanase sous l'empereur Constance. Cette nouvelle foi, continua-t-il, s'efforce par voies publiques et cachées d'introduire un Évangile, dont le som-

* « Harangue du baron de Rochefort, député de la noblesse, èsdits Estats. Paris, 1560. » (Brochure.)

maire est de ne souffrir qu'il y ait aucun lieu dédié, saint et sacré spécialement à Dieu; mais de profaner les églises, abattre les autels et briser les images, d'innover les saints sacremens, de chasser les prêtres, évêques et religieux; de tenir ni vœux, ni promesses à Dieu, de vivre sans abstinence, continence, jeûnes et afflictions du corps, en toute liberté et licence de la chair *. Nous vous supplions, Sire, que si quelque fossoyeur de vieille hérésie, par impiété s'ingéroit et vouloit introduire et renouveler aucune secte jà condamnée, et icelle fît présenter requestes, demandât temple et permission d'habiter en ce royaume, comme se sont impudemment ingéré naguères aux États particuliers des provinces; que tels porteurs de requestes soient punis et déclarés fauteurs d'hérésie, et qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur des constitutions canoniques et civiles. Le clergé demande comme chose nécessaire à l'intégrité de votre royaume que désormais tout commerce de quelconque marchandise, livres ou autres, soit interdit et nié à tous hérétiques, sectateurs, novateurs et défendeurs de doctrine jà condamnée. »

* *Voyez aussi* : « Humbles requêtes et remontrances faites au roi par le clergé de France. Paris, chez Pierre Gruau, papetier, devant le Palais, à la Fleur de Lis. » (Brochure.)

Les deux premiers orateurs et le chancelier de l'Hospital avaient exprimé les opinions du tiers parti; on les avait écoutés sans murmure dans les rangs des calvinistes; mais Jean Quintin disait haut les sentimens catholiques, et les chefs de l'Église réformée, l'amiral Coligny particulièrement, réclamèrent avec vivacité. Les esprits étaient tellement prononcés dans l'assemblée contre les clercs, que l'orateur fut obligé d'expliquer ses paroles: la reine l'y invita, au grand murmure des catholiques zélés qui assistaient aux États, et particulièrement de la maison de Guise, qui plus que jamais s'en faisait l'expression.

A la suite des États d'Orléans, une ordonnance proclama amnistie entière pour tous les faits commis en matière de religion; on devait mettre hors tous les calvinistes arrêtés, sauf ceux-là qui auraient été déclarés chefs de la conspiration d'Amboise *. Les États se laissèrent entraîner à de plus hardies concessions. Une autre ordonnance régla la discipline de l'Église nationale, en satisfaisant à toutes les demandes du parti politique. On rendit à une certaine forme électorale la nomination des archevêques : quand il s'agirait d'élire un métropolitain, tous les évêques suffragans devaient se réunir en colléges avec les chanoines de la métropole, toute la noblesse du diocèse et

* Enregist. au parlem. 1er mars 1560.

douze bons bourgeois ; cette assemblée devait présenter trois candidats âgés au moins de trente ans, et c'était parmi eux que devait être choisi le métropolitain nommé par le roi ; on défendait tout transport d'or et d'argent à Rome pour annates ou autres droits; les élections monastiques seraient triennales; désormais les candidats aux bénéfices ecclésiastiques devaient subir une enquête, et les archevêques et évêques étaient soumis à la résidence. On les obligeait d'entretenir les fondations et les bénéfices ecclésiastiques dont ils jouissaient en vertu de leur titre *.

Après ces concessions au tiers parti, on revenait à l'esprit de la foi catholique; les cabaretiers, aubergistes, marchands ne pouvaient désormais ouvrir leurs étaux pendant les offices; défense aux astrologues de prédire l'avenir, faire conjuration par les astres ou par les signes; à tout imprimeur de les reproduire en public par des almanachs ou des petits livres cabalistiques **.

* Fontanon, 1, 47. Néron, 1, 368. Enregist. au parlem. 3 septembre 1561, vol. 1, fol. 133.

** Cette disposition était bien difficile à exécuter. Je trouve dans les mss. de Béthune, vol. 8676, fol. 16, une lettre d'un astrologue italien consulté par la reine sur le jour qu'il fallait choisir pour le sacre de Charles IX. On peut lire aussi le traité fait par Charles IX avec un alchimiste pour lui faire trouver de l'or. (*Revue rétrospective*, 3e cahier.)

Enfin, dans une série de dispositions relatives à l'ordre général, au commerce, à la justice, aux procédures, on disait qu'il serait permis de faire exécutions mobiliaires pour dettes contre les clercs, les curés et moines, leurs hardes et effets; il n'y aurait d'excepté que les ornemens de l'autel et les vases saints. Les États s'efforçaient ainsi de bien séparer la discipline d'avec la foi; en faisant des concessions sur un point, ils cherchaient à fortifier l'autre *.

L'ordonnance d'Orléans était un triomphe du parti parlementaire : elle ne se jetait pas dans le calvinisme, mais elle tendait à une réforme du clergé, à rendre moins intimes ses rapports avec Rome, à lui donner un caractère plus national, à modifier ses mœurs. Les choses étaient à ce point que toutes mesures conciliatrices devaient échouer devant deux opinions extrêmes qui frémissaient déjà sous la main de leurs chefs. L'esprit de concorde avait disparu; quelques hauts gentilshommes de cour désiraient le calme, pour transformer en simple intrigue ce qui était une effervescence de pensée; pensée puissante, puisqu'elle prenait son origine dans les croyances religieuses.

Aussi les masses ne ratifiaient en aucune manière ces intentions modérées. A Beauvais, le cardinal de Châtillon, usant de l'édit sur les assem-

* Ordonnance d'Orléans. Recueil de Néron, t. I, p. 368.

blées libres, avait déclaré que dans les fêtes de Pâques il ne célébrerait point la messe, mais la cène, selon les habitudes calvinistes; il y eut à cette occasion une révolte parmi le peuple accoutumé aux grandes solennités, à ces mystères de l'Église. Ce fut une véritable insurrection qui nécessita un vaste déploiement de forces sous les ordres du connétable de Montmorency *.

La reine-mère elle-même était dépassée chaque jour dans ses volontés conciliatrices; elle avait saisi la solennité du sacre de son fils à Reims (de ce sacre où il ne manquait plus d'autre scandale, selon l'ambassadeur Chantonney, que madame la cardinale de Beauvais **) pour donner un second édit favorable aux idées de transactions : tous ceux qui étaient sortis du royaume pour cause de religion pouvaient y rentrer, ou s'ils préféraient rester hors de France, ils obtenaient un délai pour vendre leurs biens; il était encore défendu de s'injurier mutuellement en s'appelant du nom de *papiste* et de *huguenot*. On proclamait la liberté de conscience, car chacun pouvait professer la religion qui lui paraissait la plus sainte et la meilleure.

* Dans la correspondance de Perrenot de Chantonney, l'ambassadeur d'Espagne parle à sa cour de ce scandale avec une vive indignation. (Dépêch. 3. Elle a été imprimée dans les Mémoires de Condé. Paris, 1743.)

** Dépêch. 3.

Cet édit amena la résistance du clergé qui le dénonça comme une hérésie.

Le parlement lui-même, depuis sa dernière épuration, n'avait plus dans son sein une opposition réformatrice; le parti politique ne put y obtenir majorité. Trois opinions divisèrent cette cour : ceux des conseillers qui suivaient les sentimens modérés du chancelier de L'Hospital opinèrent pour qu'on suspendît toute poursuite contre les hérétiques jusqu'au prochain concile : les seconds, les plus nombreux, appelèrent toute la sévérité des vieux édits; les troisièmes enfin se prononcèrent pour l'incompétence et le renvoi de la procédure aux tribunaux ecclésiastiques. L'arrêt indique quelle force avait acquise le parti catholique : « Vu par toutes les chambres assemblées les lettres closes du roi du 28 janvier passé signées Charles, et contresignées de l'Aubespine; veut le parlement, modifiant lesdites lettres, que les huguenots qui seront mis en liberté et déclareront ne vouloir vivre catholiquement, sortiront dans le temps qui leur sera presté hors de ce royaume, sous peine de la hart *. »

La Faculté de théologie se maintenait dans la même rigidité de doctrines; elle poursuivait impitoyablement toutes les opinions qui s'en écar-

* Registr. au parlem. 1er mars. Preuves des libertés de l'Église gallicane, p. 1321.

taient. Le bon peuple de Paris, les confréries, toute la portion active des corporations et des métiers étaient rangés sous la bannière de l'Église; chaque fois que les calvinistes avaient voulu célébrer publiquement leur culte ou établir leur prêche, il s'était fait une terrible révolte contre eux dans les rues de Paris, et les halles avaient menacé de s'émouvoir encore. Il n'y avait de prononcé contre la vieille foi et pour le calvinisme que quelques savans, de braves gentilshommes de castels et de provinces qui suivaient la fortune de leurs chefs; enfin un petit nombre de bourgeois d'un certain ordre de fortune et d'intelligence. L'homme de campagne écoutait aussi plus favorablement les prêches que l'habitant des villes.

Le tiers parti, avec la conscience de sa faiblesse populaire, sentait qu'il avait à puiser une grande force dans les convocations fréquentes des trois états; telle était surtout l'opinion du chancelier de L'Hospital, invoquant l'action de la noblesse provinciale pour balancer un peu l'ardeur du peuple. Une nouvelle assemblée fut convoquée à Saint-Germain, mais incomplète. Le chancelier voulait s'y rendre maître des suffrages pour combattre la majorité fervente du parlement qui avait repoussé les concessions faites aux calvinistes. Il la composa dans les opinions de ses derniers édits : les catholiques lui échappant, n'était-il pas naturel qu'il cherchât appui dans

l'opinion contraire ? Aussi le chancelier de L'Hospital s'exprima-t-il avec plus de faveur encore pour les huguenots : « Je ne comprends pas, dit-il, ceux-là qui veulent exclure de ce royaume la nouvelle religion ; faire édit contre elle, c'est infamie ; il faut faire loi pour elle et non contre elle. » L'orateur du tiers-état s'écria : « A quoi servent tant de folles et grandes richesses des clercs ? si le roi notre Sire a besoin d'argent, qu'il fasse comme en Angleterre et en Allemagne, qu'il prenne ces biens oisifs qui servent au luxe des gens d'église : on parle d'assemblées clandestines de ceux qui professent d'autres idées, une autre foi que la cour romaine : eh bien ! je demande qu'ils puissent se réunir librement, que les officiers du roi y assistent afin qu'il ne s'y passe rien de contraire à l'État, jusqu'à ce qu'on ait réuni un concile pour apaiser les différends qui subsistent entre les religions diverses. Or, toutefois, je n'entends pas par ce propos oster aux magistrats la puissance du glaive contre les hérétiques séditieux et perturbateurs de la tranquillité publique, quand ils seront atteints et convaincus pour tels par la parole de Dieu ; mais quant à la permission de s'assembler ès temples divins, aucune division et tumulte n'en adviendra entre vos sujets, mais bien un repos public et extinction de toute rebellion populaire *. »

* « La harangue du tiers-état de France faite à la ma-

Ces opinions de quelques jurisconsultes n'allaient pas au peuple des rues, à cette multitude qui ne comprenait pas qu'on mutilât ses images saintes, ses reliques vénérées, et qu'on élevât des prêches à côté de la vieille cathédrale; les esprits s'irritaient d'autant plus qu'on cherchait à les assouplir à des idées de conciliation et de rapprochement. Tandis que l'assemblée de Saint-Germain préparait un édit de tolérance, les confréries, les halles murmuraient hautement contre le conseil, qui trahissait ainsi les intérêts du catholicisme.

jesté du roi en l'assemblée de ses États tenus en Saint-Germain-en-Laye, le 27 août 1561. » (Brochure.)

CHAPITRE XXVII.

COLLOQUE DE POISSY.

Correspondance avec Genève. — Catherine de Médicis au pape. — Assemblée mixte. — Harangue du chancelier de L'Hospital. — Orateurs catholiques. — Discours de Bèze pour les calvinistes. — Le cardinal de Tournon. — Confession de foi. — Colloque de Saint-Germain. — Édit de transaction.

1561 — 1562.

La tendance de la cour, du chancelier de L'Hospital et du tiers parti vers un système qui aurait apaisé la lutte des croyances se développait au-delà même des limites rationnelles. Non seule-

ment on voulait désarmer les opinions qui, le casque en tête, couraient à la guerre, mais rapprocher et fondre les doctrines qui opéraient les divisions religieuses. Tel fut l'objet du colloque de Poissy, conférence libre et solennelle entre les deux partis par l'organe des docteurs catholiques et calvinistes. C'était le plus grand pas qu'on pût faire dans le système conciliateur de Catherine de Médicis. Le chancelier de L'Hospital eut le premier cette pensée dont la réalisation était impossible. Les temps de fusion n'étaient pas venus.

L'Hospital se servit de l'intermédiaire de l'amiral Coligny qui avait de grandes intelligences à Genève. Une correspondance s'engagea entre lui, Calvin et Théodore de Bèze. Les calvinistes acceptèrent avec le plus vif empressement un colloque qui les mettait à même d'exposer devant le roi sur un pied d'égalité parfaite leur profession de foi. Calvin n'avait pas la parole assez souple, l'improvisation assez calme, assez pénétrante pour satisfaire à tout ce qu'avait de délicat la conférence qui allait s'engager. Elle fut dès l'origine confiée à Bèze, c'est-à-dire à l'homme de modération et d'éloquence du calvinisme, comme Mélanchton l'avait été du luthéranisme en Allemagne.

La chose fut plus difficile pour l'Église catholique. La reine-mère et le chancelier de L'Hospi-

tal avaient obtenu le consentement des cardinaux de Lorraine et de Tournon; mais comment justifier aux yeux du pape une assemblée où on allait s'occuper des dogmes de la foi catholique sans l'intervention directe ou indirecte de Rome? La reine Catherine de Médicis s'efforça pourtant d'expliquer ses intentions dans une lettre qui reste encore * : « Considérez, très-saint Père, disait-elle, combien est grand le nombre de ceux qui se sont séparés de l'Église romaine; il est impossible de les réduire ni par les lois ni par les armes; des nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement, dans cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou antitrinitaire; toutes reconnaissent les douze symboles apostoliques; que si on pouvoit les accorder, ce seroit le meilleur moyen de fondre l'Église grecque et romaine. Pour arriver à ce résultat, n'étoit-il pas utile de multiplier les conférences, de demander des prédications de paix et de charité? Il faut aussi éviter que par une obstination malheureuse, on sépare encore ceux qui tiennent à l'Église catholique (et ici Catherine faisait des propositions singulières). Je vous proposerai donc, très-saint Père, de supprimer le culte des images, de ne plus conférer

* Mss. de Béthune, Bibl. du Roi, vol. cot. 8476.

désormais le baptême que par l'eau et la parole; la communion sera donnée sous deux espèces : on chantera les psaumes en langue vulgaire à ceux qui viendront pour s'approcher de la Sainte-Table; enfin on abolira la fête du Saint-Sacrement, parce que cette fête est de tous les jours et de tous les temps.» Une telle lettre, expression des sentimens du chancelier de L'Hospital, tendait à l'hérésie : elle fut donc accueillie par le pape avec un sentiment de crainte profond; il se hâta de députer le cardinal de Ferrare comme légat du saint-siége, afin de diriger la marche et de dominer l'esprit de la réunion de Poissy.

Le chancelier s'efforçait par tous les moyens de donner une haute solennité au colloque qu'on préparait; il ne pouvait lui imprimer l'éclat d'un concile; mais il voulait que cette assemblée, présidée par le roi et la reine, apportât une solution définitive aux divisions qui séparaient les deux sectes: les concessions que le conseil avait demandées au pape par l'organe de Catherine auraient servi de base.

La correspondance se continuait entre Genève et l'amiral Coligny. L'école calviniste désigna, pour suivre Théodore de Bèze et soutenir les grandes thèses de doctrines dans le colloque de Poissy, Augustin Marlorat, ancien moine augustin et ministre à Rouen; Jean Malo, Jean de l'Epine, de l'Église de Paris; Pierre Martyr, théologien le

plus fort de la réforme, d'une parole facile et élégante; enfin les ministres Jean Viret, François Morel, Raimond Martin, Nicolas Tobie, Claude la Boissière, Jean Bouquin, Jean de la Tour et Nicolas des Gallards *.

Les catholiques députèrent là également leurs hommes d'éloquence et leurs théologiens les plus profonds; indépendamment du cardinal de Lorraine, on désigna parmi les docteurs appelés à répondre aux calvinistes, Claude d'Espense et Claude de Xaintes. Lorsque le colloque s'ouvrit, on ne comptait encore que quatre évêques, mais successivement le nombre augmenta jusqu'à quarante, tous la mitre en tête et revêtus de leur camail.

On vit avec étonnement le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze, tous deux expression d'un parti différent, se donner des témoignages réciproques d'estime et d'amitié. Les idées au dehors, parmi le peuple, n'en étaient pas à ce rapprochement de personnes et de doctrines. Les calvinistes demandaient avant toute chose que plu-

* « Discours des actes de Poissy, contenant le commencement de l'assemblée, l'entrée et issue du colloque des prélats de France, ministres de l'Évangile; l'ordre y gardé; ensemble la harangue du roi Charles IXe, avec les sommaires, points et oraisons de M. le chancelier, Théod. de Bèze et du cardinal de Lorraine. Paris, 1561. » (Brochure.)

sieurs points fussent admis : le premier, que les évêques n'assistassent pas au colloque comme juges, mais comme simple partie, ce qui mettait les deux religions sur le pied d'une parfaite égalité; que le roi y présidât, afin de donner un caractère politique à la conférence, et qu'il se fit accompagner de son conseil, ce qui appelait parmi les juges le tiers parti; ensuite, que toutes les controverses se décidassent par les seules paroles de l'Écriture. On substituait ainsi le système d'examen à celui de l'autorité de l'Église. Enfin les ministres calvinistes demandèrent que toute résolution arrêtée fût écrite par des notaires et des scribes, au choix des parties appelées à la controverse.

Le conseil accorda toutes ces pétitions, tant le parti calviniste y avait conquis d'ascendant! Inutilement opposa-t-on à la reine qu'il était à craindre que le jeune esprit du roi ne se laissât entraîner par le poison des fausses doctrines; Catherine de Médicis répondit « que si Bèze avançoit de mauvais principes, il y avoit assez de prélats éloquens dans le concile pour le réfuter, et que Monseigneur de Lorraine avoit promis de tout foudroyer de sa vive parole. »

Le 9 septembre 1561, la première conférence régulière s'établit. On avait choisi le cloître des religieuses de Poissy, vaste salle de réfectoire richement décorée; Charles IX, Catherine de Mé-

dicis, le roi de Navarre, le duc d'Orléans, Marguerite sa sœur, tous les princes du sang s'étaient placés dans l'enceinte du chœur, derrière une balustrade dorée; autour d'eux étaient rangés les cardinaux, distingués par leur vêtement rouge, les évêques et même les simples docteurs; quant aux ministres calvinistes, on les avait relégués en dehors du chœur : ils ne purent obtenir des places d'égalité en face des catholiques *.

Charles IX ouvrit lui-même le colloque : « Messers, vous êtes assez advertis des troubles qui sont en ce royaume sur le fait de la religion; c'est pourquoi je vous ai fait assembler en ce lieu. Ce que je désire, c'est que vous n'en bougiez jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre que mes sujets en puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres, et ce faisant vous me donnez occasion de vous avoir en la même protection qu'eurent les rois mes prédécesseurs. »

Le chancelier de L'Hospital développa sa théorie de fusion. « Le remède que nous cherchons, disait-il, se trouveroit dans la convocation d'un concile général; mais ce remède, quand viendra-t-il ? les papes n'y consentent qu'avec répugnance; leurs délibérations sont éloignées, et

* Il existe plusieurs relations calvinistes et catholiques toutes contemporaines du colloque de Poissy.

pendant ce temps les maux s'aggravent. Une assemblée toute nationale produira de plus prompts effets; elle permet les résolutions ultérieures; n'est-on pas libre de la soumettre au pape? Rejetons les questions envieuses et subtiles; la parole de Dieu suffit pour examiner les doctrines. Quant aux calvinistes, pourquoi les catholiques les haïroient-ils si profondément? N'avoient-ils pas été régénérés par le même baptême, n'adoroient-ils pas avec eux Jésus-Christ? Ne les condamnez point sans les avoir entendus, et s'ils se trompent, il faut doucement les remettre dans le bon chemin. Prenez garde de tout brouiller par une sévérité trop grande. Souvenez-vous d'Arius, et ne craignez-vous pas que, si vous agissez comme le fougueux patriarche d'Alexandrie, vous ne rendiez la séparation éternelle? »

Le cardinal de Tournon demanda que ce discours qui avait blessé le côté catholique lui fût communiqué par écrit. La reine le refusa, et donna la parole à Théodore de Bèze. A ces mots et par un dramatique mouvement tous les ministres se prosternèrent à genoux; et Théodore, levant les yeux au ciel, débita une longue et éloquente prière au Père céleste; puis tous ensemble, à haute voix, récitèrent l'oraison dominicale. Ils étaient vêtus de simples robes noires; leur parole grave et leur caractère froid contrastaient avec les vives sorties des prélats catho-

liques*. Cette solennelle profession de foi achevée, Bèze se leva. « Je dis d'abord que c'est injustement qu'on nous accuse d'être turbulens et ambitieux et de jeter divisions en ce royaume; notre foi est paisible. Encore que nous soyons gens petits et contemptables, la conscience nous donne bonne assurance; la fin que nous nous proposons, c'est la parole de Dieu et la paix de l'âme; si nous demandons à nous assembler librement, ce n'est point pour faire un mauvais usage, mais pour mettre les consciences en repos, obéir au Seigneur et aux puissances qu'il a établies sur terre. Quant à nos doctrines, nous confessons Dieu seul en une même essence infinie, distinct en trois consubstantielles; il ne peut y avoir de justifications en ce monde que par le Christ; les œuvres ne sont bonnes qu'autant qu'elles procèdent par son esprit. Notre loi écrite est

* *Voyez* la gravure contemporaine du colloque de Poissy avec la vieille légende du graveur : « On y remarque monseigneur le roy, madame la royne, monseigneur le roy de Navarre, avec les cardinaux et princes du sang à leur côté; M. le cardinal de Lorraine esloigné se trouve tout seul à la dextre de la salle; Théodore de Bèze parle entouré des ministres estant venus avec lui, et les secrétaires d'État au nombre de deux, escrivant avec promptitude la harangue de M. de Bèze. De chaque côté la table des religieuses, où sont placées nombre de ces saintes dames avec les gens d'armes du roi. »

l'Ancien et le Nouveau Testament ; tout ce que les docteurs ont écrit doit leur être comparé. Quant à la présence du Christ dans l'Eucharistie, nous croyons qu'il y est en esprit, mais quant à la matière, il est éloigné du pain et du vin comme la terre l'est du ciel *. »

A ces mots un grand murmure se fit entendre sur le banc des évêques ; tous frappèrent des mains, trépignant d'impatience. « Il a dit un blasphême ; il a prostitué le nom du Christ ! Sire, continua le cardinal de Tournon, c'est contre nos sentimens et pour donner un témoignage de notre zèle que nous avons consenti à entendre les paroles des huguenots : nous avions prévu qu'ils avanceroient des choses indignes du roi très-chrétien, lesquelles peuvent offenser les gens pieux. Suspendez tout jugement jusqu'à ce que nous ayons pu répoudre à de telles hérésies ; nous demandons un prochain jour pour les réfuter ; nous devons dire à Sa Majesté que si ce n'étoit par respect pour sa personne, nous nous serions levés

* « Harangue des ministres de la parole de Dieu, faite en l'assemblée de Poissy, le 9 septembre 1561, avec ce psalme 119 : »

Tous les méchans faut désenquérir,
De leur salut est tous prêts à périr.

« Harangue de Théodore de Bèze, prononcée au nom des églises réformées, en l'assemblée de Poissy, 1561. »

sur-le-champ, afin de ne point entendre de pareilles abominations. » Catherine de Médicis répondit : « Je n'ai rien conclu ; je n'ai rien fait en cela que par la délibération du conseil et advis de la cour. Ce n'est point pour l'amour des mots, mais pour apaiser trouble et sédition. » Bèze reprit alors la parole.

« Le baptême est le sacrement établi de Dieu et consacré en son fils Jésus-Christ. C'est là le seul qui soit au Nouveau Testament ; la pénitence est dans l'amendement de l'âme et le repentir ; la confession ne doit pas être une obligation, mais un objet de volonté ; il ne faut juger personne pour la distinction des saints jours et des viandes. On parle de la police de l'Église ; elle est tellement défigurée et détruite depuis l'Évangile, qu'elle a besoin d'être rétablie en sa beauté, et pour cela que faut-il ? que les choses contraires à la parole de Dieu et qui ont été ajoutées depuis, soient abolies de fond en comble selon le vœu de l'Évangile. »

Le cardinal de Tournon s'éleva avec impatience contre toute la théorie de Bèze. « Vous niez donc l'autorité de l'Église, arbitre souverain pour toute controverse ? L'Écriture peut-elle s'interpréter toute seule et par elle-même ? ne faut-il pas un juge vivant qui prononce et décide ? Le pouvoir de l'Église est pour que chacun n'explique pas les Saintes Écritures à sa guise : le roi n'est autre

chose qu'un membre de l'Église; il n'en est pas le chef, et pour ce il doit y être soumis; tout se décide par la cour de Rome; l'opinion des Pères, voilà le guide pour l'interprétation des Testamens. C'est pourquoi il ne faut pas entamer de controverse avec les hérétiques sur ce sujet particulièrement; car s'ils croient seulement que le Christ soit en esprit dans l'Eucharistie et non en corps, il n'y a pas moyen de s'arranger et de se rapprocher d'eux. » Tous les prélats applaudirent avec enthousiasme à la protestation du cardinal. « Nous voulons vivre et mourir dans la foi catholique, s'écrièrent-ils unanimement; nous supplions Votre Majesté de persister dans la religion de ses pères *. »

Alors Bèze se leva : « Je répondrai sur-le-champ, si vous voulez le permettre. » Mais le mouvement des évêques fut si vif que le roi rompit la séance. Les ministres calvinistes présentèrent une humble requête : « N'étoit-ce pas Sa Majesté qui les avoit invités à ce colloque pour arranger à l'amiable les différentes religions? C'étoit par les artifices de leurs adversaires que ce colloque avait été suspendu. Ils demandoient à le continuer sous la

* *Voyez* aussi l'*Oraison de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Lorraine, faite en l'assemblée de Poissy, le roi y étant.* Paris, 1561, chez Guill. Morel, imprimeur du roi, par privilége.

protection d'un prince qui, à l'exemple d'Ézéchias, vouloit répandre les bonnes doctrines. » Les calvinistes pensaient que toute discussion publique était utile au développement de leurs croyances; ils espéraient entraîner tout-à-fait le roi et la reine-mère dans les idées de la réforme. A cette époque il y avait tendance dans le conseil.

Comme les catholiques repoussaient toute controverse officielle, les ministres, le roi et la reine préparèrent au moins une conférence particulière : on s'assembla donc, mais en privé, sans qu'il y eût ni scribes ni laïques, et le premier mot que le cardinal de Tournon dit à Bèze fut celui-ci : « Théodore de Bèze, quelle est votre mission ? — Je la tiens de l'élection du peuple; je suis confirmé par le magistrat civil, et voilà mon droit. — Mais qui vous a imposé les mains, dit le docteur d'Espense ? — Je n'ai point été consacré par cette voie de votre Église; la nôtre se compose de toute l'assemblée. — Je le répète, répondit le docteur, comment seriez-vous pasteur légitime, puisque vous ne pouvez dire qui vous a imposé les mains? si vous avez une vocation extraordinaire, faites des miracles. — Ils sont nécessaires, s'écria le docteur Claude de Xaintes. — Non, répliqua Bèze, parce que nous avons reçu la mission des anciens de l'Eglise; au reste, voici notre confession de foi. » Et Bèze développa les principes calvinistes tels qu'ils avaient été exposés

dans le premier synode tenu à Paris sous le règne de Henri II.

Les esprits s'aigrissaient, car les parties se demandaient mutuellement d'où venaient leurs pouvoirs. Bèze, qui jusqu'ici avait montré un certain caractère de modération, ne put tenir et attaqua vivement l'épiscopat. « Ils nous demandent, ces évêques, de qui nous tenons notre caractère! Et ne pouvons-nous pas, à plus forte raison leur dire : Les anciens de l'Église vous ont-ils désignés? avez-vous été élus par le peuple ? y a-t-il une information sur votre vie, vos mœurs et vos doctrines ? est-ce gratuitement qu'on vous a élevé à votre dignité ? ne vous a-t-on pas imposé mille écus d'argent? » En même temps le ministre Pierre Martyr attaquait plus profondément encore la présence réelle, dogme qui avait soulevé une opposition formidable dans le colloque.

Aussi Jacques Lainez, second général des jésuites, s'adressant à la reine, lui dit dans son ardeur catholique : « Eh bien, Madame, vous le voyez, s'il n'est pas très-dangereux de traiter d'accommodement avec les hérétiques; ce sont des loups revêtus de la peau des brebis et des renards; il faut les éviter à cause de leur hypocrisie; il n'appartient pas à Votre Majesté de discuter ainsi des affaires de religion; vous n'en avez pas le pouvoir ; abandonnez-le au clergé. Quand les questions sont majeures, comme l'hérésie, il

faut en déférer au souverain pontife ou au concile. »

Le colloque était dégénéré en disputes violentes; au dehors ce n'était que diatribes et pamphlets que les deux partis se jetaient à la tête. Jamais on n'avait plus écrit; les calvinistes lançaient les plus vives injures contre les prélats papistes : « Évêques du démon, qui d'un visage hypocrite vouloient effrayer l'univers par les feux du purgatoire. C'est aux mailles de tels rets qu'ils avoient pris les duchés pour eux et qu'ils approchoient des rois plus que des cieux *. »

Dans la *Confession de plusieurs Prélats*, autre libelle du parti calviniste, on met dans la bouche des évêques le tableau de leur luxe et de leurs déportemens : « Leurs laquais, leurs pages, leurs chiens, leurs oiseaux, leurs robes de damas, leurs mignons escarpins ; ils ne savent que courtiser, mugueter, banqueter et chasser **. » D'un

* « Six sonnets de l'assemblée des prélats de France et des ministres de la parole de Dieu, tenue à Poissy, l'an 1561. »

Aux idoles fâmeux bailler de Dieu la gloire,
Remettre à tous sermons la besace en mémoire,
Et de gestes fareeurs tout le monde amuser.

** Nos pages et laquais braves de nos livrées,
Nos chiens et nos oiseaux, nos robes de damas,
Nos mignons escarpins découpés au compas,
Nos festins, nos banquets et nos barbes musquées ;

. . . .

(*Confession de plusieurs des prélats assemblés à Poissy*, 1561.)

autre côté, les catholiques poursuivaient comme hérésie les paroles austères des ministres calvinistes. Ils exaltaient outre mesure « les belles harangues tenues en ladite assemblée par les cardinaux de Tournon, de Lorraine, » véritables expressions de leurs croyances et de leurs intérêts *.

La portion légère et galante de la cour tournait en moquerie tous ces efforts pour rapprocher les doctrines religieuses ** ; Ronsard s'est fait l'écho de ces *dits* de gentilshommes qui préféraient batailles et amours à toutes les discussions de clercs et d'Église : le poète joue sur les subtilités des deux écoles catholique et calviniste qui occupaient l'assemblée de Poissy. « Saint Augustin instruisant une dame, lui enseigne que l'amour est l'âme de notre âme ; il le permet aux belles et honnêtes, et il le défend aux sottes et aux bêtes; Bèze et d'Espense ne font aucune défense de bien aimer : le gros Hugonis de Sorbonne dit que l'amour est une chose bonne ; Pierre Martyr nous affirme que saint Pierre enserre les amoureux ; et

* Bibliothèque du roi. FONTANIEU. Recueil de pièces in-8, parchem., cot. 1559, pièce 13.

** *Voyez* aussi « le Pasquil de la cour, composé nouvellement par maître Pierre de Coquières, jadis advocat à la cour de parlement de Paris, avec la désolation du désolateur Antechrist, fils du diable ; plus un Écho sur la vie abominable dudit Antechrist et de ses suppôts. » Paris 1561.

le légat donne large dispense pour que chacun aime en France *. »

Le tiers parti ne renonçait point encore à sa grande pensée de conciliation, en dehors des opinions extrêmes. Le colloque de Poissy ne pouvait plus se continuer publiquement ; les cardinaux, chefs de l'opinion catholique, l'avaient déclaré à la reine-mère. Les calvinistes de leur côté avaient des prétentions exorbitantes ; il reste encore une de leur profession de foi sur les images, capable de soulever les haines populaires contre un système qui détruisait la vieille foi de la cité, la croyance des ancêtres. « Premièrement, que toutes images illicites soient ostées, comme celles de la Trinité du Père et du Saint-Esprit ; celles qui sont figures dissolues comme sont la plupart des images de la Vierge ; *item*, les prophanes, comme celles des bestes bruttes et plusieurs autres faites au plaisir des peintres ; que toutes celles qui resteront soient ostées des autels et de tous lieux saints où l'on a accoutumé de se prosterner, et que les peuples soient admonestés

* Le saint qui porte un bourdon et croisilles,
Le protecteur des belles et jeunes filles,
Permet l'amour aux belles et honnestes,
Et le défend aux vieilles et aux bestes.

(*Recueil mss. anciens, par Rasse des Neus, vol. D, p.* 86, *et vol. A, p.* 173.)

pour que nulle offrande d'argent ou de cire ne leur soit faite *. » Les calvinistes s'attachaient ici à la partie vitale, à la foi dévote des populations, aux pieux objets de la prière et de l'adoration des confréries.

Toutes les réclamations du parti de la réforme étaient envoyées à la conférence mixte et secrète qui se tenait au château de Saint-Germain ; elle se composait de dix personnes que la reine-mère et le chancelier de L'Hospital avaient désignées. Du côté des catholiques, étaient Jean de Montluc, évêque de Valence, Pierre du Val, évêque de Séez, du parti modéré et portés à une transaction, et les trois docteurs en théologie d'Espense, Louis Bouteilliers et Jean de Salignac. Les calvinistes députèrent Théodore de Bèze, Pierre Martyr et les trois ministres Marlorat, des Gallards et de l'Épine. Le but de cette conférence était principalement de s'accorder sur une profession de foi en ce qui touchait l'Eucharistie. Ils étaient tous hommes de science et d'accommodement. Après plusieurs rédactions modifiées dix fois encore, on arrêta la déclaration suivante, curieuse concession dans l'histoire du calvinisme. « Nous confessons que Jésus-Christ en la sainte Cène nous présente,

* « Advis touchant les images, présenté au roi par les ministres de la parole de Dieu à Saint-Germain-en-Laye : 13 février 1561. »

donne, exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit; et que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par la foi ce propre corps qui est mort pour nous, afin d'être os de ses os et chair de sa chair, pour en être vivifiés et en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut; et parce que la foi appuyée sur la parole de Dieu nous fait et rend présentes les choses promises, et que par cette foi nous prenons vraiment et de fait le vrai et naturel corps et sang de Notre-Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, à cet égard, nous confessons la présence du corps et du sang d'icelui notre Sauveur en la sainte Cène *. »

Cette confession, qui se rapprochait par son sens philosophique de la théorie romaine, fut envoyée tout à la fois à Catherine de Médicis et aux évêques qui composaient le colloque primitif de Poissy : la reine-mère en fut frappée, et lorsqu'elle apprit que les évêques l'avaient rejetée comme hérétique, elle en manifesta son profond mécontentement. « Vous voulez donc, s'écria-t-elle, par une folle obstination troubler encore le royaume ? » Au lieu de répondre à ces observations de la reine, le parti catholique, fort de toute sa puissance d'action et de popularité, se

* De Thou, liv. XXVIII.

hâta de rédiger par la voie des évêques une profession altière et péremptoire ; ceux-ci ajoutaient : « Nous envoyons à Votre Majesté une profession de foi sur l'Eucharistie. Vous devez obliger les hérétiques à y souscrire, autrement les obstinés doivent être exterminés au sein d'un royaume qui n'a jamais souffert l'hérésie *. »

C'était la rupture du colloque de Poissy. Il n'y eut plus dès lors ni conférences, ni projet de conciliation. Quelques esprits de ménagement et de sagesse y songeaient encore pourtant, et c'est dans ce dessein que François Baudouin publia la traduction du livre de Cassander : *du Devoir de l'homme pieux dans les différens de la religion* **. Ce livre appelait les deux Églises, par de mutuelles concessions, à se rapprocher l'une de l'autre. Il fut également rejeté par les protestans et par les catholiques. Tandis que Calvin écrivait un pamphlet violent contre Baudouin, un pur et sévère théologien, Jean Hessels, le repoussait au nom de l'Église romaine ***. Quand deux opinions sont encore dans leur jeunesse et leur vivacité, les tiers partis deviennent chose importune ; je l'ai dit, ils ne prennent la haute main qu'après l'orage.

* De Thou, liv. xxviii.

** Paris, 1562.

*** *Voyez* la préface de Baudouin en tête des œuvres d'Optat, et dans son traité spécial : *de Libellis famosis*.

Cependant le colloque de Poissy avait laissé dans l'esprit de Catherine de Médicis une opinion favorable aux calvinistes ; elle avait trouvé dans Théodore de Bèze je ne sais quoi de doux et de modéré, une perpétuelle soumission à la puissance civile, tandis que les évêques avaient tonné contre ce qu'ils appelaient les usurpations de la couronne. Le prince de Condé qui venait d'être acquitté par le parlement, le roi de Navarre et le chancelier de L'Hospital surtout, avaient la plus haute influence dans le conseil, et ce fut sans doute à leur autorité que les protestans durent un dernier édit de modération.

Dans une assemblée de Saint-Germain, composée de députés du conseil et de parlementaires choisis, on mit en délibération la liberté de conscience. Par une sorte de protestation, ni le duc de Guise, ni le cardinal de Lorraine, ni le connétable de Montmorency ne voulurent y assister *. Le chancelier de L'Hospital, blessé de ces oppositions du catholicisme, se hâta de proclamer les maximes d'ordre politique : « La sévérité n'avoit rien produit contre les calvinistes ; le nombre en étoit alors si considérable qu'il falloit suivre un

* « Cantique spirituel et consolant à monseigneur le prince de Condé, avec un écho sur l'édit du cardinal de Lorraine ; plus, la déclaration de contre-pronostication à celle de Nostradamus, imprimés à Rennes. 1561. »

autre système si l'on ne vouloit armer le frère contre le frère. Il ne s'agit pas de savoir laquelle des religions est la meilleure, mais de décider s'il y a danger à laisser les réformés se rassembler. L'état politique diffère de l'établissement religieux. On pouvoit être sujet fidèle et mauvais chrétien, et puisqu'on autorisoit les fiançailles et mariages entre deux individus de religions différentes, ne pouvoit-on pas reconnoître la coexistance de deux croyances diverses ? Le roi ne veut point que vous mettiez en dispute quelle opinion est la meilleure, car il n'est pas ici question *de constituendâ religione, sed de constituendâ Republicâ ;* c'est pourquoi un excommunié ne laisse pas d'être citoyen *. »

Ces grandes et hardies maximes, pour la première fois discutées en face d'une société naguère toute catholique, furent consacrées par l'édit de janvier 1562, avec de larges modifications pourtant, qui tendaient à ménager les opinions du peuple. On obligeait les calvinistes à restituer les biens arrachés à l'Église ; en compensation on leur accordait liberté pleine et entière de se réunir hors les villes afin d'éviter les tumultes et séditions. Toutes les peines portées par les vieux édits étaient suspendues. Quand les calvinistes voudraient tenir un synode, ils devaient en pré-

* Harangue du chancelier de L'Hospital, 1562. (Brochure.)

venir l'officier civil; leurs statuts seraient communiqués aux magistrats, en même temps qu'ils renonceraient à toute ligue, levées d'hommes illicites et secrètes. Les calvinistes devaient observer les fêtes publiques, ne jamais marier aux degrés prohibés par les lois ou les canons, et les ministres s'abstenir de prêcher publiquement contre la messe, ou de déclamer contre les rites du catholicisme. Avec cette liberté arrivait également un système de forte pénalité contre tous ceux qui ne garderaient pas ces commandemens*.

Ainsi les lois voulaient obliger au respect mutuel et à la concorde deux religions en présence. C'était une pensée haute, généreuse, mais impossible à réaliser. Quand les opinions sont en armes, il n'est pas dans la possibilité d'une autorité humaine de les rapprocher autrement que pour combattre. Les maximes exposées par le chancelier de L'Hospital étaient trop avancées pour la société devant laquelle il les développait : les idées n'en étaient pas encore là.

* Regist. du parlement, vol. Z, fol. 225. Fontanon, IV, 267. On l'a aussi inséré dans le recueil des Traités de paix, t. II, p. 313.

CHAPITRE XXVIII.

COMMENCEMENT DE LA GUERRE RELIGIEUSE.

Excès des huguenots. — Insolence de leurs écrits. — Lettre de Calvin. — Mouvement catholique. — Hôtel-de-Ville de Paris. — Attaque contre les prêches. — Opposition catholique du parlement. — Peur des huguenots. — Menaces de la maison de Guise. — Profanation de l'église Saint-Médard. — Le triumvirat. — Désordre de Vassy.

1561 — 1562.

Les esprits prévoyans devaient s'apercevoir que le temps de crise approchait, et que les partis secouaient tous les freins imposés à leur vive foi

et à leurs croyances armées. Le dernier édit en faveur des calvinistes, quoique plus favorable que ne pouvait l'espérer une Église nouvelle, s'élevant tout à coup au milieu de la vieille société catholique, n'avait pourtant pas satisfait les ardens réformateurs. Des rapports qui arrivaient de tous côtés annonçaient la prise d'armes des huguenots. Les lettres adressées à Catherine de Médicis et à Charles IX par MM. de Bruge et Montluc, envoyés en Guienne; par M. de Joyeuse, lieutenant-gouverneur du Languedoc; par MM. de Crussol, de Tende, en Provence; par le comte d'Étampes, commandant de Bretagne, et par des conseillers, capitaines, évêques *, appelaient des mesures « contre les excès auxquels se livrent dans toutes les provinces les calvinistes et fauteurs d'hérésie. » Ils étaient aussi dénoncés par le parlement de Bordeaux comme démolisseurs d'églises et d'images **. Une lettre du bailli de Blois est plus significative *** : « Madame, j'ai différé vous avertir de deux scandales arrivés en cette ville le 3 et 11ᵉ de ce présent mois, tant de brisemens de croix, romptures d'images que forcements d'églises, attendant l'arrivée du roy et la vostre que l'on disoit être à ces Pasques; et depuis, qui fut

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8695.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8676.

*** Mss. de Béthune, vol. cot. 8695, fol. 72.

la nuict de jeudi dernier, 19e du mois, est arrivé beaucoup pis au monastère de la Guysche qui est assis deux lieues près de cette ville et de fondation royale, en laquelle nonobstant les édicts de Sa Majesté l'on est entré de nuict avec armes et bâtons à feu dedans ladite abbaye, de laquelle on a ravi et enlevé treize des plus jeunes religieuses d'icelle et néanmoins professes, lesquelles ont été depuis dévestues de leurs habits réguliers et menées en divers lieux que je n'ai encore pu vérifier, fors que l'on ne m'a adverti aujourd'hui que l'on a vu lesdictes religieuses en la presche des ministres. Tant y a, Madame, que les choses ne doivent demeurer impunies si l'on n'en veut revoir de pires. »

Les chefs même du calvinisme considéraient tout ce qui se passait comme un provisoire, une transition pour arriver à leur fin de triomphe et de domination souveraine. Une lettre manuscrite de Calvin au marquis du Poët indique bien cette fierté moqueuse qui attend la victoire * : « Monseigneur, qu'avez jugé du colloque de Poissy? n'avons conduit finement nos affaires? L'évêque de Valence aussi bien que les autres ont signé

* *Jean Calvin à M. du Poët, grand chambellan de Navarre, et gouverneur de la ville de Montélimart.* Conservée en original par ledit M. du Poët. Bibl. du roi, portefeuille Fontanieu.

notre profession de foi. Que le roi fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra empêcher le progrès de notre foi. Travaillez; vous et les vôtres trouveront tout un jour; honneurs, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent le peuple par leurs discours à se bander contre nous, noircissent notre conduite, veulent faire passer notre croyance pour rêverie. Pareils monstres doivent être estouffés comme fis ici en l'exécution de Michel Servet, Espagnol. A l'avenir, ne pensez pas que personne s'avise de faire chose semblable. »

Dans leurs *pasquils* de cour, dans leurs cantiques religieux, les huguenots attaquaient le roi, enfant mal gouverné : « La main du grand Dieu vivant n'avoit point encore failli à ses fidèles; les ennemis ravissans les avoient tenus foibles, morts et languissans *; mais ce grand Dieu avoit porté la mort dans cette race royale : O roi de Navarre,

* Nous tenoient sous leur main forte
Foibles, morts et languissans;
Dieu a soudain défaicts
Nos adversaires infects,
Et rompu leur violence
Au plus fort de leur puissance.

(*Cantique sur le chant du psaume* 42, *pour la mort des tyrans.* — *Recueil de* Rasse des Neus, *vol. A*, *p.* 185.)

reprends courage, rends confus tes ennemis sans cause ! Et toi, de Guise, estranger à ce royaume, que tardes-tu à serrer bagage ? Pape de Rome, il faudra que tu descendes dans l'infernale fosse, car l'on sait combien est trompeuse ta puissance *. »

* J'ai trouvé ce pasquil dans les archives de Simancas. Il avait été envoyé au roi d'Espagne avec cette note de l'ambassadeur : *Para el rey; es un pasquin en q. ay muchas heregias.*

AU ROI DE NAVARRE.

Reprends courage, attendu ta hautesse,
Et rends confus tes ennemis sans cause,
Et le certain pour le douteux ne laisse,
Que tôt n'advienne ce qu'escrire je n'ose.

A M. DE GUISE.

Vu qu'estranger tu es de ce royaume,
Que tardes-tu à serrer ton bagage,
Et que soudain faire place à Vendôme,
Que tu voulais detenir en ôtage ?

LE PAPE.

De haut en bas en infernalle fose
En gémissant tost me faudra descendre,
Puisqu'on connoist ma puissance être fausse,
Et qu'à trop peu mes bulles ne puis vendre.

LA ROYNE-MÈRE.

Pas trop cruelle ne fut la mort amère,
Lorsque perdis mon support en peu d'heure ;
Et bien me prend de plusieurs estre mère,
Car par cela en crédit je demeure.

Les catholiques, tout peuple, ne souffraient pas avec patience ces insultes faites à leur vieille foi, à la croyance qui se liait à leurs souvenirs et à leurs émotions. Tandis que Bèze et les ministres se rendaient au colloque de Poissy, ils avaient été poursuivis à coups de pierres par une multitude furieuse; à Paris, elle avait partout dispersé les assemblées qui se réunissaient de nuit pour le prêche ou le synode.

Les quartiers étaient agités par des prédications de paroisses : on voyait des moines dans les halles soulevant les femmes et les fières confréries par l'aspect des vierges et des saints mutilés. Les quarteniers à l'Hôtel-de-Ville, les syndics et les prieurs des métiers, agrégations qui enlaçaient alors toutes les classes, multipliaient les mesures pour défendre le caholicisme; et l'édit qui ne permettait les prêches qu'à la campagne, indique suffisamment que les calvinistes étaient l'objet d'une vive haine dans le sein des cités municipales toutes catholiques. Il existe encore une série d'actes du conseil de ville de Paris qui constate l'esprit et la tendance des bourgeois *. Le 8 janvier 1562, assemblée à l'Hôtel-de-ville, M. le gouverneur présent, en laquelle plusieurs bourgeois et marchands remontrèrent le danger où était cette ville à cause d'un grand nombre de

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 108.

Genévois et autres étrangers qui prêchaient et soutenaient la nouvelle doctrine contre la sainte Église catholique, et qui menaçaient de piller les maisons et les autels; M. le gouverneur retiré, on fut d'avis que M. le prevôt des marchands irait à la cour, accompagné de bourgeois, supplier le roi de vouloir maintenir et entretenir la ville dans l'ancienne religion en laquelle elle était en possession depuis quinze cents ans.

Le 13, autre assemblée, et fut conclu en icelle que les bourgeois ne devaient garantir la garde de la ville, car s'il y avait quelque tumulte ou rébellion on s'en prendrait à eux; mais la laisser aux juges royaux, et que le meilleur moyen de la tenir en paix était de supplier Sa Majesté de faire cesser les prédications de nouvelles doctrines, de renvoyer les ministres en leurs pays, et faire visitation des maisons et hôtelleries pour savoir *quels gens y viennent et pourquoi ?*

Le 4 février 1562 *, assemblée pour ouïr ce que M. le prevôt des marchands avait charge de dire de par le roi en laquelle fut avisé « qu'attendu que tous les conseillers qui avoient été d'avis de former opposition à l'édit sur la liberté de religion ne sont présens et l'absence de deux de MM. les échevins qui étoient à la cour, on feroit nouvelle convocation du conseil. »

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 113.

Le 5, autre assemblée en laquelle fut conclu « qu'il seroit remontré au parlement que l'opposition formée à la publication de cet édit au nom des prevôt des marchands et échevins avoit été faite à la requête de plusieurs bourgeois; mais comme ils n'ont baillé aucun mémoire pour la soutenir, qu'iceux sieurs de la ville s'en désistent et départent *. »

Ce mouvement communal était trop prononcé pour qu'il cédât à quelques mesures conciliatrices. Il ne faut jamais oublier que le catholicisme embrassait toute la société, ses institutions et ses coutumes; plus il avait subi d'attaques, plus la ferveur de ses adeptes augmentait. L'opinion de la cour pouvait bien changer avec les révolutions du conseil, mais ce qui se rapetissait là en un mouvement d'intrigues était un immense fait, une profonde division dans le peuple, division armée, n'attendant qu'un signal pour se montrer sur un champ de bataille. Aussi le duc de Guise, l'homme le plus prévoyant de toute cette cour, s'était hâté de s'en séparer. Sa place n'y était plus : le parti catholique lui offrait une trop vaste chance; là étaient la force, l'énergie et le nombre. Une ligue était depuis long-temps convenue; elle avait été d'instinct avant d'être réalisée; quand le pouvoir royal, flottant dans l'incerti-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 113.

tude, eut abandonné l'opinion catholique extrême, celle-ci eut ses chefs tout trouvés et son organisation; elle réunit ses masses en dehors d'une couronne qui la délaissait.

On se rapprochait à Poissy, et les confréries attaquaient dans les faubourgs Saint-Antoine et à Popincourt les prêches que les protestans avaient cherché à y établir; et ceux-ci persécutaient les Églises à leur tour dans quelques provinces où ils étaient les plus forts. Inutilement Catherine de Médicis cherchait à calmer les troubles par un déploiement d'archers et d'hommes d'armes; elle écrivit à M. de Montmorency * : « Mon cousin, ayant entendu le désordre qui est advenu à Paris ces jours passés, je désire bien fort de parler à vous pour me résoudre de la force que j'aurai à vous bailler pour conserver cette ville-là en repos et tranquillité et garder le peuple de tumultuer. Et pour ce, je vous prie que soyez ici demain, sur les huit ou neuf heures du matin, afin que la chose résolue, vous vous en puissiez retourner incontinent. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 24e jour de février 1562. » Et plus bas était ce qui s'ensuit : « L'on vient de me dire qu'il y a grand nombre des habitans de la ville qui veulent venir ici en troupes de deux ou trois cents. Et pour ce que ce n'est que aigrir les choses de plus en plus,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8913, fol. 86.

je vous prie adviser de les détourner, si tant est que cet advis soit véritable. » On lit encore dans les registres de l'Hôtel-de-Ville * : « M. le gouverneur ayant envoyé à la ville une lettre du roi, de créance pour lui, les prevôt des marchands et échevins le sont allés trouver, auxquels il a dit que le roi, voulant obvier aux séditions qui commençoient en ladite ville, lui avoit ordonné de lever plusieurs forces de gens de cheval et de pieds pour la garde de ladite ville, et qu'il les falloit loger et prendre les lits des hôpitaux et leur faire fournir par les bourgeois des draps de lit de quinze en quinze jours, sur quoi comme la chose ne s'étoit jamais pratiquée, Messieurs ont résolu d'assembler le conseil de ville. »

Ce n'était pas seulement parmi le peuple des halles et le conseil municipal que se manifestait cet esprit d'opposition aux dernières mesures du parti modéré; le parlement lui-même protestait hautement contre l'édit de tolérance. Lorsque la charte de cet édit parvint à la grande cour judiciaire, elle ne l'enregistra qu'après trois lettres de jussion et avec la clause suivante : « Lesdictes lettres patentès ont été judiciairement lues, et la cour ayant esgard aux lettres patentes du roi, à l'urgente nécessité du temps, et obtempérant à

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville. — Bibl. du roi ; mss. de Colbert, vol. 262, in-fol., p. 205 verso.

la volonté dudict seigneur roi, a ordonné et ordonne que sur le repli desdictes lettres en forme d'ordonnance et de jussion, il sera escrit : sans approbation de la nouvelle religion et par simple mode provisoire *. »

Si le conseil du roi multipliait les déclarations pour rassurer les protestans, les ministres de l'Église réformée, les consistoires cherchaient aussi à donner des gages d'ordre et de paix. Une instruction fut adressée par eux à leurs frères plus turbulens, afin de leur expliquer les clauses de l'édit qui pouvaient blesser leur susceptibilité. « Le premier article dudit édit commande de vuyder les temples et rendre tous biens et lieux occupés sur les ecclésiastiques romains ; a été advisé qu'il faut obéir sans difficultés. Par le second article, a été défendu d'abattre images, briser des croix ; faut obéir, car l'office des ministres est d'abattre les idoles du cœur de l'homme par la publication de la parole de Dieu, et non autrement. Le troisième défend de s'assembler ni de jour ni de nuit dans les villes ; cet article pourroit sembler rude, mais en y regardant de près on trouvera que les prières domestiques de chacune des familles dans les villes n'y sont pro-

* *Obtemperando voluntati dicti domini regis, absque tamen approbatione novæ religionis; et id totum per modum provisionis.* — Reg. du parlement, 15 mars 1561. (v.s.)

hibées ni les consistoires, pourvu qu'ils se fassent selon l'ordre de l'édit *. »

Les huguenots sentaient qu'ils étaient les moins forts, à Paris spécialement; les récentes mesures de la bourgeoisie les effrayaient; il n'est sorte de protestations qu'ils ne fissent d'obéissance et de bon vouloir ; ils tapissaient la ville de leurs placards justificatifs et dans les termes de la plus douce modération : « Les habitans de Paris, qui sous la protection du roy, suivant son édit, désirant estre maintenus ès exercices de la religion réformée selon l'Évangile, prient tous leurs concitoyens, parens, voisins, hostes et amis qu'ils advisent de près à la ruse très-pernicieuse de quelques séditieux ennemis du repos et bien public ; lesquels, mus par quelques passions privées, et pour mener à fin leurs mauvaises entreprises, voulant tirer grande somme de desniers de tous les bourgeois et habitans de ladite ville de Paris, feignent malicieusement et veulent donner à entendre que les fidèles de l'Église réformée qu'ils nomment huguenots sont armés pour piller et saccager leurs maisons, ravir leurs biens, les meurtrir et massacrer ; à cette cause il est besoin

* « Déclarations faites par les ministres et députés des églises de France, estant en cour, pour servir d'advis et conseil aux deux Églises. » — Saint-Germain, janvier, 1561. (v. s.)

que tous les citoyens de cette ville soyent advertis de ne bailler à tels mutins le moyen de continuer leurs entreprises : et les fidèles publient cet escrit pour leur servir d'acte et de témoignage perpétuel *. »

Cette peur que manifestaient les huguenots leur était inspirée par l'état réel de la population de Paris. Le 25 février on reçut à l'Hôtel-de-Ville des lettres du roi ** ; elles disaient : « A cause des séditions, des menées de gens mal intentionnés, sous prétexte de la diversité de religion, Sa Majesté mande qu'elle envoie M. le maréchal de Montmorency, gouverneur et lieutenant-général de Paris et aux pays de l'Ile-de-France, avec charge de lever gens de pied et de cheval pour pourvoir à la sûreté de cette cité. »

Le 27 avril, avant Pâques, nouvelle assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « en laquelle fut démontré par M. le prevôt des marchands qu'il étoit besoin de se tenir forts en cette ville et de faire description de toutes les personnes pour savoir quelles gens il y a capables de porter armes, pour voir arquebuses, bâtons, afin d'en faire revue quand besoin seroit, et fut expédié les mandemens aux

* « Placards affichés par les carrefours de la ville de Paris, par ceux de la religion prétendue réformée. » 1561. (v. s.)

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 115.

quarteniers de faire faire cette description par les cinquanteniers et dixainiers *. »

Le 30 avril, lettres du roi portant créance au roi de Navarre, oncle de Sa Majesté, son lieutenant-général en ce royaume, à cause d'une sédition arrivée en la bonne ville de Paris.

Le 2 mai, assemblée à l'Hôtel-de-Ville, en laquelle fut conclu « que pour éviter aux séditions populaires, il falloit défendre à toute personne de faire conventicules ni assemblées particulières pour quelque occasion que ce fût, ni de porter armes. Il étoit également défendu de prescher nouvelles doctrines, mais bien la parole de Dieu, par gens doctes, sous peine d'être déclarés criminels de lèze-majesté **. »

Le roi était, à son retour de Reims, dans la ferveur du sacre, onction sainte où toutes les formes catholiques n'avaient pas été observées ; néanmoins la pieuse cérémonie donnait un nouveau zèle au parti de la vieille foi. Le duc de Guise avait profité de cette exaltation ; tout en dehors du conseil royal, dès le colloque de Poissy, il s'était retiré à Nanteuil, et le cardinal de Lorraine à son archevêché de Reims. La vaste correspondance du duc de Guise le mettait en rapport avec l'Espagne et Rome. Il avait concerté avec Philippe II

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 115.

** *Ibid.* 7, fol. 91.

et le pape le premier projet de ligue qui devint plus tard la base du mouvement catholique; il s'était acquis ainsi de grands appuis contre le parti protestant qui appelait à son aide les reitres et les Anglais d'Élisabeth. C'était chose naturelle qu'en face l'un de l'autre, deux partis en armes qui ne trouvaient aucune protection sûre dans une autorité incertaine, cherchassent en dehors à s'organiser comme deux puissances. En l'absence d'un gouvernement fort, chaque couleur adoptait le sien, et c'est sans justice, je le répète, qu'on a appelé exclusivement du nom de ligue l'association catholique sous Henri III. La ligue existait dans chaque opinion pour la défense de ses prérogatives et de ses intérêts.

Dans cette agitation des esprits, le duc de Guise engagea par lui-même et par le cardinal de Lorraine une négociation curieuse avec les luthériens d'Allemagne contre le prince de Condé et les calvinistes. Le cardinal de Lorraine demanda une entrevue au duc de Wittemberg, son parent, et exploitant les jalousies religieuses qui séparaient la première de la seconde réforme, il le supplia de ne pas s'opposer à la réaction qui se préparait en France, et de refuser tout secours aux huguenots s'ils se levaient en armes. Le duc de Wittemberg s'était fait accompagner dans cette conférence par deux des plus zélés théologiens de la foi luthérienne, et tant le cardinal employa de

ruse, qu'il alla jusqu'à dire aux deux ministres : « Qu'ai-je fait au colloque de Poissy ? j'ai défendu la confession d'Augsbourg contre la foi de Genève ; les calvinistes ont plus d'aversion pour cette confession que pour l'autorité du pape * ; si les princes protestans nous secondaient dans notre entreprise, nous parviendrions à opérer une réformation simple et nécessaire en France ; nous éviterions d'être débordés par les sacramentaires. » Les deux ministres se laissèrent séduire par ces paroles, et il fut convenu que le duc de Wittemberg interposerait son crédit pour empêcher tout secours prêté aux huguenots, pourvu qu'on travaillât en France à une réforme des abus catholiques.

Le cardinal de Lorraine n'était point ici de bonne foi, et d'ailleurs ce qui dans son esprit et dans celui de sa famille pouvait être une intrigue, était parmi la multitude une affaire de conscience et d'opinion : le peuple l'eût abandonné, car les halles étaient catholiques pures, de conviction et de dévouement. Le duc de Guise, fort de l'appui de l'extérieur, se rapprocha également de la maison de Montmorency et du connétable qui s'était retiré de la cour lors de la grande puissance du prince de Condé. Alors plus que jamais, le peuple

* Belcar, *in comm.,* liv. xxix, n. 79. M. de Thou en parle également, liv. xxix, et Mézerai l'avoue, t. v, p. 67.

paraissait irrité de la protection que le conseil accordait aux réformés. Étienne Pasquier écrivait à un sien ami * : « Je vous avois naguère mandé que frère Jean de Hans faisoit rage de maltraiter nos réformés. Rouge-Oreille, prevost des maréchaux de l'Ile-de-France, l'enlève un grand matin, et par commandement de ceux qui gouvernent, le mène lié et garotté à Saint-Germain-en-Laye, pour avoir presché trop licencieusement contre eux. Plusieurs notables bourgeois, irrités de cette indignité, se transportent en grande troupe à Saint-Germain, demandent que leur prescheur leur soit rendu, ce qu'ils ont obtenu. Que voulez-vous de plus ? ce religieux est rentré dedans notre ville avec tel applaudissement et compagnie de gens de pied et de cheval, comme si c'eût été un grand prince. Et le lendemain de son retour a esté faite une grande procession en l'église Saint-Barthélemy pour louer Dieu en sa faveur. »

Le savant conseiller nous donne ici en son naïf langage la véritable situation des sentimens populaires; toutes les concessions faites à ceux qu'on appelait Huguenots soulevaient la multitude; il paraissait inouï que deux religions vécussent dans la même cité, parce que le principe social étant tout religieux, deux croyances différentes consti-

* Lettre d'Estienne Pasquier à M. de Fonssomme, liv. IV, lett. 13.

tuaient la guerre civile. Pasquier faisait allusion à la profanation de l'église Saint-Médard qui avait si puissamment soulevé le peuple de Paris. Les huguenots avaient brisé les images, renversé les vases saints ; et les confréries avaient vu en s'indignant ces fureurs hérétiques contre les objets de leur culte et de leur vénération. Les pamphlets des calvinistes cherchèrent à justifier ce tumulte, et les récits qu'ils en ont laissés nous donnent une juste idée de cette situation armée des deux sectes rivales. « Le 27e jour de décembre, jour de la Saint-Jean, les fidèles faisoient, ainsi qu'il leur est permis, assemblée publique au faubourg Saint-Marceau, en un lieu dit *le Patriarche*, et faisoit l'exhortation M. Mallot, ministre, qui, après les prières faites et les psalmes chantés, commençoit à interpréter un passage de saint Mathieu; voilà que ceux de Saint-Médard, jà leurs vespres dites, commencèrent de malice délibérée à sonner toutes leurs cloches ensemble d'un tel branle qu'il étoit bien impossible d'entendre ledit presche. Les anciens allèrent s'en plaindre, et incontinent le curé fit fermer les grandes portes de l'église et sonner les cloches à plus grand branle encore et en manière du son du tocsin que les prestres donnèrent toujours de plus belle. Tels refus et rebellions faits à justice, délibérèrent les évangélistes de ne pas laisser branler plus long-temps cet épouvantail du peuple et appeau

des séditions ; à donc bien armés et de bon cœur, se reposant sur la main forte du Seigneur, firent tels efforts qu'ils enfoncèrent les portes de l'église, et trouvèrent nombre de prestres et autres mutins enbastonés et armés d'espées et rondelles de bois, gros pavés et arbalètes, faisant cruelle résistance. Tous furent obligés de fuir et de se retirer en leurs clochers ; or en ce conflit qui dura une bonne demi-heure, furent blessés des mutins trente ou quarante, dont furent pris prisonniers quatorze ou quinze des principaux chefs, et fut chose digne d'une louable admiration de voir des cœurs si fermes convertis à pitoyable miséricorde pour garantir d'être outragés ces poures idiots populaires *. » Quand on se reporte à ces temps et qu'on considère surtout que les esprits turbulens qui attaquaient les églises catholiques étaient en faible minorité au milieu *des poures idiots populaires*, doit-on s'étonner de la réaction violente qui se vengea de ces outrages et de ces profanations !

Les choses en étaient à ce point qu'elles devaient bientôt éclater ; le moindre incident pouvait amener cette guerre que le chancelier de L'Hospital et le conseil cherchaient à éviter.

* *Histoire véritable de la mutinerie, tumulte et sédition, faits par les prestres Saint-Médard, contre les fidèles, le samedi* XXVII[e] *jour de décembre.* — Paris, 1561.

M. de Guise voulant isoler le prince de Condé, se rapprocha d'Antoine de Bourbon, alors lieutenant-général du royaume, esprit moins entier, plus facile et toujours en présence de ces vieilles provinces de Navarre qu'il craignait de perdre à chaque secousse d'opinion qui l'éloignait du parti catholique. Le duc de Guise connaissait toutes les faiblesses de ce caractère; il fit négocier auprès de lui Chantonney, ambassadeur du roi Philippe II. Antoine de Navarre redoutait surtout l'Espagne; déjà cette puissance s'était agrandie aux dépens de son héritage, et quelques milliers de soldats espagnols pouvaient lui en arracher les derniers débris. « Chantonney, muni des instructions du roi son maître, se transporta trois ou quatre fois vers lui en habillement déguisé, l'assurant de la part de Philippe II, que là où il voudroit prendre la protection de l'Église romaine, il lui rendroit son royaume de Navarre ou bien l'équivalent en assiette de pays souverains, aussi riches et plantureux. Cette trame commençant d'être tissue, le légat se mit aussi de la partie, lui promettant de la part du Saint-Siége le comté Venisse (Venaissin) et lui moyenner envers le roi catholique la Sardaigne que le pape érigeroit en royaume, là, et au cas qu'il ne lui voulust rendre le pays Navarrois. Bien vous puis-je dire que en un instant on a vu et son visage et sa volonté s'être eschangée à l'endroit des huguenots. Car il défendit aux mi-

nistres de plus prescher au château comme il s'étoit donné loi et permission de ce faire cinq ou six mois auparavant *. »

L'ambassadeur Chantonney se hâta de prévenir sa cour des bonnes dispositions de M. de Vendôme (l'Espagne lui contestait le titre de roi de Navarre). « M. de Vendôme continue à montrer, par de bons signes, que son intention est de demeurer catholique ; mais pour l'entretenir en si beau chemin et obtenir le fruit que l'on peut en attendre par son moyen, il faudroit que le roi mon maître lui donnast un peu plus d'espoir de traiter avec lui sur ses prétentions dont j'ai écrit à Sa Majesté. La royne a commandé à toutes ses dames qu'elles aillent à la messe **. »

Le roi de Navarre étant ainsi passé au camp des catholiques, les choses y furent préparées de manière qu'au cas où le mouvement éclaterait tout devait être prêt pour l'organisation militaire et politique. Le prince de Condé, prévenu de ces menées, avait aussi formé sa ligue huguenote. Des documens officiels affirment qu'il s'était adressé à la reine Élisabeth et à quelques princes luthé-

* PASQUIER, liv. IV, lett. 14. *Voyez* aussi le pamphlet calviniste : « Histoire comprenant en brief tout ce qui s'est passé depuis le département des sieurs de Guise, le connétable, et autres de la cour estant à Saint-Germain, jusqu'au temps présent. » 1561.

** CHANTONNEY, Collect. de dépêches, fol. 50.

riens d'Allemagne, et tout cela, quoique à la tête du conseil et cachant tous ses projets par des édits de tolérance : on eût dit que le prince de Condé avait le sentiment que la paix ne pouvait durer et qu'il fallait prendre ses précautions. Catholiques et calvinistes étaient en armes, décidés à courir les uns sur les autres, et je m'étonne qu'on ait disserté sur la question de savoir lequel des deux partis le premier rompit la trêve; trêve faible, impuissante en face des grandes divisions de la société. Il est des époques où la guerre civile est dans l'air; elle éclate par le moindre choc; elle arrive toute seule par un accident, sans qu'on puisse en accuser les hommes. Le désordre de Vassy ne fut point calculé; il fut amené par le mouvement naturel des opinions. La rage était depuis long-temps au cœur des protestans et des catholiques; ils se trouvèrent un jour s'insultant dans ce qu'ils avaient de plus énergique, la foi et les cérémonies de leur culte; ils en vinrent aux mains; cela devait être.

Vassy, petite ville du diocèse de Châlons-sur-Marne, fortifiée de bonnes murailles, dépendait de l'apanage de Joinville, alors à la douairière de Guise. Les calvinistes y avaient fait beaucoup de prosélytes, et déjà ils y tenaient publiquement la cène et le prêche. Les catholiques comptaient avec effroi plus de douze cents personnes dont les opinions paraissaient favorables à la huguenoterie;

les deux évêques étaient d'ailleurs en pleine dissidence ; celui de Châlons, zélé catholique, avait à lutter contre l'évêque de Troyes, protégeant le nouvel Évangile.

Le duc de Guise s'en revenait de la conférence avec le duc de Wittemberg. Il visita, en passant à Vassy, la dame de Bourbon, douairière, toute ardente alors pour l'Église romaine ; elle se plaignit avec douleur de l'insolence des calvinistes faisant retentir les voûtes de leur temple du chant des psaumes, tandis que les catholiques disaient paisiblement la messe dans leurs églises. A peine le chapelain du duc de Guise avait-il commencé son plain-chant et le canon du saint sacrifice, voilà que les calvinistes entonnent les psaumes de Marot, à pleine voix ; le fier Lorrain leur fit dire : « Attendez que la messe soit finie, et puis vous direz vos prières et psalmodierez à l'aise. » Les huguenots recommencèrent et couvrirent bientôt la voix du chapelain. Deux pages du duc de Guise, l'un portant son arquebuse, l'autre ses pistolets, se trouvèrent fort blessés de cette insolence ; ils coururent au prêche suivis bientôt de tous les varlets. De la grande porte ils crièrent aux réformés : « Misérables huguenots, cessez donc de nous troubler ; qui êtes-vous, ci ce n'est des rebelles à Dieu et à notre roi ! » Et les calvinistes répondirent * : « Taisez-vous, mauvais papistes. »

* Le récit des huguenots a été entièrement compris dans

A ces mots, les varlets armés, enfonçant les portes, se précipitent dans le prêche; la confusion est partout. Les réformés, munis de pierres et de bâtons, résistent; le duc de Guise avec les archers vole au secours de ses pages; il est atteint d'une pierre à la joue; le sang coule de sa blessure. Alors plus de frein : les arquebusiers et archers pénètrent dans le temple; ils frappent tout, sans épargner même les malheureuses femmes; plus de soixante huguenots furent tués; deux cents reçurent des blessures plus ou moins graves; et bientôt les pamphlets de Genève retentirent du déplorable massacre de Vassy *. Il y eut même des moqueries; et comme les archers du duc de Guise avaient brisé tous les bancs et chaises, les écrivains calvinistes lui décernèrent l'épithète de *vainqueur des bancs, triomphateur des bibles.* La vieille gravure qui reproduit le massacre de Vassy contient ces explications en sa légende : « La grange où l'on preschoit y étoit bien environ douze cents personnes; M. de Guise, qui commandoit, une bonne espée à la main; sur la gauche, le ministre dedans la chaire priant Dieu;

un petit pamphlet sous ce titre : *Discours entier de la persécution et cruauté exercées en la ville de Vassy par le duc de Guise, ce* 1er *mars* 1562.

* On donna même le nom des personnes tuées. *Voyez* le pamphlet déjà cité.

puis cuidant se sauver est blessé en plusieurs lieux, et eût été tué incontinent, si l'espée n'eût été coupée en deux; le toit que les gens du presche rompent pour se sauver ; plusieurs courent aux champs; d'autres sont arquebusés sur les murailles ; le tronc des pauvres est arraché ; les trompettes sonnent par deux fois; le cardinal de Lorraine est appuyé sur le mur du cimetière, regardant en gaieté la tuerie *. »

Les calvinistes étaient alors trop hautement placés à la cour pour ne pas élever leurs doléances. Bèze, qui suivait le prince de Condé et la reine Catherine de Médicis, s'en plaignit avec violence au roi de Navarre : « Vous avez violé, répondit Antoine de Bourbon, les lois qui vous défendent de vous réunir en armes. » Bèze reprit : « Mais quand les armes sont confiées à qui s'en sert pour sa défense, elles portent à bien : au reste, ajouta Bèze, je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser ; mais souvenez-vous, Sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux **. »

Ce désordre de Vassy servit de point de départ au projet qui devait faire passer le pouvoir au duc de Guise. Toutes les mesures étant prises

* La vieille gravure contemporaine qui reproduit le massacre de Vassy est au cabinet des estampes (biblioth roy.) ; règne de Charles IX.

** *Histoire ecclésiastique*, t. XXXII, liv. 158.

d'avance, le duc se rendit à Paris. Pasquier écrivait à M. de Fonssomme : « Monsieur de Guise est arrivé à Paris costoyé des connétable et maréchal de Saint-André, avec une grande troupe de gens d'armes. Il a esté reçu magnifiquement et avec un grand appareil par les Parisiens. Les prevôt des marchands et échevins sont allés au-devant de lui pour le bienveigner. Ce même jour le prince de Condé, qui estoit en la ville, est allé au presche avec grande compagnie en une maison des fauxbourgs Saint-Jacques que l'on appelle Jérusalem. Deux jours après est arrivé le roi de Navarre, et le lendemain, jour de Pasques fleuries, a esté faite une procession générale où il estoit *. »

Cette lettre de Pasquier constate le véritable état de l'opinion. Les fêtes du peuple accueillirent le duc de Guise; il n'y eut dans les rues que les cris de *vive le duc !* Il s'était fait chef des catholiques; on le saluait comme une espérance. Le sang qui avait coulé, était le prélude de la guerre à laquelle tous les partis aspiraient; le duc de Guise assistait à une procession et le prince de Condé allait aux presches. Les nuances se dessinaient ainsi parfaitement.

* Et. Pasquier, liv. iv, lett. 15.

CHAPITRE XXIX.

ORGANISATION POUR LA GUERRE CIVILE.

Le Triumvirat. — Adhésion du roi de Navarre. — Ligue huguenote. — Mouvement municipal de Paris. — Catholicisme du parlement. — Correspondance de Catherine de Médicis et du prince de Condé. — Le roi conduit à Paris. — Armement des huguenots. — Acte de foi des calvinistes. — Gouvernement du parti catholique. — Le prince de Condé et le parlement.

1562.

Le parti catholique ne pouvait long-temps subir les intolérables menaces des calvinistes. Dans la vie des peuples souvent s'est produit ce fait

d'une minorité parleuse, turbulente, triomphant à la fin des masses inertes. Ceci n'arrive pas aux temps d'effervescence où la multitude s'agite pour une grande cause, mais seulement dans les sociétes fatiguées ; et tel n'était pas encore le catholicisme au seizième siècle.

Tout poussait le duc de Guise à prendre la haute main dans le mouvement des halles, qui appelaient la guerre. Le rapprochement avec le connétable de Montmorency s'était fait de lui-même ; le maréchal de Saint-André fut également adjoint pour soutenir la foi sainte ; et l'acte suivant fut arrêté entre eux : « Premièrement, afin que la chose soit conduite par plus grande autorité, on est d'avis de bailler la superintendance de toute l'affaire au roi Philippe catholique, et à cette fin d'un commun consentement, le font chef et conducteur de toute l'entreprise ; le duc de Guise se déclarera aussi chef de la confession romaine, et fera amas de gens d'armes vaillans et de tous ceux de sa suite. L'empereur et les autres princes allemands qui sont encore catholiques, mettront peine de boucher les passages qui vont en France pendant que la guerre s'y fera, de peur que les princes protestans ne fassent passer quelque force. Durant ce, le roi d'Espagne baillera part de son exercite * au duc

* Armée.

de Savoye, qui, de son côté, fera levée de gens si grande que commodément faire se pourra en ses terres. Le pape et les autres princes d'Italie déclareront chefs de leurs armées le duc de Ferrare, qui se viendra joindre au duc de Savoye. Et pour augmenter leur force, l'empereur Ferdinand donnera ordre d'envoyer quelques compagnies de gens de pied et de cheval allemands. En France, pour bonnes et justes raisons, il fait bon suivre autre chemin, et ne pardonner en façon quelconque à la vie d'aucun qui, autrefois, ait fait profession de cette secte, et sera baillée cette commission d'extirper tous ceux de la nouvelle religion au duc de Guise, qui aura en charge d'effacer entièrement le nom de la famille et race des Bourbon, de peur qu'enfin ne sorte d'eux quelqu'un qui poursuive la vengeance de ces choses, ou remette sus cette nouvelle religion.

» Ainsi les choses ordonnées par la France et le royaume remis en son entier, ancien et pristin état, ayant amassé gens de tout côté, il est besoin d'envahir l'Allemagne, et avec l'aide de l'empereur et des évêques, la rendre et restituer au saint-siége apostolique. Et où cette guerre seroit plus forte et plus longue que l'on ne pense et désire, afin que par faute d'argent ne soit conduite plus lâchement ou plus incommodément, le duc de Guise, pour obvier à cet inconvénient, prê-

tera à l'empereur et aux autres princes d'Allemagne et seigneurs ecclésiastiques, tout l'argent qu'il aura amassé de la confiscation et dépouille de tant de nobles bourgeois et riches qui auront été tués en France à cause de la nouvelle religion, qui se monte à grande somme *. »

Ce traité de ligue, si vaste et européen, était d'abord dirigé contre le roi de Navarre ; son adhésion au parti catholique en fit une force de plus au *triumvirat* **, car c'est ainsi que les pamphlets calvinistes commençaient à désigner la ligue du duc de Guise, du connétable et du maréchal Saint-André. La coutume des expressions romaines, des vieux mots de la république s'agrandissait ; en déplorant les troubles de la France, l'érudition cherchait les comparaisons dans les antiques dissensions de Rome. « Le prince de

* « Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de Guise, grand-maître, pair de France ; de Montmorency, connétable, et maréchal Saint-André, 1562. » J'ai trouvé cette pièce, qu'on a crue supposée, en original et signée dans les mss. Colbert, bibl. du roi.

** Le triumvirat se hâta d'en donner avis à M. de Chantonney. « M. l'ambassadeur, nous vous écrivons pour vous faire entendre que, pour la conservation de notre saincte et ancienne religion catholique, nous recevons tous les jours tant de bonnes faveurs du roi de Navarre, que nous ne saurions désirer de lui de meilleures et plus louables offices, ayant à cela tellement levé le masque, qu'il ne faut

Condé fit une faute, selon Pasquier, de quitter Paris et de l'abandonner au parti catholique. Puisqu'il lui étoit advenu de franchir le Rubicon, il ne devoit désemparer ni la ville de Paris, ni la présence de son roy. Celui qui demeurera en possession de l'un ou de l'autre, aura de grands avantages sur son ennemi. Le premier pas de clerc que fit Pompée en la guerre civile qu'il eut contre César, fut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemi. »

Pasquier ne voyait pas la question des masses; il était impossible au parti huguenot de tenir dans Paris, ville alors hautement prononcée pour le catholicisme; les halles impatientes ne voulaient pas supporter les presches; elles saluaient le duc de Guise comme un libérateur, comme l'expression de leurs opinions. Il faut voir quelles suites

plus craindre ni douter qu'il ne soit diverti du bon et vrai chemin; vous recevrez beaucoup de plaisir d'un si grand bien non seulement pour ce royaume, mais pour toute la chrétienté, vous priant, M. l'ambassadeur, de le faire entendre à Sa Majesté Catholique, et de lui faire connoistre le bon zèle dudit roi de Navarre, et combien il s'est rendu digne d'un favorable traitement de Sa Majesté. Nous vous prions d'y tenir la main et de vouloir, de notre part, supplier Sadite Majesté que, par sa libéralité et bonté, il lui plaise donner occasion à ce prince de continuer et augmenter le bon vouloir en quoi il est. » (Archives de Simancas, B 14 [47].)

de mesures catholiques furent prises dès-lors par le corps municipal, les confréries, le parlement; tout ce qui, en un mot, faisait la force et la constitution de la cité. Le 16 mai 1562 *, ordonnance du roi de Navarre qui enjoint aux capitaines et lieutenans de chaque quartier, élus par les bourgeois, de choisir les enseignes, caporaux et sergens de bande, et de mander tous les habitans de leur dixaine, tant maîtres que serviteurs, de l'ancienne religion catholique, capables de porter les armes, pour leur commander, de par le roi et lui, de s'équiper en armes à eux appartenant, et s'ils n'en ont d'en acheter, et en outre d'enjoindre à tous les chefs d'hôtels et chambrelans d'assister aux monstres et revues. »

« Autre ordonnance de par le roi et de M. le maréchal de Brissac, lieutenant-général de Sa Majesté en cette ville, qui ordonne à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de sortir de la ville dedans vingt-quatre heures sur peine de la hart; quant à ceux qui étoient seulement suspects d'hérésie, ils étoient tenus d'aller en personne dedans vingt-quatre heures, par-devant monseigneur l'évêque de Paris et ses vicaires, pour faire leur confession de foi **. » On n'épargna même pas les échevins et

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 121.

** *Ibid.* 7, fol. 124.

officiers municipaux soupçonnés de huguenoterie; il y eut un arrêt du parlement *, portant que conjointement à l'élection d'un prevôt des marchands, il sera procédé à celle de trois échevins, l'un de ceux qui devaient faire la seconde année s'étant retiré pour la nouvelle religion et se nommait Asnières, et porte encore l'arrêt « qu'il seroit pourvu à la place d'un quartenier au lieu de Pélerin, qui s'étoit absenté pour même sujet. »

Le parlement veillait avec la plus scrupuleuse attention à ce que tous les officiers se maintinssent régulièrement dans l'observation du catholicisme. « Les gens du roi, les cardinaux de Lorraine, de Guise et Armagnac, le duc de Guise, le connestable, le maréchal Saint-André, étoient aux vespres à Saint-Germain-l'Auxerrois; après vespres, le cardinal de Lorraine exposa de la part du roy de Navarre, lieutenant de Sa Majesté, et le représentant, que ceux de ladite religion s'étant emparés de plusieurs grosses villes du royaume, il falloit pourvoir que cela n'advinst pas à Paris. On avoit donc donné ordre au lieutenant civil de faire vider la ville par ceux de la religion; mais ledit lieutenant avoit refusé de l'exécuter pour le regard de ceux des gens des cours souveraines, di-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 124. — Et mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 207, verso.

sant que c'étoient des supérieurs. Alors on avoit résolu de le faire faire par les présidens, chacun en son regard ; ils devoient donc assembler toutes les chambres et remontrer fraternellement à ceux de la huguenoterie qu'ils eussent à se retirer dans le temps contenu audit mandement. On craignoit que le peuple ne leur courust sus pour les piller et saccager ; c'est pourquoi ils devoient s'en aller doucement, car si on leur faisoit aucune violence, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux. Le lieutenant civil arriva alors pour annoncer *que le peuple désignoit le nom de ceux qui devoient vuider la ville ; s'ils ne le faisoient pas, il vouloit les piller et saccager ;* on avoit vu, depuis l'ordonnance, à la procession du saint-sacrement plusieurs conseillers qui n'y avoient jamais paru et qu'on n'avoit jamais aperçus en leurs églises et paroisses ; le peuple disoit que ce n'étoit que faintise, et qu'il iroit tout de même les saccager en leurs maisons *. »

C'était donc le peuple qui prononçait les arrêts de proscription contre les huguenots, objets de sa haine et de ses sombres méfiances. Aussi, le jour même on enjoignit de nouveau à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de vuider Paris dans vingt-quatre heures ; « et sont

* Extrait des regist. du parlement et mss. de Baluze, 238, p. 14.

diffamés tous ceux à qui les capitaines de dixaines ont fait commandement de sortir de la ville *. » Et ce peuple était plein de force et de vie ; il était partout en bandes. On fit annoncer par l'organe des échevins, qu'au moyen des arrangemens pris pour la garde de Paris, si le tocsin sonnait on trouverait en une heure cinquante mille hommes en armes **. Pour le moindre prétexte on se précipitait sur les huguenots. A peine le maréchal de Montmorency avait-il pris le gouvernement de la bonne cité, qu'il fit abattre les trois temples qui servaient aux psaumes, à la cène et à la prière ; l'un au faubourg Saint-Jacques, dit le temple de Jérusalem ; l'autre au faubourg Saint-Marcel, appelé le Patriarche, et le troisième au faubourg Saint-Antoine, dit Popincourt. Il fut levé dix-huit cents hommes par ordre du roi de Navarre et aux dépens des habitans pour la garde des portes. Le 15 mai, le connétable, pour voir les dispositions des Parisiens, sonna une alarme de nuit, ce qui fit prendre les armes aux bourgeois ; ils garnirent toutes les rues en arquebuses et en bon état ***.

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 207.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 208.

*** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 209.

Pour servir cette effervescence des sentimens populaires, on faisait longues et nombreuses processions expiatoires. Le 6 juin 1562, un arrêt de la cour ordonne la profession de foi de tous les conseillers et de tous les officiers, et qu'il serait fait procession à laquelle ladite cour assisterait en robes rouges comme expiation des blasphèmes, excès et cas exécrables commis en l'église de Saint-Médard par les contempteurs de notre sainte foi catholique *.

Pour l'exécution de cet arrêt, les maîtres des requêtes, les gens du roi et tous les officiers de ladite cour firent leur profession de foi selon la forme de l'édit. « Et, par ordre du parlement, fut faite la description d'une notable et solennelle procession à laquelle ladite cour assista en robes rouges et chaperons noir, avec grand nombre de notables prélats, grands seigneurs et autres nobles personnages; le tout pour l'expiation des blasphèmes, excès et cas exécrables commis dans l'église Saint-Médard par les malsentans de la foi catholique **. » Ces démonstrations religieuses s'étendaient à tous les états, étaient imposées à tous les officiers de judicature comme à ceux de la cité.

Bibl. du roi, recueil Fontanien, vol. 301-302, et mss. de Colbert, vol. 252.

** Bibl. du roi. Liasse pour former un recueil de pièces, in-8; cotée L 1361, pièce 10.

Le 24 juillet, acte de catholicisme signé des prevôt des marchands, échevins de Paris, conseillers de ville, procureurs, receveurs et quarteniers *; et le 27, profession de foi des sergens de la ville et autres officiers, en présence du grand-vicaire, de l'évêque et du prevôt des marchands et échevins **. Tout cela se faisait par l'ordre d'un pouvoir populaire en dehors de l'autorité royale, laquelle n'en avait plus que le nom.

En arrivant à Paris, le duc de Guise et les chefs de la ligue ne manifestèrent pas immédiatement l'intention de s'emparer de l'autorité. Catherine de Médicis le craignait cependant; elle redoutait avant tout le pouvoir des Lorrains; elle se souvenait de la puissance absolue qu'ils avaient exercée sous le règne de François II. La reine écrivait, par des agens secrets, au prince de Condé pour s'abandonner à sa loyauté, elle, son fils et le royaume: « Mon cousin, j'ai parlé à Yvoy aussi librement que si c'étoit à vous-même, m'assurant de sa fidélité, et qu'il ne dira rien qu'à vous-même, et que vous ne me repousserez point, et aurez seulement souvenance de conserver les enfans et la mère et le royaume, comme celui à qui il touche,

* Regist. de l'Hôtel-de-ville. — Mss. de Colbert, vol. 262, in-fol., p. 207.

** *Ibid.*

et qui se peut assurer qu'il ne sera jamais oublié. De brûler cette lettre incontinent. Votre bonne cousine *. »

Dans une autre lettre, Catherine lui disait encore : « Mon cousin, je vous remercie de la peine que prenez de si souvent me mander de vos nouvelles, et pour espérer vous voir bientôt, je ne vous ferai plus longue lettre. Et vous prie seulement vous assurer que n'oublierai jamais ce que faites pour moi. Et si je meurs avant avoir le moyen de le pouvoir reconnoistre, comme j'en ai la volonté, j'en laisserai une instruction à mes enfants. ** » Le prince de Condé lui répondait en l'invitant sans cesse à venir le joindre avec son fils; il lui rappelait la tyrannie qu'elle subissait sous la main des Guise ; avec lui et les huguenots seulement il était possible d'exercer l'autorité royale. Le parti catholique la débordait, en effet, par son action sur les masses, et Catherine de Médicis se hâta de quitter Paris : d'après les conseils du prince de Condé, elle se retira à Melun, emmenant avec elle Charles IX enfant.

La présence du roi dans un parti était beaucoup alors, et Pasquier jugeait bien quand il le

* « Lettres envoyées par la royne à Mgr. le prince de Condé, par lesquelles elle le prie d'avoir en recommandation l'état de ce royaume. 1562. »

** *Ibid.*

considérait comme un étendard facile à reconnaître et à suivre. L'armée du duc de Guise était campée dans les environs de Paris, tandis que le prince de Condé rassemblait tous les gentilshommes huguenots, pour faire irruption dans la ville. Catherine ne voulait se jeter dans l'un ni dans l'autre camp, quoique son penchant fût pour le prince de Condé, qui lui faisait les conditions moins dures et lui offrait la plénitude du pouvoir de régente *.

Le départ de Catherine de Médicis avait produit une vive impression à Paris. Le bourgeois, par habitude dévoué à la cour, très-jaloux de la prérogative de voir son roi, murmurait de ce que la reine eût cherché un asile au dehors ; c'était dans sa bonne ville qu'il fallait trouver un point d'appui, en se plaçant à la tête des catholiques ardens. Le prevôt des marchands, du nom de Marle, et les échevins, allèrent auprès de ladite reine et se plaignirent de ce qu'on leur avait enlevé le roi ; ils demandèrent qu'on le leur rendît, avec les arquebuses dont le maréchal Montmorency avait privé les Parisiens. La reine promit tout ; elle restitua provisoirement les armes aux bourgeois, et pour donner preuves du peu de craintes que lui inspiraient les partis, elle vint au château de Fontainebleau, attendant les ouver-

* *Memoires de Castelnau*, liv. III. LA NOUE, 26e discours.

tures qui lui seraient faites de part et d'autre. * »
Le prince de Condé lui écrivait : « Tout porte à croire que je m'emparerai d'Orléans. Ce seroit une bonne ville pour y mettre le siége de l'État avec monseigneur le roi. » Antoine de Navarre, au contraire, attaché à la cause catholique, assurait la reine Catherine que si elle consentait à ramener le roi dans Paris, on lui rendrait fidèlement son pouvoir **; tout ce qu'on faisait c'était pour maintenir la vraie religion attaquée par les maudits huguenots.

La reine conservait tout son penchant pour le prince de Condé, et allait se décider à le joindre, lorsqu'on entendit dans la cour de Fontainebleau un bruit d'armes, et bientôt de larges éperons de fer firent retentir les grandes voûtes du palais; on annonça le roi de Navarre. C'était dans la semaine sainte; on chantait les tristes vêpres des morts; Antoine de Bourbon, prenant fièrement les mains de la reine, lui dit : « Madame, il faut venir avec nous vers Paris, où l'on nous mande; monseigneur le roi voudra bien

* De Thou, liv. xxix.

** « L'assurant que leur intention n'était aucunement de lui oster le gouvernement, comme elle soupçonnoit, à cause de la venue de MM. de Guise et du connestable. » (Dépêche de l'ambassadeur de Florence au roi catholique, 2 avril 1562, fol. 29 de la correspondance de Chantonney.)

aussi nous suivre. » Catherine, selon son habitude, composa son visage; mais l'enfant royal se prit à pleurer. Le lendemain on arrive à Vincennes et puis à Paris; dans ce voyage, Catherine avait plusieurs fois écrit au prince de Condé d'accourir à l'aide du roi enlevé par les rebelles : le prince ne put faire assez de hâte; Charles IX et sa mère descendirent au Louvre ; et dès lors ils furent au pouvoir des catholiques et durent suivre l'impulsion du parti *.

* Le triumvirat de François de Guise, Montmorency et Saint-André se hâta d'en donner avis au roi Philippe II d'Espagne : « Sire, sçachant de long-temps le bon zèle et singulière affection que vous avez à la conservation de notre saincte religion catholique, nous ferons entendre à Votre Majesté que la royne, nous ayant, ces jours passés, fait assembler bonne et grande compagnie, Sa Majesté nous a fait si ample et honneste déclaration de l'extrême déplaisir qu'elle a des troubles de ce royaume pour le fait de la religion, et combien elle désire d'y pourvoir et employer pour cet effet toutes ses forces, nous vous pouvons assurer, Sire, que par le moyen du bon ordre qu'elle y a déjà donné et l'assurance que nous avons de la continuation de sa bonne volonté, nous devons bientost espérer de voir ce royaume en repos et tranquillité; ne voulant faillir de vous dire, Sire, que par les propos que nous a tenus sa dicte Majesté, nous avons certains témoignages que c'est avec bien grand regret qu'elle a souvent différé l'exécution de ce qu'elle a toujours, plus que nulle autre chose, désiré. »

Archives de Simancas, 21 avril 1562, B, 14[8] Une

Les opinions catholiques et huguenotes se dessinèrent dès lors sans nuances; Pasquier divisait ainsi les deux camps : « Au demeurant, ceux qui conduisent entre nous principalement le parti catholique sont le roy de Navarre, les seigneurs de Guise, le connestable et maréchal de Saint-André; et pour le parti huguenot, M. le Prince, l'admiral, les seigneurs d'Andelot et de La Rochefoucauld. Et combien que tout se fasse de deçà, sous le nom, ou du roy, ou bien du roy de Navarre, toutefois M. de Guise a la plus grande part au gasteau. Comme en cas semblable de delà, l'admiral, ores que M. le Prince soit le chef. Ce sont, en somme, deux grands princes du sang, frères, dont les autres (chacun en son endroit) se tergent pour parvenir au-dessus de leurs intentions. »

En face de ce mouvement catholique si fier, si hautement prononcé, que faisaient les huguenots? Ils avaient dénoncé le triumvirat, semé partout des pamphlets sur la captivité de monseigneur le roi *, et pour opposer ligue à ligue,

apostille, signée Antoine (le roi de Navarre), approuve et tient pour vrai le contenu ci-dessus.

* Bibl. de M. de Fontanieu, recueil de pièces in 4°, cotté P 288, pièce 15. « Discours des moyens que M. le prince de Condé a tenus pour pacifier les troubles qui sont à présent en ce royaume, par lequel l'innocence dudict seigneur prince est justifiée, les calomnies et les impostures de ses adversaires clairement descouvertes. » *Impr.*

association à association, tous les chefs arrêtèrent l'acte suivant : « Nous soussignés, n'ayant rien en plus grande recommandation après Dieu que le service du roy et la conservation de sa couronne pendant sa minorité, sous le gouvernement de la royne sa mère, establie et autorisée par les États ; et dès maintenant, après avoir invoqué le nom de Dieu, comme bien avisé et conseillé par bonne et mûre délibération, nous avons d'un commun accord et consentement libre et volontaire, promis et juré par le nom de Dieu vivant, une association et saincte compagnie mutuelle, aux conditions suivantes, que nous jurons et promettons, devant Dieu et ses anges, garder inviolablement et de point en point, comme s'ensuit, moyennant la grâce et miséricorde de Dieu, notre seule espérance. Premièrement, nous protestons que nous n'apportons en cette saincte alliance aucune passion particulière, ni respect de nos personnes, biens et honneurs, mais qu'entièrement nous n'avons devant les yeux que l'honneur de Dieu, la délivrance des majestés du roy et de la royne, la conservation des esdicts et ordonnances faites par eux, et finalement la juste punition et correction des contempteurs d'icelles. Et durera cette présente association et alliance inviolable jusqu'à la majorité du roy. Secondement, nous entendons et jurons qu'en notre compagnie nous ne souffrirons qu'il ne soit fait chose

qui déroge aux commandemens de Dieu et du roy, comme idolastrie et superstition, blasphèmes et paillardises, violences, ravissemens, pilleries, brisement d'images et saccagemens de temples par autorité privée. Tiercement, nous nommons pour chef et conducteur de toute la compagnie, M. le prince de Condé, prince du sang, et partant conseiller né et l'un des protecteurs de la couronne de France. En quatrième lieu, nous avons compris et associé en ce présent traité d'alliance toutes les personnes du conseil du roy, excepté ceux qui portent armes contre leur devoir, pour asservir la volonté du roy et de la royne *. »

Cette ligue ou confédération portait enfin « que tous ceux qui se levoient avec le prince de Condé ne quitteroient pas les armes avant d'avoir obtenu la liberté du roy et des consciences; tous s'engageoient à fournir des chevaux pour faire la guerre. » Signé à plusieurs exemplaires, ce traité était envoyé par la gentilhommerie de France à la noblesse allemande, afin de bien expliquer

* « *Traité d'association faicte par monseigneur le prince de Condé, avec les princes, chevaliers des ordres, seigneurs, capitaines, gentilshommes, etc. . . . , pour maintenir l'honneur de Dieu et le repos de ce royaume, l'estat et liberté du roy sous le gouvernement de la royne sa mère.* » Paris, 1562.

l'objet de la ligue. Les huguenots leur demandaient de hâter les secours que les luthériens avaient promis pour soutenir les droits des gentilshommes et de l'évangile *.

Le prince de Condé appela à son aide tous les partisans de la foi nouvelle ; Coligny écrivit une pieuse exhortation aux deux mille cent cinquante églises réformées des provinces; il les invita à saisir le glaive temporel dans une guerre où il s'agissait de la conscience et de la foi. Bèze, Calvin, Marlorat, tous les pasteurs de Genève secondèrent les efforts du parti protestant pour une prise d'armes; les ministres s'adressaient au peuple; le prince de Condé aux braves gentilshommes, lesquels devaient aller dans chaque province pour servir de capitaines et de chefs aux paysans et bas vassaux.

Il reste quelques unes de ces lettres des ministres calvinistes aux fidèles de leur église pour les exciter aux batailles; Spifame et Bèze leur écrivaient : « Nous vous invitons au nom de Dieu à soutenir la religion afin d'empêcher sa ruine; il faut délivrer le roy et la royne qui sont prisonniers; les riches doivent déployer leurs richesses,

* 28 avril 1562. Mss. de Baluze, vol. coté 9037/5e, fo 6. « Demande par le prince de Condé de secours au parlement et aux églises de Normandie lors de la prise des armes, après qu'il se fut emparé d'Orléans. » (Brochure.)

les forts leurs forces. Ne faites nulle retardation; il n'est pas temps de discuter, mais d'exécuter; ne vous estonnez pas des ordres que vous pourrez recevoir : notre roy et notre royne étant captifs n'ont plus de volontés; le jour n'est pas loin où ils seront délivrés et où ils reconnoistront leurs vrais serviteurs. Il faut recommander aux gentilshommes à cheval et aux troupes de pied de s'acheminer sur-le-champ, car le principal orage est ici, et tout dépend de l'issue de l'entreprise *. »

En même temps des négociations directes étaient ouvertes par le prince de Condé avec Élisabeth, reine d'Angleterre, pour demander secours et appui dans la cause toute protestante qu'il allait défendre. Élisabeth déclarait en réponse, « qu'elle avoit de justes motifs de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy contre les auteurs des troubles qui existoient présentement **. » Un traité fut conclu entre la reine d'Angleterre, le prince de Condé et ses alliés; la défense du royaume en était le motif ***.

* Mss. de Béthune, vol. cott. 8685, fol. 5.

** « Protestation faite par la royne d'Angleterre, par laquelle elle déclare les justes et nécessaires occasions qui l'ont mue de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy et de son royaume, contre les auteurs des troubles qui y sont à présent. » Mss. Fontanieu.

*** Mss. de Dupuy, vol. 541. « Traité entre la royne d'An-

Des correspondances curieuses étaient engagées pour le même objet avec les princes luthériens d'Allemagne. Dans une lettre des ministres du calvinisme à l'électeur Palatin, ils le remercient dans les termes les plus humbles de ses bontés; puis, ils lui exposent leurs misères, et le supplient d'intercéder pour eux auprès du roi et de la reine-mère qu'il leur plaise octroyer la liberté et pureté de conscience pour servir leur Dieu *. Le 26 août 1562, lettre du prince de Condé au landgrave de Hesse sur ce qu'il avait fait pour le prompt acheminement des reitres et des lansquenets **. Le même prince écrivait au duc de Wittemberg dans un but semblable; et comme quelques préventions étaient soulevées contre le puritanisme de Calvin, le théologien de Genève s'empressait d'envoyer à Francfort à l'assemblée des luthériens sa profession de foi écrite et modifiée ***.

gleterre et monseigneur le prince de Condé pour la défense du royaume. »

* Imprimé. Bibl. du roi, portefeuilles Fontanieu, n° 301-302.

** *Ibid.*

*** « Confession de foi faite par M. Jean Calvin, au nom des Églises du royaume de France durant la guerre, pour présenter à l'empereur, aux princes et États d'Allemagne, en la journée de Francfort. » — Bibl. du roi; portefeuilles Fontanieu, n° 303-304.

« Nous tenons le vieil et le nouveau Testament pour le seul réel de notre foy ; aussi nous acceptons tout ce qui y est conforme; comme de croire qu'il y a trois personnes distinctes en la seule essence de Dieu, et que Notre-Seigneur Jésus étant vrai Dieu et vrai homme, a tellement uni les deux natures en soy, qu'elles ne sont point confuses. Sur quoi nous détestons toutes les hérésies qui ont été jadis condamnées, tant des Arians, Sabelliens, Eunoniens et leurs semblables, que des Nestoriens et Eutychians. Et à Dieu ne plaise que nous soyons entachés de ces rêveries lesquelles ont troublé l'Église catholique du temps que elle étoit en sa virginité.

» Nous n'entendons point anéantir l'autorité de l'Église ni des prélats et pasteurs auxquels la superintendance est donnée pour la gouverner. Nous confessons donc que les évêques et pasteurs doivent êtres ouys en révérence en tant qu'ils font leur office d'annoncer la parole de Dieu, et outre cela pour toutes églises, et chacun pour soy ont puissance de faire lois et statuts pour la police commune; et comme il faut que tout se conduise par ordre et avec honnesteté, et qu'on doit obéir à tels statuts, moyennant qu'ils n'astreignent point les consciences, et qu'on n'y établit point de superstitions; et tenons pour fanatiques et mutins ceux qui ne s'y voudroient pas conformer.

» Au reste, nous tenons que la primatie que

le pape s'attribue est une usurpation par trop énorme ; car encore qu'on accorde qu'il est expédient d'avoir quelque chef en l'Église (ce qui toutefois est pleinement répugnant à la parole de Dieu), tant y a que c'est une absurdité trop lourde que celui qui doit être chef sur les évêques ne soit point évêque lui-même. Nous ne touchons point à toutes les dissolutions et scandales qui ne sont que par trop notoires ; mais nous disons que tous chrétiens, pour n'être point rebelles à Dieu, doivent rejeter ce qu'ils connoissent contraire à la pureté de son service.

» Aujourd'hui on achète les messes comme satisfaction pour s'acquitter envers Dieu, et chacun en a part à sa volonté : telle marchandise ne peut avoir couverture de l'usage ancien de l'Église. Il y a encore une autre profanation, c'est qu'au lieu que la sainte Cène ne doit porter que le nom de Jésus-Christ, on forge des messes à plaisir : de saint Christophle, de sainte Barbe et de toute la kyrielle, comme on dit : lesquelles façons s'accordent non plus avec la nature du sacrement que le feu avec l'eau. » Cette confession, je le répète, était destinée à éclairer les princes luthériens sur le véritable caractère des Églises huguenotes de France, qu'on présentait à l'extérieur, en Angleterre et en Allemagne surtout, comme turbulentes et impies, se rapprochant des anabaptistes.

De son côté, le parti catholique négociait avec l'Espagne. Dès que Charles IX et sa mère furent au pouvoir de la population de Paris, le premier soin du conseil fut de renouer ses rapports avec Philippe II. Une note fort curieuse fut présentée à ce monarque par l'ambassadeur de France. Le roi Charles IX * avertissait Sa Majesté Catholique, « qu'il avoit des avis bien précis que Sa Majesté la reine d'Angleterre armoit fortement pour soutenir les huguenots, rebelles de France; de plus, d'autres avis du côté d'Allemagne annonçoient que l'on alloit marcher au secours desdits huguenots, et la chose étoit si notoire que les gens s'assembloient déjà à la file. Par quoi Sa Majesté Très-Chrétienne mandoit à son ambassadeur, M. de Fourquevaux, qu'il eût à prier très-instamment Sa Majesté Catholique son frère de faire les offices suivans : il faut que M. le duc d'Albe embrasse dorénavant, sans aucune dissimulation ou longueur, la défense du royaume contre lesdits assaillans; car Sa Majesté seroit forcée de conserver son royaume par un autre expédient si elle étoit abandonnée; elle ne le croyoit cependant pas, comptant sur l'amitié de son bon frère le roi catholique. Alors lui et le duc d'Anjou n'épargneroient pas leurs personnes pour poursuivre les rebelles jusqu'au bout. Il seroit aussi un bon

* Mss. de Colbert, vol. XXXVIII, in-fol., M. R., p. 1145.

expédient pour retenir la reine Élisabeth de lui déclarer que la cause de Sa Majesté Très-Chrétienne étoit la même que celle de Sa Majesté Catholique, et qu'en se déclarant contre l'un, elle se déclaroit contre l'autre. Le roi catholique voudroit bien l'écrire et mander à la reine d'Angleterre et lui parler tel langage, qu'elle voie que l'effet suivra les paroles ; et semblablement écrire à l'empereur qu'il ait à empêcher toute entreprise contre la France. Quant au secours que le dit roi catholique avoit promis à Sa Majesté Très-Chrétienne, ladite Majesté le réclamoit promptement ; les Espagnols devoient entrer par Bayonne.»

Dans cette situation des partis qui provoquaient tous deux les secours de l'étranger, le prince de Condé crut indispensable de justifier la prise d'armes ; il publia un long manifeste dans lequel il disait : « qu'il avoit été contraint d'aller aux batailles non pour le soustenement de sa religion, mais pour délivrer le roy et la royne sa mère de la captivité en laquelle ils estoient. » Il racontait le massacre de Vassy et les menées du duc de Guise afin de jeter la sédition et le désordre en ce royaume ; « il avoit ainsi voulu que l'espée fust hors du fourreau. » Le prince de Condé s'en rapportait au jugement de la reine et à l'avis de son conseil, rendu à la pleine liberté de son suffrage ; il demandait que l'édit de janvier fût entièrement exécuté ; et si l'on refusait ces condi-

tions, si le maudit triumvirat continuait à opprimer le roi et la reine, alors le prince de Condé en appelait à la brave gentilhommerie provinciale pour punir les traîtres *.

Le même jour il écrivit au parlement, autorité toute-puissante, pour lui expliquer sa conduite et les motifs de la prise d'armes : « Messieurs, vu les troubles qui sont de présent, et à mon grand regret, par trop avant répandus sur la surface du royaume, tant à cause du fait de la religion que pour la conservation de la liberté et autorité du roy, je ne doute point qu'une si bonne compagnie n'ait déjà connu, chacun en son particulier, les raisons qui m'ont mû, d'entreprendre pour le service de Leurs Majèstés ce qui est maintenant notoire à tout le monde. »

Et le parlement répondit : « Notre très-honoré seigneur, humblement à votre bonne grâce nous recommandons. Nous avons lu avec douleur votre déclaration et protestation, parce que vous êtes prince du sang et maison de France, la plus ancienne et la plus éminente de toutes celles qui portent couronne en toute la terre, et ne faisons doute que votre bon naturel n'y convienne, s'il

* 2 mai 1562. Bibl. de M. de Fontanieu. Rec. de pièces in-4°, vol. coté P, p. 288, pièce 8. « Les moyens de pacifier le trouble qui est en ce royaume, envoyés à la royne par M. le prince de Condé. » — *Imprim.*

n'était forcé et détourné de mauvais conseils, comme il advient quelquefois aux bons princes. Et combien que notre charge ne soit que d'administrer justice souveraine du roy, puisque vous nous avez fait entendre vos plaintes, nous vous répondrons avec liberté »; et ici le parlement reproduisait tous les griefs catholiques contre les partisans de la religion nouvelle *.

Ces remontrances de la magistrature n'arrêtaient pas le prince de Condé, qui convoquait la vaillante gentilhommerie du Dauphiné et du Béarn. Dans les commissions que donnaient les capitaines de huguenots, tous prenaient le titre de « *chef de l'armée mise sus en ces pays pour le roy et sous l'autorité de monseigneur le prince de Condé, protecteur et défenseur de la maison et couronne de France.* » Une charte du comte de Montgommery, du 24 août 1562, est conçue dans ces termes de protection et de fierté **.

Les chefs du triumvirat avaïent vu avec effroi le vaste mouvement qui embrassait une grande partie du royaume et s'étendait à l'étranger ; ils étaient maîtres du roi et de sa mère, mais les pamphlets calvinistes les accusaient de tenir l'un et l'autre dans une espèce de captivité. Ces dangers alarmaient particulièrement le roi de Na-

* Portefeuille Fontanieu, n° 301 — 302.

** Mss. de Colbert. vol. XXIV, in-fol., n° 3.

varre ; esprit timide, il ne voulait point engager une guerre ouverte, décidée, dont les résultats seraient incertains *. Pour répondre à ces craintes, le duc de Guise fit publier deux déclarations ; la première adressée au parlement, par laquelle le roi annonçait qu'il prenait sous son autorité tout ce qui était fait par le conseil. La seconde, toute politique, tendait à détacher de la prise d'armes la fraction modérée des calvinistes ; on renouvelait l'édit de janvier, qui permettait le libre exercice du prêche partout, hors Paris et la banlieue **.

A ces déclarations le prince de Condé répondit par d'autres manifestes : « il s'étoit voué à remettre le roy en pleine liberté et à maintenir l'observation de ses édits sans aucune dissimulation ; il protestoit que tant et si longuement que ceux qui s'estoient emparés du roy seroient en la cour, il

* On cherchait de toutes les manières à retenir dans le parti catholique le roi de Navarre. Il existe dans les archives de Simancas une lettre de Charles IX au roi d'Espagne ; il lui dit : « Que le roy de Navarre avait de tout temps rendu de grands services au royaume de France ; il le prioit donc d'avoir égard à sa requeste et d'y faire droit, ou au moins le récompenser en sorte qu'il connoisse que ma récommandation lui a profité. Il me porte beaucoup d'amour et affection, et il a grand désir de la conservation de ce royaume et union de mes sujets. » B 14[61].

** *Mémoires de Condé*, tom. II, pag. 19 et suiv.

ne réputoit aucune lettre, mandements ou dépèches venir de lui, quelque emprunt que l'on fît de son nom ; qu'il n'entend toutefois comprendre sous cette généralité le roy de Navarre. » Les calvinistes ménageaient ainsi Antoine de Bourbon pour laisser Montmorency, Saint-André et de Guise dans l'isolement. On peut s'apercevoir dès-lors par la prodigieuse quantité de manifestes et de contre-manifestes, quel immense crédit obtenait l'opinion publique, et quel cas on faisait de la presse et de la liberté d'écrire. La guerre n'avait plus ce caractère brutal et chevaleresque des douzième et treizième siècles. On justifiait toutes ses démarches ; on en sentait le besoin. C'est le temps des dissertations pour tout et sur tout. Alors se développe l'époque de l'examen et du raisonnement.

CHAPITRE XXX.

PREMIÈRE GUERRE CIVILE.

Séjour de Catherine et de Charles IX à Paris. — Armement des bourgeois. — Les chaînes. — Opinion de Pasquier. — Les huguenots soulevés en province. — Occupation de Lyon. — Valence. — Châlons. — Correspondance entre les chefs. — Esprit des deux armées. — Les huguenots. — Les catholiques. — Tentative de conciliation échouée. — La guerre. — Désordres. — Siége de Rouen. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux. — Siége d'Orléans. — Mort du duc de Guise. — Ses funérailles populaires. — La paix avec les huguenots. — Édit de pacification.

1562—1563.

La mesure violente et décisive qu'avaient prise les chefs du parti catholique de s'emparer de

Charles IX et de Catherine de Médicis, faisait passer dans leur camp la force morale qui se rattachait alors à la royauté. Le jeune prince et sa mère furent très-bien accueillis par les confréries de Paris qui se préparèrent à soutenir leur foi par les bons coups d'arquebuses, et à détruire toute huguenoterie.

La grande cité voyait se reformer son guet et sa garde. Dès l'année précédente, un ordre du conseil municipal avait prescrit à tous bourgeois d'apporter ses armes à l'Hôtel-de-ville. Le registre de ce désarmement existe encore *, et je ne puis résister au désir de faire connaître quelques uns de ces vieux noms de bourgeoisie, de cléricature et de métiers : « Vincent Leroi, apothicaire des bandes sous le colonel monseigneur d'Andelot, a apporté deux arquebouzes de guerre liées ensemble, son nom escrit dessus l'un des affûts, lequel demeure rue de la Mortellerie, au logis où pend pour enseigne l'image Saint-Jacques. M. Pierre Boucher, clerc au greffe de la cour des aides, demeurant à la Vieille rue du Temple, une arquebouze d'Allemagne, l'affût noirci. M. Augustin de Thou, conseiller et advocat du roy au Chastelet de Paris, une arquebouze, trois pistolets et deux

* Petit registre *des armes*, couvert en parchemin 3e carton de l'Hôtel-de-Ville, au dépôt de la Bibliothèque royale. (Salle réservée à M. Champollion.)

petits pistolets garnis de leurs estuis, et le tout lié d'une lizière de drap; le bon conseiller était ainsi fortement armé. Bonaventure Morel, dixainier, quatre arquebouzes et un pistolet. Jehan Mégissier, marchand épicier, demeurant rue Saint-Denis, au logis où pend pour enseigne la Pomme d'Or, un petit pistolet. Jehan Messier, marchand chazublier, une petite arquebouze et un petit pistolet. Thomas Enguizac, barbier, demeurant au carrefour Guillory, une arquebouze à rouet. Louis Bernidre, marchand coustellier, demeurant au quartier Saint-Jehan, une petite arquebouze, son nom dessus. M. François Larcher, procureur en la chambre des comptes, demeurant rue de la Verrerie, près l'église Saint-Méry, une arquebouze de guerre dégarnie de rouet. Pierre Duhamel, marchand de vins, demeurant au carrefour Guillory, au logis où pend l'enseigne de la Gourde, une arquebouze, l'affût verni. Jehan de Latable le jeune, marchand, demeurant rue de la Mortellerie, à l'enseigne la Corne de Cerf, un court canon d'arquebouze. M. Guill. Poussepin, bourgeois de cette ville de Paris, une arquebouze dégarnie de rouet, un vieil affût, son nom dessus en papier roulé. Nicolas de Bouy, varlet de chambre de la royne, mère du roy, demeurant rue de Trousse-Vache, devant le logis où pend l'enseigne du Pied de Biche, deux pistolets et un court pistolet, avec fourreaux. Nicolas Bonguyce, mar-

chand apothicaire espicier, un court pistolet vieil et enrouillé. Sire Jehan Croquet, conseiller de la ville, demeurant rue des Lombards, au Mouton d'Or, trois arquebouzes *. »

Le bon avocat Pasquier se plaint des nouveaux services qu'on lui impose : « Les coups de pistolets et canons nous servent de carillon. Les armes ont été rendues, lesquelles peu auparavant avoient été portées en l'Hôtel-de-Ville par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon. S'il m'estoit permis de juger des coups, je vous dirois que c'est le commencement d'une tragédie qui se jouera au milieu de nous à nos despens, et Dieu veuille qu'il n'y aille que de nos bourses**. Le roy de Navarre a enjoint aux prevost des marchands et échevins de nous faire assembler en chaque dixaine pour eslire un capitaine et un lieutenant, sous le commandement desquels nous serons tenus de garder les portes. Le cardinal de Lorraine et les curés preschent par toutes les paroisses contre la maudite huguenoterie; un minime déclare en pleine chaire qu'il falloit mourir et se laisser espuiser jusqu'à la dernière goutte du sang, plutost que de permettre contre l'honneur de son Dieu et de son Église, qu'autre religion ait cours en la

* Toutes ces armes furent depuis restituées, ainsi qu'on en voit les quittances individuelles au registre.

** Et. Pasquier, lett. 15, liv. iv.

France que celle que nos ancêtres avoient si étroitement et religieusement observée. Ce m'a esté chose aussi nouvelle, continue Pasquier, de voir prescher un cardinal comme peu auparavant un minime ; il a excité grandement le peuple aux armes. Il n'est pas que les plumes même des poëtes ne s'en meslent. Brief, on ne corne autre chose que feux, guerres, meurtres et saccagemens. Si Dieu ne nous regarde d'un œil de pitié, nous sommes taillés de voir bientôt cruellement jouer des cousteaux. »

On ne peut dire l'émotion du peuple de Paris, sa ferveur pour le catholicisme ; chaque jour on accusait le parti huguenot de quelque nouvelle tentative contre les églises et la sûreté de la cité ; les calvinistes devaient mettre le feu aux poudres de l'arsenal, saccager les maisons et les boutiques des bourgeois aux piliers des halles. *. Le parlement déclarait qu'il était urgent, par les mesures les plus sévères, de réprimer les désordres que faisaient lors ceux de la religion prétendue réformée. On punissait de mort tout libelle diffamatoire lancé contre les catholiques, la cour de justice et le conseil du roi. Le corps de ville était en permanence ; il résulte de ses registres, que tout était organisé par des délibérations communes

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. p. 212.

jour par jour; les bourgeois ne recevaient d'ordres que de leurs échevins.

Le bureau de la ville fit visiter les chaînes tendues, et il résulta du procès-verbal des quarteniers : « qu'il y avoit bonnes chaisnes en la rue de la Charonnerie, aboutissant en la rue Sainct-Denis, et de l'autre costé aboutissant en la place aux Chats; en la rue Tirechappe, près celle de Bétizy, en la rue de Bétizy au bout de la rue de la Monnoye, en la rue Thibautodé, en celle de la Limace, en celle Sainct-Denis et celle des Ramoneurs, en une petite rue sortant du cloistre Saincte-Opportune à la rue Sainct-Denis. Le quartenier Rhoc se plaint qu'on a osté la grosse chaîsne attachée contre la muraille neuve du cimetière des Saincts-Innocents en la place aux Chats, ce qui étoit dommageable à la défense de la ville et bien public. D'après le récit des bourgeois et voisins, il étoit licite de la faire remettre. En la rue Neuve-des-Jeux-de-Paulme, du côté de celle de la Lingerie, seroit licite faire une petite chaisne de douze pieds ou environ de longueur, et un rouet avec la clef pour fermer le bandage de ladite chaisne *. »

On avait bien raison, dans la bonne cité catholique de Paris, de prendre ces précautions; les

* Petite feuille ou rapport détaché d'un *registre des chaisnes*. Biblioth. roy. cartons de l'Hôtel-de-Ville, n° 3.

calvinistes ardens se levaient partout en armes aux provinces où ils étaient en majorité. Dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Mâconnais, ils s'emparaient des villes principales; le dernier jour d'avril 1562, Lyon fut pris par les huguenots; « ils avoient fait entendre à MM. les consuls et autres notables, qu'ils vouloient avoir presches; et comme MM. de Saulx et de Nemours leur refusoient leur demande, lesdits huguenots voyant l'arrivée de M. de Mogeron, créature de M. de Guise, vinrent devant Lyon au nombre de plus de mille; après les prières faites, ils se divisèrent en mi-partie; une bande passa par le carré de l'Espicerie; l'autre par la rue Longue à côté de Saint-Nizier; ils firent prisonniers les capitaines, lieutenans, enseignes de la cité; sur l'heure même les protestans se saisirent de la porte Saint-Sébastien et du pont du Rhône. Les nonains de Saint-Pierre gagnèrent le haut; les célestins quittent leur fort; les évangélistes percent la muraille regardant l'église de Saint-Jehan, propre pour saluer tous les comtes (chanoines); lesquels, pendant qu'on se saisissoit des places de la Saône, pendant que l'artillerie marchoit par la ville et que l'on tendoit les chaisnes, se réunissoient paisiblement en leur chapitre. »

Une capitulation fut enfin arrêtée aux articles qui suivent, accordés entre les habitans : « On lèvera mille ou deux mille hommes protestans

pour la garde de ladite ville, souldoyés partie par les catholiques, partie par les revenus ecclésiastiques; tous ceux qui se sont absentés pour cause de religion pourront s'en revenir librement; il ne se dira plus de messes; chacun sera libre en sa foi; on élira douze des plus capables entre les évangélistes pour être juges avec les consuls; il ne pourra se tenir consulat sans que les nouveaux conseillers y assistent *. » Valence, Mâcon, Châlons, subissaient les mêmes lois de domination huguenote **.

Tout cela retentissait à Paris et dans les villes catholiques ***; de grossières gravures reprodui-

* *La prise de Lyon par les fidèles au nom du roi.* Lyon, 1562.

** « Autre discours de ce qui a été fait aux villes de Valence et Lyon, 1562. » (Brochures.)

*** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 141 à 205; il y est expliqué comment le feu fut mis aux poudres de l'arsenal; le secours que les Parisiens donnèrent à la ville de Meaux; quels ordres on prescrivit pour la sûreté de la ville de Paris et des environs, ensemble pour les provisions de vivres en icelle; que le 26 du mois de juin, la populace ayant traîné par les rues un homme qui venait d'être pendu pour un larcin au cimetière de Saint-Jean, quelques uns avaient été pris et menés prisonniers; le 28, une rébellion à justice fut occasionée par la négligence des archers, arbalétriers et autres; il fut ordonné de faire un rôle des défaillans qui étaient dès-lors condamnés à dix livres pari-

saient les massacres des fidèles et comment les hérétiques donnaient les corps saints aux pourceaux, les tiraillaient avec tenailles ardentes, leur arrachaient les entrailles ou les précipitaient dans la rivière; comment ils mutilaient les reliques pieuses, et brisaient les images protectrices des cités *. Dans cette effervescence de guerre, le

sis d'amende, et privés de leurs états jusqu'à ce qu'ils aient découverts les factieux et mutins. (Voilà la physionomie de Paris.)

* Les protestans avaient aussi leurs gravures pour dénoncer les horreurs des catholiques. J'ai trouvé une vieille estampe avec cette légende : « Le massacre fait à Tours par la populace en 1562. On voit Tours; le pont de ladicte ville duquel plusieurs de la religion furent jetés en la rivière par la populace; fauxbourgs de la Riche où plusieurs furent massacrés de diverses sortes; une église dans ledict faubourg où furent mis en prison environ deux cents personnes, lesquelles furent deux ou trois jours là dedans sans boire ni manger; le nommé Bourgeau, président du roy en ladite ville, despouillé et puis pendu à un arbre, et ses boyaux semés en terre, dedans lesquels plusieurs pensoient trouver des escus, car aucun avoient dit un bruit qu'il avoit avalé une partie de son trésor; un gravier près de la rivière là où plusieurs corps morts furent jetés et puis mangés des chiens et oiseaux; un enfant tenu par un soldat qui crie *à un escu le huguenot*, puis un autre soldat qui le tue; une femme despouillée toute nue et puis tuée. (Bibl. du roi, cabinet des estampes; collection du règne de Charles IX.)

tiers parti n'avait pas perdu tout espoir; dès que Catherine de Médicis était arrivée à Paris, elle avait pris un certain ascendant dans le conseil du roi, et presque aussitôt avait dominé une tendance pour les rapprochemens et les négociations. Les chefs des deux partis armés étaient en rapport de familles et d'intérêts; le roi de Navarre était l'aîné du prince de Condé; le connétable de Montmorency était oncle de l'amiral Coligny et de la maison de Châtillon. Le 12 mai 1562, le connétable de Montmorency écrivait à l'amiral : « Considérez-moi comme le meilleur oncle qu'ait jamais neveu. » Il ajoutait que les troubles du pays l'affectaient profondément; le priant de croire que jamais il n'avait cherché le mal de personne, et encore moins des siens : le connétable n'avait en vue que le bien et service du roi et repos du royaume, qu'il voyait avec douleur marcher à sa ruine universelle, s'affligeant de trouver son neveu de la partie; il ne savait à quoi attribuer la défiance qu'on avait de lui; cependant il y avait déjà eu assez de malheurs, sans chercher à les recommencer.

L'amiral répondit « que jamais ceux de la religion n'avoient pris les armes par son conseil et advertissement; ses ennemis ont toujours voulu le faire chef de parti, afin de le rendre plus odieux au roy, qui cependant n'avoit pas de plus zélé serviteur. Il s'étoit toujours tellement comporté

pendant les troubles, qu'il avoit paru suspect à ceux de la religion, qui le croyoient d'intelligence avec le roy. Il n'avoit en vue que le bien et repos du royaume, et s'il avoit eu un autre dessein, il avoit bien le moyen d'entreprendre autre chose qu'il n'a fait. Il ne vouloit pas surtout que l'on dît que ceux de la religion ne faisoient rien que par son ordre; cela n'étoit pas. Il ne prétendoit pourtant pas nier qu'il avoit des défiances de ceux de la maison de Guise, qui cherchoient toujours à faire épouser leurs querelles à Sa Majesté; mais que pour cela il ait conseillé à un seul de prendre les armes, il assuroit sur son honneur qu'il ne l'avoit pas fait. Il déclaroit d'ailleurs devant Dieu que ceux de la religion n'avoient autre volonté que de bien et fidèlement servir le roy; et quant à lui, il n'étoit pas si méchant ni si malheureux pour attenter à la personne de Sa Majesté *. »

Tout ceci tenait à des rapports de bienveillance personnelle ou de famille; les chefs craignaient d'en venir à des batailles décisives qui feraient pencher la balance d'un côté ou d'un autre absolument. C'est chose même à remarquer que la terreur que semblait éprouver le parti calviniste à l'approche de ces sanglantes journées. Calvin, l'ardent Calvin, et Théodore de Bèze, écrivaient **

* 12 mai 1562. Mss. de Béthune, in-fol., B. R, vol. cot. 8913.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 76.

à Coligny qu'il ne ferait pas mal de s'acheminer à la cour si il n'y faisait pas trop mauvais, « car on a connu par votre absence combien il eût été profitable que vous y fussiez toujours demeuré, et même il semble que tout doive aller de mal en pis, si Dieu n'y pourvoit bientôt, ce que nous espérons qu'il fera par votre moyen ; ainsi, estant persuadé qu'il vous a réservé à cet usage, nous vous supplions de ne pas laisser passer l'occasion. »

Mais les masses de partis qui se groupaient autour des chefs pour les dominer, ne voulaient point subir de conditions modérées ; les catholiques présentèrent requête au roi et à la reine régente *, pour démontrer « qu'il n'étoit pas possible de tendre la main à la huguenoterie : que s'il en étoit ainsi, on considéreroit tout conseiller de ces manœuvres comme déserteur de l'honneur de Dieu, infidèle à leur roy et ennemi de leur patrie, si par eux n'étoit donné prompt remède aux invasions et entreprises de ces nouveaux chrétiens et libérateurs de leur roy ; par quoi estimoient nécessaires, non seulement pour l'acquit de leur conscience, mais de celle du roy, suivant le serment qu'il avoit fait à son sacre et pour ne confondre tout ordre divin et humain, dont s'ensuivroit après la fin du royaume, que

* « Requête présentée au roy et à la royne par le triumvirat. 1562. » (Brochure.)

le roy ne devoit autoriser diversité de religion par la France, mais la seule Église catholique, apostolique, romaine, reçue de tous ses prédécesseurs et de lui. »

Le prince de Condé écrivait également à la reine Catherine, pour lui indiquer les moyens de pacifier les troubles qui étaient en ce royaume; et ces moyens étaient « l'exécution de l'édit du 17 janvier jusqu'à la convocation d'un concile libre; tous les outrages faits aux huguenots seroient réparés. Enfin, parce que désordre est advenu de la présence du sieur de Guise, du connétable et maréchal Saint-André, et du soupçon qu'ils ont donné, par leur déportement et transgression des édicts du roy, ledit seigneur prince ne voit aucun autre moyen de pacification et tranquillité que leur retraite *. » Ces demandes étaient trop en opposition les unes avec les autres, pour qu'il y eût possibilité de rapprochement. Le conseil municipal de Paris, le parlement, poussaient à un éclat. Un arrêt solennel condamna le prince de Condé comme criminel de lèse-majesté, tandis que le roi de Navarre était forcé par les échevins de rendre une ordonnance pour expulser tous les huguenots de la ville **; « car il

* « Lettre de M. le prince de Condé envoyée à madame la royne. » 2 mai 1562.

** « Edict du roy de Navarre contre ceux soupçonnés de la religion. » — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 269.

étoit à craindre que Paris estant desgarni d'hommes de cheval et de pied qui alloient combattre, ceux-ci ne tentassent quelques troubles contre les habitans. »

Réformés, catholiques, tous se mirent donc en campagne; il y avait dans l'armée du prince de Condé plus de noblesse que de bourgeoisie. C'était surtout parmi les gentilshommes poitevins et gascons que le nouvel Évangile avait fait des progrès. La vieille opposition des nobles de castels contre le sire roi s'était réveillée; on se plaçait sous la bannière huguenote comme on s'était autrefois rangé sous le gonfanon des grands vassaux. Les antipathies d'habitudes entre les deux rives de la Loire, les souvenirs de l'école albigeoise, les mœurs plus sévères de cette gentilhommerie de montagne, qui grimpait enfant sur les terres rocailleuses du Béarn, au pays des Basques et des Pyrénées, dans l'Auvergne, le Gévaudan; toutes ces causes réunissaient autour du prince de Condé de braves et décidés compagnons.

Le ministre Bèze nous décrit dans son saint enthousiasme la piété austère et la gravité d'un camp calviniste. On n'y voyait ni brelans, ni échecs, ni jeux de hasard, ni femmes dissolues; la campagne ne retentissait pas de chansons licencieuses, mais des psaumes de Marot : soir et matin on élevait son cœur vers le Dieu des armées; puis les ministres parcouraient les rangs, ex-

hortant à la fois soldats et capitaines. Leur prière du matin disait : « Notre Père, notre Dieu, notre Sauveur, puisqu'il t'a plu de nous faire la grâce de passer la nuit, veuille aussi maintenant nous faire ce bien que nous employions le jour à ton service. » Et le soir ils répétaient encore : « Seigneur Dieu, puisqu'il t'a plu de nous choisir cette nuit pour veiller, nous te supplions que par négligence ou intempérance nous ne compromettions le repos des autres *.

Dans le camp des bons catholiques, le caractère français s'était mieux conservé; il y avait plus d'enjouement et moins de sévérité; on allait au combat, à la manière des aïeux, en folâtrant et en gabant, avec les traditions de la vieille chevalerie. Les deux partis étaient en présence pour vider leur querelle par le sang, lorsque quelques hommes modérés voulurent encore parler de transactions. Montluc, évêque de Valence, tout-à-fait dévoué au tiers parti, prépara une entrevue à Thoury; Catherine et le roi de Navarre devaient y représenter les catholiques, le prince de Condé et l'amiral Coligny les protestans. On se trouvait dans les deux armées, frères, parens

* « Prière ordinaire des soldats de l'armée conduite par M. le prince de Condé, accommodée selon la grande occurence des temps. » *Voyez* la vieille édition, Bibl. du roi ; collection Fontanieu, recueil de pièces in-4°, vol. cot. P.

et amis, et tous gentilshommes. Aussi, quoique des précautions eussent été prises pour marquer la distance qui séparait les camps, ces gentilshommes se prenaient les mains, se témoignaient la plus vive amitié. Plus tard ces formes de gentillesses étonnèrent les étrangers qui combattaient sous des couleurs diverses : « Les reitres du prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes *, entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves rompues, que ceux même qui plus s'entre-caressoient étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistoles, ils s'assurèrent un peu et disoient entre eux : « Quels fols sont ceux-ci qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain ! » Le prince de Condé persista à imposer le renvoi du duc de Guise et du connétable de Montmorency; le roi de Navarre, au contraire, demandait l'immédiate dissolution de l'armée calviniste. Cette première conférence n'eut aucun effet.

Une seconde entrevue fut assignée à Talsy, sur les bases suivantes : le duc de Guise, le connétable, le maréchal Saint-André seraient éloignés de la cour; mais l'armée des huguenots devait, en reconnaissance d'une si grande concession,

* *Mémoires de La Noue*. An. 1562.

rentrer dans ses donjons et terres. On en vint à ce point de proposer que comme les réformés étaient les moins anciens dans le royaume, et puisqu'il y avait impossibilité de concorder les deux religions, ils en sortiraient instantanément pour avoir la paix.

J'ai besoin de répéter qu'il existait deux grands partis dans le camp des huguenots : celui des gentilshommes sous le prince de Condé, et plus facile à se rapprocher de la cour que celui des Genévois, puritains plus austères, sous la conduite de d'Andelot et des ministres. Le prince de Condé avait accepté les conditions d'un exil; tous les jeunes chevaliers entre eux riaient et gabaient de la nouvelle condition qui leur adviendrait à l'étranger : « Nous serons tous hommes de métiers *, disaient-ils; toy, tu seras gantier et faiseur de brassards; toy, tréfileur d'or et de soie; toy-même, fileur de chanvre; nous gagnerons ainsi notre vie à manœuvres hors du beau pays de France. » Mais les Genévois, plus zélés, ne voulaient pas entendre parler de ces conditions, en supposant même qu'elles eussent été acceptées sérieusement par la noblesse; ils exigeaient le triomphe absolu des opinions calvinistes. Ce que faisaient les chefs n'allait pas au-delà de leurs proches : l'armée appelait la guerre; les deux

* *Mémoires de La Noue.* An. 1562.

partis ne s'étaient pas bardés de fer pour s'en retourner paisiblement en leurs villes et en leurs manoirs.

Tout arrangement étant rompu, il n'y eut plus que batailles et retentissement des trompettes et buccines; on en vint aux cousteaux, comme l'avait craint le prudent et sage Pasquier. Les voies de conciliation se trouvant ainsi épuisées, la reine Catherine requit sentence du parlement envers les rebelles qui saisissaient arquebuses contre le roi; et, par son arrêt du 26 juin, la cour déclara tous lés huguenots portant armes crimineux de lèse-majesté divine et humaine *. « Contre cet arrest les huguenots crient et protestent que ceux qui possèdent le roy ont forcé la cour de ce faire. Et en disant cela, ils connoissent qu'ils ont été envoyés à l'escole, quand, ayant pris les armes, ils ne se joignirent au roy lorsqu'il estoit à Fontainebleau, donnant le loisir à leurs ennemis de le faire **. » Mais qu'importait,

* Le prince de Condé publia contre cet arrêt une protestation sous ce titre : *Remontrance de monseigneur le prince de Condé et ses associés sur le jugement de rébellion donné contre eux par leurs ennemis, se disant estre la cour de parlement de Paris, avec protestation des maux et inconvéniens qui en pourroient advenir.* Bibl. du roi, collection Fontanieu; recueil de pièces in-4°, coté P. 288.

** Est. Pasquier, liv. iv, lett. 17.

au milieu des hasards de batailles, un arrêt du parlement facilement révoqué par la victoire? La statistique militaire des calvinistes pouvait alors ainsi se résumer : les huguenots tenaient Tours, Blois, Angers, Saumur, le Mans, Poitiers, Bourges, Meaux, Rouen, Lyon, Mâcon, Orléans, le Havre, Valence, Montauban; « même en la ville de Toulouse, a esté fait un cruel estoc entre le catholic et huguenot: toutefois, le dessus nous est demeuré *. »

Dirais-je le caractère cruel de cette guerre religieuse, tous ces souvenirs de massacres, dont les monumens des villes, les annales de familles attestent la barbarie? Calvinistes, catholiques n'épargnèrent rien. Au siége de Beaugency, la première des expéditions du prince de Condé, la haine des sectaires s'attacha aux monumens des arts comme aux habitans sans défense; partout où passaient les réformés, le marteau iconoclaste détruisait les vieilles statues des saints; ils arrachaient au tombeau les reliques, brisaient les vases sacrés pour les transformer en monnaies; « où le huguenot étoit le maître, écrit encore Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du commun peuple en la piété), démolit les sépulcres et tombeaux, mesme passant par Clery, il n'a pas

* L'ambassadeur d'Espagne Chantonney s'occupe beaucoup de cette statistique. (Dépêch. fol. 185.)

pardonné à celui du roy Louis onzième, enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre eschange de ce, le catholic tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connoist de cette secte, et en regorgent les rivières. Il n'est pas que parmi cela quelques uns n'exécutent des vengeances privées sur leurs ennemis au dépend de la querelle publique *. » Les chefs les plus habitués à ces grandes terreurs de la guerre étaient effrayés de cette rage des camps. Le vaillant La Noue, pourtant si accoutumé à conduire ses gens d'armes pillards, s'écrie : « Nos soudards agirent à Beaugency comme s'il y eût eu un prix proposé à celui

* Comparez sur ces désordres : *Discours sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques, anciens et nouveaux calvinistes.* Bibl. du roi, collect. Fontanieu, vol. in-8°, coté P, 393, A. — *Lettre de M. le duc de Montpensier à M. le connestable, par laquelle il lui mande ce qu'il a fait contre les huguenots dans la ville de Champigny sur Vende en Touraine, qui appartenoit audit duc.* Mss. de Béthune, vol. cot. 8694, fol. 38. Imp. dans les *Mémoires de Condé*, édit. in-8°, 1743, t. III, p. 509. — *Ordre de M. de Craon, gouverneur et lieutenant pour le roy à Chinon, sous monseigneur le prince de Condé, de lui apporter les reliques et autres ornemens d'église qui sont dans les paroisses dépendantes de l'élection de Chinon, avec l'inventaire qui en a esté fait.* — Mss. de Béthune, vol. cot. 8698, fol. 56. Impr. dans les *Mémoires de Condé*; édit. in-4., 1743, t. III, p. 471.

qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie son pucelage, et de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée. »

On peut personnifier cette guerre en deux caractères qui se montrèrent alors dans les camps opposés : Montluc parmi les catholiques et le baron des Adrets parmi les protestans, tous deux vaillans guerriers, images de ces violences féodales dont les annales de Flandre nous ont laissé un type dans le *Sanglier des Ardennes.* Blaise de Montluc a écrit lui-même ses Mémoires : « M'estant retiré à l'âge de soixante et quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des roys mes maistres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutenant de roy et maréchal de France, estropié presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de piques et d'espée, à demi-inutile, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guyenne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé *. » Blaise de Montluc avait retrouvé toute la vaillance et toute l'énergie du vicomte de Montfort, si redouté des pieux Albigeois. Un hérétique, dans l'esprit du vieux soldat, lui inspirait une horreur

* *Mémoires de Montluc*, liv. I et V.

indicible ; il le condamnait sans frémir aux plus affreux supplices, le pendait aux créneaux comme à Amboise, ou le jetait sous la roue ou à la rivière ; il avait continuellement deux bourreaux auprès de lui, qu'on appelait ses laquais, parce qu'ils ne cessaient de lui faire compagnie. Il n'était bruit parmi les campagnes que des cruautés de Montluc : « il apprenoit à ses enfans à estre tels et à se baigner dans le sang, dont l'ainé ne s'espargna pas à la sainct Barthélemy *. »

Beaumont, baron des Adrets, le héros des huguenots du midi, était célèbre en Dauphiné, dans le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et l'Auvergne ** ; taureau furieux, comme l'appelle un vieux chroniqueur, qui de ses cornes renversait églises et bataillons entiers de catholiques ; il s'empara de Lyon, et la cathédrale de Saint-Jean porte encore l'empreinte de sa masse d'armes ; les bons chanoines avaient quitté la ville, et un presche s'éleva dans ce beau monument de l'art. Un manuscrit de la bibliothèque de Lyon a conservé dans de nombreuses miniatures toutes les barbaries des huguenots dans la cité ; là on voit les croix démolies, les cloches brisées, les saints de la cathédrale sans tête ; partout des hommes dont on arrachait les entrailles, des prêtres au supplice, des moines expulsés, des

* Brantome, t. vii.

** Brantome.— *Le baron des Adrets*, t. vi.

religieuses exilées et poursuivies par les soldats du baron des Adrets *. « Je le vis très-vieux à Grenoble dans mes voyages, dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avait l'air d'un véritable homme de bataille **. »

La guerre était ainsi engagée; les deux partis arrivaient au résultat inévitable, lorsque les passions politiques et religieuses sont parvenues à un certain degré d'exaltation ; on se courait sus en toutes les provinces; les alliances étaient traitées par chaque opinion à l'étranger ; les catholiques et les réformés à quelques nations qu'ils appartinssent, allaient paraître dans les batailles. J'ai précédemment indiqué la situation respective des deux religions dans les divers États de l'Europe. Dès que la lice était ouverte, il était facile de prévoir sous quel étendard chacune des puissances devait marcher. Philippe II avait des engagemens avec la maison de Guise. Son ambassadeur à Paris avait particulièrement influé sur la résolution de guerre; il considérait le triomphe du catholicisme comme une victoire pour son propre pouvoir ; il s'était obligé à secourir les

* Mss. *de tristibus Galliæ carmen.*

** *Vie de* De Thou; t. XI, p. 8.

catholiques avec ses doublons, persuadé qu'on viendrait à bout des calvinistes ; six mille arquebusiers italiens et espagnols devaient entrer en France pour seconder la prise d'armes du duc de Guise*. Le pape était dans de semblables idées, et plus fortement prononcé peut-être ; il déclarait la guerre religieuse, se hâtait d'envoyer un légat ; il voulait donner à ces expéditions militaires le caractère sacré qu'avaient eu les croisades et les batailles contre les Albigeois. Le duc de Savoie partageait le même enthousiasme ; la maison de Lorraine d'ailleurs, afin de l'engager par des intérêts positifs, lui cédait plusieurs villes à sa convenance sur la frontière.

Les huguenots avaient comme protectrice Elisabeth auprès de laquelle le prince de Condé entretenait un envoyé dont la correspondance nous reste encore. Un traité stipulait qu'elle fournirait six mille hommes, dont trois mille seraient placés en la ville du Havre-de-Grâce, pour la garder au nom du roi, « afin de servir d'asyle à ses fidèles sujets persécutés pour la religion, et les trois mille autres dans les cités de Rouen et de Dieppe. »

* « Je suis venu trouver la cour pour avoir moyen de parler à la royne; elle m'a fait grand merciement de l'ayde de 30 mille escus avec les trois mille piétons hispaignols et les trois mille italiens. Tous lesdicts Hispaignols sont pour cejourd'huy en France. » (Dépêches de Chantonney, folio 204.)

C'était une des alliances les plus utiles aux huguenots * ; ils avaient peu d'argent ; plus que jamais le caractère de l'armée était mercenaire ; les Suisses et les reitres n'avaient pas une grande conviction religieuse , et se donnaient à qui payait bien et le mieux. Il y en avait sous l'un comme sous l'autre drapeau. D'Andelot négociait en Allemagne , et il promettait « trois mille chevaux et six mille piétons **. En tout cela, les étrangers , comme dit La Noue, frétilloient pour entrer en France. » Ils y étaient appelés par les deux partis ; et s'il y avait alors quelque chose de national , c'était l'armée catholique formée de bons bourgeois , des confréries et du peuple, marchant sous leur bannière à l'image sainte pour le maintien de la foi.

La lice était ouverte , forte et fière ; le duc de Guise pénétrait en Normandie , siége principal de la huguenoterie; car c'était là qu'elle recevait les secours d'Elisabeth. Voyant qu'il n'y avait d'appui et d'avenir que dans le parti catholique, la reine-mère s'y montrait extérieurement très-

* *Voyez* aussi : *Protestation faite par la royne d'Angleterre.* Londres, 1562.

** « La royne avoit nouvelle d'Allemagne et des apprêts dudict sieur d'Andelot; même le sieur de Lorraine avoit esté adverti que d'Andelot avoit demandé passage pour trois mille chevaux et six mille piétons. » (Dépêches de Chantonney, fol. 204.)

dévouée ; elle écrivait à M. de Brissac une lettre pour être communiquée au conseil des échevins de Paris : « Surveillez bien les calvinistes ; je soupçonne que Meaux est infecté de l'hérésie ; prenez-y garde *. » Le duc de Guise, infatigable, posa ses tentes devant Rouen, ville alors pleine de presches et qui avait subi cette domination iconoclaste qui n'épargnait ni les monumens des arts ni les ornemens des vieilles cathédrales. Un épouvantable massacre suivit la prise de la vaste cité vaillamment défendue par les ministres et les gentilshommes. La reine Catherine y était en personne. Elle écrivait encore à M. de Brissac : « Mon cousin, je suis devenue bon capitaine, car je suis allée à l'assaut avec M. le Légat **. » Là périt le roi de Navarre ; il y mourut d'*un coup de balle*, sans être regretté ni des uns ni des autres, condition de ceux qui abandonnent un parti pour passer à une autre couleur. Il avait cherché à donner toute espèce de gage aux catholiques. « Dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère, et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable ***. » Le cardinal de Bour-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VII, fol. 136.

** *Ibid.*, VII, fol. 124.

*** BRANTOME, Antoine de Bourbon. — La version protestante veut qu'il soit mort dans les sentimens de la confes-

bon, quoique revêtu de la robe rouge et de la barrette de Rome, prit les armes et l'aînesse de la maison de Vendôme; la huguenoterie de Jeanne d'Albret en avait fait exclure le prince de Béarn.

Blois secouait l'hérésie, tandis que le prince de Condé, par un mouvement hardi, se portait sur Paris. Cette attaque subite ne pouvait avoir aucun résultat; indépendamment de ce que la ville était défendue par une troupe considérable de soldats du duc de Guise, il était peu de cités en France qui fussent plus prononcées pour le catholicisme; tout était organisé sous cette haute et grande influence : confréries, marchands et métiers. L'expédition du prince de Condé se borna donc à quelques démonstrations de batailles; on se riait parmi les halles de ces impuissantes parades, et les plus prudens des bourgeois ne manifestèrent aucune crainte. Il y eut pourtant une ordonnance de Mgr le maréchal de Brissac aux prevôt des marchands et échevins, portant commandement de prescrire en son nom aux capitaines de faire visite et état de toute personne ca-

sion d'Augsbourg. On fit plusieurs chansons sur sa mort dans le camp calviniste.

> Ha, ha, ha, pauvre caillette,
> Tu sauras bien mesouan,
> Ce que valent prunes de Rouen
> Pour avoir tourné ta jaquette.

pable de porter les armes, soit gens de justice ou autres ; et mandement de la ville auxdits capitaines suivant l'ordre de Monseigneur *. « On s'est moqué de cette entreprise, écrit Pasquier ; que celui qui avoit failli de prendre Corbeil, se vinst aheurter contre Paris. Et pour cette cause, court maintenant un commun proverbe ; Prendre Paris pour Corbeil, quand après n'avoir pu venir à chef d'une petite entreprise on se promet de parvenir à une grande **. » L'émotion était vive dans cette population des halles ; on n'y respectait pas même les ambassadeurs qu'on soupçonnait de favoriser les huguenots. Une dépêche de Chantonney, l'envoyé d'Espagne, rapporte une conférence qu'il a eue avec Trockmarton, ambassadeur d'Élisabeth, lequel quittait Paris à la suite des insultes du peuple catholique. Trockmarton lui avait dit « qu'il n'étoit ni bien vu ni assuré en ce royaume, attendu les rudesses qui lui ont été faites en entrant et sortant par les portes de cette cité, et la crainte d'être un jour saccagé en sa personne ***. «

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville. Mss. de Colbert, Vol. 252, in-fol., p. 208, verso.

** Est. Pasquier, lett. 18, liv. iv.

*** «Relation de ce que le sieur de Chantonney, ambassadeur du roy catholique en la cour de France, a parlé avec Trockmarton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le 2 août 1562. » (Dépêches, fol. 165.)

Les secours étrangers abondaient cependant, et tandis que les catholiques saluaient les carrés de piques et d'arquebuses espagnols, le prince de Condé se retirait du siége de Paris pour recevoir les soudars d'Élisabeth et les mulets chargés d'argent qui devaient lui servir à payer les lansquenets. L'arrivée des Anglais et des Allemands porta la vie dans le camp des huguenots; jusqu'ici il n'y avait eu que de simples estocades, point de batailles; Catherine de Médicis voulait éviter un tel malheur qui appauvrissait de si bon sang le royaume, et toujours persévérante à la tête du tiers parti, la reine cherchait à prévenir les grandes crises et les chocs des combats. Mais les factions avaient alors le cœur enflé; les secours qu'elles avaient reçus ne permettaient pas de trèves; des engagemens étaient pris; on voulait aller jusqu'au bout. Catherine avait offert aux huguenots l'exercice public de leur foi nouvelle dans tous les lieux où ils l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à Paris, Lyon, les cités siéges d'un parlement ou d'un présidial et les villes frontières. La reine disait hautement : « On va leur porter des conditions si raisonnables que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser *. » Catherine comprenait mal la situation des deux partis : les catholiques auraient désavoué des proposi-

* *Mémoires de Condé*, t. IV. — LE LABOUREUR, t. II.

tions que les calvinistes trouvaient trop resserrées et inacceptables. Quand l'heure a sonné pour les guerres civiles, il faut qu'on en vienne aux mains : on a soif de sang pour apaiser les premières émotions des masses.

Et cependant braves et loyaux gentilshommes, ils ne croisaient pas le fer sans courtoisie. Lorsque les deux armées se rencontrèrent à Dreux, il y eut comme spontanément une espèce de suspension de batailles : « Tous ces bons et valeureux carrés de lances, dit La Noue, restèrent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre; il ne s'attaqua aucune escarmouche : chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'ils voyoient venir vers soi, n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres; ce qui donnoit quelque horreur du fait, sans néanmoins diminuer le courage*. » Enfin on s'ébranla, et ces beaux sentimens n'empêchèrent de se battre pendant sept heures avec la plus grande animosité. On y vit des prodiges de valeur; le seigneur de Mouy, huguenot ardent, s'empara, à la tête de soixante chevaliers hardis, de toute l'artillerie et couleuvrines du duc

* *Mémoires de la Noue*, chap. 1er.

de Guise; le connétable de Montmorency tomba captif, ainsi que le duc de Nevers, le duc d'Aumale, blessé. Les huguenots à leur tour furent rompus; M. de Guise fit une merveilleuse charge de cavalerie, et le prince de Condé fut saisi et mené au camp des catholiques par le maréchal Damville. Dans ces drues batailles, le maréchal de Saint-André avait été pris, puis tué de sang-froid par les calvinistes. « Le malheur voulut qu'il soit tombé aux mains d'un gentilhomme duquel il s'estoit, pendant sa grande vogue, fait donner la confiscation pour un homicide commis; et combien que ce don ne lui eust réussi pour les empêchemens qui s'y trouvèrent, toutefois ce gentilhomme couvoit de longue main dans sa poitrine une vengeance; Dieu a permis que ce grand seigneur soit tombé lors à point nommé entre les mains de son ennemi, qui l'a traité de cette façon que je vous escris; qui est une belle leçon aux grands de n'abuser de leur crédit contre les petits, lorsqu'ils ont le vent en poupe *. La bataille dura pendant plus de huit heures avec un acharnement dont il n'y avait pas d'exemple. Il existe encore plusieurs gravures contemporaines qui en reproduisent tous les accidens dans une piquante naïveté d'expressions : « La première charge de la bataille là où M. le connestable fut pris prison-

* Est. Pasquier, liv. iv, lett. 18.

nier; la compagnie tant de M. le prince de Condé que des sieurs de Mouy et d'Avaret se jetant impétueusement au milieu de l'escadron des Suisses; cornettes de reitres en deux colonnes tirant des pistoles contre les compagnies de M. Damville; cornettes d'Argoulet et les enfans perdus ensemble se jetant et tirant arquebusades contre l'escadron des Suisses. M. le connestable pris prisonnier par ceux du prince de Condé ayant reçu un coup de coutelas dessus la tète et un de pistole dans le menton; sa compagnie se retire, les autres la poursuivent *. »

Le résultat politique de la bataille de Dreux fut de faire passer le pouvoir aux mains du duc de Guise, et par conséquent au parti catholique extrême : le maréchal de Saint-André n'existait plus; le connétable était prisonnier des huguenots; dès-lors des chefs influens deux avaient disparu de la grande scène; rien ne balançait plus l'autorité absolue des ardens catholiques. Au camp des calvinistes le même résultat était produit. Le prince de Condé, expression de la gentilhommerie provinciale et ménageant le conseil, était éga-

* Bibl. du roi, cabinet des estampes; règne de Charles IX. — *Voyez* sur la bataille de Dreux, indépendamment des Mémoires, *Lettre du* 22 *décembre* 1562, *de deux Espagnols, contenant des relations sur ladite bataille*. Bibl. du roi, mss., fol. 253 et 254. Imp. dans les *Mémoires de Condé*. Édit. in-4, 1743, t. IV, p. 183 et suiv.

lement pris par les catholiques, et Catherine exigeait qu'on en eût un grand soin *. Elle écrivait à M. Damville : « Mon cousin, depuis votre partement de ce lieu, j'ai avisé qu'il est plus que nécessaire que vous demeuriez auprès de mon cousin le prince de Condé, pour le garder sûrement ; je vous prie donc d'en vouloir prendre la charge que le roy M. mon fils et moi vous en donnons, et de croire que c'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre. Que nul ne le voie ni parle à lui, de quelle qualité qu'il soit s'il n'a lettre écrite de ma main **. »

L'autorité arrivait dans l'autre camp à la fraction austère des calvinistes, à Coligny, à d'Andelot, au parti de Genève. Il y avait donc moins que jamais chance d'arrangement. Le sang versé n'avait point apaisé les haines; on courait à de nouvelles batailles. Le combat de Dreux n'avait pas eu militairement des résultats décisifs ***. « Par

* « Forme observée pour le traitement de M. le prince de Condé. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8703, fol. 2. Imp. dans les *Mémoires de Condé*. Édit. in-4, 1743, t. IV, p. 182.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8703, fol. 3.

*** Recueils anciens, mss. de Rasse des Neus, vol. A, pag. 112. On chantait dans le camp des huguenots, sur le prince de Condé :

Le petit homme a si bien fait
Qu'à la parfin il a défait

quoi, dit Pasquier, tout ainsi que les catholiques ont fait procession générale dedans la ville de Paris, aussi ont fait les huguenots dans Orléans, prières publiques, rendant actions de grâces à

Les abus du pape de Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Le petit homme fait complot
Avecque monsieur d'Andelot
D'accabler le pape de Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Mais en contre lui s'éleva
Un Guise qui mal s'en trouva,
Défendant le pape de Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Le pape prévoyant ce mal,
Et sentant monsieur l'amiral
Menacer le siége de Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Envoya grand nombre d'escus
Dedans Paris à ces cocus,
Qui avoient tous juré pour Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Enfin bataille se donna,
Près de Dreux qui les estonna,
Et les fit fuir jusqu'à Rome;
Dieu garde de mal le petit homme.

Loué soit Dieu qui des hauts Cieux
Nous donne ce bien précieux,
Remercié soit de tout homme
Détestant le pape de Rome.

Dieu de ce qui leur estoit advenu. Toutefois, s'il y a aucun qui ait rapporté quelque victoire, j'estime en ma conscience que ç'ait été M. de Guise, en deux sortes, tant par la prise de M. le connestable, sien ami, que de M. le Prince, son ennemi. J'ajouterai encore, si voulez, par la mort de M. le maréchal Saint-André, parce qu'il n'aura désormais aucun compagnon et personnier de ses victoires *. »

Le duc de Guise fut reçu par le peuple de Paris avec exaltation; il y eut fête parmi les halles. Aux rues, on renouvela toutes les pompes, les jeux des mystères dans lesquels on voyait chastelets pris, cités esforcées et maints huguenots captifs. M. le duc de Guise était devenu le maître de tout en cour; la reine Catherine ne pouvait plus rien lui refuser; il demanda un brevet de maréchal en blanc, pour le donner à qui lui conviendrait. On publia une grande promotion aux ordres de Saint-Michel, et Catherine dans son dépit écrivait: « Nous avons fait ce matin trente chevaliers, et dites après cela que nous ne faisons rien **. » Le valeureux prince ne resta que peu de temps à se faire gratuler et festoyer de sa victoire. Il partit pour mettre le siége devant Orléans, capitale de la huguenoterie, car il aimait à dire : « Une fois

* Est. Pasquier; lett. 18, liv. iv.

** Chantonney en envoie la liste à sa cour. (Dépêch. 158.)

le terrier pris où les renards se retirent, on les courra à force par toute la France. » Ce fut devant ce terrier défendu par d'Andelot que vint échouer et périr le Machabée du catholicisme. Il avait vaillamment combattu en la prise des faubourgs, lorsqu'un gentilhomme Angoulmoisin, natif d'Aubeterre, nommé Poltrot, choisit si à propos le lieu le moins armé qu'il le blessa en traître, à la jointure de l'épaule. M. de Guise fut emporté grandement navré en son logis *. On accusa de cette trahison l'amiral Coligny qui avait voulu en finir avec le chef des catholiques; Poltrot était un des familiers de M. l'amiral ** : il vivait sous sa tente, recevait l'impulsion et le commandement de Coligny. Calviniste exalté, il n'eut pas besoin d'être fortement excité pour tirer sur *le tyran papistique* un bon coup d'arquebuse. « Il vous faut

* M. Robertet écrit de Blois, le 19 février 1563, au cardinal de Lorraine, sur la blessure reçue par son frère : « La blessure n'est rien du tout; je l'ai vu depuis quatre heu- » res, son visage n'est pas changé : les médecins disent qu'il » n'est en aucun danger de mourir. » Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n° 42. — M. de Fontanieu doute de l'authenticité de cette lettre ; « M. de Guise n'avoit pas été transporté à Blois, dit-il, et le 19 février, je crois qu'il étoit mort. »

** « Lettre écrite, le 12 mars 1563, à la royne par M. l'amiral en lui envoyant ses réponses à l'interrogatoire de Jean Poltrot, soi-disant seigneur de Méré. » Bibl. de M. Fontanieu, recueil de pièces in-4°, cot. P, 288, pièce 18.

donc entendre, écrit l'ambassadeur Chantonney, qu'il y avoit plusieurs jours que ce malheureux suivoit M. de Guise pour venir au bout de ladicte entreprise, de laquelle il se repentit; et fut devers l'admiral de Chastillon, Bèze, et leur dit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il leur avoit promis, et Bèze se mit à le prêcher de telle sorte, en lui disant que s'il tuoit ledict sieur, il gagneroit le paradis, car il tueroit de ce monde le persécuteur des réformés *. »

La blessure de M. de Guise ne fut pas considérée d'abord comme mortelle; il vécut trois jours encore faisant testament où il se proclamait le plus fervent des catholiques **. Chef et aîné de la famille de Lorraine, il avait élevé sa maison à un haut degré de popularité, en la plaçant à la tête d'un des grands mouvemens qui divisaient la société. Dans les temps de crise on ne prend de l'ascendant qu'en se jetant dans les extrêmes; il est rare qu'un homme de modération s'élève haut; toute la force des opinions passe à ceux qui marchent avec elles. Le jeune roi n'était plus qu'un nom, qu'un instrument; au besoin, M. de Guise pouvait se passer de lui; il ne craignait plus l'influence de Catherine; il était devenu le centre d'un immense

* Dépêche du 18 mars, fol. 281.

** *Testament de M. le duc de Guise.* Mss. de Béthune, vol. cot. 8685, fol. 82, v°.

parti, de la résistance à l'action huguenote; c'était avec lui qu'on traitait, c'était de lui qu'on recevait les garanties, comme c'était à lui qu'on les donnait; le roi d'Espagne, le pape, correspondaient avec le duc de Guise, parce qu'ils savaient que là seulement était la puissance populaire *; brave chevalier, homme de cœur et de conscience, ne visant pas précisément alors aux vastes destinées qui plus tard tentèrent sa maison. Sa grandeur naquit des incertitudes du pouvoir royal. Les catholiques n'ayant pas de position certaine et continue à la cour, se mirent sous la protection de son épée. Les partis n'aiment que les hommes qui se dessinent nettement; avec eux seulement ils s'entendent. « Ce pauvre seigneur, écrivait Pasquier, est allé de vie à trespas, après que la royne a recherché tout moyen pour le garantir. Mourant il a fait plusieurs belles remontrances et exhortations au seigneur prince de Joinville son fils aîné. Son corps fut apporté dans Paris avec grandes lamentations. Ainsi mourut ce grand capitaine et guerrier, aimé et haï d'uns et d'autres

* Chantonney se hâta d'envoyer un petit billet à sa cour pour annoncer la mort du duc de Guise à la minute même qu'il expira; le voici : « Ce jourd'huy XXIII[e] du présent mois, environ les 8 heures du matin, M. de Guise est trépassé, ce que j'ay sçu depuis mes lettres serrées. Dieu lui face paix. » (Dép. 275.)

d'une même balance, accompli certes de plusieurs grandes parties tant de la fortune que de sa valeur; il fut seigneur fort débonnaire, bien emparlé tant en particulier qu'en public; vaillant et magnanime; prompt à la main quand le besoin le requéroit, ne sçachant que c'estoit de crainte, et néanmoins si attrempé dans toutes ses actions que jamais la témérité ne lui fit outrepasser les bornes de ce qu'il devoit*. »

Jamais d'émotion plus forte dans le camp catholique que celle qui fut produite par cette mort du duc de Guise; les hostilités s'étaient suspendues d'elles-mêmes; on leva le siége d'Orléans; on ne pensait qu'à verser des larmes devant les châsses bénites; toutes les églises de Paris furent tendues de noir avec blasons; mille cierges brûlaient; les confréries, les métiers, se rendaient nuit et jour autour de son cercueil; on célébra ses obsè-

* On publia un plus grand nombre de complaintes : *Regret sur le décès du très-illustre, très-magnanime, et très-catholique prince François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France.* Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L, 641, pièce 8. — *Le saint et pitoyable discours comme ce bon prince se disposa à recevoir le sainct-sacrement de l'autel et l'extrême-onction, et des regrets et complainctes que firent les capitaines et soudards après qu'il fut décédé.* Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4., cot. L, 641, pièce 7.

ques dans toutes les paroisses, et les moines firent des fondations pour son âme. Il n'y a rien comme les partis pour avoir l'instinct de leur perte ; ils en expriment toute la grandeur par leurs sympathies de deuil !

On lit dans les registres du parlement l'ordre tenu au convoi de monseigneur François de Guise. Vingt-deux sergens de la ville portaient les armoiries ; un d'eux criait coup sur coup : « Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très-haut, très-puissant, très-magnanime, très-illustre et belliqueux prince François de Lorraine, duc de Guise, lequel est mort faisant service à Dieu, au roy et à sa couronne. » Et puis on voyait foule de bourgeois armés de torches ardentes ; et les arbalétriers, arquebusiers, les capitaines de dixaines, leurs lieutenans ; huit cents picquiers de la ville ; bourgeois cinq à cinq, ayant corselet et bourguignotte ; les archers, arquebusiers et arbalétriers de l'Hôtel-de-Ville, avec leurs hocquetons argentés. Arrivaient ensuite les clercs de Notre-Dame avec les autres ; après marchaient douze personnes ayant chacune un taborin sur les épaules, couvert de drap noir. Un beau chariot recouvert de velours noir avec une croix de satin blanc renfermait le corps ; foison de gentilshommes tant de la maison du roi que de celle dudit prince le suivait ; les prevôt des marchands et échevins, conseillers, quarteniers, cinquanteniers,

dixainiers, bourgeois et marchands de la ville au nombre de quatre cents environ, et un peuple infini, tous larmoyant la perte publique d'un si vertueux prince *. Poltrot, qui l'avait tué d'un coup d'arquebuse chargée de balles empoisonnées, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux, son corps brûlé, la tête fichée au bout d'une pique dans la place de Grève **.

Le prince de Condé et le connétable de Montmorency, également prisonniers, le premier dans un camp et le second dans l'autre, songeaient à un arrangement. La tête du parti catholique ayant disparu, Catherine prenait encore une fois la direction du conseil et lui imprimait son caractère; il y avait fatigue des batailles, et la reine profitait de l'ascendant qu'elle avait sur le prince de Condé; elle le flattait, le conjurait de mettre un terme aux maux du royaume; elle l'entourait surtout de ses filles d'amour que *le petit homme* aimait par-dessus toute chose : « Le connétable et M. le prince n'appréhendoient point tant la que-

* Mss. de Baluze, in-fol., $^{9035}l_3$, cot. 238, p. 4.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol., p. 112. Une gravure représente le sieur Jean Poltrot, dit de Méré, « qui pour avoir tué monseigneur de Guise devant Orléans, est tiré à quatre chevaux, et démembré en la place Saint-Jehan de Grève, à Paris. » Bibl. du roi, cabinet des estampes: règne de Charles IX.

relle du public, que leur liberté ne leur fût plus chère », dit Pasquier. Toutes ces causes secondaient une trève.

Catherine de Médicis écrivait chaque jour au connétable de Montmorency, lui demandant des nouvelles de l'armée du prince de Condé et des siennes; « et avec toute sûreté abrégez cette guerre, car nous n'avons plus moyen de l'entretenir à la longue *, » et quelque temps après « fut expédié un sauf-conduit de M. le prince de Condé à M. de Montmorency et à l'évêque de Limoges pour négocier du fait de la paix avec les députés dudit prince au lieu de Longjumeau **. » Des lettres respectives du prince de Condé et de l'amiral à M. de Gonnort devaient lui servir de passage et licence dans l'une et l'autre armée ***. Enfin, au mois de mars 1563, eurent lieu les conférences définitives entre le prince de Condé et le connétable de Montmorency; pendant la trève, les preux adversaires « devaient rester tranquilles et ne se préjudicier en rien ****. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8694, fol. 48.

** *Ibid.* *ibid.* fol. 90.

*** Bibl. du roi, mss. cot. 24, fol. 13, recto, imp. dans les *Mémoires de Condé*, édit. de 1743, in-4., t. IV, p. 55. — *Lettre du prince de Condé à M. de Gonnort, servant de passeport pour venir traiter de la paix.* Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n. 1.

**** Mss. de Béthune, vol. cot. 8752, fol. 76.

Il ne faut pas croire que ces négociations fussent populaires. La cour, le prince de Condé, quelques fractions de la noblesse et des gentilshommes pouvaient bien désirer un arrangement qui ramenât la paix et les fêtes, les tournois, les pas d'armes et les joustes; mais la masse du parti calviniste en repoussait l'idée, à moins qu'il n'y eût de larges garanties, la pleine et entière liberté de conscience. D'Andelot et les ministres austères restaient la ferme expression de ce parti. C'est sans leur participation que fut conclue la pacification d'Amboise; traité politique par lequel en quelque sorte la gentilhommerie provinciale s'isolait du puritanisme de Genève. Cet édit modifiait légèrement celui de janvier 1562 : « Toutes les injures provenant des troubles sont remises et pardonnées; tous arrêts et jugemens donnés contre ceux de la religion, cassés; chacun d'eux rendus en ses biens, prérogatives et dignités. Le prince de Condé, l'admiral et autres seigneurs de leur association, tenus pour bons et loyaux sujets du roy; et tous les deniers par eux levés pour le deffroi de la guerre, alloués. Ils déposeroient ès mains du roy les villes par eux prises, esquelles toutefois il leur seroit loisible d'exercer leur religion, et quant aux autres, leur seroit assigné en chaque siége présidial une ville pour l'exercice d'icelle; fors et excepté dans la ville, prevosté et vicomté de Paris, en laquelle néanmoins nul

ne pourroit être recherché de sa conscience pour le fait de la religion. Pourroient les barons, chastelains, hauts justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de haubert, exercer leur religion en leurs maisons avec leurs sujets qui, librement et sans contrainte, s'y voudroient trouver, et autres seigneurs ayant simples fiefs pour eux et leur famille seulement. Défense à ceux de la religion de troubler les ecclésiastiques en leur bénéfice, ni en leur service divin. Et prend le roy les uns et les autres d'une même balance en sa protection et sauvegarde, comme ses vrais et loyaux sujets *. »

On ne peut dire les clameurs qui s'élevèrent contre le prince de Condé à l'occasion de ce traité; les ministres calvinistes, Bèze, d'Andelot, tout ce qu'il y avait de croyans et de fanatiques dans cette armée protestèrent hautement, menaçant même de ne point exécuter l'édit de pacification. Mais isolé, séparé de la noblesse, que pouvait le parti puritain? Pouvait-il se remettre aux champs, abandonné comme il l'était par la fraction des hommes de fer, si vaillans dans les batailles? Quant au parti catholique, quoique un moment frappé par la mort du duc de Guise, il voyait

* *Édict et déclaration fait par le roy Charles IX, sur la pacification des troubles de ce royaume, le dix-neuvième jour de mars* 1563. Imp. par Jean Damian. — FONTANON, t. IV, p. 272.

avec douleur la liberté accordée aux presches, et le triomphe de la huguenoterie. Dans une société où le principe religieux dominait profondément, les presches ne pouvaient pas plus s'élever à côté des cathédrales que dans la période politique les couleurs d'une faction à côté du drapeau du pays.

CHAPITRE XXXI.

DEUXIÈME PARTIE DU CONCILE DE TRENTE.

Motif du second concile. — Situation de l'Église. — Bulle de convocation.— Ambassade aux luthériens. — Les nonces en Allemagne.—Commencement du concile.— Son esprit.— Tentative d'une réformation.— Ambassade de France.— Instructions.—Le cardinal de Lorraine.— Résolutions du concile.

1560 — 1563.

On vient de voir la partie active, j'oserai dire la partie armée des opinions; il est besoin maintenant de reprendre leur mouvement philosophi-

que, se développant dans la seconde époque du concile de Trente. Ce concile, commencé sous Charles-Quint, suspendu durant longues années, avait été profondément dévoué aux papes. Néanmoins ceux-ci contemplaient avec effroi ces réunions d'évêques et de docteurs, où tout se faisait en dehors du saint-siége, et dans lesquelles on fixait, indépendamment de la tiare, les points de croyance et de discipline : les souvenirs de Bâle et de Constance vivaient encore, et les actes de ces congrès épiscopaux pesaient toujours dans la mémoire des successeurs de Grégoire VII, créateur de la puissante monarchie catholique.

Cependant toute la chrétienté appelait un concile : le parti modéré, qui voulait éviter les progrès de la réforme, soit qu'elle devînt l'expression du luthéranisme, soit qu'elle se fît calviniste, formulait de vives plaintes contre la négligence des pontifes. Les luthériens d'Allemagne faisaient entendre alors eux-mêmes qu'ils ne repousseraient pas la pensée d'une conciliation, si les bases en étaient larges et faciles. Ils craignaient d'être débordés par le calvinisme ; les doctrines puritaines les avaient tous réunis autour d'un terme moyen, entre l'esprit du chancelier de L'Hôspital et celui des austères ministres. Il était dès lors plus facile de faire sortir un rapprochement durable qui pût asseoir l'Église catholique sur les sages bases d'une réformation modérée et

légitime ; les hommes prévoyans embrassaient même la possibilité de pacifier la communion grecque et de dompter tous les schismes par la délibération d'un seul et grand concile *.

Il y avait également dans l'Église des désordres intolérables. En France plusieurs évêques avaient adopté le calvinisme et substituaient la cène à l'exercice de la messe. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, s'était marié publiquement et vivait avec Élisabeth de Hauteville ; et comme il était évêque de Beauvais, cette femme, que les saints canons de l'Église vouaient à la proscription, prenait le titre de comtesse de Beauvais. On comptait encore parmi les prélats qui professaient hautement la réforme, Saint-Romain, archevêque d'Aix ; Montluc, évêque de Valence ; Caraccioli, de Troyes ; les évêques de Pamiers, d'Uzès et de Chartres **. Il était impossible au pape de souffrir plus long-temps ces infractions aux lois du catholicisme, et le premier besoin était d'y porter un prompt remède.

Plusieurs difficultés s'opposaient au concile : indépendamment de la répugnance personnelle des pontifes, quelles seraient les formes de la convocation, dans quelle ville se réunirait-il, et de quels élémens serait-il composé ? Ses décrets au-

* Pallavicin, *Hist. concil. Trident.* cap. 9, lib. xii.

** *Gallia Christiana.*—Aux titres de chacun de ces évêchés.

raient-ils force de lois pour tous les États catholiques? Réglerait-il les dogmes comme la discipline * ?

Enfin, l'année du jubilé 1560, les deux cardinaux Sarrazin et du Puy rédigèrent la bulle de Pie IV pour la convocation d'un concile général et œcuménique en la ville de Trente. Cette bulle exprimait toute la douleur du pape de voir avec quelle rapidité s'étaient étendus les schismes, les hérésies, et combien les mœurs des chrétiens avaient besoin de correction. Le saint-père avait pris la résolution, de concert avec l'empereur Ferdinand et les rois catholiques, d'appeler la sainte assemblée dont les travaux avaient commencé avec tant de fruit à Trente; « c'est pourquoi il avertissait et invitait instamment les vénérables frères de toutes les nations, et particulièrement les archevêques, évêques et les abbés, et les autres qui de droit commun devaient assister au concile général, à s'y rendre au jour indiqué par la bulle. » Le pape regrettait que les empereurs et les rois ne pussent y venir en personne; mais il espérait qu'ils enverraient tous des ambassadeurs pour favoriser, autant qu'il était en eux, la liberté des évêques **.

Il n'était autrement question, dans cette bulle,

* *Voyez* les dépêches de M. de Lille, ambassadeur de France à Rome. 25 janvier 1561. Mss. Dupuy.

** Labbe, *Collect. Concil.*, t. xiv, p. 835.

des réformés, que pour les désigner comme les membres d'une malheureuse hérésie ; on ne leur faisait aucune avance, aucune proposition conciliante. Des légats avaient été désignés pour porter la bulle à l'empereur et à tous les princes de la chrétienté ; les nonces auprès de Ferdinand et du corps germanique, le savant et modéré Commendon, évêque de Zante, et son collègue l'évêque de Phare, s'étaient déjà rendus en Allemagne, et avaient exposé à l'empereur les motifs de la grande convocation d'un concile. Ce prince demanda que le but de l'assemblée ecclésiastique fût nettement motivé par écrit, afin qu'on pût savoir quels en seraient les résultats par rapport aux chrétiens séparés de la communion romaine. Les nonces éludèrent tant qu'ils le purent une réponse péremptoire ; et, en ce qui touchait la réforme, l'empereur leur déclara que déjà prévenus des intentions du pape, les luthériens avaient fixé une assemblée, afin d'y délibérer sur les réponses qu'ils pourraient faire, au cas d'une invitation de la part de Rome *. Ferdinand ne dissimula pas qu'il était à présumer que les conditions que les protestans imposeraient pour se réunir à un concile général seraient très-impérieuses **.

* On trouve dans le n. 355 des mss. Dupuy, des pièces importantes et inédites sur le concile de Trente.

** Gratian. *in vitâ Commend.*, liv. II, chap. 1. Fléchier a aussi écrit cette laborieuse vie.

Ce fut avec beaucoup de difficultés, et après avoir tenté des négociations auprès de chacun des princes protestans en particulier, que les nonces furent admis à la diète de Naumbourg. Dans l'écrit qu'ils adressèrent au pape, ils ne peuvent dissimuler la froideur qui les accueillit; les deux nonces y parlèrent avec une modération extrême : toutefois, en avouant qu'il y avait des abus qu'il fallait corriger en l'Église, Commendon se prit à déclamer contre les hérésies et les hommes qui se laissaient abuser par leur fière raison.

Les électeurs protestans écoutèrent tout sans interrompre, et firent cette dure réponse : « Les illustres princes ont entendu ce que vous venez de leur exposer au nom de l'évêque romain : et parce qu'il s'agit d'une affaire difficile, ils ne veulent rien définir pour le présent; ils s'assembleront pour aviser ensuite : ils seroient pourtant bien aises que vous leur donnassiez par écrit ce que vous avez dit. » Une nouvelle conférence fut encore sans fruit, car une seconde déclaration fut remise aux nonces : « Les princes, dans le peu de temps que vous avez été avec eux, n'ont pas pris garde à ces paroles des lettres du pape : *A notre fils bien-aimé,* parce qu'elles étoient sous une enveloppe. Mais, informés que le pontife romain les appelle ses fils, ils n'ont point de réponses à faire aux choses que vous leur avez pro-

posées. » Commendon déclara que cette épithète avait été constamment donnée à tous les princes chrétiens. La diète ne fit désormais aucune attention aux propositions conciliatrices *.

Les nonces avaient commis une imprudence, en attaquant en dehors du concile les dogmes protestans : ceci amena une controverse ; et Grégoire Cracovius, l'un des plus savans théologiens de l'école luthérienne, s'écria que le pape répandait une infinité de ténèbres et de superstitions sur l'Évangile : « Vous avez tort de nous accuser d'être légers, de suivre tous les jours des opinions nouvelles, et de nous jeter aveuglément dans des sectes qui se contredisent, puisque nous n'avons tous qu'une même doctrine, et que nous souscrivons tous à cette formule de foi, qui fut dressée à Augsbourg par ordre de Charles V. Nos princes vous déclarent qu'ils ne s'en écarteront point, et qu'ils ne souffriront jamais que le pape leur donne la loi. L'empereur est leur César et leur chef **. »

Le but des nonces était manqué ; ils ne pouvaient se promettre d'attirer maintenant les réformés au concile : loin de là, les princes s'étaient assemblés ; et, sur le bruit de ce concile général, une diète avait été convoquée pour ad-

* GRATIAN. *in vita Commend.*, lib. II, cap. 3.

** PALLAVICIN. *Hist. concil. Trident.*, lib. XV, cap. 3.

hérer tous à la confession d'Augsbourg, afin d'avoir un corps de système fixe à opposer à la doctrine qui sans doute allait être proclamée dans la grande réunion de l'Église romaine. Tous les princes réformés, l'électeur Palatin Frédéric; Auguste, électeur de Saxe; Jean-Frédéric de Saxe; Wolfang, Palatin; Ernest et Philippe, ducs de Brunswick; Ulric, duc de Mecklenbourg; Christophe, duc de Wirtemberg; Charles, marquis de Bade; Ernest, prince d'Henneberg; les députés de l'électeur Joachim de Brandebourg, de Jean et de Georges-Frédéric de Brandebourg; de Philippe, landgrave; de Barnime et de Jean-Frédéric, ducs de Poméranie; le roi de Danemarck et les princes de Lunebourg se réunirent, soit par eux-mêmes, soit par leurs envoyés, pour arriver au résultat indispensable au milieu des efforts que tentait le catholicisme. Il y eut controverse vive et prolongée dans cette diète sur l'acte de la confession d'Augsbourg; la majorité se prononça pour une formule nouvelle proposée par les électeurs Palatins et de Saxe; elle rentrait par la pensée dans la confession primitive; seulement l'expression en était plus claire, et les articles plus amplement développés. Comme on voulait répondre aux argumens du concile, il fut déclaré, dans la préface, qu'il n'y avait aucune différence dans les dogmes des Églises protestantes d'Allemagne, ce qui suscita une protestation

du duc de Saxe-Weimar *. Quant au concile, les opinions furent partagées : les uns voulaient y députer des docteurs; les autres demandaient qu'on s'y refusât absolument. On s'arrêta à une fin de non-recevoir; l'assemblée déclara aux nonces qu'on accepterait le concile, pourvu qu'il fût libre et chrétien et non celui du pape, et qu'il n'y présidât ni par lui ni par ses envoyés.

Le pélerinage des nonces dans la basse et haute Allemagne, malgré tous les ménagemens, ne produisit pas de plus grands résultats. Commendon fut accueilli avec une politesse froide; mais on lui intima partout que les Églises étaient désormais attachées à la confession d'Augsbourg. L'admirable patience du prélat ne se rebuta pas encore ; il s'adressa successivement aux rois de Danemarck et de Suède ** : au milieu des glaces du plus rude des hivers, il parcourut l'Allemagne, la Flandre, et vint même jusqu'à Lubeck, pour attendre la réponse des souverains luthériens du nord à la lettre du pape ***. Aucun ne

* *In Act. conventis. Naumb.*, ann. 1561. *Apud Hospinien*, p. 180. *et seq.*

** *Ex litt. Command. ad card.* Borrom. — Anvers, 5 mai 1561.

*** On ne saurait trop lire les précieuses pièces publiées par Gratiani, sur les beaux efforts de Commendon pour faire saluer la grande puissance du pape, liv. II, chap. 4.

consentit à l'écouter ; tous étaient plus ou moins liés à la confession d'Augsbourg et ne voulaient point s'en séparer, surtout pour reconnaître l'autorité des papes et des conciles.

La réponse d'Élisabeth d'Angleterre fut plus sévère et plus énergique encore. Elle repoussa avec indignation la lettre du légat. La négociation fut ouverte par sir Trockmarton, ambassadeur à Paris, et la fière princesse écrivit, « qu'elle ne comprenoit pas comment un Anglais osoit se mettre en communication avec un envoyé du pape, sans égard aux statuts qui punissoient de mort les relations d'un sujet d'Angleterre avec Rome *. » Toute correspondance fut dès-lors rompue, et les nonces purent reconnaître enfin qu'il était peu d'espoir d'obtenir une représentation réformée dans le concile de Trente.

Commendon et l'évêque de Pharc trouvèrent des conditions plus faciles auprès des princes catholiques ; le roi de France avait appelé et désirait ardemment la convocation d'un concile général ; il déclara aux nonces que c'était pour la France un besoin si généralement senti, une réclamation si universellement appelée par les États d'Orléans, que le roi serait forcé de convoquer un concile national au cas où le concile universel ne serait pas promptement constitué. Quelques

* Camden, *in vit. Elisabeth*, 1561.

distinctions furent élevées par Philippe II d'Espagne sur le caractère et le nom que pouvait prendre cette grande assemblée de clercs ; le roi catholique ne voulait pas qu'on la considérât comme un nouveau concile, mais comme la suite et la continuation de la première réunion de Trente convoquée sous l'autorité et la pourpre de son père Charles-Quint *. De petites jalousies avaient été également soulevées dans plusieurs États de second ordre à la suite d'une promotion de cardinaux ; mais cela s'apaisa. Le concile dut comprendre toute la catholicité ; il manquait néanmoins son but de fusion conciliatrice, les réformés n'ayant point voulu le reconnaître et saluer son omnipotence dans les questions religieuses.

Les ambassadeurs arrivaient successivement au concile et les solennelles congrégations s'étaient ouvertes par l'examen de toutes les questions préliminaires qui devaiemt précéder la discussion des articles de foi. La reine Catherine de Médicis désigna pour y réprésenter la France trois hommes du parti modéré, Saint-Gelais de Lansac, du conseil du roi ; Arnaud du Ferrier, président au parlement de Paris, et Guy du Faur, sieur de Pibrac, conseiller et juge-mage de Toulouse ; tous trois appartenaient aux opinions de magistrature, à ce système de concessions et de tempé-

* Spond., ad ann. 1561, n. 6.

rament que la reine Catherine voulait faire dominer dans la réunion des pères de Trente, parce que seul il pouvait amener un point d'arrêt aux tristes guerres civiles *.

L'Église romaine commençait à sentir les périls qui la menaçaient, et la sollicitude du pape pour envoyer des nonces en tous les pays en dissidence, montre qu'il essayait alors une vaste conciliation; mais ce qui manquait surtout comme élément à cette conciliation, c'est que, conservant son inflexible rigorisme, l'Église catholique voulait qu'on vînt à elle et n'aller au-devant d'aucune opinion. C'était un repentir qu'elle demandait, et non des garanties qu'elle offrait aux sectes protestantes. Les premières questions qui furent examinées dans le concile portèrent sur ces points : quels livres seraient prohibés ? enverrait-on des saufs-conduits à tout docteur dissident qui voudrait discuter en face du concile ** ? Une congrégation de l'index fut d'abord formée. Ainsi, en présence de cette liberté d'intelligence qu'offrait à la nouvelle génération la réforme luthérienne, le catholicisme proclamait une censure étroite et préventive ; seulement on permettait aux évêques et pendant la durée du concile la lecture atten-

* Toutes ces difficiles négociations du concile de Trente forment quatre cartons de mss. Fontanieu; Bibl. du roi.

** Pallavicin. *Hist. concil. Trident.*, Liv. xv, cap. 18.

tive des livres hérétiques, afin de pouvoir les réfuter si la discussion s'engageait entre les sectaires et les prélats légitimes *.

La seconde question fut celle du sauf-conduit; il était certain qu'en l'état de progrès et de force où alors était parvenue la réforme, la question du sauf-conduit ne pouvait être agitée bien sérieusement. Si le concile prononçait une de ces condamnations sanglantes qui avaient atteint Jean Huss et Jérôme de Prague, l'Allemagne entière se serait soulevée; l'Europe philosophique aurait hautement manifesté des sentimens d'indignation, si les évêques avaient pu méconnaître l'esprit de leur époque à ce point de lancer des jugemens que le bourreau aurait exécutés au milieu des bûchers; toutefois les pères discutèrent gravement sur l'étendue du sauf-conduit qui serait délivré aux docteurs, et la majorité prononça qu'il contiendrait la clause expresse : « Pourvu que les hérétiques rentrent en eux-mêmes et viennent à repentance. » Cette clause devait interdire toute discussion libre, et par conséquent empêcher l'arrivée au concile des ministres protestans qui auraient pu apporter des idées de conciliation. Philippe II et la reine Catherine furent en complète dissidence sur ce point. Le roi d'Espagne avait exigé la formule impérieuse,

* Labbe, *concil. collect.*, t. xiv, p. 841.

parce qu'il redoutait que les hérétiques n'échappassent à l'inquisition pour venir se réfugier sous l'aile du concile. En France, aù contraire, Catherine qui visait à rapprocher les sectes, le plus constant objet de ses désirs, demanda avec instance qu'on effaçat la condition de résipiscence, et Pie IV, pontife éclairé, comprenant ce besoin de discussion libre, biffa de ses mains l'exception imprudente qu'on avait insérée dans la bulle *.

L'appel d'une réformation au sein même de l'Église, dans la discipline des clercs fut un cri poussé par ce grand concile comme il l'avait été dans ceux de Bâle et de Constance. De saints évêques s'élevèrent contre cette hiérarchie d'orgueil qui faisait un étrange contraste avec les souvenirs d'humilité et de pauvreté de l'Église primitive. Alors une voix partit du banc des cardinaux : « Les illustrissimes et révérendissimes cardinaux n'ont pas besoin d'être réformés! » L'archevêque de Prague répondit d'un ton ironique : « Les illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme ** ; car il me semble que la vénération

* Fra Paolo, *Hist. du concile de Trente*, liv. vi, p. 457. — Labbe, collect. t. xiv, p. 844, 845.

** *Illustrissimi cardinales indigent, ut mihi quidem videtur, illustrissimâ reformatione. Voy. la vie de l'Evêque de Prague*, liv. ii, chap. 8.

dont je les honore serait plus humaine que divine, et plus apparente que véritable, si je ne souhaitais que leur conduite et leur réputation fût aussi pure et inviolable que leur dignité est éminente. Comme ils sont des fontaines dont les autres boivent, ils doivent prendre d'autant plus garde qu'il n'en sorte que des eaux très-pures, et la première chose que je souhaiterais qu'ils daignassent changer, est la manière dont ils traitent aujourd'hui les évêques. » Douze articles de réformation furent examinés ; ils portaient à peu près sur les mêmes bases que ceux qui avaient été sans cesse présentés depuis le treizième siècle : la résidence, les bénéfices, la continence, les bonnes mœurs.

Le concile de Trente devint une affaire toute politique. Les conseils d'Espagne et de France s'y disputaient la prééminence; l'un dans les intérêts du catholicisme absolu, l'autre dans une pensée de conciliation. Il y eut des partis de chaque prince, de chaque nation représentée, des disputes de préséance; tous sentaient l'importance de cette négociation pour la chrétienté et pour la paix du pays. Les instructions données par la reine Catherine au nom de Charles IX restent comme un monument qui résume toutes les opinions philosophiques du parti modéré. « Les ambassadeurs demanderont que les évêques puissent opiner et donner leurs suffrages avec une pleine

et entière liberté, selon leur conscience; que les décrets et décisions du concile ne soient point pareillement remis au bon plaisir du pape, et que, suivant les dispositions des anciens conciles et même ceux de Constance et de Bâle, Sa Sainteté soit obligée de s'y soumettre et d'y obéir entièrement. Rien n'est plus nécessaire que de commencer par la réformation de la discipline et des mœurs tant dans le chef que dans les membres. Pour parvenir à cette réformation, il serait utile de remonter jusqu'aux commencemens de l'Église, afin de ramener l'état ecclésiastique le plus près que l'on pourra de la pureté des premiers siècles. Il faudrait que le pape, pour le bien de la chrétienté, ne s'entremît en aucune manière ni de l'élection ni des provisions des évêques, abbés et autres prélats, curés, ni de leur administration. Le pape n'accordera désormais aucune dispense pour quelque cause que ce soit contre les décrets des conciles; à l'avenir, tous archevêques et évêques seront tenus de résider dans leur bénéfice, sans aucune exception. Et parce qu'on se pourvoit en cour de Rome pour obtenir dispense de plusieurs choses, comme de mariage en second, troisième et quatrième degré de consanguinité et d'affinité, il serait expédient, pour le repos des consciences et le soulagement d'un chacun, que le concile y pourvût, sans qu'on fût ensuite obligé d'envoyer à Rome. Aucun ne sera

admis aux ordres ni aux ministères de l'Église que par son évêque *. »

Cette réformation demandée par les hommes de science et de modération du catholicisme devait être opposée au grand mouvement du luthéranisme et de la prédication calviniste ; on espérait qu'une fois la vieille religion épurée de ces abus, on pourrait plus facilement repousser les sectes protestantes qui attaquaient l'Église. Les instructions avaient été rédigées conformément aux articles des États d'Orléans et par le chancelier de L'Hospital.

Les réformateurs d'Allemagne, comprenaient aussi qu'il fallait opposer une digue à la puissance catholique. La convocation d'un concile universel, quoique rejeté comme illégal par l'Église réformée, devait avoir néanmoins une certaine majesté, une influence sur l'univers chrétien. Toutes les pensées du protestantisme tendirent donc à lui opposer une force d'unité, une puissance de concorde et de mutuel appui. La chose était difficile ; le résultat de fusion qu'on désirait entre toutes les écoles de la réformation s'éloignait chaque jour davantage ; on avait eu d'abord la transformation du luthéranisme dans les doc-

* *Instructions et missives des rois très-chrétiens et de leurs ambassadeurs*, in-4°, Paris, 1613, p. 88.—*Mémoire concernant le concile de Trente*, in-4°, p. 165 et suiv.

trines des zwingliens et des calvinistes; maintenant on poussait l'empire de la raison superbe jusqu'à ses dernières limites; les sociniens grandissaient; leur dogme était en quelque sorte reconnu dans la Pologne où ils avaient établi leur prêche et tenu leur synode à Pinczow et à Secminie; un ministre y avait publiquement soutenu le pur arianisme avec l'entière et complète négation de la divinité du Christ *. Comment espérer que Calvin lui-même, tout-puissant à Genève, dirigeant de son simple oratoire le mouvement réformateur en France, adhérerait à la confession d'Augsbourg qui faisait passer son pouvoir sous une autorité qui n'était pas la sienne ? En Angleterre aussi, une autre Église toute obéissante sous la main d'Élisabeth, séparée de Rome et conservant les doctrines du catholicisme, devait naturellement refuser de se réunir à la confession d'Augsbourg. Dans cette situation difficile, le protestantisme allait pourtant avoir à combattre toute l'influence populaire d'un concile général.

Ce concile s'avançait avec lenteur, arrêté par diverses résistances; ce que les évêques décidaient, le pape refusait de l'adopter ; on aurait dit que c'était une domination pure et simple de la puissance romaine que le concile était appelé

* *Bibl. anti-Trinit. in Epitom. Joann. Stom*, p. 183, et *Hist. reform. Eccles. polon.*, cap. 4.

à proclamer. Les articles de discipline furent soumis à l'examen, mais la suprématie papale voulant tout diriger, les conseils, les instructions de Catherine de Médicis et de L'Hospital ne furent point écoutés ; M. de Lansac, ambassadeur de France, demanda instamment qu'on suspendît l'examen de plusieurs difficultés de dogmes, et leur solution surtout qui intéressait si vivement l'Église ; il supplia qu'on fit quelque attention aux articles qu'il avait communiqués au nom de la reine régente.

Mille disputes puériles régnaient au sein de ce concile sur la préséance entre les ambassadeurs, sur de simples mots ; le pape approuvait ses légats, puis les désavouait ; M. de Lansac écrivait à Delisle, envoyé de France à Rome, « qu'il étoit temps de faire cesser ce scandale; qu'il eût à presser le pape sur des questions principales : qu'il lui plût laisser les propositions et délibérations du concile libres, sans y prescrire aucune limite, pour ne pas se mettre au hasard de faire dire que ceux qui président au concile font venir de Rome le Saint-Esprit dans une valise, et que ce qui sera conclu et déterminé dans l'assemblée ne soit point pris à Rome dans un mauvais sens ni tourné en raillerie par des esprits oisifs. J'ai appris, ajoute M. de Lansac, qu'on a fait mépris de ce qui a été traité de la résidence des évêques, si elle est de droit divin ou non, ce qui est

une chose plus claire que le jour ; si l'on trouve mauvais qu'on parle de cela, à peine peut-on espérer qu'on puisse traiter librement les autres choses qui touchent de plus près : et ce seroit ôter entièrement l'espérance de tirer aucun fruit de cette assemblée, et préparer la ruine entière de la chrétienté, si le concile le faisoit sans avoir pourvu à tout ce qui est nécessaire *. » M. de Lansac, à la tête du parti modéré, avait reçu de Catherine plein pouvoir à l'égard des évêques français ; dans des lettres de Charles IX adressées aux prélats de sa nation présens au concile, il est dit : « Toutes les fois que le sieur de Lansac vous requerrera de vous assembler, soit à son logis ou ailleurs pour délibérer sur les affaires qui se présenteront ou qu'il aura à proposer au concile, vous ne manquerez pas de le faire **. » Catherine de Médicis voulait tempérer par l'influence d'un magistrat dévoué aux idées de transactions parlementaires la fougue des évêques français placés sous la direction du cardinal de Lorraine. Dans le discours que le sieur de Pibrac adressa aux pères du concile, il s'écriait

* *Dépêches de M. de Lansac. — Mém. pour servir à l'hist. du concile de Trente*, in-4°, p. 186, 187. Cette lettre excite la plus vive indignation de Pallavicin, historien papiste du concile.

** Dans les *Mémoires pour le concile*, in-4°, p. 191.

hautement : « Nous sommes obligés d'avouer que la foiblesse humaine, et peut-être la mauvaise conduite de ceux qui gouvernent l'Église, et pour ne rien dire de plus fâcheux et de plus déplorable, une piété mal réglée et à contre-temps, ont donné entrée dans l'Église à bien des choses qui méritent d'être abolies ou corrigées. » Par une espèce de prosopopée, le sieur de Pibrac, après avoir démontré l'utilité d'une réformation, faisait paraître le diable, l'esprit tentateur, qui disait aux évêques pour les détourner de cette réformation de toute part sollicitée : « A quoi vous amusez-vous ? à vouloir faire revivre cette ancienne et rigoureuse discipline des premiers pères, presque ensevelie, pour être désormais moins heureux, moins tranquilles et dans la retraite ? Pensez-vous bien qu'il ne vous sera plus permis de paroître à la cour des princes, de vous trouver à de bonnes tables, d'être magnifiquement logés, de marcher avec un train superbe, et de goûter ces doux plaisirs sans lesquels la vie est triste et désagréable * ! »

Il était bien difficile aux ambassadeurs de France de faire prévaloir le vaste plan de réformation contenu dans les dépêches de Catherine ; ils n'obtinrent d'abord qu'une réponse vague. Il

* Labbe, *Collect. concil.*, t. xiv, p. 1174. — *Actes du concile de Trente*, ann. 1562. 1563, in-8°, pag. 15.

faut rendre cette justice au sentiment universel, que tous les discours portèrent sur une même idée, la réformation. Cette tendance de toute assemblée délibérante vers un peu de liberté avait effrayé encore la cour de Rome; le pape eut plusieurs fois la velléité de dissoudre le concile pour de simples discussions et des embarras de détails, particulièrement au sujet des instructions de M. de Lansac et de la singulière querelle qui s'était élevée entre Pie IV et ses deux légats sur la question de savoir si le concile était une continuation du précédent ou une assemblée toute nouvelle *.

Le concile de Trente marchait lentement, dissertant sur des difficultés oiseuses au milieu des larges et fortes controverses qui divisaient l'Église, lorsque le cardinal de Lorraine, à la tête des évêques français, s'y montra dans tout son ascendant. Un concile était alors une immense affaire; supposez en effet une société toute religieuse avec de puissantes croyances, tout entières substituées à la société civile, et puis voyez une assemblée universelle réunie pour délibérer sur des articles de foi qui sont pour cette société comme des bases constitutives; est-il besoin de dire quel intérêt s'attachait à tous les actes de ses délibérations?

* *Ex litt. summi Pontif. ad legat. apud Pallavicin.*, t. XVI, chap. XII.

L'arrivée du cardinal de Lorraine devait un peu changer l'attitude de la France dans le concile ; c'était le parti catholique qui venait balancer l'influence des hommes à opinions modérées et parlementaires. Tel était cependant le besoin de là réformation de l'Église, que le cardinal de Lorraine lui-même la désirait, et les prélats dévoués à la suprématie du pape craignaient la présence de ces évêques français, qui sous l'autorité du cardinal pouvaient faire triompher par leur vote un code de discipline. La maison de Guise ménageait alors les luthériens d'Allemagne, pour les opposer aux calvinistes de France, et on savait le récent traité du cardinal de Lorraine avec le duc de Wittemberg.

Les premiers canons du concile de Trente ne résolvaient aucune question contestée ; les discussions s'étaient bornées à des objets de détail, à des formes seulement ; point de difficultés substantielles hautement abordées. Le rôi de France se plaignait aussi de l'esprit de ces discussions dans une lettre adressée à M. de Lansac : « On devoit se garder de faire quelque chose qui pût aliéner l'esprit des hérétiques, et au contraire tout employer pour les persuader. Eh bien ! on les condamne avant que de les entendre ; de sorte qu'au lieu de les attirer au concile, on les en éloigne ; on les engage à demeurer éternellement séparés du corps, et en danger d'amener à eux, avec le

temps, la plus grande partie des catholiques; comme on voit qu'ils se sont beaucoup accrus depuis trente à quarante ans *. »

L'aigreur se mêlait à toutes les négociations; les dépêches de M. Delisle, ambassadeur à Rome, constatent combien le pape montrait de méfiance et de mauvaise humeur contre l'action que cherchait à prendre la France dans le concile; l'Espagne seule était vivement appuyée. « Au reste, avait dit Sa Sainteté, en souriant, à l'ambassadeur de France, le cardinal de Lorraine est un second pape, il a trois cent mille écus de revenus en bénéfices; ainsi il ne manquera pas d'occasions de faire des remontrances au concile contre ceux qui ont plusieurs bénéfices; ce qui lui conviendra mieux qu'au pape, qui ne jouit que du seul pontificat dont il se contente. » Un cardinal se trouvait présent à cette conversation; Pie IV lui adressant la parole, dit : « Voyez, Monsignor, en quel état je suis; si le concile se remet à moi de quelque affaire peu importante, les ambassadeurs qui y sont se plaignent et affirment que le concile n'est pas libre; et néanmoins ils me sollicitent afin d'ordonner et de contraindre sa liberté sur des affaires qui le regardent uniquement **. »

* PALLAVICIN, *Hist. concil. Trident.*, lib. XVIII, cap. XI.

** Dépêches du sieur Delisle.—*Mémoires pour le concile de Trente*, in-4°, pag. 301 et suiv.

De quelque part que vînt l'opposition, le pape cherchait à la réprimer pour exercer une sorte de plénitude de puissance sur le concile; il craignait l'ascendant du pouvoir, de la naissance et de la parole du cardinal de Lorraine; la correspondance secrète de Pie IV atteste avec quelle sollicitude il suivait pas à pas tous les actes, toutes les discussions; il jetait à pleines mains le blâme, les reproches, s'inquiétait de tout ce qui échappait à son action; il boudait ses légats, lorsqu'ils se montraient trop dociles, les désavouait, et tout dans ses conversations témoignait de l'anxiété que lui causait une assemblée libre et délibérante *.

Au reste le cardinal de Lorraine entrait au concile avec des instructions bien plus accommodantes pour les pouvoirs du pape que celles de M. de Lansac. Expression du parti catholique, il recevait l'ordre exprès d'en ménager la personnification puissante, et de ne pas trop ouvertement attaquer les abus de Rome. Ces instructions demandaient l'administration des sacremens et l'usage des prières en français; on requérait très-instamment « que sans rien changer au service de l'Église en langue latine, ont prît quelque temps, pendant la messe ou pendant vêpres, auquel il fût permis de chanter les psaumes approuvés par

* Pallavicin, liv. xviii, chap. xi et xii.

les évêques ou par les ordinaires, par quelque célèbre Université, ou par des conciles provinciaux. Ce n'était qu'avec un vrai regret que le roi de France se croyait obligé de se plaindre de la vie impudique des ecclésiastiques, qui causait tant de scandale et même de corruption parmi le peuple : il lui semblait nécessaire qu'il y fût promptement pourvu *. » Quelque modérées que fussent ces instructions, le pape s'inquiétait de voir prendre toute influence au système français. L'ambassadeur Delisle écrivait de Rome à Catherine de Médicis toutes les terreurs du pontificat; Pie IV invitait, suppliait les évêques qui étaient autour de lui et dont il disposait, de hâter leur départ pour le concile; malade ou en bonne santé, il n'en dispensait aucun. « L'évêque de Bitonte se croyait empêché d'aller à Trente à cause de sa faible constitution, qui le rend souvent malade, mais il a été obligé de partir, et, recevant sa dépêche, il exhorta Sa Sainteté à bien espérer, promettant qu'elle serait victorieuse; à quoi le pape l'a fort exhorté, répétant souvent en présence de quelques cardinaux ce mot de *victorieuse* **. »

Le discours du cardinal de Lorraine au con-

* *Mémoires pour le concile de Trente*, in-4°, p. 335 et suiv.

** Dépêches du sieur Delisle au roi, 20 novembre 1562.

cile devait rassurer Rome; dans sa déclaration, il reconnaissait avec solennité la suprématie du saint-siége; il s'y soumettait en fils respectueux; et tandis que les ambassadeurs parlementaires parlaient de conditions à imposer au pontife, le cardinal se bornait à des témoignages généraux de sa foi orthodoxe : doué d'une parole facile, le cardinal de Lorraine domina cette assemblée par son éloquence; il disserta sur presque tous les canons, et il le fit chaque fois avec un talent remarquable. Le pape, qui voulait se l'attirer complétement, le fit flatter par tous les discours de ses légats. La réconciliation devint entière, et Pie IV put dès-lors compter sur un ferme appui de la part du prélat français *.

Et d'ailleurs la guerre civile avait éclaté en France, et la victoire de Dreux, qui retentit dans le concile en action de grâces, avait donné beaucoup de cœur aux catholiques; le parti modéré n'était plus écouté. Dans les articles de réformation qui furent présentés sous cette influence, on ne trouve plus que quelques points de discipline; partout l'autorité du pape triomphait; on ne lui demandait plus des sacrifices substantiels comme dans les premières instructions des ambassadeurs.

* Raynald.; *annal. ad ann.* 1562, n° 110. — Pallavicin, liv. xix, chap. iii, n° 3.

Ces instructions se modifièrent à raison de la puissance du parti catholique ; la France n'eut jamais une direction bien nette et bien parfaite dans sa représentation à ce grand concile, qui ne produisit, comme en sa première session, aucun résultat définitif et rationnel. La question protestante, repoussée par les évêques, demeura en dehors de ce mouvement, qui se concentrait d'une manière absolue dans les idées de la cour romaine. Le parti parlementaire avait désiré le concile pour produire un système de fusion des idées religieuses, pour remédier à de tristes séparations ; l'Église les laissa telles qu'elles existaient, sans faire un pas pour concilier les doctrines. Le second point pour lequel les évêques avaient été réunis se rattachait à une réforme de mœurs qui pût mettre le catholicisme à l'abri des déclamations, des pamphlets et de la presse réformatrice. De ces deux résultats, l'un était attendu par le parti parlementaire modéré qui voulait faire cesser de déplorables divisions ; l'autre, par un tiers parti se rapprochant des catholiques absolus, lesquels ne pouvaient défendre la vieille et puissante Église que par une grande régularité de conduite, aussi sévère que celle du calvinisme. Il fallait faire disparaître ces vies scandaleuses des chanoines et des clercs, et la dissipation de leurs bénéfices dans le vin et les débauches. Le concile n'amena ni l'un ni l'autre

de ces résultats. Il se borna à proclamer comme un dogme les croyances et la discipline romaines ; il excommunia l'hérésie au lieu de la rappeler doucement à l'unité ; il accomplit lui-même l'invariable séparation alors proclamée.

Quelle force résulta-t-il de cette dernière session du concile de Trente ? Reconnu dans quelques États, rejeté dans presque tous les autres, il fut un brandon de discordes plutôt qu'un principe de conciliation ; il multiplia les divisions au sein de l'Église. Au lieu de fixer les bases de l'unité, il fractionna de nouveau la société religieuse en mille nuances ; il n'eut pour lui que le parti catholique pur. Partout où ce parti dominait, le concile fut admis ; on le repoussa, au contraire, là où l'opinion parlementaire avait la victoire ; il devint en France un interminable sujet de disputes et de dissertations. Les jurisconsultes s'en emparèrent ; on fit des traités pour ou contre le concile de Trente ; l'Église nationale ne fut jamais bien arrêtée sur la puissance de ses canons. La première partie du concile avait séparé par ses doctrines les réformés d'avec les catholiques ; celle-ci les en divisa par tous les points, et en rendit la réunion désormais impossible.

CHAPITRE XXXII.

TROISIÈME PÉRIODE DE LA RÉFORME EN EUROPE.

Les Vaudois des Alpes. — Leur liberté religieuse. — Les Pays-Bas révoltés. — Philippe II. — L'Espagne catholique. — L'Angleterre sous Élisabeth. — Réforme en Écosse. — Marie Stuart. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin. — Mort du réformateur.

1561 — 1567.

La lutte philosophique, qui se produisait éclatante dans les conciles et les écoles luthériennes, se traduisait par les armes dans la multitude; celle-ci restait indifférente à ce choc de disputes

trop élevées pour que les intelligences des masses pussent les saisir. Le peuple catholique ou réformé se groupait autour de deux idées fixes : le premier demandait à combattre pour conserver la vieille suprématie de son Église, son culte pur des saints et des confesseurs ; le second appelait le libre exercice de sa foi nouvelle, souvent sa domination, et prenait les armes pour les conquérir.

Tandis que la guerre religieuse éclatait en France, les Vaudois expulsés de la Provence avaient cherché un asile dans les vallées profondes du Mont-Cénis, de Luzerne, de la Pérouse et de Freissinière, lieux déserts qu'ils défrichaient de leurs mains. Sans adopter toutes les opinions des calvinistes et de l'école genévoise, les Vaudois les avaient saluées comme une réformation de mœurs et de doctrines ; tous professaient la simple croyance des Albigeois, ces traditions pures des pauvres de Lyon qui se retrouvaient alors dans beaucoup de campagnes du Midi. Le duc Emmanuel venait de reprendre possession de son duché de Savoie par le traité de Cateau-Cambrésis, sous la main du pape et du roi d'Espagne. Sa plus vive sollicitude fut donc de rétablir la foi catholique, dont ces deux têtes si hautes étaient la grande expression. L'inquisition se montra d'abord à Carignan ; elle imposait la nécessité d'une soumission immédiate à l'Église ro-

maine; et l'on vit l'appareil des supplices dans les vallées. Ils furent quelque temps suspendus par l'équitable protection du comte de Raconis, jusqu'à ce que là, comme partout ailleurs où il était attaqué, le catholicisme recourût à la violence *.

Quand les armes grondèrent menaçantes, les Vaudois se divisèrent en deux partis : les uns, les plus modérés, résolurent d'abandonner leurs retraites paisibles, leurs champs biens cultivés, et vinrent se mettre sous la protection des Suisses; les autres, exaltés par des ministres plus ardens, se préparèrent à la résistance. La lutte commença, et les Vaudois, se retranchant dans leurs inexpugnables montagnes, s'emparèrent de tous les défilés. Par un traité d'alliance simple comme tous les actes des pasteurs, les Vaudois qui restaient encore sous la domination de la France s'unirent à leurs frères de Savoie, et ces nouvelles forces changèrent la face de la guerre. La victoire leur demeura après d'incroyables efforts et de glorieux combats. Une convention, immense dans ses résultats, fut de part et d'autre signée. On accorda aux Vaudois pleine et entière liberté de conscience : ils devaient jouir

* De Thou, dans son Histoire, s'est particulièrement occupé de cette vaste école des Vaudois, *ad ann.* 1561, liv. XXVII.

de la faculté de s'assembler pour entendre leur prêche et la voix de leurs ministres ; ils pourraient désormais avouer tout haut leur croyance sans en répondre sur leur vie et sur leurs biens ; amnistie était concédée pour le fait de la guerre en même temps qu'on leur restituait les champs cultivés de leurs labeurs et les troupeaux *.

Au pied des Alpes la liberté de conscience était proclamée, et les Pays-Bas se levaient également pour la conquérir. J'ai plusieurs fois décrit l'organisation fière et libre de ces municipalités de bourgeois et de métiers. Philippe II en avait confirmé le gouvernement à Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, femme de modération, mais qui suivait avec une fidélité scrupuleuse les instructions secrètes émanées de San-Lorenzo. Les motifs d'une surveillance inquiète avaient porté Philippe II à introduire dans les Pays-Bas l'inquisition, police nécessaire dans ce grand mouvement qui menaçait l'Église. L'institution de ce tribunal, la multiplication des évêchés, brisaient tout d'un coup les antiques priviléges des corporations et des métiers, les droits de la noblesse qui là se mêlaient aux vieilles chartres des villes. Le refus d'accepter le concile de Trente fut le premier acte de la révolte des Flamands. La politique du roi d'Espagne était de

* De Thou, *ad ann.* 1561, liv. XXVII.

dompter par l'action religieuse cette puissance des communes et des nobles qui avait troublé la vaste domination de Charles-Quint. L'opposition se manifesta dans la Flandre comme elle s'était partout montrée; on protesta par écrit contre le despotisme religieux, et le comte d'Egmont fut envoyé à Madrid pour exposer à Philippe II les justes plaintes de ses provinces. Le comte, qui était à la tête du parti modéré et national, demanda cette liberté de conscience partout réclamée comme un droit, et l'abolition du saint-office. En réponse le roi d'Espagne déclara qu'il fallait se soumettre sans conditions aux édits de Charles-Quint et au concile de Trente, à la royauté absolue et au catholicisme dans sa pureté *.

Pendant ce temps la Flandre fermentait. La prédication réformatrice avait fait d'immenses progrès, et là sa cause s'unissant aux franchises nationales, il se forma une ligue secrète, tout à la fois religieuse et politique, pour défendre la liberté de conscience et les prérogatives du pays. Cette ligue se formula en une réclamation apportée à la régente par quatre cents des nobles et des magistrats communaux, à la tête desquels se trouvait le comte Louis de Nassau. On y rappelait

* *Collection de papiers historiques et politiques du temps de Philippe II.* Bibl. royale de Madrid, dans la pièce des manuscrits, H. 1.

ce principe fondamental de la constitution du Brabant : « que si le souverain violoit quelques uns des principaux articles de ses chartes, le peuple se trouveroit dégagé envers lui de tout serment de fidélité *. » Cette fière requête dut être envoyée en Espagne afin d'obtenir une prompte et franche réponse, une réparation aux griefs dont on se plaignait. La multitude des villes n'attendit pas la satisfaction qu'elle sollicitait à Madrid; les prédications anabaptistes et celle de Calvin avaient enflé les cœurs, et, tandis qu'on tentait de leur imposer l'inquisition, les métiers se révoltèrent dans plusieurs cités, renouvelant toutes les actions furieuses qui avaient signalé la présence des calvinistes. Les monastères furent ouverts à quiconque voulait renoncer aux vœux de continence. On en expulsa les religieux qui persistaient dans leur serment aux pieds des autels. Les statues des saints furent mutilées; les objets de la vénération publique dispersés dans les rues et souillés de boue **.

La sédition de quelques villes, cette première guerre des *gueux* réunis autour de l'étendard où brillèrent depuis *la besace et l'écuelle,* n'avaient eu rien d'unanime et par conséquent rien de re-

* Strada. *De bell. Belgic.* Il vientd'être publié à Bruxelles une curieuse collection de pièces neuves et diplomatiques sur cette époque.

** Van der Hamer, *Histoire de Philippe II*, p. 115.

doutable. Cambrai, Anvers et Tournai, ces trois têtes de la révolte, abaissèrent leur front, et l'autorité espagnole y fut rétablie. En cette circonstance, la régente avait suivi le parti des nobles modérés et conciliateurs. Elle désigna le comte d'Egmont et le prince d'Orange pour négocier, par des concessions, un traité d'union et de paix publique qui, satisfaisant en quelques parties les griefs du peuple, éviterait à la monarchie espagnole une séparation d'avec ses provinces de Flandre, car celles-ci couraient à leur liberté.

Ces desseins étaient connus de Philippe II; la réforme se liait à l'affranchissement politique, et dès-lors il était dans le caractère d'un prince plein de la grande idée de son pouvoir, tout dévoué à la défense de l'unité catholique, d'opposer ses forces au mouvement séditieux qui se préparait. Les archives de Simancas signalent cette activité de correspondance et l'inquiétude qui pressait le monarque, tout à la fois en présence d'une insurrection de Maures à Grenade, des fiers Aragonais, et de cette révolution de Flandre, calmée un moment, mais qui faisait ses conditions *. Le conseil du roi d'Espagne se divisait en deux fractions : l'une, à la tête de laquelle se

* *Voyez* les pièces de Simancas, aux années 1560 à 1568, dans les archives du royaume, cotées B, 29 et suiv.

trouvaient le duc de Féria et Ruy-Gomèz, penchait vers un système de ménagemens; l'autre, qui comptait le duc d'Albe et le cardinal Granvelle, voulait marcher à une répression violente; celle-ci entrait trop bien dans les idées et les sentimens de Philippe II pour que le dernier avis ne fût pas préféré, et le duc d'Albe fut choisi pour commander la guerre de Flandre *.

Vieux général des bandes victorieuses de Charles-Quint, le duc d'Albe quitta l'Espagne pour se porter dans les Pays-Bas; il s'embarqua à Bayonne et vogua vers l'Italie; tous les débris de la célèbre infanterie du grand empereur abandonnèrent Naples, le Milanais, la Sardaigne, et vinrent se ranger sous les drapeaux du duc d'Albe aux pieds des Alpes; de là, traversant bientôt la Franche-Comté, la Bourgogne et la Lorraine, ils arrivèrent après des marches longues et pénibles sur les frontières de Flandre. La régente Marguerite connaissait cet impitoyable caractère du duc d'Albe. Entourée du parti de la noblesse, des comtes d'Egmont et de Horn, elle craignait de voir briser par le fort gantelet d'Alvarez toutes ces petites intrigues qu'elle faisait mouvoir avec tant de soin pour aboutir à une pacification

* Pour ne point séparer les événemens, je suis les faits de la révolution de Flandre jusqu'à la campagne du duc d'Albe. 1568-1569.

modérée. Elle écrivit à Philippe II son frère « que tout étoit calmé, qu'on rétablissoit les églises; les images des saints étoient restaurées, les monastères rentroient dans leurs biens; que vouloit-on exiger du peuple? » Philippe II répondit en donnant au duc d'Albe les pouvoirs les plus étendus. Ses instructions secrètes portaient « qu'il eût à se débarrasser de tous les chefs qui avoient pris part, soit à la révolte armée, soit à la résistance morale, lesquelles avoient empêché le triomphe absolu des croyances catholiques *. »

Toute la haute noblesse avait eu l'instinct de ces sanglantes instructions; elle s'était dispersée en Allemagne, en Angleterre, en France même, au temps de la paix. Les comtes d'Egmont et de Horn seuls s'étaient confiés à la protection de la régente, qui ne put les sauver. Ils portèrent leur tête sur l'échafaud tendu de noir, maudissant les secours qu'ils avaient prêtés autrefois à cette royauté qui savait ainsi les récompenser de leurs nobles services. Le saint-office fut établi avec sa surveillance et ses pouvoirs; les villes perdirent tous leurs priviléges. Sur les ruines de l'hôtel de Culembourg, lieu de réunion de la ligue contre l'Espagne, il dut s'élever une haute colonne pour perpétuer le souvenir de la révolte du peuple et

* *Pièces historiques du règne de Philippe II.* Real biblioth. Madrid, salle des manuscrits, H. I.

de la violente répression qui avait couronné la campagne du duc d'Albe dans les Pays-Bas *.

Ce système tout catholique formait la politique de Philippe II; il l'avait adopté moins par conviction, quoique son caractère sombre le portât naturellement au fanatisme, que par position au centre d'un mouvement réformateur qui menaçait l'Église; son habileté consista partout à opposer le clergé aux communes et à la noblesse, à tout soumettre à cette action de la police de l'inquisition qui était sa propre police. Philippe II veillait avec un soin particulier à ce que l'hérésie ne pénétrât point dans ses domaines; il proscrivait les livres de Luther, même les expressions les plus modérées du parti philosophique. Il venait de recevoir avec un enthousiasme respectueux le titre de vicaire du pape dans la péninsule; et comme il avait constitué une société toute catholique, ce titre lui assurait l'exercice du pouvoir absolu. Dans ces circonstances commença le sinistre procès de don Carlos. Le drame et le roman se sont emparés de cette lamentable histoire; ils ont attribué à la jalousie et à un amour sans vérité le résultat d'un acte politique, d'une concession faite à l'unité du catholicisme, exigeant que tout ce qui menaçait son avenir fût sacrifié à ses craintes et à ses soupçons. Les pièces

* STRADA; *de bello Belgic., ad ann.* 1564, 1567.

qui restent de ce procès *, les correspondances de Philippe II indiquent que l'héritier présomptif de la couronne ne manifestait pas cette ferveur religieuse, cet attachement aux doctrines romaines et monacales que le parti catholique voulait préserver en Espagne. Don Carlos était en rapport avec la fraction modérée du clergé espagnol et de la noblesse, applaudissant, sinon à la révolte, au moins aux libres plaintes de la Flandre; il devait diriger ce mouvement des cités. Ses lettres qu'il adressait à la reine d'Angleterre, prévoyant dans l'avenir un triomphe possible pour les nouveautés de Luther, appelaient appui et sollicitaient même un mariage avec Élisabeth, alors à la tête des progrès de la réformation. On lui supposait également le projet de s'unir à une des filles de l'empereur Maximilien II, pour prendre en main la cause protestante qui s'étendait en Allemagne et dans les Pays-Bas. Tout cela était des crimes irrémissibles aux yeux du parti catholique. Il fallait frapper. La mort de don Carlos fut un acte cruel **; mais dans la marche des évé-

* Le document le plus curieux sur la mort de don Carlos porte ce titre espagnol : *Relation de ce qui est arrivé dans les prisons du prince des Asturies, don Charles d'Autriche, fils du roi Philippe II; par un huissier de la chambre du même prince, qui était présent.* C'est une petite brochure qui se trouve au secrétariat d'État à Madrid.

** Il y avait à Simancas, dans l'intérieur d'une des tours

nemens et des partis, les hommes ne s'appartiennent pas. Quand on se pose au centre d'une opinion, il faut subir son pouvoir, jusqu'à ce point d'adopter non seulement ses intérêts, mais encore ses plus atroces caprices. La place qu'avait prise Philippe II ne lui permettait pas d'hésiter. Les sentimens de son fils, héritier de ses vastes domaines, étaient une menace pour l'avenir de la monarchie catholique; on le sacrifia à sa perpétuité *.

La solennité que mit Philippe II à annoncer les mesures prises contre Carlos; les lettres écrites à chaque ville municipale, aux évêques et archevêques, montrent assez dans quel esprit la san-

du château, un coffre de noyer fermant à trois clefs. On croyait généralement que ce coffre contenait les papiers relatifs à l'emprisonnement et à la mort de don Carlos; c'était la cause du soin tout particulier qu'on mettait pour sa conservation. Lorsque les armées françaises pénétrèrent dans la Péninsule, les Espagnols profitèrent de cette circonstance pour faire ouvrir le coffre, et on y trouva seulement les pièces de la procédure criminelle de don Rodrigo de Calderon, dont on fit l'inventaire, lequel inventaire est sans importance. Ce coffre avait été envoyé à Simancas le 22 juin 1623 par Philippe IV.

* *Voyez* l'ouvrage du père Kircher : *Principis christiani Archetypon politicum*, lib. II, cap. IV. On y trouve plusieurs lettres de Philippe II à Honoré de Juan, précepteur de don Carlos.

glante condamnation fut prononcée : « Le service de Dieu, répète Philippe II, et ce que je dois au bien de mes sujets ne me laissent pas maître de tolérer la conduite de mon fils *. » Toutes les lettres en réponse sont brèves, obscures. Celle de Murcie dit seulement : « Votre Majesté a si bien gouverné son royaume, elle a maintenu ses sujets dans un tel état de paix ; elle a donné un si grand accroissement à la religion, qu'elle a dû ne se décider dans une question qui la touche de si près que parce qu'elle a eu en vue le service de Dieu et le bien général de ses peuples. » Le caractère de don Carlos était tout anti-catholique ; une lettre du docteur Suarez, adressée à ce jeune prince, est ainsi terminée : « Votre Altesse peut s'imaginer ce qu'on dira d'elle lorsqu'on saura qu'elle ne se confesse pas et qu'on découvrira d'autres choses terribles sur son compte, et quelques unes sont de telle nature que si elles regardoient tout autre personne que Votre Altesse, le saint-office seroit dans le cas de rechercher si elle est chrétienne ou non **. » On s'explique donc très-bien, en face de la ferveur catholique, la

* *Lettres de Ferdinand V, Philippe II et Philippe III.* Real biblioth. de Madrid, D, 118, 144, 153. H, 5. R, 29. X, 157

** Elle est datée de Pâques (18 avril) 1568. — *Pièces du procès de don Carlos.*

mort d'un prince jeune et passionné pour les nouveautés proscrites.

La ligue de Flandre, un moment abaissée, s'était mise en rapport avec la France pour y appeler appui. Il y avait trop de désordres dans cette cour de guerre civile pour qu'on écoutât ces propositions, si favorables pourtant à l'agrandissement monarchique, et qui pouvaient rattacher les villes de Flandre domptées par Philippe-Auguste. L'Espagne était avec le parti catholique, lequel dominait encore la cour de Charles IX ; les Flamands espérèrent vainement des secours efficaces. L'ambassadeur d'Espagne écrivait chaque jour à Philippe II pour le tenir au courant de ce qu'on faisait en Flandre et de ce que le conseil de la reine régente avait résolu. Un édit même de Charles IX défendit sous peine exemplaire de porter des armes aux rebelles des villes *. Alors les Flamands au désespoir députèrent en secret vers la reine Élisabeth.

Depuis les grandes divisions de l'Allemagne et les intrigues de la maison de Guise auprès des luthériens, Élisabeth était devenue la plus intime protectrice des calvinistes de France. La querelle était si puissamment religieuse en Angleterre qu'il fallait se mettre là, comme partout ailleurs, à la tête d'une des fractions qui divisèrent la so-

* Recueil de Fontanon, *ad ann.* 1568.

ciété après la réforme. Élisabeth avait pris en mains le protestantisme comme Marie Stuart l'opinion catholique, et quand je raconterai les rivalités d'Écosse et d'Angleterre, j'effacerai encore tout ce que le roman ou le théâtre ont attribué à la jalousie pour un poétique comte. En temps de partis, je le répète, qu'est-ce que l'influence d'un cœur d'homme ou d'une tête de femme? Les masses sont derrière qui vous pressent, et l'on n'est quelque chose que lorsqu'on se fait leur expression. Marie Stuart était la personnification du principe catholique; elle voulait le faire dominer, non seulement en Écosse, mais encore *ailleurs*, comme elle le dit mystérieusement dans une lettre originale au roi Philippe II, conservée aux archives de Simancas. Elle lui demandait aide pour le triomphe de ce principe social *.

Deux opinions luttaient contre Élisabeth à son avènement à la couronne : le catholicisme et la réforme sévère des puritains morcelée en tant de

* « M. mon bon frère, l'affection de laquelle vous vous êtes toujours employé pour le maintien de notre religion catholique, m'a fait par ci devant rechercher votre aide, prévoyant ce que maintenant est advenu en mon royaume, qui tend à l'entière ruine des catholiques, l'établissement de ces malheureuses erreurs auxquelles voulant résister, mon mari et moi, serions en danger de perdre notre couronne, et par même moyen *le droit que prétendons ailleurs*, si nous n'avons l'aide de l'un des grands princes de la

sectes. Toutes les conspirations, tous les mouvemens de cette époque reposent en Angleterre sur cette double base religieuse. Les actes, chartes, et ordonnances ne s'occupent que de doctrines et de formules cléricales. Élisabeth commençait à régner, et on renouvelait les peines inflexibles, les implacables proscriptions des bills précédens, envers tous ceux qui brigueraient, obtiendraient ou exécuteraient les bulles ou indulgences de la cour romaine, leurs suppôts ou fauteurs. Il y eut statuts de trahison contre les hommes et les femmes qui recevraient ou introduiraient des *agnus dei, des croix,* des chapelets, des châsses bénies par l'évêque de Rome. De cette intolérance bizarre on passa au despotisme. Tout sujet fut forcé de prendre la communion sous les nouvelles espèces, et ces prescriptions étaient accompagnées des peines de mort ou de confiscation de biens. Puis, on vota le bill de suprématie en faveur d'Élisabeth ainsi revêtue de la plénitude des pouvoirs.

chrétienté. Je vous envoie un gentilhomme anglais catholique, et fidèle serviteur de nous, pour rendre compte de l'état des affaires, vous suppliant de lui donner crédit comme à nous-mesme, et le dépêcher bientôt, car les occasions sont pressantes et nécessaires, et pour la conservation de notre couronne et la liberté de l'Église, guidé par vous, nous n'espargnerons vie ni Estat. » (Archives de Simancas. B. 18[38].)

Glascow, le 10 septembre 1565.

Dans cette situation, ce n'était pas la grande liberté de conscience que la reine Élisabeth pouvait protéger, mais l'omnipotence de la réforme. Quand elle tendait la main aux calvinistes en France, quand elle promettait des secours aux Flamands révoltés, elle cherchait à créer la souveraineté du protestantisme, parce qu'elle-même, reconnue comme la protectrice de cette nouvelle foi, s'élevait à un immense degré d'autorité dans un monde où le principe religieux dominait encore. La génération actuelle peut voir avec dédain les querelles pour des dogmes qu'elle ne s'explique plus; mais qu'elle se transporte en cette société d'alors, avec sa foi, sa croyance, elle comprendra que ces principes aient mis les armes à la main à des populations entières. Je reviendrai sur les guerres de Flandre; elles furent longues, laborieuses; la liberté ne s'acquiert que par les sueurs et le sang. Il fallut encore subir bien des cruautés du duc d'Albe, bien des maux et des batailles pour conquérir l'indépendance religieuse. La société est un état de travail pour les races d'hommes comme pour les individus; elles n'obtiennent un peu de bien-être et des élémens de sécurité qu'après des travaux inouïs.

La Suisse, toujours divisée, n'offrait pas un ordre plus parfait dans la marche des opinions. La réforme avait jeté mille doctrines en confusion, constitué une espèce de chaos intellectuel

au milieu duquel l'esprit despotique de Calvin cherchait à formuler un gouvernement. C'est la seconde période des révolutions qui remuent profondément les masses. Les hommes de capacité qui s'en emparent, veulent raffermir le sol tremblant, et pour cela ils ont besoin d'une autorité violente. Ce ne fut pas seulement le caractère absolu de Calvin qui l'entraîna dans ces luttes contre les innovations hardies des sectaires aux dernières années de sa vie ; il fallait mettre un terme à des démolitions sans fin; Calvin posa des principes, les identifia aux bases du gouvernement de Genève, et puis, tout ce qui attaqua ces principes fut considéré comme une rébellion au gouvernement même. La république de Genève devint un système aussi fièrement religieux que le catholicisme ; elle eut ses formulaires, ses lois impérieuses. Calvin en fut la personnification. Il constitua à côté des ruines, et voilà pourquoi il dut briser tout ce qui s'opposait à sa pensée ; il y eut sans doute de la haine de docteur dans ses implacables poursuites contre Servet, Gruet et Castallion ; mais il y eut plus encore une nécessité. Où s'arrêter lorsque tant d'intelligences remuaient autour de lui les idées sociales sans poser de limites à la raison superbe ? Il n'y avait plus de gouvernement possible, et Calvin, caractère de pouvoir avant tout, prévit le danger et le combattit. Sa vie fut une lutte perpétuelle, une au-

goisse prolongée. Sa tête d'ordre et d'organisation cherchait à réparer les ravages des doctrines, à jeter un point d'arrêt; il obtint un résultat pour la république de Genève, où le principe religieux se perpétua dans le principe politique. On a fait souvent le parallèle littéraire de Calvin et de Luther, jeu puéril dont on s'occupait beaucoup dans les grands jours du bel-esprit. Il est un rapprochement plus haut à tracer : Luther fut le commencement d'un système dont Calvin se proclama le dernier terme; l'un démolit, l'autre organise; il y avait dans l'un l'inquiétude d'un esprit fatigué par l'ordre de choses qu'il voulait secouer; dans l'autre, l'irritation d'un caractère alarmé des innovations qui le dépassent; tous deux maladifs, parce que les vastes œuvres du genre humain dévorent les entrailles; tous deux succombant sous la parole, sous le travail, au milieu des sueurs et des souffrances; comme si Dieu avait condamné le corps à expier cette faible lueur de génie et de grandeur qu'il jette au hasard dans quelques têtes d'hommes * !

* Calvin mourut le 27 mai 1564.

CHAPITRE XXXIII.

SUSPENSION D'ARMES ENTRE LES OPINIONS.

Effort du tiers parti pour la paix. — Morale politique de Pasquier. — Majorité de Charles IX. — Mesures municipales. — Menaces contre les huguenots. — Instructions pour la pacification. — Tentative pour concilier les Guise et les Châtillon. — Mouvemens catholiques. — Nouveaux pamphlets contre la reine. — Voyage dans les provinces. — Entrevue de Bayonne.

1563 — 1565.

Le parti politique avait grandi en France avec la trève qui suspendait les hostilités : cette trève

était un peu son ouvrage; il la considérait comme une concession imparfaite, mais il voulait la faire servir à une réconciliation plus longue, plus durable. Les calvinistes venaient de donner un bel exemple en combattant avec vaillance pour le recouvrement du Havre sur les Anglais d'Élisabeth; braves gentilshommes, ils n'avaient pas songé à l'immense faute qu'ils commettaient en affaiblissant la grande alliée du calvinisme *. Le chancelier de L'Hospital proclamait en toute circonstance l'oubli du passé, l'abolition des tristes et malheureux souvenirs de la guerre religieuse. Les politiques ménageaient l'une et l'autre opinion extrêmes, et, de cette habitude de concessions nécessaires, ils avaient contracté une morale de tiers parti et d'accommodement dont on peut à peine se faire une idée. On discutait gravement si le meurtre et l'assassinat peuvent, en certaine circonstance, s'excuser, et cela afin de jeter un voile sur une époque de fatales dissensions. Lorsque Mme de Guise demandait justice et vengeance de la mort de son époux, Pasquier examinait, par des souvenirs puisés dans l'antiquité, la double

* *Discours au vrai de la réduction du Havre-de-Grâce en l'obéissance du roy, auquel sont contenus les articles accordés entre ledit seigneur et les Anglais.* Paris; Robert Etienne, 1563. (Cette pièce, qui est très-rare, était au cabinet de M. de Bauffremont.)

opinion de la culpabilité ou de la non-culpabilité des auteurs de ce crime : « Ceux qui portent le parti huguenot, disait-il, soutiennent que cela est effacé par l'édit de pacification, et qu'il n'y a rien d'insolent et qui ne soit faisable contre son ennemi. Qu'ainsi fut César assassiné à l'impourvu par Cassius et Brutus ; ainsi, entre nous, le roi Sigibert dans Soissons, par la pratique et menée de la reine Frédégonde, sa belle sœur ; ainsi, Holopherne par Judith, meurtre toutefois tant honoré dedans le vieil Testament ; en somme : que quand on est constitué en termes de désespoir, on ne dispute plus s'il faut vaincre par vertu ou par tromperie. Les autres disent, à l'opposite, que cet exemple est indigne d'un cœur généreux, et se prévalent de la réponse d'Aristide devant le peuple d'Athènes, contre le conseil de Thémistocle ; de celle de Sextus Pompée à son pilote lorsqu'il avait Auguste et Marc-Antoine en sa dévotion dedans ses navires *. »

Pour donner plus de force et de durée à ce système de ménagemens, les politiques conseillèrent à Catherine de faire reconnaître la majorité du roi, qui avait alors atteint sa quatorzième année ; l'influence de la reine-mère restait la même, mais le conseil de régence s'effaçait, et avec lui l'auto-

* EST. PASQUIER ; *Lettre à M. de Fonssomme*, liv. IV, lett. 21.

rité des princes du sang qui se disputaient le pouvoir. Le parti catholique dominait trop dans le parlement de Paris pour qu'on y tentât cette mesure. Elle fut homologuée par le parlement de Rouen, ce qui excita de violentes jalousies parmi les magistrats de Paris. On se hâta pourtant d'en prévenir la bonne ville et son conseil. « Le 18 août 1563, assemblée à l'hôtel en Grève, en laquelle le sieur de Lansac arriva et présenta ses lettres. Il annonça que le Havre-de-Grâce étant rentré à l'obéissance du roi, Sa Majesté s'était retirée en son parlement où elle avait fait déclarer sa majorité, afin de se faire rendre par ses sujets l'obéissance qu'ils lui doivent; et désirant rétablir le repos, Sa Majesté avait rendu plusieurs beaux édits en parlement de Rouen, portant, entre autres choses, qu'elle voulait que les armes ci-devant mises ès-mains de ses sujets soient déposées, et que pour connaître l'obéissance de tous les habitans de la ville capitale et l'exemple des autres cités, le roy y séjournera quelque temps, pour de là s'acheminer vers Lyon, Languedoc, Dauphiné et Guyenne *. »

D'autres lettres aux conseillers de la ville donnaient avis « qu'on avoit fait déclaration de majorité au parlement, les assurant d'avoir un bon roy qui veut non seulement commander, mais

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville; VIII, fol. 65.

aussi reconnoître pour ses vrais et loyaux sujets et tenir chers comme un père ses enfans ceux qui lui seront tels qu'ils doivent *. » Puis, le conseil expédiait un bref état de ce qui semblait nécessaire pour la sûreté et tranquillité de la ville de Paris, contenant « que nul de la nouvelle religion soit reçu à demeure en cette ville, s'il n'en a été bourgeois et habitant auparavant les troubles ; que ceux de ladite religion qui y seront bourgeois et demeurans n'auront aucune arme, sinon espée et dague pour porter aux champs seulement, et le surplus de leurs armes sera mis ès-mains des quarteniers qui en bailleront récépissé ; qu'à l'entrée de la ville les gardes des portes saisiront tous bâtons à fer de ceux qui iront loger chez les hosteliers, et auxquels on les rendra quand ils voudront partir; enfin, que tout hostelier, cabaretier et autres de la nouvelle religion, ne pourront loger en leur hostellerie, cabarets et chambres quelque personne que ce soit sur peine de punition corporelle **. »

Ces concessions étaient bien nécessaires pour répondre aux opinions de la ville de Paris qui supportait avec impatience la dernière paix : on avait vu, en toute circonstance, la ferveur des Parisiens pour les signes de la vieille foi romaine.

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville ; VIII, fol. 64.

** *Ibid.;* VIII, fol. 42.

Le roi avait mandé à sa bonne ville de faire procession générale sur la prise du Havre; le *Te Deum* fut chanté en l'église Notre-Dame *. Le peuple ne s'en contenta pas; il y avait séditions journalières. Un édit porta établissement d'une garde pour les prevôt des marchands et échevins, composée de douze bourgeois, y compris un capitaine auquel on fit prêter serment**. Une autre ordonnance fut arrêtée pour le repos des habitans; elle était adressée au premier président: « Vous tiendrez la main à ce qu'il ne se vende livres ni peintures tendant à séditions; que l'avocat Rusé soit chassé de Paris, et qu'Artus Désiré soit banni du royaume ***. »

Si les catholiques manifestaient leurs mécontentemens à l'occasion d'une paix qu'ils répudiaient de toutes leurs forces, les huguenots, soupçonneux, pleins d'hésitations et de craintes, se croyaient à la veille d'être sacrifiés par la cour aux animosités du peuple. Il existe un curieux document sous ce titre: *Instruction à M. de Feuquières pour faire entendre à M. le prince ce qui s'ensuit ****;* Que ceux de Ch.... ont tenu conseil pour, après que les reitres seront partis, donner

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville; VIII, fol. 42.

** Mss. de Colbert; vol. CCLII, in-fol., p. 216, verso.

*** Mss. de Dupuy; vol. DXLIX.

**** Mss. de Béthune; vol. cot. 9054, fol. 53.

en un même jour les vespres siciliennes à ceux de la religion. Par la délibération de ce conseil, ils ont envoyé les capitaines Chary et Sarlabon pour gagner ceux de Paris qui les aideront à l'exécution de leur entreprise. Avertir M. le prince, M. l'admiral et M. d'Andelot qu'ils se tiennent sur leurs gardes, car ils ont délibéré de leur jouer un mauvais tour et les faire mourir tous trois en un seul jour, s'ils peuvent. Pour montrer leur ruse l'on a voulu faire faire serment aux reitres de n'entrer jamais en France sans la permission du roy et avoir mandement exprès signé et scellé, ce qui est contre l'édit de paix, parce que le roy les a advoués. Que M. le prince fasse secrètement descouvrir ce que lesdits Chary et Sarlabon feront à Paris : qu'il fasse gratifier les reitres plus qu'il n'a fait ci-devant, parce qu'il est en termes d'en avoir bien affaire. Remontrer à M. le prince que l'on poursuit la dépêche des reitres, afin que quand ils seront retirés, jouer leur jeu. Qu'il renvoie les seigneurs qui ont été contre lui, retenant seulement ceux auxquels il a plus de fiance, afin de pourvoir à ses affaires. Que M. le prince croie ces avertissemens pour véritables, parce que M. le prince de Portian les a de ses amis qui hantent le gouverneur de Ch. › conducteur de l'affaire. »

Ainsi, long-temps avant la Saint-Barthélemy, ceux de la religion réformée avaient crainte des

vespres siciliennes contre leur faible minorité. Ils s'exaltaient par leurs prières, par les cantiques spirituels sur la persécution *, et ils appelaient persécution tout ce qui n'était pas le triomphe absolu de leurs doctrines, la pleine et entière liberté des prêches et de la cène. Renée, duchesse de Ferrare, écrivait à Calvin pour se plaindre de cette intolérance à la cour de France : « Elle étoit partie de Saint-Germain parce qu'on lui avoit défendu de faire presches dans son appartement, comme elle avoit coutume depuis l'édit de pacification. La même défense existoit pour un logis qu'elle avoit acheté *ad hoc* dans un village, et cela la fâchoit beaucoup ; elle ajoutoit qu'elle avoit reçu les exhortations envoyées par M. Calvin tant pour la règle de ses sujets que de sa maison :

* *Discours excellent, lequel démontre clairement quels assaux la primitive Église de Dieu a soutenus, desquelles armes elle a combattu et convaincu ses ennemis, et comme ils ont été punis de Dieu, avec un cantique spirituel, par lequel l'Église de J.-C. se console, lui rendant grâce du bénéfice qu'elle a reçu de lui en ce siècle doré, sous le règne de son jeune roy Charles* IXe*, pour lequel elle prie à l'exemple du peuple d'Israël qui prioit pour son bon roy David.* Lyon, 1563. — *Cantique des fidèles des églises de France qui ont vaillamment soutenu pour la parole de Dieu auquel ils en rendent grâce.* Lyon. 1563. — Bibl. du roi, liasse pour former un rec. de pièces in-8, cotée L $^{1491}l_{,4}$, pièce 40.

Je prends conseil de M. l'admiral pour réprimer les vices et scandales dans mon Estat, et la religion s'accroît et augmente; tous ceux de ma maison sont de la religion et font la cène *. »

Le tiers parti cherchait à rassurer les esprits par l'impartiale exécution de l'édit; des délégués spéciaux étaient distribués dans les provinces; leurs instructions de cour étaient doubles et pouvaient se ployer à toutes circonstances, aux localités et aux opinions existantes; partout où le protestantisme était en majorité, on devait largement exécuter la paix, autoriser les prêches, enfin ne point empêcher cette liberté de conscience et d'actes que l'édit avait proclamés. Dans les lieux, au contraire, où domineraient les catholiques, les commissaires devaient modifier l'édit avec prudence, afin de ne point exciter les murmures et les soulèvemens du peuple.

Le grand but que voulaient atteindre les politiques, c'était la conciliation des deux familles de Guise et de Châtillon, expressions extrêmes des opinions calvinistes et catholiques; il fallait surtout arrêter les poursuites commencées dans le parlement. Les huguenots craignaient ces débats

* *Lettre de Renée de France à J. Calvin.* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires des règnes de François II et de Charles IX*, in-fol., t. II, n. $^{8577}l_3$, p. 58. — Mss. Dupuy, vol. LXXXVI.

solennels qui feraient peser sur leur parti, et sur Coligny particulièrement, l'odieux de l'assassinat du duc de Guise, le caractère alors le plus populaire, le plus unanimement salué par les multitudes. Le tiers parti qui voyait le danger, développa dans un Mémoire la gravité de cette poursuite. « Pour rompre et empêcher la délibération prise de donner audience publique en plein parlement à ceux qui veulent faire plainte et demander ouverture de justice contre l'admiral, sera remontré à la royne que cette audience pourroit faire tel esclandre, qu'on ne le sauroit aisément réparer, et que si cette entreprise est suivie, c'est un vrai moyen pour détruire et gâter en une heure tout le fondement de ce qu'elle a pris grand'peine de bâtir depuis six mois; qu'elle a fait grand labeur et vigilance en accord de pacification, lequel elle a fait publier avec peine, et depuis pour le faire entretenir, a envoyé avec grand soin commission par les provinces. Que aujourd'hui après la déclaration de la majorité du roi, elle insiste encore à faire confirmer par autre édit cet accord de pacification, connoissant le fruit et repos qu'il apporte à tout ce royaume. Qu'à présent donnant cette audience publique pour un fait particulier, elle renverse tout ce qu'elle a fait. Car cette audience est formellement contraire et à l'accord de pacification, et à ce que les commissaires sont allés faire par les provinces pour l'observation d'icelle et à

l'édit de confirmation dernièrement fait. Qu'il s'ensuit encore autre inconvénient plus grand, c'est qu'ouvrant la porte aux querelles particulières, elle devoit rester ouverte pour toutes indistinctement, ce qui sera occasion de nouvelles et publiques querelles; et au contraire, si elle poursuit cette affaire et ne veuille pas poursuivre les autres qu'on requerra, elle perdroit d'abord son nom et estime de la justice, et puis ce seroit rompre tout repos et pacification *. »

Le prince de Condé sentait l'importance d'éviter la condamnation de Coligny. Il y eut conseil réuni en présence de la reine; Condé y déclara « qu'il avoit vu l'amiral, lequel l'avoit assuré que l'homicide commis sur M. de Guise n'étoit pas justiciable ni sujet à être purgé par voie de justice, puisqu'il avoit eu lieu en temps de guerre; ce seroit contrevenir à l'édit de la paix. Cependant lui, l'amiral, s'offroit à subir voie de justice, mais pas autre. L'inimitié de la maison de Guise et de Châtillon étoit notoire; si elle avoit quelque querelle particulière à prétendre, elle devoit le dire; on verroit de quel côté seroit le bon droit et la force pour le maintenir. » Le maréchal de Montmorency répondit « que l'intention du connétable son père

* Mss. de Béthune, vol. coté 8674, fol. 103. — « Avis à l'admiral Coligny que les Guise vouloient accuser, au parlement de Paris, du meurtre du duc de Guise par Poltrot. »

étoit, puisqu'il ne s'agissoit pas du roy ou de la religion, de soutenir ses parens de toute sa puissance, et lui, pour sa part, maintenoit pour ses cousins-germains. » M. d'Andelot alors se plaignit de ce qu'on empêchait son frère de se rendre en cette compagnie : « Il auroit pu répondre lui-même; mais puisqu'on demandoit justice, lui aussi la requéroit; il alloit donc en toute diligence mettre à jour par bonnes et justes preuves des choses pour lesquelles il y en auroit qui ne seroient pas joyeux d'un tel remuement de ménage. » M. de Montpensier requit l'explication de ce passage; mais la reine dit que M. d'Andelot ayant parlé en termes généraux, on ne devait rien spécifier. Alors le maréchal de Montmorency remontra à M. de Montpensier « que puisque sa maison vouloit avoir justice de M. l'amiral, il étoit raisonnable, vu l'égalité de leur race, que lui aussi demandât justice *. »

La pensée du tiers parti triompha ; « le roy, craignant que la mort de M. de Guise, arrivée à son grand regret, ne renouvelât quelques aigreurs, s'il n'y étoit procédé autrement que par voie de justice, mais par vindictes et force des armes,

* 15 mai 1563. *Déclaration présentée au privé conseil par le prince de Condé touchant la juste défense de M. l'admiral sur le fait de la mort de M. de Guise.* Mss. de Béthune; vol. coté 8702, fol. 48.

choses défendues en ce royaume, enjoignit, tant à M. Henri de Guise qu'à M. l'admiral ainsi qu'à leurs enfans, frères, parens et amis, de n'avoir à s'offenser ni faire offenser les uns les autres de quelque manière que ce soit, sous peine d'être déclarés désobéissans à Sa Majesté, et quant aux poursuites par voie de justice, elles étoient suspendues jusqu'après la pacification, vu de grandes, importantes et nécessaires occasions et considérations *. »

Ce projet des politiques reposait sur une fausse donnée; ils s'imaginaient qu'en réconciliant les têtes d'opinions, ils calmeraient ces opinions elles-mêmes; Catherine comblait d'honneurs le prince de Condé, et distribuait la grande fortune de M. de Guise à ses fils. Le prince de Joinville était confirmé dans l'office de grand-maître; M. de Mayenne était grand-chambellan et le duc d'Aumale grand-veneur. Les huguenots de la cour applaudissaient de leur côté à la mesure qui autorisait la vente des biens du clergé jusqu'à concurrence de trois millions; ils pensaient qu'en affaiblissant les clercs, leur cause se fortifierait d'autant, et la plupart d'entre eux courait à l'envi à l'acquisition de ces bonnes terres.

* 16 mai 1563. *Arrêt du conseil portant surséance des poursuites jusques à la paix au sujet de l'assassinat du duc de Guise.* Mss. de Béthune, vol. coté 8702, fol. 51.

Le peuple restait étranger à toutes ces concessions; l'ardeur de ses principes religieux n'en tenait aucun compte. Pasquier, écrivant à M. de Fonssomme sur les affaires de son temps, lui donne de tristes détails sur l'effet général de l'édit de pacification. « Il y a eu quelques séditions au Mans et à Troyes, spécialement dans Crevant, petite ville de la Bourgogne; il y a eu quelques huguenots tués ou noyés. En ce même pays de Bourgogne, quelques uns ont fait contenance de se liguer sous le nom de la Confrérie du Saint-Esprit. L'édit de pacification est en plusieurs endroits de la France enfreint *. »

La force catholique revenait en masse pour dominer le parti politique, toujours le dernier à subir la puissance du mouvement; on prit prétexte de ce que l'édit de pacification n'était pas bien interprété, fidèlement exécuté, pour en restreindre les concessions. Catherine de Médicis avait tellement entouré le prince de Condé de ses prestiges, qu'elle le rendait l'instrument de ces mesures contre les calvinistes. La reine le gratifiait par toutes sortes d'agréables faveurs. Ce fut sous sa présidence que dans l'assemblée de Paris on arrêta « que nul seigneur ne pourroit faire exercice de la religion nouvelle ès-terres qu'il avoit de nouveau acquises de l'Église, ni pareillement en celles qui tenoient ou mouvoient

* Est. Pasquier, liv. IV, lett. 22.

d'elle quoiqu'il eût été dit, en pacifiant les troubles, que nul ne pourroit être recherché en sa conscience; toutefois l'on n'avoit entendu sous cet article comprendre les moines ou nonnains qui, pendant et depuis les troubles, s'étoient défroqués, auxquels est enjoint sur peines de punitions corporelles de retourner en leurs monastères, ou de vuider la France. Que nul ne pourra être ministre en ce royaume, s'il n'est naturel françois. Cette déclaration, dit Pasquier, a apporté quelques nouveaux tintoins en la tête des huguenots *. »

* Pasquier; *Lettre à M. de Fonssomme*, liv. IV, lett. 22. — Voici le texte de l'édit : « Voulons et ordonnons que les prestres, moines, religieux profès, qui durant les troubles, ou depuis, auront laissé leur profession et se sont mariés, soient contraints par prison de laisser leurs femmes et de retourner en leurs couvens pour y vivre suivant notredite déclaration, ou se retirer hors notredit royaume dans le temps qui sera arbitré par nos juges, que ne voulons néanmoins être plus long de deux mois, autrement, punis extraordinairement de peines de galères perpétuelles ou autres, selon l'exigence des cas. Et les religieuses professes qui, semblablement, durant ou depuis lesdits troubles auront laissé leur profession et se sont mariées, seront aussi contraintes de laisser leurs maris et retourner en leur monastère pour y vivre selon notredite déclaration, ou vuider notredit royaume dedans même temps que dessus, sur peine de prison entre quatre murailles. » Reg. au parl., vol. II, A, fol. 329. — Font, IV, 279.

L'opinion calviniste se plaignit vivement de ce qu'elle appelait la trahison du prince de Condé; voulait-on lui retirer les concessions déjà si imparfaites de l'édit de pacification ? L'amiral Coligny et d'Andelot se proclamèrent encore les chefs naturels de cette agitation d'aigreur et de reproches qui s'élevait si haut *. Le système des pamphlets, des placards, des écrits clandestins était suivi et renouvelé avec une insolence dont il est difficile de se faire une juste idée. On ne voyait que libelles contre le roi, sa mère, le pape, les évêques fidèles à la vieille foi; les palais n'étaient pas exempts de ces mordantes attaques, et Catherine trouva dans sa chambre une lettre anonyme dans laquelle on lui déclarait « que si elle ne chassoit pas d'auprès d'elle tous les papistes, on la poignarderoit elle et son Laubespine **. » Le parlement prit des mesures contre la presse. Arrêt qui fait défense aux imprimeurs, libraires et colporteurs de vendre aucun livre sans permission du roi dûment expédiée par l'un de ses secrétaires d'État, et scellée du grand sceau, comme aussi de vendre ou exposer en vente aucun jour de fête ni autre jour, images, peintures ou modèle de bataille, description de ville

* 2 juin 1563. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L, 1562, pièce 25.

** Mss. de Béthune, vol. coté 8765, fol. 75.

assiégée, ou autre figures scandaleuses, le tout sous peine de la hart *.

La même année, lettres patentes de Charles IX qui font défense de semer libelles diffamatoires, attacher placard, ni imprimer aucune composition sans permission du grand sceau, sous peine de confiscation de corps et de biens, avec injonction aux magistrats et commissaires des quartiers d'y avoir l'œil **.

Catherine résolut un voyage royal à travers la France; il avait pour but avoué de s'enquérir par elle-même des plaintes et doléances des deux religions rivales. C'était au moins ce qu'on disait aux politiques; mais la reine, qui était alors débordée par les catholiques, et qui voyait grandir cette inévitable puissance, allait par les provinces examiner la force des huguenots afin de préparer par une bonne guerre ou par tout autre moyen l'affaiblissement successif et la disparition complète de la foi nouvelle. Ainsi, à mesure qu'on avançait dans les provinces, l'on donnait ordre « de démanteler la plupart des villes qui avoient été occupées par les huguenots, mêmement celle

* 12 février 1563 (1564), rec. du conseil. Mss. de Saint-Victor, t. xxvi, f° 651.

** 9, 10 septembre. Ordonnances registrées au parlement, 2e vol. de Charles IX, f° 109, rec. des ord. de Charles IX, par Robert Estienne, fol. 300. Fontanon, t. iv, page 375.

d'Orléans, en laquelle on a fait ériger une citadelle, et en la ville de Lyon, pour, par ce moyen, contenir le peuple en crainte et obvier à tous nouveaux envahissemens *. » Charles IX donnait avis au roi d'Espagne des moindres circonstances de son voyage. Il lui écrivait de Lyon : « Mons. mon frère, sachant comme vous ont toujours été agréables du bon succès et prospérité de mes affaires, j'ai avisé vous envoyer le jeune de Laubespine pour vous faire savoir mon arrivée en cette ville de Lyon, où j'ai trouvé toute chose en si bon état et tant d'obéissance de tous les peuples, que j'ai de jour en jour plus d'occasion de louer Dieu des grâces qu'il me fait, étant par sa bonté mon royaume au bon et certain chemin que je le saurois désirer de la tranquillité que j'y cherche depuis long-temps. Des autres choses il vous en rendra bon compte, s'il vous plaist de l'ouïr, dont il vous prie bien fort **. »

C'est ainsi précédé que le roi s'en vint à Bayonne où il devait voir sa sœur mariée à Philippe II. Catherine souhaitait surtout s'aboucher avec le roi d'Espagne ou avec quelqu'un de sa confiance. Si l'on était décidé à prendre un parti contre les calvinistes, l'appui de ce prince était indispen-

* Est. Pasquier, liv. iv, let. 23.

** Archives de Simancas; cot. B, 18^{114}.— Les lettres de la reine mère, imprimées dans les *Mémoires de Condé*, se trouvent au paquet B, 17.

sable parce qu'il était la grande force qu'on pouvait efficacement employer pour résoudre la question en faveur du catholicisme. Philippe II ne put venir à Bayonne, mais il envoya le duc d'Albe, le plus intime de ses confidens *, celui qui entrait plus parfaitement dans sa pensée. La reine-mère écrivait au roi d'Espagne pour le remercier de la permission qu'il avait donnée à sa femme de la venir trouver, elle et le roi son fils : « Je ne veux faillir de vous dire l'aise que j'ai de voir venir une chose que j'ai tant désirée et qui, j'espère, apportera non seulement grand contentement au roi mon fils et à moi, mais bien et sûreté au repos et conservation à toute la chrétienté **. » Au milieu des fêtes, des tournois, des pas d'armes et des ballets, on ne parla dans la conférence de Bayonne que des expédiens pour se délivrer des calvinistes qu'on accusait seuls des grands troubles qui tourmentaient la France. Le duc d'Albe repoussa l'idée d'une nouvelle transaction ; elles ne faisaient que plus profondément agiter les esprits. On discuta les moyens de détruire à tout jamais la huguenoterie, et les dépêches du duc d'Albe constatent que dès cette époque l'idée d'un massacre général des hérétiques n'était pas repoussée ; elle était en progrès dans

* C'était quelque temps avant son expédition des Pays-Bas, dont j'ai parlé dans le précédent chapitre.

** Archives de Simancas ; cot. B, 20^{72}.

la tête des chefs de parti. A peine l'édit de pacification était-il signé, qu'on avait eu le projet de livrer les calvinistes aux métiers de Paris qui en auraient fait bon compte ; Anne de Montmorency devait se mettre à la tête de ce mouvement catholique.

Une pièce importante se trouve dans les archives espagnoles; elle est sans signature, et paraît avoir été envoyée à la cour de France avant l'entrevue de Bayonne. Il y est dit: « Lors de la vue future de deux si puissans et très-chrétiens rois comme celui de France et celui des Espagnes, il est besoin, pour le bien, défense et augmentation de la religion catholique, résoudre et accorder ensemble le contenu des articles suivans : de faire promesse mutuelle d'avancer autant qu'il sera en leur pouvoir l'honneur de Dieu, soutenir la religion sainte et catholique, et pour la défense d'icelle employer leurs biens, force et moyens et ceux de leurs sujets : ne permettre jamais ès-pays de leur obéissance aucun ministre ni exercice de la religion nouvelle, soit en public ou en particulier; faire commandement à tout ministre de sortir des provinces dans un mois sur peine de la vie, s'engager à publier en leur pays respectif le concile fait et célébré dernièrement à Trente, et tenir la main à ce que ses décrets soient reçus sans contredit; puis ils feront réciproquement protestation et promesse

de ne jamais par ci-après pourvoir aucun personnage aux offices royaux, de judicature ou autres, sans qu'il ait fait préalablement sa profession de foi et avoir été bien reconnu de la bonne religion *. » Ce document s'appliquait aux Etats respectifs des rois de France et d'Espagne, et spécialement pour celui-ci au Pays-Bas; Philippe II craignait que les calvinistes ne prêtassent aide et secours aux opinions qui se levaient en armes dans ses belles et grandes villes de Flandre.

Quoique le projet de se délivrer des huguenots par un moyen quelconque fût posé et convenu peut-être dans cette entrevue, il est difficile de croire que la pensée de la reine se soit portée au coup populaire qui s'exécuta plus tard le jour de la Saint-Barthélemy. Le parti réformé était en armes et sur ses gardes; sa grande organisation subsistait encore et n'avait reçu aucune altération; il fallait la détruire sans bruit, lui enlever peu à peu ses garanties, et c'est dans cet objet qu'avait été rendu l'édit de Roussillon, le roy y déclarait « avoir entendu permettre aux gentilshommes huguenots d'exercer leur religion en leurs maisons pour eux, leur famille et sujets seulement. Défense à eux d'y admettre aucun étranger, et aussi de lever deniers et aux ministres d'assembler synodes. Le roi renouveloit l'or-

* Archives de Simancas; cot. B, 19[2],

donnance pour que tous religieux et prestres mariés durant les troubles retournent à leur ancien état dans deux mois, abandonnant celles avec lesquelles ils s'estoient conjoints, sur peine de punition corporelle *. » Catherine de Médicis écrivait au maréchal de Montmorency de cette entrevue de Bayonne : « La royne catholique, ma fille, s'est départie d'avec nous; le 3 de ce mois, le roy, monsieur mon fils, l'a ramenée au même lieu où il l'avoit reçue, qui est sur le bord de la rivière qui fait la séparation de nos deux frontières, et je fus ce jour-là coucher à Irung pour avoir le contentement de la voir le plus longuement que je pourrois. Nous n'avons parlé durant notre entrevue que de caresses, festoyemens, de bonne chère, et en termes généraux du désir que chacun a à la continuation de la bonne amitié d'entre Leurs Majestés et à la conservation de la paix d'entre leurs sujets; comme aussi, à la vérité, le principal fondement et occasion de ladite entrevue n'a été que pour avoir cette consolation, pendant que nous étions prochains de ces frontières, de voir ladite royne, ma fille **. »

* *Édit et ordonnance du roy pour le bien et règlement de la justice et police de son royaume, avec la déclaration et ampliation dudit seigneur sur aucuns articles dudit édit. Donné à Roussillon, le 9e d'avril* 1564. Paris, Ant. Houic, rue Saint-Jacques, à l'Éléphant, 1580.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8712, fol. 5.

Dans toutes les villes où passait le roi, les prêches étaient défendus; le jeune prince manifestait sa douleur de voir les croix abattues, les saints mutilés, les ossemens jetés au vent à travers les cimetières : quand on lui portait des plaintes au nom des calvinistes, Charles IX répondait sans ménagemens, avec le courroux d'une tête ardente qui rêve un parti décisif. Un jour que Condé lui adressait des conseils sévères, le roi lui répondit : « Il n'y a pas long-temps que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques; maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » Imaginez dans quelle douleur devait se trouver le parti politique, lorsque le chancelier de L'Hospital entendit ces autres paroles de Charles IX : « Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un État; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » Le conseil cherchait pourtant encore à garder la foi jurée, à empêcher ces grands froissemens d'opinions *.

* 9 novembre 1564. *Lettres patentes portant commandement et injonction à tous les lieutenans-généraux et gouverneurs des provinces, ou à leurs lieutenans, de faire entièrement observer et entretenir l'édit de pacification, avec les provisions et déclarations sur icelui.* Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces in-12, cot. P, t. 1.

CHAPITRE XXXIV.

SECONDE GUERRE RELIGIEUSE.

Le pape Pie V. — Esprit des confréries. — Réunion chez le prince de Condé. — Austères résolutions des calvinistes. —Nouveaux efforts du parti modéré.—Armement catholique. — Conspiration huguenote. — Le roi à Paris.— L'hôtel-de-Ville. — Bataille de Saint-Denis.—Mort du connétable Montmorency. —Trève.

1566 — 1568.

Le catholicisme s'emparait de la cour. La vaste tiare des pontifes se reposait sur la tête de Michaelo Ghisleri, de l'ordre des dominicains, long-temps

grand inquisiteur de la foi, implacable ennemi de l'hérésie. Michaelo prenait le nom de Pie V pour se conformer à cette vieille coutume du catholicisme, qui imposait à son chef immense l'obligation de tout abandonner, tout, jusqu'au nom de sa famille, afin de mieux s'identifier encore avec la grande pensée de l'Église. Pie V faisait solliciter par ses députés secrets le roi de France de prendre les armes contre les huguenots. En échange, il lui promettait la prédication d'une croisade, les secours du roi d'Espagne et du duc de Savoie, réunis dans la pensée universelle de réprimer les hérésies.

L'esprit de confréries se propageait dans le parti catholique; on se liguait par des sermens pour le soutien de la foi *. Ces associations avaient cela

* Le 31 juillet 1565, Charles IX écrivait à M. de Matignon: «Je suis averti qu'en plusieurs endroits de mon royaume il se parle de traiter une association entre mes sujets, lesquels s'invitent les uns les autres à y entrer; je vous prie donner ordre et empêcher qu'il ne s'en fasse aucune pour quelque cause que ce soit; mais tenez le plus qu'il sera possible mes sujets unis en désir et affection de me rendre le devoir et obéissance dont ils me sont tenus naturellement, et par l'exprès commandement qu'ils ont de Dieu; et pour ce que plusieurs de mes sujets de la religion réformée se plaignent que je ne les veux pas laisser entrer en leurs maisons ni jouir de leurs biens, voulant leur faire connaître comme je veux les prendre sous ma protection,

de menaçant pour la royauté qu'elles se faisaient en dehors d'elle; il était facile de voir de toutes parts qu'on se préparait aux armes. Catherine pressait les Suisses, négociait avec les Flamands pour empêcher qu'ils n'envoyassent des secours aux calvinistes; et quand les princes électeurs de l'empire, comme prix de leur neutralité, lui demandèrent liberté de conscience à tous et pour tous, Charles IX, plein d'impatience, s'écria: « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leur État. Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. » La reine-mère fut désolée de cette impolitique réponse qui rompait toute négociation *.

je vous envoie deux formes de serment, l'un pour les nobles, l'autre pour de plus basse qualité, voulant qu'incontinent vous m'envoyiez le rôle de ceux qui auront fait ledit serment. »

* Le conseil n'était pas aussi sévère contre les calvinistes dans les pays où ils étaient nombreux.—*Voyez* dans la collection Fontanieu, 309, 310, 311, les articles répondus par le roi en son conseil privé sur la requête présentée le 15 avril 1565, par plusieurs habitans de la ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guyenne, sur le fait de la religion réformée. « Permis de chanter les psaumes en maisons privées, pourvu que ce ne soit en assemblée, ni en lieu pu-

Les calvinistes, de leur côté, ne restaient pas dans une inaction impuissante; ils s'organisaient également en ligue pour la défense de leur foi attaquée. Leurs assemblées devenaient plus fréquentes; ils avaient entouré le prince de Condé *; ils

blic; et ceux qui pour raison de ceci sont prisonniers, seront élargis. Nul ne sera contraint contre la liberté de sa conscience, et si quelques uns ont été forcés par prison, ou vente de leurs biens, seront élargis, et leurs biens rendus. Personne ne sera contraint à faire serment opposé à sa religion, et les juges passeront outre sans les astreindre à prendre aucune dispense de leurs prélats. Dans l'élection des maire, jurés, et conseil de ladite ville, sera dûment procédé, sans distinction de religion, et sans avoir égard aux jugemens et arrêts contraires. Toute voie de fait est défendue, et enjoint aux magistrats de faire observer les édits à peine de s'en prendre à eux.» (Il faut remarquer que la Guyenne était une des provinces le plus fortement nuancée pour l'hérésie.)

* Le prince de Condé était alors l'organe du parti calviniste auprès de la cour; il y portait toutes les plaintes. *Voyez* le mss. de Béthune, vol. cot. 8696, fol. 53, une lettre du prince de Condé à M. d'Humières; il lui disait « qu'à Roye, au Plessis et autres lieux circonvoisins, il y avoit plusieurs personnes de la religion réformée qui désiroient vivre en l'exercice d'icelle, mais elles craignoient que vous ne soyez sollicités de les empêcher; elles sont venues vers moi pour savoir mon intention et me supplier de vous escrire. Et considérant que ce seroit dommageable que tant de gens vécussent sans religion, je leur ai permis ledit

s'étaient procuré des indices fort significatifs sur ce qui s'était passé à Bayonne : « Cette réunion n'avait eu lieu que pour leur ruine, disaient-ils, et dans le dessein de se débarrasser d'eux par un seul coup. » Le prince de Condé, menacé d'être abandonné comme chef de parti, sortit de son indolence; il présenta, au nom des calvinistes, un long Mémoire de griefs, dans lequel il se plaignait de toutes les infractions aux édits pacificateurs, et annonçait une prise d'arme générale si l'on n'y faisait promptement droit. Suivant son usage, le parti protestant inondait le public de pamphlets remplis d'injures contre la cour, le roi et les tyrans du conseil. Pour mieux montrer la séparation qui partageait les deux opinions, leurs plus tièdes partisans témoignaient d'un zèle, d'une foi profonde qu'ils n'avaient pas toujours eus. Catherine, engageante et facile, même dans l'âge de la maturité, alors était toute préoccupée à plaire au parti catholique; elle obligeait ses filles de palais les plus coquettes et les plus vagabondes à l'observation des

exerciee ès-terres qui m'appartiennent hors la ville de Roye et ses faubourgs, à la charge de se contenir en telle modestie qu'il n'advienne aucun tumulte; pourquoi je vous prie tenir la main à ce que tout le monde puisse aller et venir librement au lieu où se fera ledit exercice, et recommandez aux lieutenants et gens du roi du lieu, qu'aucune sédition n'advienne, je m'assure que vous contiendrez prudemment les sujets de Sa Majesté.»

jeûnes, des abstinences ; elle punissait de sa disgrâce celles qui bravaient les commandemens de l'Église.

De leur côté, les calvinistes, comme pour flétrir de leurs censures une cour de continuelles infidélités et de galanterie, frappaient de mort l'homme ou la femme convaincu d'adultère, précaution sauvage que les filles de la reine et les jeunes gentilshommes ne pouvaient comprendre. C'était la reine-mère surtout que les calvinistes poursuivaient dans leurs écrits clandestins ; ils la voyaient abandonner leur parti qu'elle avait longtemps soutenu, et cette trahison soulevait leur ressentiment. Dans un pamphlet attribué à un ministre, du nom de Roziers, on posait cette maxime, qui dans les développemens était appliquée à Catherine : « Il est licite de tuer un roy ou une royne qui s'opposent à la réformation de l'Évangile. » Jusqu'au sein de son palais du Louvre ou de Saint-Germain, la mère de Charles IX était menacée du poignard avec lequel on s'était débarrassé du duc de Guise et du président Minard.

Au milieu de ce heurtement si violent entre des opinions en présence, les politiques rêvaient encore une fusion de sentimens, le triomphe des termes moyens. Le chancelier de L'Hospital avait rapproché les Montmorency des enfans de Guise ; il crut remporter une immense victoire en prépa-

rant une réconciliation officielle entre cette maison veuve de son chef et l'amiral Coligny. Ce fut dans l'assemblée de Moulins * que cette fusion fut tentée. Tandis que L'Hospital faisait adopter son grand édit pour réformer la jurisprudence du royaume, le grave Coligny, le pape des huguenots, embrassa le cardinal de Lorraine, et jura qu'il n'était pas l'auteur du meurtre de son frère, ce qui était un mensonge. L'aîné des enfans de Guise ne voulut point presser la main de celui qui avait dirigé l'arquebuse de Poltrot. En sortant de cette assemblée, le duc d'Aumale s'écria : « Coligny! ne suis participant en tout ceci; je te défie, toi et les tiens, pour venger la mort de mon père. » L'erreur du parti politique était de croire que deux opinions vivaces pouvaient se calmer avec des palliatifs et quelques démonstrations extérieures.

Ce parti alla plus loin encore dans ses vœux de fusion ; un arrêt du conseil déchargea l'amiral de l'accusation intentée contre lui par la maison de Lorraine pour l'assassinat du duc de Guise **. On cherchait à proclamer l'oubli des ressentimens. Dans des lettres adressées au président de Thou, le conseil se félicite de l'édit de

* *Ce qui se passa à Moulins touchant l'accommodement des maisons de Guise, de Montmorency et de Châtillon.* 1566. Mss. de Béthune; vol. cot. 8702, fol. 52, verso.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8698, fol. 65.

pacification ; « il importoit au royaume de conserver le repos des sujets, et ce ne pouvoit se faire que par escamotage de ce qui s'étoit passé dans des temps malheureux ; le roi ordonnoit de se transporter ès-greffes de la cour de parlement, Châtelet et ailleurs où besoin sera, et là, rayé, lacéré et biffé sur les registres tout ce qui concernera l'époque pitoyable passée, et ce faire lestement, dextérité et prompte vigilance, afin que nous puissions demeurer content et satisfait *. »

On armait pourtant de toute part. L'édit de pacification susbsistant en cour, il fallait un prétexte, et Catherine disait aux huguenots que l'armée du duc d'Albe côtoyant le royaume pour se rendre en Flandre, il était essentiel que l'on prît des précautions dans la crainte d'être envahi. Ce motif devait plaire aux calvinistes qui conseillaient à la reine de profiter des troubles des Pays-Bas pour rattacher cet ancien grand fief à la couronne. Coligny poussait Catherine à exécuter ce plan de réunion ; vaste agrandissement de la monarchie; mais la reine, liée par l'entrevue de Bayonne, débordée par les catholiques, n'avait d'autres préoccupations que d'en appeler à un coup de main **.

* *Commission du roy pour oster des registres de la cour ce qui y peut être contre ceux de la religion.* Mss. de Baluze, vol. in-fol., cot. CCXXXVIII, fol. 30.

** *Brief discours envoyé au roy Philippe pour le bien et*

Selon les clauses de l'édit de pacification, un conseil se rassemble, mi-partie calviniste et catholique; il fut unanimement déclaré que la présence du duc d'Albe sur les frontières exigeait une prise d'armes dans toute l'étendue du royaume. Cette délibération était à peine arrêtée que le prince de Condé vint offrir sa gentilhommerie provinciale et calviniste, car on soupçonnait déjà le motif réel d'une convocation de soldats catholiques. On éluda cette demande; tous les brevets de compagnie furent délivrés aux plus zélés défenseurs de la foi romaine; six mille Suisses des cantons non réformés furent levés par Catherine de Médicis. Loin que ces précautions armées menaçassent le duc d'Albe, elles servirent au contraire à le seconder: toute sa marche dans les Pays-Bas fut protégée *. Il fut salué partout comme un libérateur.

profit de S. M., et singulièrement de ses Pays-Bas, auquel est montré le moyen qu'il faut tenir pour obvier aux troubles et émotions pour le fait de la religion, et extirper les sectes et hérésies pullulantes en lesdits Pays-Bas. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L $^{149}/_{15}$, pièce 12.

* *Lettres patentes du roy, juillet* 1566, *par lesquelles il défend à tous ses sujets, à peine de la vie et confiscation de biens, de porter les armes et secourir ceux des Pays-Bas contre le roy d'Espagne.* Bibl. de M. de Fontanieu; recueil de pièces in-8°, parch., cot. P, 368, pièce 49.

Ainsi, tout-à-fait engagé dans l'alliance de l'Espagne, il fallait aller droit à l'extermination de l'hérésie ; on devait profiter de la force morale que donnait la présence du duc d'Albe sur la frontière à la tête d'une armée espagnole. Les catholiques tinrent un conseil secret, et l'on y arrêta : de se défaire du prince de Condé, non plus par un public assassinat, mais en le confinant dans une prison perpétuelle ; les six mille Suisses devaient être distribués en trois corps ; deux mille tiendraient Paris, deux mille Orléans, et pareil nombre Poitiers ; des garnisons seraient jetées dans les tours ou citadelles dont on avait entouré les villes rebelles. Ces précautions une fois prises, on révoquerait purement et simplement l'édit d'Amboise, ne permettant plus en France que l'exercice de la seule et unique religion catholique et romaine.

Dans cette situation d'intérêts communs, jamais les rapports de la France avec l'Espagne n'avaient été plus fréquens. Les archives de Simancas indiquent le nom de sept envoyés secrets à Madrid, pendant les deux années qui précédèrent la rupture avec les huguenots. Il existe dans ces archives une brochure curieuse sous ce titre : « Advertissement à tous bons et loyaux sujets du roi, ecclésiastiques, nobles et du tiers-état pour n'être surpris et circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions

des conspirateurs, participans et adhérens à la pernicieuse et damnée entreprise machinée contre le roy notre souverain seigneur et son État : Gens ecclésiastiques ! considérez la misère à laquelle a esté et est votre roy; mettez-vous en ferventes prières et oraisons ; armez-vous des armes spirituelles pour aider le roy à sortir de ce passage à l'honneur de Dieu et à la conservation de lui et de sa couronne. Vous, nobles, qui devez marcher et militer sous votre roy, quel honneur ce sera pour vous de contribuer à sa défense ! Vous êtes liés par commandement de Dieu, par serment exprès, et outre par le devoir naturel de noblesse, à votre roy et prince ! Vous, tiers-état, considérez la détresse de votre roy, l'imposture et la malignité de ses ennemis ; aidez-le de vos conseils, de vos biens et chevaux et de votre fidélité, n'espargnant rien pour le conserver *. »

En présence de ces mouvemens secrets et publics du parti catholique, les principaux chefs et les ministres les plus habiles du calvinisme se réunirent chez le prince de Condé à Vallery, et là il fut résolu qu'on en finirait pour une bonne fois, et puisqu'on voulait des coups d'arquebuse, on en aurait. Une seconde entrevue eut lieu à Châ-

* Archives de Simancas ; cot. B, imprimé par Jean Daillier, demeurant sur le pont Saint-Michel, à la Rose-Blanche. 1567.

tillon-sur-Loin, chez l'amiral Coligny. Les plus ardens présentèrent la situation comme intolérable, car le peuple se soulevait contre eux. Tous s'engagèrent sous le plus austère serment de garder un profond silence sur la résolution qui fut prise. Elle était grave : il s'agissait d'une autre conspiration d'Amboise ; on voulait surprendre le roi, la reine régente, les mettre absolument dans les mains calvinistes pour en disposer ensuite. Puisqu'il n'y avait rien à espérer d'une cour corrompue, la gentilhommerie provinciale aurait encore élevé à la couronne le prince de Condé, *le roi des fidèles,* comme l'appelaient leurs médailles *. Des ordres furent envoyés à tous les huguenots d'armer le plus promptement possible, de se tenir prêts, au signal qui viendrait de Châtillon-sur-Loin, chef-lieu de la huguenoterie **.

Tandis que ces préparatifs se suivaient avec tout le secret d'une conjuration, le conseil, plein de sécurité et d'espérances, continuait ses levées d'hommes, organisait à Paris les compagnies bourgeoises sous les couleurs des confréries ; il attendait le moment favorable pour assurer le triomphe plein et entier à l'unité romaine, lorsque des rap-

* Cette nouvelle médaille a été décrite par Secousse. Mémoir. de l'Académie des inscriptions, t. XVII, p. 107.

** De Thou, liv. XLI et XLII.

ports lui arrivèrent de tout côté sur les armemens des calvinistes ; ils étaient faits avec un tel ordre, avec un soin si parfait, que le connétable, chef des gens d'armes, n'en était pas informé et ne pouvait y croire. On mande chez l'amiral de Coligny, on le trouve habillé en ménager, faisant ses vendanges ; « c'estoit la veille de Saint-Michel, et pourtant le lendemain toute la France s'est trouvée couverte de gendarmes et compagnies huguenotes. * » Le roi était à Monceaux, et les projets des gentilshommes calvinistes pouvaient facilement s'exécuter, car le lieu était ouvert et pouvait être attaqué sans peine. « M. le prince, suivi de quatre ou cinq cents chevaux dedans la ville de Rozoy en Brie, se promettoit de surprendre le roy, écrit Pasquier, mais il a été esventé. On a mis en délibération dans Monceaux quelle part le roi se devoit retraire. L'opinion de M. de Nemours a prévalu, soustenant qu'il étoit non seulement expédient, mais nécessaire au roy pour l'assurance de lui et de son État, de se retirer dans sa bonne ville de Paris, avec laquelle les roys de France avoient perpétuellement uni leur fortune. » Paris étant le siége du mouvement catholique, tout le conseil opina d'y chercher un refuge. Les Suisses qu'on avait rassemblés à Meaux formèrent des batailles de lances et d'arquebu-

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 2.

ses : « Le roy, sa mère, se mirent au milieu, et parmi tout cela un grand attirail de dames, qui ne rendoient la partie ni plus forte, ni plus assurée. Toutefois, pour ce coup, la crainte a été plus grande que le mal. M. le prince a fait contenance de les chevaler, mais il ne les a osé affronter. Le roy, sur les quatre heures du soir, est arrivé dans Paris, grandement harassé de la faim et de la longue traite, reçu avec toutes allégresses de son peuple de Paris *. »

Charles IX montra une grande vaillance personnelle en toute cette route périlleuse. Il se précipitait en dehors des carrés de lances sur la gentilhommerie du prince de Condé; il y mit même un acharnement remarqué par les hommes calmes du conseil, qui voyaient avec douleur ce jeune caractère si fortement se prononcer. Dès son arrivée au Louvre, le roi prévint du complot tous les chefs les plus fervens du catholicisme; il écrivait au duc de Nevers: « La présente dépêche est pour vous avertir d'une malheureuse conspiration et entreprise préparée contre nous; plusieurs de nos sujets se sont dressés en armes et menacent de s'emparer des villes où ils ont des intelligences; l'expérience m'a appris qu'ils ne manqueront à le faire, et comme la prise de nos bonnes villes est pour moi un grand dommage, je vous prie bien fort, mon cousin, que inconti-

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 2.

nent la présente reçue, vous donniez ordre et pourvoyiez au mieux qu'il vous sera possible à la sûreté et conservation des places de votre gouvernement, de façon qu'il n'avienne aucun inconvénient, leur faisant pour ce prendre les armes et faire guet aux portes, de façon que vous demeuriez les maîtres, que partout je puisse être obéi et reconnu comme je dois. Vous priant, si aucun, comme d'habitude, fait courir les bruits accoutumés d'avoir eu des avantages, vous certifiiez à tous mes bons et loyaux sujets qu'il n'en est rien, et que j'espère, avec l'aide de Dieu, faire ranger les rebelles à la raison *.

Le roi, en pleine intelligence avec le parti catholique, celui surtout qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, rendit le 29 septembre des lettres patentes, lesquelles, à cause des assemblées faites de tout côté par des sujets armés, sans aveu ni permission, ordonnent « que tous les manans et habitans de Paris reprennent les armes pour s'en aider et servir à leur conservation, ainsi qu'ils ont fait devant les derniers troubles; que les prevôt des marchands et échevins aient à les leur faire délivrer, tant offensives que défensives, et remettre les capitaines, enseignes et chefs de bandes; ordonne aussi Sa Majesté la garde des portes et guets **.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8676, fol. 140.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VII, fol. 408.

Le même jour, ordonnance du bureau de la ville * aux quarteniers de se transporter, accompagnés de forces et de deux notables bourgeois, ès-maisons suspectes pour y saisir et arrêter toutes les armes offensives et défensives, et de les porter à la ville. Ils devaient faire descriptions de tous les chevaux des quartiers, donner des passes de sûreté, et obliger tout suspect à sortir dans le jour. Les gens riches se cotiseraient pour acheter de la poudre aux pauvres qui faisaient la garde ; tous les dixainiers devaient avoir l'œil sur le peuple pour l'empêcher de faire séditions; on ne paierait plus aucune rente constituée à ceux de la religion prétendue réformée; enfin il était ordonné de faire bonne garde aux portes, remparts, de préparer l'artillerie pour la défense de la ville. »

Paris était tout organisé pour la guerre civile; la formation des compagnies bourgeoises avait créé une grande force à l'opinion catholique; des signes de ralliement furent adoptés. « Le lendemain, écrit Pasquier, chacun a couru aux armes, a chargé la croix blanche sur son chapeau, en danger à celui qui se trouvoit sans, d'être tué. » La paix était rompue aux acclamations des halles et des métiers; les huguenots vinrent dès la pointe du jour assiéger les murailles; et aux hai-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VII, fol. 410.

nes religieuses qui déjà animaient les bourgeois, vint s'ajouter la pensée que la huguenoterie renversait les moulins, préparait la famine aux marchés. Ces haines étaient excitées par des prédications continuelles devant les petites images, où brûlaient les lampes saintes au coin des rues.

Le 1er décembre, il y eut encore lettres du roi pour la monstre et revue générale des habitans de Paris, à laquelle Sa Majesté voulait assister. L'Hôtel-de-Ville prenait la haute-main. Le 3 janvier 1568, mandement aux quarteniers « d'ordonner à tous les capitaines des quartiers d'élire un d'entre eux pour chef et colonel, qui recevra le vouloir du commandement du roy et du bureau municipal ; le 24, ordonnance de police faite audit bureau, que le roy veut et entend être tenue et gardée sur l'élection des seize colonels, lesquels recevront les ordres de la ville ; enfin des lettres du roi du 31 portent que les prevôt des marchands et échevins, bourgeois et habitans de Paris aient à admonester ceux de la religion nouvelle de se retirer dedans deux fois vingt-quatre heures, jusqu'à ce que ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté les aient mis bas*. » L'opinion catholique dominait ainsi toutes les délibérations du bon hôtel de la Grève.

Cependant les huguenots prétendaient qu'ils

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VIII, fol. 53 à 61.

n'avaient point voulu faire guerre civile, qu'ils venaient seulement réclamer du roi l'exécution des anciens édits. Les politiques s'entremirent encore pour préparer un arrangement. L'Hospital et le conseiller Morvilliers se rendirent au camp de la gentilhommerie, et celle-ci demanda la liberté de conscience sans limites. Le roi devait éloigner de ses conseils les hommes de rien qui en opprimaient les délibérations. A tout cela, et pour se rendre populaires, les huguenots ajoutèrent encore qu'il fallait retrancher les charges extraordinaires qui pesaient sur tous les états *. Les députés du parti politique remon-

* Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n. 133. *Lettre du prince de Condé au roy, escrite du camp Saint-Martin, pour le traité de pacification :* « Sire, suivant le Mémoire qu'il a plu à Votre Majesté m'envoyer signé de sa main par le sieur de Combault, lequel après avoir bien considéré et fait voir aux principaux de l'armée, tous ont été d'avis, et moi aussi, de dépêcher vers Votre Majesté le sieur de Teligny, pour vous supplier qu'il vous plaise désigner certains notables personnages, lesquels avec MM. le cardinal de Châtillon, comte de La Rochefoucauld, et de Bouchavennes, aient à se trouver en tel lieu qu'il vous plaira ordonner, et là étant assemblés, puissent conférer des points qui nous ont semblés sujets à interprétations et éclaircissement, afin que de la résolution qui sur ce sera prise soit bâti un tel et si bon fondement de réunion et réconciliation entre vos sujets, que la paix en soit perpétuelle et

trèrent d'abord « que ce n'étoit pas la forme qu'un sujet vienne armé présenter requête à son roi désarmé, si ce n'étoit en intention de lui vouloir donner la loi. » Ces idées de devoirs et de judicature, que voulaient faire triompher les politiques, n'étaient pas dans l'esprit du temps. On se riait de tous ces entremetteurs; les deux opinions les chansonnaient et disaient d'eux qu'ils étoient de tous et pour tous *. Pasquier l'avoue lui-même; il y avait un murmure général dans le peuple contre la paix: « L'apostume est enfin crevée, et tout ainsi comme la rivière se desborde en un torrent et précipice, quand elle a fait voie à la chaussée qui lui barroit le cours de son eau,

le bien de l'État en parfaite sûreté, comme de notre part très-avantageusement nous le désirons. » *Voyez* aussi les *Requêtes, protestations, remontrances, et avertissemens faits par monseigneur le prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisément connoître les causes et moyens des troubles et guerres présentes*. Orléans, Eloy Gibier. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L $^{1491}/_{r5}$, pièce 14.

* On leur appliquait ces vers :

Vive le roy, le conseil et la royne,
Vive le bon cardinal de Lorraine;
Vive Hugonis, Marcel et ses suppôts,
Vive Calvin pourvu qu'ayons repos;
Vive le roy, le conseil et la royne,
Vive le bon cardinal de Lorraine.

(*Pamphlets politiques.*)

ainsi le peuple françois, ayant donné quelque air aux dédains et rancunes muettes qu'il couvoit dans son estomac par le heurt et rencontre de deux religions, s'est éclaté tout en un coup, avec une fureur indicible *. »

On vit encore dans les champs de bataille, parmi les calvinistes, le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, La Rochefoucauld, Montgommery, Genly, Mouy, le vidame de Chartres, « lesquels faisoient arriver à la file, de jour à autres, gens et forces de tous côtés. En cette inespérée débauche, leurs partisans ont surpris les villes de Valence, Vienne, Romans, Montauban, Nismes, Montpellier, Mâcon, Soissons, Lusignan, La Charité, Auxerre, Montereau, La Rochelle qui leur est une forte roque, et par spécial la ville d'Orléans, nonobstant la citadelle qui y avoit esté bâtie **. »

A Saint-Denis, les deux grands partis en vinrent encore aux mains. « Là fut donnée une bataille très-cruelle, où sont morts d'une part et d'autre plusieurs grands capitaines et guerriers. Entre ceux des huguenots l'on remarque les sieurs de Piquigny, de Saux, de Suze et Cany; ils n'en pouvaient si peu perdre qu'ils n'en perdissent beaucoup. Des nôtres, le comte de Chaulne,

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 1.
** *Ibid.*

et surtout fut grièvement navré monsieur le connestable par Stuart, Écossais, et en ce piteux équipage rapporté par les siens dedans Paris *. »

La mort d'Anne de Montmorency, criblé de coups d'arquebuse au champ de guerre, fut une triste perte pour les politiques, quoique dans ces derniers temps le connétable se fût plus nettement prononcé pour les catholiques; il n'avait cessé d'avoir des rapports avec le chancelier de L'Hospital et cette fraction plus accommodante qui tendait à la paix; il fut regretté par les parlementaires, et Pasquier put écrire en son épitaphe des vers sur « ce grand Montmorency, que l'impiteuse guerre avait jalousement ravi de cette terre **. »

Les faiseurs de Mémoires qui ont prêté tant de jolis mots à Catherine de Médicis, lui font dire à l'occasion de la mort de Montmorency: « En ce jour j'ai deux grandes obligations au ciel, l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis, l'autre que les ennemis du roi l'ait défait du con-

* Est Pasquier, liv. v, lett. 4.

** Montmorency auquel et la vertu et l'heur
Jusqu'au dernier soupir ont voulu faire honneur.
. . . .
. . . . passant, sache qu'icy
Gist la France estendue
Avec Montmorency.

nétable. » Tout cela est emprunté à ces pamphlets huguenots qui ont si ingénieusement résumé la vie de Catherine, disant « qu'elle avait le cœur de noire teinture, battu d'acier et forgé de diamant *. »

Après la mort du connétable, l'armée des calvinistes se retira au-delà de la Meuse pour attendre les secours des reitres qui avaient été promis par les princes d'Allemagne. Dans le camp des huguenots il y avait toujours cette frénésie religieuse, ce renoncement à la vie de licence et de plaisirs **, caractère de la gentilhommerie provinciale, en opposition avec les mœurs si dissipées de la cour de Catherine. Lorsque les reitres joignirent le camp, il fallut leur payer les sommes qui leur avaient été promises; et comme il n'existait rien dans la caisse commune, on vit les gentilshommes, les chefs et les soldats se dépouiller de leurs bijoux, de tout ce qu'ils avaient recueilli dans le pillage des églises, à la destruc-

* Tout le cœur de noire teinture,
Battu d'acier à trempe dure
Ou bien forgé de diamans.

(*Discours merveilleux.*)

** On trouve encore une formule de prières « pour les soldats et pioniers de l'église réformée. — La Rochelle. Barthélemy Breton, 1568. » Bibliothèque du roi, liasse pour former un recueil de pièces, cot. $L^{1491}/_{15}$, pièce 23.

tion des tabernacles; « néanmoins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué *. »

La réunion des reitres et des lansquenets jeta la cour dans les plus vives alarmes; on voyait encore les étendards et cornettes allemands sillonner la France et y porter la destruction. Le parti politique s'empara de cette terreur **; l'active Catherine de Médicis, à la tête du conseil, voulut éviter au royaume le déplorable passage et les paillardises des Allemands; elle se rendit elle-même dans le camp des huguenots; toute dévouée aux idées de paix, elle supplia le cardinal de Châtillon de venir conférer avec elle à Vincennes. Là elle presse une transaction; des conférences s'engagent entre le sire de Mesmes et le cardinal, sous la médiation des envoyés d'Angleterre et de Florence ***. On concéda aux calvinistes tout ce qu'ils demandèrent, et la liberté

* *Mémoires de la Noue*, ann. 1568.

** Discours du chancelier de L'Hospital pour concilier la paix. (Brochure.) Mss. de Béthune. vol. cot. 8926, fol. 13.

*** C'est par erreur que l'on a appelé cette courte trève du nom de *paix mal assise*, nom qui fut seulement donné à la paix réelle de 1570, négociée par de Mesmes, seigneur de *Malassise*.

de conscience particulièrement : mais ce qui ne s'explique pas, c'est la crédulité de ces gentilshommes de province se dispersant sur une promesse, n'exigeant aucune garantie. Ils allèrent s'isoler dans leurs châteaux sans places de sureté, et donnant ainsi au parti catholique toute facilité pour s'organiser en armes d'une manière plus vaste et plus décisive. On remarquera qu'à chaque heurtement armé des deux opinions, tombait la haute tête d'un chef, et qu'alors, comme effrayées, ces opinions couraient aux trêves pour reprendre les armes quelque temps après, fières et ardentes.

CHAPITRE XXXV.

BATAILLES DÉCISIVES. — LASSITUDE DES OPINIONS. — PAIX DE SAINT-GERMAIN.

Position des partis. — Plaintes des huguenots. — Retraite du parti modéré. — Correspondance de Pie V. — Première ligue. — Nouvelle prise d'armes. — Mœurs des batailles. — Correspondance avec l'Espagne. — Prérogatives du conseil municipal de Paris. — Batailles de Jarnac et de Moncontour. — Mort du prince de Condé. — Le jeune prince de Béarn chef de la gentilhommerie provinciale. — Tendance à la paix. — Murmure des partis extrêmes. — Paix de Saint-Germain.

1568 — 1570.

Quand on examine la position des partis en armes, la violence des opinions, on s'explique

très-bien ces trêves de si courte durée, ces moyens tantôt dissimulés, tantôt extrêmes par lesquels les uns et les autres marchent à leur complète destruction. Il faut le répéter, il n'y avait nul moyen de conciliation et de rapprochement. La société, toute fervente encore dans les idées religieuses, voyait deux grands partis en division, non pas sur des idées spéculatives et philosophiques, mais sur des intérêts et des croyances qui se rattachaient à tous les sentimens de la vie. Le catholicisme étant alors le fondement de la société, les hommes qui partageaient toute la chaleur de cette foi, pouvaient bien considérer comme des fauteurs de guerre civile et des rebelles ceux qui se séparaient de l'unité religieuse, alors entièrement confondue avec l'organisation politique. De là sans doute cette conviction que tout moyen de se délivrer de ce danger menaçant était bon et justifiable aux yeux de Dieu et des hommes. On a fait trop de part aux caractères dans les horribles tableaux de cette époque; comme dans toutes les révolutions, on a attribué à l'action individuelle, à l'influence de ces divers caractères les événemens qui résultaient d'une force de choses passionnée qui fait l'homme, et que l'homme ne fait pas. Quand une tête humaine est lancée dans les orages d'un parti, elle les subit; elle en exagère même la tendance par je ne sais quelle attraction; les monstres sont si rares

dans l'ordre des idées morales et politiques ; on ne verse pas le sang à plaisir et par caprice : il y a au fond des crises sociales une nécessité puissante.

J'effacerai donc avec hardiesse quelques uns des jugemens portés sur Catherine de Médicis et Charles IX dans les terribles scènes qui se préparent. Il faut faire la part des opinions contemporaines, des mœurs cruelles de l'époque, des ressentimens populaires et des frénésies de guerre civile qui signalaient chaque année, pour ainsi dire, l'existence de deux systèmes, de deux croyances incompatibles dans l'ordre social. Si des hommes de modération et de cabinet pouvaient rêver dans la solitude de leurs conseils les grands principes de la liberté religieuse, le peuple des rues devait voir avec indignation de nouveaux autels s'élever en face des vieux autels de la patrie. De ces idées exaltées à la persécution, à la guerre ouverte, aux massacres, il n'y a qu'un pas; et nous qui avons vécu au temps de grandes agitations publiques, nous qui avons vu les caractères les plus doux, les plus timides, lancés par la main des factions dans les plus violens excès, ne pouvons-nous pas expliquer, sinon justifier, les sanglans tableaux d'une autre époque et préparés seulement par un autre mobile ?

La petite paix, la paix *fourrée,* comme on l'appelait alors, ne fut qu'une transition pour arriver

à une prise d'armes plus acharnée. Le parti politique outre-passé par les événemens, n'étant plus à la hauteur des faits qu'il ne pouvait dominer, s'était complétement retiré du mouvement des affaires; le chancelier de L'Hospital avait donné démission de ses emplois du conseil. Puisque toute transaction était impossible, les hommes qui s'étaient fortement rattachés à cette idée n'étaient plus et ne pouvaient plus être que des embarras. On levait le masque; on ne faisait plus de caresses aux chefs des calvinistes; tout retentissait des maximes perverses. « On ne doit pas garder la foi aux hérétiques », disaient les nouveaux conseillers dans la confiance de la reine; c'était, selon les autres, une action juste et belle de les massacrer. Pendant cette petite paix on fit la guerre aux huguenots, un à un, d'une manière secrète et silencieuse; on suivait les conseils du duc d'Albe, à savoir : qu'il fallait en écraser dix mille par le poison et le poignard. « Nous avons fait la folie de la paix, disait La Noue, ne trouvons pas étrange que nous la buvions. Il y a toute apparence que le breuvage sera amer. » On recueille dans toutes les archives des plaintes multipliées sur les excès que commettaient les catholiques contre les calvinistes *. L'amiral Coligny donnait

* Voyez le pamphlet sous ce titre : *Lettres et remontrances au roy*, par le prince de Condé, sur la contravention de la paix jurée en 1568. (Brochure.)

avis au roi des désordres et insolences qui se manifestaient en divers endroits de ce royaume; ce qui ne pouvait amener qu'un grand mécontentement et trouble entre les sujets. Il ajoutait « que plusieurs de ses gens, qui étoient chargés d'aller payer les reitres pour sortir de France, avoient été pillés et outragés à Auxerre; s'il y a faute pour ledit paiement, il ne nous devra point être imputé. Il me semble, continue l'amiral, que nos personnes méritent d'être autrement traitées et respectées que nous ne l'avons été depuis longtemps *. » Les fervens huguenots prévoyaient que la persécution allait se montrer encore : le ministre M. d'Espina écrivait à la duchesse de Ferrare « qu'il exerçoit sa charge paisiblement. Nous

* *Lettre de M. l'admiral au roy;* 21 *mai* 1568. Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 29. — *Voyez* dans les mss. de Colbert, vol. XXIV, in fol., n° 161, la *Lettre du* 12 *juillet* 1568, par laquelle le cardinal de Châtillon mande à la reine le meurtre d'un gentilhomme qu'il avait envoyé à Auxerre chercher le lieutenant-général, pour avoir conseil de lui dans ses affaires particulières. Il lui représente les violemens, voleries et meurtres journaliers qui se commettent contre ceux de la religion, desquels on ne fait point de justice; et quoiqu'il ne soit ni prophète, ni prêcheur, néanmoins il l'assure que c'est un présage de la ruine du royaume. Que la dame de Prye, étant morte subitement à Auxerre, le jour qu'on a assassiné son gentilhomme, il l'attribue à une punition divine.

voyons beaucoup de menées de divers endroits, mais nous espérons que Dieu les dispersera et détournera les conseils de ceux qui nous voudraient empêcher de servir à sa gloire et à notre vocation. Les affaires de la religion ont jusqu'ici heureusement succédé aux Pays-Bas, et crois que Dieu nous donnera plus grande liberté si nous continuons à l'invoquer; il est à désirer qu'il modère la fureur et colère de nos princes, les inclinant à suivre plutôt la raison en leur conseil et délibération que leur cupidité et passions désordonnées *. »

* 24 juin 1568. Mss. de Béthune; vol. cot. 8708, fol. 54. — Charles IX soupçonnait Mme de Ferrare d'être de connivence avec les huguenots; il fit occuper Chartres, qui était de son apanage, et voici ce qu'il lui écrivait :

« Ma tante, étant averti de tous les endroits de mon royaume que la plupart de mes sujets de la religion prétendue réformée sont en armes en plusieurs et divers endroits d'icelui, et qu'il est à craindre qu'il n'y ait quelques desseins sur aucune de nos bonnes villes, il me semble, pour la conservation de Chartres, qu'il était bien à propos et nécessaire de faire entrer dedans quelque vaillant homme qui la pust conserver et garder en mon obéissance; à cette cause j'écris au sieur Deguly, chevalier de mon ordre, qu'il ait à cheminer incontinent, la conserver en mon obéissance et y commander pour mon service, estimant que je n'y saurois commettre un homme qui vous soit plus agréable, tant parce qu'il est personnage pour s'en bien et fidèlement acquitter, que pour être aimé et désiré

Il existe un monument de la plus haute curiosité historique : la correspondance du pape Pie V au milieu de ces tourmentes sociales ; et l'on s'explique tout un siècle en lisant les cruelles maximes qu'un homme doux de mœurs et de caractère expose et veut mettre en pratique *. Quand Charles IX se fut décidé à la guerre, Pie V écrivit à tous les princes catholiques pour les inviter à soutenir ce fils zélé de l'Église qui entreprenait l'entière extermination des misérables huguenots. Ses lettres à Philippe II et à Louis de Gonzague, duc de Nevers, au doge de Venise, à Philibert, duc de Savoie, ont toutes pour but d'obtenir des secours d'hommes et d'argent; lui-même accordait dix mille onces d'or pour soutenir la sainte bataille **. Dans ses épîtres à Charles IX, à Catherine de Médicis, il ne parle que de la profondeur du crime d'hérésie et de la vengeance qu'on doit en tirer, soit pour satisfaire la juste colère du ciel, soit pour rappeler à l'obéissance des sujets rebelles, deux idées qui se tenaient alors intimement l'une et l'autre. Ses lettres exposent nette-

en telle occasion de tous les habitans de ladite ville, dont je vous ai bien voulu avertir, afin que vous entendiez l'ordre que j'ai donné à la sûreté d'icelle.» Mss. de Béthune, n° 8708, f° 55.

* La première de ces lettres, adressée à Philippe II, est datée de Rome, 13 octobre 1567.

** Lett. à Philibert, duc de Savoie, 16 novembre 1567.

ment les tristes maximes de l'époque sur la révolte envers l'Église : « Ne laissez plus aux ennemis communs, disait le pape, la possibilité de se soulever contre les catholiques ; nous vous y exhortons avec toute la force, toute l'ardeur dont nous sommes capable. Vous y parviendrez si aucun respect humain en faveur des personnes et des choses ne peut vous induire à épargner les ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu, qui ne vous ont jamais épargné vous-même *. Que Votre Majesté continue, comme elle a fait constamment, dans la rectitude de son âme et dans la simplicité de son cœur, à ne chercher que l'honneur du Dieu tout-puissant et à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur mort **. Ce n'est que par l'extermination entière des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte et sa vieille religion, pour la gloire de son propre nom et pour votre gloire éternelle.

* *Nullo modò, nullisque de causis, hostibus Dei parcendum est; sed severè cum illis agendum, qui neque Deo, neque filiis tuis unquàm pepercerunt; hoc autem facies, si nullarum personarum rerumque humanarum respectus te in eam mentem adducere poterit, ut Dei hostibus parcas, qui Deo neque tibi unquàm pepercerunt.* (Epist. Pii V. 28 mars 1569.)

** *Ad internecionem usque.* (Ibid.)

Que ces hommes exécrables soient livrés à de justes supplices *. »

Lorsque le père commun, le type, la personnification du catholicisme exposait et développait de telles idées, doit-on s'étonner du zèle, de l'ardeur frénétique qui animaient les populations dans la guerre contre les huguenots? Ces populations mécontentes s'organisaient elles-mêmes; et comme les trèves récentes préparées par la reine excitaient de grandes méfiances contre le conseil, les catholiques prenaient leurs précautions. Le premier modèle de la ligue est échappé à l'érudition laborieuse. Bien antérieur à tous les autres, ce vaste projet se trouve en manuscrit et offre encore une vive curiosité, parce qu'il indique les causes et les motifs de l'association provinciale des intérêts et des croyances.

» Nous soussignés, désirant pour notre devoir et vocation chrétienne maintenir la vraie Église de Dieu, catholique et romaine, en laquelle nous avons été baptisés selon les traditions advenues depuis les apôtres jusqu'à présent; désirant aussi, selon la fidélité que nous avons à la couronne de France, maintenir icelle couronne à la maison de Valois, pour les obligations que nous

* *Atque homines sceleratissimi justis afficiantur suppliciis.* (15 avril 1569.)

et nos prédécesseurs avons et tenons de ladite maison; pareillement qu'en toute sûreté et liberté nous puissions faire accomplir le dû de nos charges en ce qui concerne le service de Dieu et de son Église, tant en l'administration de sa parole, saints sacremens, prières, qu'autres fonctions èsquelles nous sommes appelés et tenus, ainsi qu'il a plu à Monseigneur le lieutenant pour la majesté du roi et des pays de Champagne et Brie; nous soussignés déclarons nous associer à la *société et ligue royale de la noblesse et États* pour en jouir selon sa forme et teneur, par laquelle ledit sieur lieutenant nous enverra secours de la noblesse de ce gouvernement et autres associés, promettant eux employer leurs personnes, vie et biens pour la manutention de ladite Église et canons, tant et si longuement qu'il plaira à Dieu que nous soyons par eux régis en notre religion catholique et romaine; de nous secourir et aider tant de conseil, personne et force que de leur pouvoir, pour la conservation et manutention de nos vie, libertés et biens, contre toute personne sans nulle exception, fors la personne dudit sieur roi, MM. ses enfans et frères, la reine leur mère, et ce, sans acception d'aucun parentage ou alliance, quelque prochaine qu'elle puisse être, pour lesquels parentages ou alliances, renonçons à nous aider et secourir contre les autres alliés et compris en cette société de quelque état et conditions

qu'ils soient en toutes nos affaires et plaintes; procédant pour raison de ladite association aux entreprises qui pourraient être faites sur nous et nos biens par les contraires ennemis et adversaires de la présente société de notredite religion catholique, romaine; et ce incessamment et sans demeure, nous avons juré et promis, jurons et promettons par le très-saint et incompréhensible nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, auquel nom nous avons été baptisés, que pour aider à l'entretien et manutention de la présente ligue, société et fraternité, nous cotiser chacun selon nos puissances, pour aider à ladite compagnie et société de nos biens, armes, personnes et fiefs, toutefois et quantes qu'entreprise sera faite pour la manutention de la présente alliance et société, et en ce faisant, nous sera promise et entretenue la société, fraternité et amitié de tous les dénommés en la sainte ligue présente, tant de la noblesse qu'autre, pour nous aider et défendre contre tous ceux du parti contraire qui nous voudraient faire tort, à nous et à nos biens, et en toutes affaires où nous pourrions tomber, lequel aide et secours se fera aux dépens de ceux de la présente société qui portent les armes pour ordonnemens et commandemens dudit sieur lieutenant. Le tout sous le bon plaisir dudit sieur roi; notre souverain seigneur et MM. ses lieutenans. En foi de quoi nous avons signé cette de nos seings

manuels, le 25e jour de juin, l'an 1568. (suivent les signatures *.) »

Cette ligue, toute de précautions, ne s'organisait pas indépendamment de la royauté; le parti catholique n'en était point à cette nécessité, parce que la couronne marchait encore dans ses intérêts. La reine venait de prescrire des formules d'obéissance religieuse et politique que les huguenots ne pouvaient souscrire, car elles les liaient dans un système de désarmement et d'abandon. Ils devaient jurer et attester « qu'ils étaient prêts à obéir en tout à Charles IX, leur prince souverain; qu'ils ne prendraient les armes sans ses ordres, et qu'ils ne favoriseraient en aucune manière ceux qui avaient armé contre lui; ils ne s'engageraient jamais dans aucune entreprise secrète ni traités. S'il arrivait qu'ils eussent connaissance de pareilles ligues, ils en avertiraient sincèrement le roi et ses gouverneurs. Ils devaient également jurer qu'ils voulaient être exposés à

* J'ai trouvé cette pièce dans les mss. de M. de Mesmes, n° $^{8677}/_{3}$. Ce mss. de M. de Mesmes cite ceux de M. Dupuy, vol. LXXXVI; et en effet j'y ai trouvé la pièce écrite en entier de la main de ce savant homme, ce qui vaut presque un original. La copie de la main d'un érudit tel que M. Dupuy écarte tout soupçon d'erreur dans la date, et si la date est fidèle, la pièce est de la plus grande importance pour l'histoire de la ligue.

la rigueur des supplices, s'il survenait quelques troubles par leur faute dans la ville où ils demeureraient; ils entretiendraient enfin une amitié véritable et sincère avec les catholiques *. » Un édit sur les fonctions de magistrature enjoignait à tous ceux de la religion réformée qui étaient en possession de ces charges de s'en démettre ainsi que de tout emploi public. En vérifiant ces lettres royales, le parlement de Paris, encore plus avancé dans le mouvement catholique, ajouta « que tous ceux qui à l'avenir seroient reçus ès offices royaux, jureroient de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine **.

* De Thou, liv. xliv, n° 6.

** Le 23 juin 1569, arrêt de la cour de parlement portant interdiction à tous officiers du roi accusés de la prétendue nouvelle religion de s'entremettre de leurs offices, jusqu'à ce qu'il ait été entièrement discuté du fait dont ils sont prévenus et chargés, et qu'ils aient obtenu arrêt de la même cour à leur profit par lequel il leur soit permis de rentrer *en leur exercice*. — Du 5 juillet; il en était de même pour les offices de conseiller de ville. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, 3e folio, 170; *id.*, 3e folio, 172. — Arrêt du parlement qui fait défense de recevoir à son service des domestiques huguenots. — 16 septembre 1569. — Regist. de la Tournelle, Mss. de Saint-Victor, t. xliv, folio 565, verso. — Fontanon, t. iv, p. 299. — Même ceux qui en avaient, devaient les chasser dans trois jours, sous peine d'être eux-mêmes tenus et réputés huguenots. La cour défendait également de recevoir en aucun état, offices royaux

Comme complément à toutes ces prescriptions, et quand on se crut prêt, le roi défendit tout exercice de religion autre que le catholicisme *.

Catherine suivait avec sollicitude toutes les agitations calvinistes ; elle écrivait au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, comme il est besoin que nous soyons promptement avertis de ce qui est survenu ès-lieux et endroits de votre charge, je vous prie ne faillir à nous écrire bien au long en quel état sont les affaires, ce que font ceux de la religion prétendue réformée ; s'ils s'assemblent, quels desseins ils ont, s'ils s'arment, ce qu'ils négocient, et l'ordre que vous y avez donné pour y obvier, ainsi que les moyens que vous avez pour empêcher leurs desseins, afin que selon, Mons. mon fils pourvoira à ce qui sera besoin pour conserver son autorité **. »

C'était la guerre déclarée en des circonstances

des seigneurs subalternes ou autres charges publiques, personne ayant leur femme ou enfans, famille et serviteur de la huguenoterie. Avant d'admettre quelqu'un dans un de ces offices, on informerait sur sa vie, ses mœurs et religion, comme sur celles de sa femme, enfans, famille et serviteurs.

* Voici un de ces édits particuliers pour chaque province : « Déclaration portant défense de tout exercice d'autre religion dans Metz et dans le pays messin. » Mss. de Béthune, vol. coté 8697, folio 38.

** Mss. de Béthune, nº 8716, fol. 57.

difficiles pour les calvinistes ; car, dispersés dans les provinces, ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'ils purent se réunir sous un étendard commun pour combattre. Catherine avait fait garder toutes les routes, tous les ponts par où ils pouvaient se rassembler. Après des périls et des aventures merveilleuses, les deux chefs de la gentilhommerie provinciale, Condé et l'amiral Coligny, pénétrèrent jusqu'à La Rochelle, ville forte, place de sûreté et de refuge dans les crises du calvinisme. C'est de là que Condé écrivit au maréchal de Vieilleville : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré; mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis*. » Le cardinal de Châtillon s'était sauvé déguisé en matelot, de son évêché de Beauvais à la cour d'Angleterre, où il négociait des secours de la reine Élisabeth **. Ainsi le projet de Catherine et

* *Mémoires de Vieilleville*, in-12, ann. 1568.

** Le 5 septembre 1568, lettre par laquelle le cardinal de Châtillon mande à la reine-mère « qu'ayant eu avis des conspirations que font ses ennemis sur sa personne, il est obligé de se retirer de sa maison et du royaume pour conserver sa vie et se garantir de leur oppression ; espérant que Sa Majesté, nonobstant sa retraite, lui conservera

du conseil ne réussit pas. On se trouva dans la même position de guerre civile ; on n'eut pas un ennemi désarmé, mais un adversaire puissant et tout disposé pour les batailles *.

Ces batailles arrivèrent avec tout le cortége des désolations ; spectacles horribles et monotones de cruautés qui n'apprennent rien que les sanglantes folies des opinions. C'était toujours la rage du parti calviniste contre les prêtres et les signes visibles du catholicisme ; la fureur des catholiques contre les prêches de la gentilhommerie provinciale. Dirai-je les bons carrés de lances et d'arquebuses de Jacques de Crussol, baron d'Acier, qui menait sous lui plus de vingt mille hu-

toujours ses bonnes grâces, sachant bien qu'elle ne participe point à la passion de ses ennemis, qui ne veulent que sa perte et celle de sa famille. » A la suite de cette lettre il y en a une autre sur le même objet, adressée au roi. Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n° 181.

* *Lettre du* 31 *août* 1568, *de Charles IX au duc de Nemours* : « Mon cousin, étant présentement averti que les principaux chefs de la religion prétendue réformée se sont tous de nouveau élevés en armes, découverts avec grande trappe, chose que j'estime aller à mauvaise fin, je désire grandement rester le plus fort. » (Il lui donne des ordres afin de résister dans son gouvernement aux entreprises des révoltés. Le duc de Nemours était gouverneur et lieutenant-général au pays de Lyonnais.) Mss. de Béthune, vol. 8708, fol. 73.

guenots? Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre, dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule.

Il y avait non moins de cruautés, mais des mœurs moins sévères et plus libertines sous l'étendard de la gente noblesse de cour. Chez les huguenots c'était un fanatisme sombre et puritain; et au milieu des tentes catholiques on mêlait les femmes au culte, toutes les licences des camps à toutes les adorations des autels. Faut-il vous dire aussi l'histoire de M. de Montpensier? quand on lui amenait un prisonnier, si c'était un homme, il lui disait de plein abord simplement : « Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on menoit aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle femme et fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon : Je vous recommande à M. mon guidon ; qu'on la lui mène. Ce guidon étoit M. de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille *. » Je ne puis suivre le récit du vieux courtisan qui se plaît tant à conter « les belles histoires de galanterie et esforcement de pucelles. »

* Brantome, t. viii, p. 313.

Dans ces crises de guerre civile, la correspondance active avec l'Espagne se continuait. Le cardinal de Lorraine, placé à la tête du mouvement catholique, écrivait sans cesse au roi Philippe II. Dès le 13 janvier 1568, une dépêche du cardinal annonçait à Sa Majesté Catholique « que tous les princes d'Allemagne armoient; sans la révolte du peuple des Pays-Bas, la France seroit venue à bout de ses hérétiques; mais les rebelles, ayant prêté main-forte à ceux de France, elle ne l'avoit pu. Sa Majesté Catholique devoit faire attention à ces causes; si le royaume de France périssoit, il y auroit de sa faute, ce qui seroit un grand malheur, car c'étoit le pays le plus orthodoxe. Le duc d'Albe n'avoit pu donner des secours; les arquebusiers qu'il avoit étoient nécessaires pour la sûreté des places des Pays-Bas; le cardinal prioit donc Philippe II d'envoyer des bons soldats d'Espagne : c'étoit de toute urgence, vu que le roy et sa mère avoient le courage de prendre telle résolution qu'il en seroit content *. »

Dans le mois de septembre de cette année, Catherine envoya le sieur de Signerolles auprès du roi d'Espagne pour lui faire entendre (à lui-même) « l'état des négociations présentes de France, et lui dire entre autres choses que Leurs Majestés Très-Chrétiennes avoient arrêté qu'il n'y

* Archives de Simancas, cot. B 23[211].

auroit dans le royaume d'autre religion en exercice que la catholique; on ne permettroit à aucun officier d'exercer sa charge sans une ample confession de foi. Signerolles devoit ajouter qu'au cas où le prince d'Orange dirigeroit ses troupes vers la France, Leurs Majestés trouveroient nécessaire d'appeler le duc d'Albe; c'est pourquoi le roi catholique étoit prié de lui ordonner de s'employer pour elles dès qu'il en seroit requis, comme de leur côté Leurs Majestés Très-Chrétiennes donneroient ordre au duc d'Aumale, qui avoit ses troupes en Bourgogne et en Champagne, d'assister le duc d'Albe en toutes les occasions qu'il sera nécessaire *. »

Le 13 novembre, nouvelle dépêche du cardinal de Lorraine; il exposait au roi d'Espagne la situation exacte de la France et de ses armées. « M. d'Anjou en avoit une fort belle, M. d'Aumale aussi; mais celle des huguenots étoit bien considérable. Quoique sous les ordres des princes de Navarre et de Condé, on pouvoit considérer l'amiral comme son chef; de plus, elle attendoit des secours du prince d'Orange et du duc des Deux-Ponts, qui se disposoient à entrer dans le royaume. On tâchoit d'empêcher leur projet; cela seroit bien difficile si Philippe II n'envoyoit du secours. Le duc d'Albe venoit de remporter une

* Archives de Simancas, cot. B 23[204].

victoire sur les *gueux* : mais cette victoire est pour le royaume de France un triste présage, puisque le prince d'Orange se réfugie chez nous, et se joindra à ceux de son parti. Il falloit donc l'en empêcher*. »

Dans une autre dépêche du cardinal, datée du camp près de Limoges, il donnait à Philippe II le détail de la situation des armées ; d'après toutes les espérances, les rebelles hérétiques devaient être châtiés, pourvu qu'il ne vînt aucune nouvelle force d'Allemagne. « Deux choses, continuait-il, étoient grandement nécessaires au bien de Dieu et du roi, et pour la défense d'une si sainte et bonne querelle, sans lesquelles choses le royaume seroit affligé et désolé, et on n'auroit aucun moyen de s'y opposer. C'étoient d'abord bon nombre d'arquebusiers espagnols qui pénétreroient par Fontarabie, et après leur service fait, ils pourroient aller servir en Flandre ; la seconde seroit de prier le duc d'Albe de s'opposer à l'entrée du prince Casimir en France, qui marchoit à la tête des troupes du comte Palatin son frère. Ces deux mesures étoient très-urgentes**. »

* Archives de Simancas, cot. B 23[89].

** Archives de Simancas, cot. B 26[1]. Le 3 septembre 1569. M. de Fourquevaux, ambassadeur à Madrid, écrivait entre autres choses au roi d'Espagne : « Je vous supplie très-humblement de vouloir faire solliciter le secours qui se lève

Le parti catholique ne se fortifiait pas seulement par ses relations à l'extérieur; la grande municipalité de Paris prenait une part active à la crise religieuse. Dès le mois d'avril, une ordonnance porta « qu'il seroit fait élection en chacun quartier de certains personnages de qualité de la religion catholique, lesquels auroient la superintendance des capitaines sous l'autorité des prevôt des marchands et échevins, et seront seize personnes chefs *. »

Le 26 avril 1568, lettres missives du roi par lesquelles il veut « que l'on mande en l'Hôtel-de-Ville vingt personnes de chaque quartier des plus notables, chacun quartier l'un après l'autre, pour procéder à l'élection du chef du quartier **. »

Un arrêt du parlement du 28 septembre 1568 attribue la juridiction militaire aux capitaines de ville, qui devront en prévenir les prevôt des marchands et échevins, lesquels, selon l'exigence des cas, pourront condamner à l'amende n'excédant

pour France, afin qu'il marche promptement, car il est grandement nécessaire par-delà, et le roi votre frère y met grande espérance pour plusieurs raisons. M'étant d'avis, Sire, qu'il sera fort bon que des 4000 hommes, 3000 soient arquebusiers, car les guerres d'aujourd'hui se font plus avec ces armes que avec la pique, et l'Espagnol s'en sert mieux que soldat du monde. » B. 24 [119].

* Regist. de l'Hôtel-de-ville, III, fol. 85.

** *Ibid.*, fol. 84.

pas huit liv. parisis. « Si le délit requéroit punition corporelle, ils devroient remettre les accusés au prevôt de Paris ou à son lieutenant. Pour les crimes et délits non militaires, la capture, rapport, correction et punition appartiendra à la justice régulière; cependant, les capitaines et chefs devront prêter main-forte à la justice ordinaire, et faire même emprisonner les délinquans en l'absence du juge. Quant aux captures de ceux qui délinqueroient la nuit, les examinateurs du Châtelet ne s'en entremettront, mais le fait et charge demeurera au guet royal *. »

Ces concessions au conseil municipal disent assez la force de la bonne ville de Paris, dont on agrandissait la juridiction. Toutefois, au milieu de cette ardeur catholique, il existait encore des partisans secrets des huguenots et du prince de Condé; on correspondait avec le cardinal de Châtillon pour lui donner des renseignemens sur la cour, les opinions, leurs forces respectives. Une charte de nouvelles à la main est adressée par un médecin au cardinal; elle est datée de Paris. L'espion mande « que les calvinistes sont persécutés, privés de charges et de biens; que le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, a été contraint de se retirer à Chantilly par l'arrivée du cardinal de Lorraine, qui gouverne avec le duc

* Regist. de l'Hotel-de-Ville, III, fol. 117.

d'Anjou et l'archevêque de Sens; qu'ils se servent du président Hennequin, du procureur du roi du Drac et Voisle, conseiller, et autres partisans d'Espagne, et de Rauchou, prevôt des marchands; que la reine d'Angleterre a fait toucher au duc des Deux-Ponts vingt mille écus, que le prince d'Orange, qui était sorti du royaume, revient avec le duc des Deux-Ponts; qu'ils ont quatorze mille chevaux, dix-huit mille hommes de pied, et trente pièces d'artillerie. Le duc d'Aumale a commandement de leur livrer bataille. Le roi part de Joinville pour Toul : les ducs de Vaudemont et de Lorraine exhortent le roi à la paix; mais la reine, le cardinal et leurs sectateurs n'en veulent ouir parler. Le roi a reçu quatre mille Suisses et trois mille cinq cents reitres d'Allemagne. Le cardinal de Lorraine est malade *. »

Le chef qui prenait alors en main les batailles catholiques, était un jeune homme de dix-huit ans, brillant en guerre, plein de courage, dont l'aigrette flottante éclatait au loin dans les plus épais

* Mss. Colbert; vol. XXIV, in-fol., n° 187. Cette lettre fut trouvée dans les poches du prince de Condé lorsqu'il fut tué douze jours après à Jarnac. La forme en est singulière; c'est une bande de papier de deux pouces de large, longue d'un pied ou environ, écrite recto et verso d'une écriture si petite, que sans le secours de la loupe on ne pourrait la lire.

carrés de lances. Le duc d'Anjou, élevé enfant dans les guerres civiles, était le fils chéri de Catherine de Médicis, l'ami de son cœur, celui pour qui elle appelait une couronne. A la mort du vieux connétable, elle le plaça avec le titre de lieutenant-général à la tête de ses armées, qu'elle dirigeait elle-même par Strozzi, général expérimenté des bandes italiennes.

A Jarnac il y eut rudes arquebusades; le sang des gentilshommes fut répandu à grands flots. Là mourut de la main du vicomte Montesquiou le prince de Condé, chef de la noblesse provinciale; et tandis que les huguenots célébraient ses vertus et disaient : « que si le prince de Condé avoit été tué, M. l'amiral restoit à cheval avec La Rochefoucauld pour achever tous les papaux * »; les catholiques le comparaient « au serpent venimeux, à Satan furieux, qui se disoit de France le roy, et vouloit changer Dieu et la religion pour mieux piller les églises et les calices; on ne devoit même pas prier le Seigneur de pardonner ses fautes,

* Le prince de Condé
Il a été tué;
Mais Monsieur l'amiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucauld
Pour achever tous ces papaux, papaux, papaux.

(Brantome, tom. III, pag 231.)

car en enfer il n'y avoit nulle rédemption *. » Le prince de Condé était considéré par les catholiques comme l'implacable ennemi de la messe **, et la messe était alors un symbole, un signe de parti, comme plus tard on adopta une idée politique, une couleur, un drapeau.

La fraction genévoise sous l'amiral Coligny aurait pris la direction du mouvement, si Jeanne d'Albret, reine de Navarre, n'avait offert à la noblesse

* Épitaphe du prince de Condé en vers français. Mss. de Béthune, vol. 8732, fol. 44 :

Cy gît le serpent venimeux,
Second Satan ténébreux, furieux,
Et se disoit, par orgueilleux arroy,
Être de France le vrai monarque et roy.
. . . .
. . . .
. . . . par vaine opinion
Avoit changé Dieu et religion,
Pour mieux piller Églises et calices
S'abandonnoit à tous malheureux vices.
. . . .
. . . .
Qui prieroit Dieu ses fautes pardonner,
On lui feroit plus grand tourment donner
Car en enfer n'y a nulle rédemption.
Laissons cela sans autre mention.

** L'an mille cinq-cent soixante-neuf,
Entre Jarnac et Châteauneuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la messe.

des camps le prince de Béarn son fils. J'ai besoin de bien expliquer ici comment cette maison de Bourbon se trouvait toujours là pour fournir un chef à la gentilhommerie huguenote. A toutes les époques, les cadets de race apanagée s'étaient placés à la tête d'un mouvement d'opposition à la branche de leur famille qui portait couronne; l'esprit turbulent et féodal de la gentilhommerie de province, l'austérité de ses manières, la vie de charrue et de montagne, si différente des dissipations de la cour, donnaient des auxiliaires à cette ardeur batailleuse des puînés ; on se liguait pour différens motifs, tantôt de bien public, tantôt de religion, mais toujours par impatience d'un joug qui pesait. L'existence du gentilhomme provincial était dure, laborieuse. Il vivait au milieu des vassaux, à la chasse, grimpant couvert de fer sur les hauts rochers des Cévennes, des Pyrénées ou des Alpes, pour de là se lancer sur la molle noblesse de cour.

La race royale de Béarn avait habitué ses fils à ces fatigues des braves châtelains. Henri, héritier du royaume de Navarre, était né à Pau en 1553, au sein d'une famille tout entière dévouée à la réforme, quoique la timidité d'Antoine de Bourbon ne lui permît pas toujours d'en faire une profession publique. L'enfance laborieuse du Béarnais est trop connue pour que je répète les vieilles traditions de la gousse d'ail, du vin de Jurançon,

et de la chanson que Mme d'Albret chanta au milieu des douleurs, afin de ne pas en faire un pleureur ou un enfant rechigné. Son éducation avait été sévère, comme les calvinistes en donnaient alors à leurs fils, en sorte « qu'il étoit duit au labeur et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Henri avait quinze ans lorsqu'il vint à l'armée huguenote; il y avait été conduit par sa mère, femme de courage et de fanatisme. Elle présenta Henri comme un gage à la gentilhommerie, et le jeune prince, d'un air de résolution et de fierté, prononça ces paroles, engagement de foi et d'opinion : « Je » jure de défendre la religion et de persévérer » dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort » ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté « que nous désirons. » Le parti de Genève n'était pas assez fort pour agir seul, et l'amiral Coligny, vieilli sous les armes, se plaça lui-même sous les ordres du noble et valeureux enfant *.

Si les bourgeois fortement catholiques, si les huguenots puritains, dans leur sombre et sévère réformation, étaient alors irréconciliables ennemis, il n'en était pas de même des deux partis de la gentilhommerie. Placés dans des camps oppo-

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1569, chap. XXIII.

sés, ils se mêlaient fortement et fièrement aux batailles; mais de vives sympathies, des traits de chevalerie, de famille, ou de blason, les unissaient entre eux. Ils en venaient aux mains à regret; ils s'entrechoquaient comme dans un grand tournois et aux lices ou dans un duel; il y avait bien également entre eux de petites jalousies de cour ou de faveur; toutefois il semblait que la châtellenie avait le besoin d'en finir avec tout ce sang versé; on s'échangeait d'un camp à un autre des avis, des conseils. La veille de la triste défaite de Moncontour, les gentilshommes calvinistes furent prévenus par la noblesse catholique du danger qu'ils allaient avoir à courir dans cette bataille: « Messieurs, leur dirent-ils, nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'amiral * qu'il se donne bien garde de combattre; car notre armée est merveilleusement

* Coligny venait d'être condamné à mort par le parlement de Paris. Voici le titre de l'arrêt: « Arrêt de la cour de parlement contre Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France, mis en huit langues; à savoir: français, latin, italien, espagnol, allemand, flamand, anglais et écossais. » 27 septembre 1569. Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces in-8°, parch., coté P, 368, pièce 60 *bis*.—« Arrêt du parlement contenant interprétation du premier, donné contre Gaspard de Coligny. »

puissante, pour les renforts qui y sont survenus, et est avec cela bien délibérée ; mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir *. »

L'armée catholique, comme l'armée huguenote se divisait en deux partis : le duc d'Anjou, sous la direction de Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie, conduisait précisément la haute gentilhommerie de cour ; les enfans de Guise, sous la tutelle du cardinal de Lorraine, avaient été adoptés par les fervens catholiques saluant la noble lignée. Cette séparation jetait de la jalousie ; la pensée du cardinal était de pousser à bout les hérétiques, de ne leur laisser ni places de sûreté, ni un pouce de terrain. On voyait sous la tente M. de Lorraine cherchant à diriger l'armée ; si bien que M. de Tavannes lui dit un jour de mauvaise humeur : « A chacun son métier, ce n'est pas trop ; il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme **. »

La bataille de Moncontour fut décisive ***. Le

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1569, chap. XXVI.

** *Mémoires de Tavannes*, ann. 1569, p. 338.

*** *Le vrai discours de la bataille et victoire obtenues par le roy sur ses ennemis et rebelles ; sous la conduite de monseigneur le duc d'Anjou, son frère, auprès de Mon-*

duc d'Anjou remporta une victoire complète sur les huguenots dispersés dans la plaine ; jamais joie semblable à Rome, en Espagne surtout *. philippe II envoya don Henriquez, gentilhomme de sa bouche, pour féliciter le roi de France sur ce triomphe signalé. Dans les instructions qu'il lui donna, le roi lui prescrit : « de multiplier les con-

contour, le troisième jour d'octobre 1569, *avec le rôle des morts et les régimens qui ont été défaits.* A Tours, par Pierre Reguard, imprimeur et libraire, demeurant au coin de la rue du Bocassin, près Saint-Martin.

* Après la bataille de Moncontour, la cour de France expédia auprès de Philippe II le sieur Jérôme Gondi porteur de plusieurs lettres de Charles IX. Archives de Simancas (B 24^{130}), de la reine mère (B 24^{132}), du duc d'Anjou (24^{121}); elles étaient remplies d'actions de grâces à Dieu et de félicitations sur cet heureux événement : « Les ennemis de Dieu étoient donc terrassés ; il y avoit de grands complimens sur la conduite qu'avoit tenue le comte de Mansfeld qui avoit été blessé. » Le cardinal de Lorraine écrivit aussi (B 24^{133}), « qu'il avoit bon espoir qu'on useroit bien de cette victoire, et qu'on en recueilleroit les fruits ; M. de Guise y avoit été blessé, mais il avoit croyance que Dieu le conserveroit, car il prenoit trop bien la suite des actions de son bon père ; le comte de Mansfeld s'étoit vaillamment conduit, et méritoit toute récompense et éloge, ainsi que les troupes ; or, Dieu en soit loué et fasse la grâce à Leurs Majestés que la sainte religion soit définitivement bien rétablie. » — Octobre 1569.

gratulations à adresser au roi, à la reine-mère, admirer le duc d'Anjou, le complimenter sur sa valeur. Dire au roi de France tout le plaisir que Sa Majesté Catholique éprouvoit; lui conseiller de poursuivre les rebelles à outrance; Charles IX obtiendroit ainsi la paix. Henriquez avoit ordre de visiter tous les princes, les ducs d'Alençon, de Montpensier, Mme Marguerite, et les assurer des bonnes intentions de Sa Majesté *. »

En réponse le duc d'Anjou écrivit au roi d'Espagne pour le remercier « de toutes les condoléances et démonstrations qu'il lui avoit fait faire par ledit Henriquez **. » On trouve encore trois dépêches écrites de la main de Philippe II; savoir, aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon : c'était toujours pour leur dire « qu'il ne pouvoit pas exprimer la joie et le contentement qu'il avoit reçu à la nouvelle de la victoire. Il engageoit le cardinal de Lorraine à pousser le roi à ne faire aucun traité et générosité avec les rebelles; il falloit que le monde vît les bons effets de la victoire; on devoit se signaler dans cette occasion; il n'y en avoit pas de plus belle pour servir Dieu, l'Église principalement, et le roi ***. »

Ce n'était pas seulement par la parole que

* Archives de Simancas, cot. B 28^{233}.

** *Ibid.*, cot. B 28^{231}.

*** *Ibid.*, cot. B 28^{237}.

Philippe II encourageait la cause catholique; il se déterminait à promettre des secours. M. de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, lui écrivait: « Sire, j'attendois bien la bonne réponse que M. le cardinal de Siguenza me fit hier de votre part, car d'un si très-catholique et très-magnanime roi comme vous êtes, il faut toujours en espérer tout confort et secours dont je n'ai voulu faillir d'en baiser très-humblement les mains à Votre Majesté par cette lettre, en tenant certain que M. le duc d'Albe aura bientôt votre commandement en tel langage et de la chaleur qu'il appartient, de faire ses efforts pour résister de son côté aux desseins des ennemis; comme est présumable que les quatre mille soldats espagnols entreront en France par Bayonne, dans le plus bref délai qu'il sera au monde possible, lequel terme veuillez me dire, car il est fort raisonnable que je le fasse connoître à la royne ma maîtresse*. » Et quelques jours après Philippe II écrivait à Catherine pour lui confirmer ce que son ambassadeur devait lui avoir dit sur les secours qu'il allait envoyer. Il ajoutait « qu'elle pouvoit être assurée ainsi que le roi son bon frère, qu'il feroit toujours pour eux tout ce qu'il pourroit, car il considéroit leurs affaires comme les siennes propres **. »

* Archives de Simancas, cot. B 25^{120}.

** *Ibid.*, cot. B 25^{136}.

Dans ces rudes chocs de batailles disparaissaient peu à peu les sommités ardentes des partis, et tandis que le lugubre tambour et les sons aigus des trompettes et buccins annonçaient sous les tentes calvinistes la mort du sévère et pieux d'Andelot, Brissac, le jeune et farouche Brissac, expirait dans le camp catholique. Brantôme, si indulgent pour tous ses héros, raconte de ce grand M. de Brissac « qu'il étoit trop cruel au combat et prompt à tuer, et aimoit cela jusque-là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusques-là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage *. » Ainsi que je l'ai dit, le commandement de l'infanterie française fut donné à Strozzi qui n'avait ni le même enthousiasme religieux, ni la même cruauté : « Il étoit très-homme de bien, ajoute Brantôme, la plus grande part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance **. »

Les caractères trop prononcés s'effaçant ainsi de la scène, le parti de la noblesse prenait la direction du mouvement; il y avait dès lors plus

* Brantome, tom. ix, p. 238.

** *Ibid.*, tom. vi.

de probabilités pour la fin de la guerre. Loin que les défaites, les chances des batailles décourageassent les huguenots, ils se reformaient comme par miracles; des armées succédaient aux armées. On vit sortir cette année des Cévennes, du Béarn, une multitude de braves gentilshommes, des montagnards sauvages, fils des castels en ruine et de pauvres fiefs, qui venaient défendre leur foi, tandis qu'une armée de reitres et lansquenets traversait paisiblement la France sous les ordres du duc des Deux-Ponts, pour seconder cette énergie de résistance *. Ici les huguenots étaient vain-

* Les calvinistes faisaient des propositions secrètes au duc d'Anjou ; ils cherchaient à l'entourer pour l'attirer à leurs opinions. Je trouve dans les Archives de Simancas des lettres à ce sujet très-curieuses ; elles sont de la duchesse de Guise au roi d'Espagne ; elle lui donne une série d'avis sur les affaires de France; elle signait ses lettres ainsi : Votre très-humble et obéissante cousine, et servante chrétienne. — *Voyez* B 26[185], [189], [192], mars et juillet 1569. —Une de ces lettres du mois de juin 1569 est ainsi conçue :

« Le roi de France partit le 7 juin en grande diligence pour aller à Orléans, et la reine-mère au camp de M. d'Anjou, ayant entendu que l'amiral pratiquoit ledit sieur d'Anjou pour mettre division entre les deux frères sous ombre de partage et accroissement de grandeur, lui offrant que s'il vouloit se mettre de leur côté et le recevoir en sa bonne grâce, il l'assureroit faire seigneur de toute la Guyenne, de tous les Pays-Bas, et d'une grande partie des villes mariti-

queurs ; là ils subissaient de douloureuses défaites ; on prenait des villes, on levait des siéges. La gentilhommerie se fatiguait de cette guerre sans profit; on rêvait à ses châteaux, à ses veillées d'armes; la lice était trop prolongée. Les plus ardens eux-mêmes avaient besoin d'un temps de repos. « J'ai entendu dire plusieurs fois à l'amiral, s'écrie La Noue, qu'il désiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux *. »

L'opinion de cette lassitude des camps se trouve principalement dans les aveux simples et naïfs des hommes d'armes des deux côtés. Les catholiques disaient « que c'étoit chose et indigne et

mes. De quoi la France est pour cejourd'hui autant ébranlée qu'elle fut oncques; vu les conséquences qui dépendroient de pareilles divisions. Principalement en cette saison avec les secrètes et presque incroyables intelligences qui se découvrent chaque jour. Avec raison on ne peut plus se fier à personne. Le François craint fort que l'Anglois ne rompe et se déclare contre la France, quelle protestation que la reine ait fait faire au roi. Car encore qu'elle l'ait dit à tous ceux que ledit sieur roi a envoyé vers elle qu'elle ne le fera jamais ; si est que l'on ne se peut bonnement fier d'autant qu'elle s'aide des conseils du cardinal de Châtillon, qui dans cette affaire est plus que suspect.

On dit que le chancelier est rappelé en cour pour dresser les articles de la paix. » — Archives de Simancas, B 26[191].

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1570.

injuste de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leurs dires jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut ou à une rencontre pour occire ces méchans huguenots ; de quoi ils n'avoient pas tâté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vitement d'opinions. Quant aux autres, qui étoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix *. »

* Voici un document qui présente bien l'état du royaume ; ce sont les instructions, baillées le 14 janvier 1570, aux gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces, à l'effet de conserver le peuple en paix sous l'obéissance du roi sans trop les surcharger. Les moyens que renferme cette instruction sont nombreux : « obliger lesdits gouverneurs et lieutenans-généraux à résidence. Réduire les troupes au simple nécessaire. La solde des carrés de lances serait prise sur le produit des biens saisis sur les religionnaires. Le désarmement général de tous ceux de la nouvelle opinion, même les gentilshommes auxquels on ne laissera que l'épée et la dague, ne leur permettant pas même de conserver leurs chevaux de guerre. Les nouveaux catholiques, quoique convertis, seraient désarmés avec la même rigueur. En cas de garde par les habitans, les huguenots et les nouveaux convertis n'y seraient pas employés; ils supplée-

A la cour, la reine Catherine, un moment maîtresse du parti catholique depuis la mort du duc de Guise, le voyait se reformer autour des nobles enfans de la maison de Lorraine. La guerre fortifiait cet ascendant; leurs partisans s'habituaient à les saluer armés aux batailles, et disposant de la fortune de la France; l'autorité que la reine-mère aimait tant à exercer, elle ne devait la retrouver que dans un système de balancement et de temporisation que la paix seule lui donnerait. Les secours qu'on demandait au roi d'Espagne n'arrivaient pas; on s'épuisait au siége de Saint-Jean-d'Angély *. Il y a des temps où la

raient à leur service par de l'argent qu'on taxerait. Ceux qui en état de désarmement auraient des armes, seraient punis de mort. (Mss. de Béthune, vol. cot. 8763, fol. 5.)

* Le 28 novembre 1569, le cardinal de Lorraine écrivit à Philippe II du camp devant Saint-Jean d'Angély, « qu'il ne lui feroit pas longue lettre, vu la fidélité du porteur qui lui expliqueroit tout de vive voix; il le prioit seulement de vouloir bien considérer l'état auquel étoient les affaires de la chrétienté, où Dieu s'attend des grands moyens qu'il a donnés à Votre Majesté. » (Archives de Simancas), cot. B 25^{234}. — Ceci s'explique par les pertes qu'éprouva l'armée du roi devant Saint-Jean-d'Angély, après la victoire de Moncontour. Un mois après, l'ambassadeur, M. de Fourquevaux, remettait un Mémoire à Philippe II, pour prier qu'on hâtât le secours de quatre mille hommes promis à Sa Majesté Très-Chrétienne. Leur présence était bien urgente. (*Ibid.* cot. B 28^{230}.)

lassitude des partis appelle de toute nécessité une trêve ; on jette de part et d'autre les armes pour un indispensable repos. Rien ne peut arrêter ce mouvement, pas plus que celui des batailles lorsqu'elles passent par la tête d'un peuple. Quelques érudits ont avancé que la pacification de Saint-Germain, si favorable aux huguenots, ne fut qu'un piége tendu afin de préparer en silence la Saint-Barthélemy. Comme preuve du contraire, il existe dans les archives du Vatican les lettres très-dures, très-sévères du pape Pie V, qui se soulage en reproches sur la paix méditée entre Catherine et les huguenots : « Frappé du bruit généralement répandu parmi les hommes et des nouvelles qui nous annoncent que la paix entre votre très-cher fils et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à la France, est sur le point d'être conclue, nous devons vous dire que nous nous sommes assurés qu'il n'y a rien de commun entre Satan et les fils de la lumière ; nous tenons également pour indubitable qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si ce n'est plein de faussetés et de tromperies entre les catholiques et les hérétiques*. Enflammez l'esprit du roi très-chrétien

* *Compertum nobis est nullam esse Satanæ cum filiis lucis communionem ; ita inter catholicos quidem et hæreticos nullam compositionem, nisi fictam fallaciisque plenissimam, fieri posse pro certo habemus.* (29 janvier 1570.)

votre fils pour qu'il anéantisse ce qui reste encore des débris de la guerre civile, pour qu'il applique aux ennemis communs les punitions qu'ils ont si justement méritées, pour qu'il consolide, dans son propre intérêt et dans celui de sa postérité, le royaume ébranlé par la guerre impie des abominables hérétiques. » Non seulement le pape Pie V en écrit à Catherine de Médicis, mais encore au roi, au duc d'Anjou *, à tous ceux qui exerçaient de l'influence et pouvaient prendre part à ce qu'il appelle une trahison infâme. D'un autre côté, les mêmes plaintes sont reproduites par l'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour. Le projet de se délivrer des huguenots par un massacre pouvait bien confusément se présenter à la pensée; mais s'il avait été arrêté, si la paix n'avait été conclue que dans cet objet, il est impossible que le pape et le roi d'Espagne, ces deux puissances de l'unité catholique, n'en fussent pas prévenus ou qu'ils n'eussent pas l'instinct du but secret de la paix **. Cette

* 30 janvier, 1er février 1570.

** M. de Fourquevaux écrivit au roi d'Espagne, le 4 avril 1570, quelque temps avant la paix de Saint Germain, « qu'il étoit chargé de la part de S. M. T. C., son maître, de lui démontrer les raisons qui l'avoient forcé et contraint d'accorder la paix à ses ennemis, ce qu'il feroit quand S. M. C. voudroit. Cependant il venoit de recevoir des avis

paix fut le résultat d'une lassitude chevaleresque. On n'en pouvait plus de la guerre; on courait au repos après avoir tenu si longues années la vie des camps.

Les négociations s'ouvrirent directement par Castelnau, député de Catherine de Médicis auprès de Jeanne d'Albret, reine de Navarre; MM. de Biron et de Mesmes dirigèrent les conférences où les huguenots se firent représenter par l'amiral. Elles se prolongèrent long-temps, quoique les deux partis fussent également pleins d'impatience d'en finir. Il n'est sorte de soumission que ne fît Coligny pour se remettre bien dans l'esprit du roi

tout nouveaux de France qui lui annonçoient que la paix n'étoit pas conclue; il en voyoit la cause dans les conditions d'icelle, qui étoient désagréables aux ennemis; il étoit tout joyeux de ce retard. Je ne veux pas, ajoutait-il, retenir un si grand contentement en moi sans le faire partager à Votre Majesté. » Archives de Simancas, cot. B 27^{194}.

L'ambassadeur français à Madrid recevait divers avis de plusieurs personnages en France; M. de Rieux lui écrivait sur les affaires du Languedoc; le cardinal d'Armagnac correspondait également d'Avignon, B $27^{201-203}$. Tous ces avis étaient envoyés à Philippe II par cet ambassadeur qui les lui remettait très-exactement. B 27^{207}. C'était à l'époque où les huguenots faisaient des progrès. Je crois qu'on cherchait à démontrer au roi d'Espagne l'imminence du danger, afin d'obtenir de prompts secours. C'est dans les mois de mars, avril, mai 1570.

Charles IX et de la reine-mère. Il écrivait à Catherine de Médicis : « Madame, je sais que vous avez eu quelques mauvaises opinions de moi, et que, à la sollicitation de mes ennemis, qui ont occupé ordinairement vos oreilles, vous m'avez porté quelques mauvaises volontés. Je n'en suis pas fort esbahi ; mais aussi j'ose dire que quand Votre Majesté espluchera toutes mes actions depuis le temps qu'il y a qu'elle me connoît jusqu'à présent, elle confessera que je suis tout autre que l'on m'a voulu dépeindre; il y a davantage, car quand il me souvient d'avoir reçu beaucoup de faveurs de Votre Majesté et démonstration de bonne volonté, j'oublie très-volontiers tout le mal que l'on m'auroit voulu procurer en votre endroit pour me ressouvenir du bien ; et pour conclusion, Madame, je vous supplie croire que vous n'aurez point de plus affectionné serviteur que j'ai été et veux être, que je suis homme de bien, et que le plus sûr gage que vous puissiez recevoir, c'est d'avoir la parole d'un qui veut faire la profession que je veux faire jusqu'à la mort, avec l'aide de Dieu ; et pour récompense de cela, je ne veux et ne demande que votre bonne grâce, à laquelle je présente mes plus que très-humbles respects *. »

Le conseil de Charles IX faisait difficilement

* Manuscrits de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 41.

les concessions des places de sûreté. « Le roi ne veut donner que trois villes, à savoir : La Rochelle, Montauban et Sancerre, » écrivait le cardinal de Lorraine à la duchesse de Nemours *; mais Catherine, impatiente de la paix, comme tout le tiers parti, racontait à son fils les malheurs de la guerre; elle l'invitait à redoubler de zèle pour assurer le repos au royaume « et vous supplie, gardez-vous d'être malade et que l'on voye que vous avez vos affaires à cœur et que vous y travaillez **. »

« Enfin la paix a été conclue, s'écrie Pasquier, et publiée à notre cour de parlement. C'est finir par où nous devions commencer, si nous eussions été bien sages. Mais en telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord, que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses. Aussi en ces calamités publiques, il est impossible de nous pacifier que lorsque nous nous voyons au-dessous de toutes affaires. »

La paix fut arrêtée le 8 août, à des conditions inespérées pour les huguenots. Deux traités furent signés; l'un public, l'autre secret; la convention publiée assurait aux calvinistes « pleine et entière liberté de conscience et de prêche

* Manuscrits de Béthune, vol. cot. 8741, fol. 32.

** *Ibid.*, vol. cot. 8921, fol. 3.

selon les vieux édits, dans deux localités spéciales pour chaque gouvernement de province. Aucun synode ou réunion huguenote ne pouvait se rassembler dans un rayon de dix lieues de Paris; catholiques et protestans étaient également admis à toutes les charges lucratives et bénéfices du royaume; on donnait dans les procès entre les partisans des deux religions la faculté de récuser jusqu'à six conseillers. Enfin, comme complément à ce système de garantie, on confiait aux protestans des places de sûreté, lesquelles pouvaient servir de ralliement en cas de guerre : La Rochelle, qui leur permettait les secours d'Angleterre; Cognac et Montauban, qui les unissaient aux huguenots du Rouergue, du Béarn, de la Gascogne; la Charité enfin, point central pour rallier toutes les communications *. Le traité se-

* *Édit du roi sur la pacification des troubles de ce royaume, publié à Paris en parlement, le onzième jour d'août* 1570. Imp. par Nicolas Lucc. — *Voyez* aussi : *Mémoire historique de la négociation de la paix.* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne de Charles IX*, in-fol., n° 8677/2, p. 54. La pièce est en entier de la main de M. de Nevers, mais si minutée et si mal écrite, qu'il m'a été impossible de la lire, d'autant plus qu'elle contient plus de quatre grands rôles in-fol. Tout ce que j'en ai pu tirer a été que c'est un brouillon dans lequel M. de Nevers se rendait compte à lui-même d'une négociation à

cret était tout relatif à des stipulations de subsides, à des grâces privées, aux dons de fiefs pour les chefs huguenots. Charles IX s'engageait à compter cent mille écus aux reitres, afin de payer leur solde et d'activer leur départ *.

Cette paix, si belle pour les calvinistes, souleva les clameurs de l'Europe catholique. Dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, le pape Pie V en exhale toutes ses douleurs : « Notre très-cher fils, dès que nous fûmes assuré que la paix venoit d'être conclue entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français, et les hérétiques (si toutefois on peut appeler *paix* le traité par lequel des lois si infâmes et si perverses à la religion catholique ont été imposées à Sa Majesté Très-Chrétienne par des hommes dépravés), notre âme fut saisie d'une vive douleur. Nous considérons cette paix comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avoit soufferts pendant les années écoulées

laquelle il participait comme étant du conseil. On peut suppléer à la pièce par les Mémoires de Castelnau, liasse VII, ch. 10. Castelnau est d'autant plus croyable sur ce fait qu'il avait été envoyé par Catherine de Médicis à la reine de Navarre, pour entamer avec elle le traité du 8 août.

* « Articles adjoutés à ceux accordés aux huguenots par le traité de la paix. » (Bibliothèque du Roi. Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. n° 238, fol. 85.)

depuis qu'elle étoit agitée par les discordes intestines avec les hérétiques *. »

Si le pape et le roi d'Espagne éprouvaient une vive douleur, une indignation profonde en contemplant la paix de Saint-Germain, les princes d'Allemagne en félicitaient la reine-mère et Charles IX. Il existe des lettres de Frédéric, comte palatin; d'Auguste, électeur de Saxe; de Georges Frédéric, marquis de Brandebourg; de Louis, duc de Wittemberg; de Guillaume, Philippe et Georges, landgraves de Hesse; d'Adolphe, duc de Holstein, et de Charles, marquis de Bade, qui remontrent l'importance de la paix pour le royaume de France ainsi que pour le repos de l'Europe. Ils promettent d'y contribuer par leur neutralité la plus exacte; « l'édit de Votre Majesté, continuaient-ils, est pour la France ce que la transaction de Passaw a été pour la Germanie **. »

Ainsi la gentilhommerie provinciale rentrait dans ses vieux manoirs, après avoir conquis le principe de la liberté religieuse, pour lequel elle avait saisi les armes. Les plaines de Paris, de la Champagne, de la Bourgogne avaient vu tour à tour les gonfanons des pauvres châtelains du Dauphiné, du Rouergue, du Béarn, du Vivarais s'a-

* 25 septembre 1570, liv. IV, lett. 8, pag. 285, édition Goubeau.

** Mss. de Colbert, vol. 397, in-fol., B. R., p. 155.

giter au milieu des noires crinières, des arquebuses brunies, des figures basanées de ces hommes de montagnes. Huguenots inflexibles, ils avaient gagné le prêche et la cène en français, comme au temps de la chevalerie ils brisaient les portes des cathédrales, pour arracher un fief d'église aux chanoines, et se faire donner, sous le titre *de vidame*, de riches prébendes avec les revenus et fondations pieuses. C'était encore la rude et grande race de la conquête, imposant de sa pesante lance des concessions aux clercs d'église et à la royauté.

RÉSUMÉ.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — LA RÉFORME.

De la prédication de Luther à l'édit de Passaw et à la paix de Saint-Germain.

1517—1570.

La période qu'embrasse cette première partie de la grande histoire du seizième siècle est toute *d'action*. C'est le développement matériel et moral de la prédication formulée par la parole de Luther et de Calvin. Il y a lutte laborieuse; mais le progrès est vaste et rapide; la réaction catholi-

que n'a point commencé encore; elle s'essaie; elle ne prend un corps, une puissance vraie, intelligente, formidable, qu'à la ligue.

La réforme, en tant que doctrine religieuse, bégaie d'abord; elle n'attaque que les abus de la cour de Rome. Le pape, cette magnifique figure, devant laquelle s'abime tout, au moyen âge, la remplit d'effroi; Luther s'agenouille avant de lever le glaive. Puis, quand il l'a tiré, il abat à droite, à gauche sans pensée systématique, jusqu'à ce qu'il s'étonne des ruines qu'il a amoncelées. Alors il fait un retour sur lui-même; il veut organiser, et sa main est trop faible! Absolu par l'esprit, il n'a pour arme que la parole. L'époque de la foi est passée; les idées marchent, et l'espace de trente années voit les doctrines se précipiter depuis les premières thèses de Luther, si timides, jusqu'au fier déisme de Servet, et au socinianisme. Calvin assouplit ce mouvement à des formes administratives; il cherche à imposer des règles, une hiérarchie à cette action désordonnée.

Comme doctrine philosophique, la réforme, qui donne une si forte impulsion à l'indépendance de l'esprit, pose au milieu de la société le principe le plus absolu, à savoir : « que le libre arbitre est une offense à la providence de Dieu; » elle remue tout à la fois profondément les intelligences d'hommes, puis les proclame en servitude; elle secoue

la poussière de l'école, et vit de l'école; les innovations se formulent en thèses impératives; ces thèses contre les croyances s'imposent comme des croyances. C'est un chaos d'interprétations scientifiques, où chaque tête de docteur se dit la règle, après avoir brisé, comme un frein importun, l'antique règle du catholicisme.

La science marche; mais une science sèche et sans imagination. On abandonne la littérature nationale, ces belles traditions du moyen âge, toutes colorées de poésie, ces arts que la haine des images fait proscrire. En échange de ce passé de nobles superstitions, de cette idolâtrie de saintes et touchantes légendes, la réforme jette dans les esprits des idées politiques, des principes de gouvernement, des scolies, des controverses indéfinies, des œuvres d'érudition et de patience, *la République* de Bodin et *le Trésor* de Robert Estienne.

La révolution politique est large; la réforme amène le grand désordre des anabaptistes : la négation de toute autorité et du droit absolu eut son fruit parmi le peuple grossier. Quand elle veut s'identifier à quelque chose de stable, la réforme se met en rapport avec le sol, les habitudes; elle se lieu à chaque nationalité. Les prédications de Luther se circonscrivent d'abord dans la Germanie. Là une lutte immémoriale existe entre le principe électoral et le sceptre d'or de Charlemagne; la réforme s'en empare; elle se personnifie dans

la maison de Saxe, l'antique rivale de l'Autriche; elle devient un moyen d'opposition, un mobile de résistance. Les relations changent de nature; on cherche des alliances au dehors; un nouveau droit public naît et se développe; on lutte pour substituer le principe politique à la société religieuse. De là les batailles d'Allemagne que termine le traité de Passaw.

En Suède, en Danemarck, le luthéranisme se mêle, comme en Allemagne, au vieux ressentiment et à la jalousie des hommes d'armes contre les clercs; c'est la réaction du principe territorial contre l'intelligence et la force morale du catholicisme; c'est le baron de fer qui retrouve son fief et le conquiert encore une fois sur l'Église ébranlée.

L'Angleterre adapte la réforme aux besoins d'une royauté qui combat pour se faire absolue; elle y devient une expression de la haine contre Rome, un souvenir aigre des excommunications du pape lancées sur le roi Jean. L'ordre moral n'est pas le principe en vertu duquel telle maxime est adoptée par le parlement; on tient peu de compte de la vérité; les lords et les communes accroupissent tout sous le pouvoir royal, qui s'élève au-dessus de tous les autres. Il y a plus d'une similitude entre la manière dont la réforme se posa en Angleterre et celle dont elle s'établit à Genève. Partout ailleurs elle s'était proclamée

comme la séparation du pouvoir civil et religieux; dans ces deux pays, au contraire, avec les formes différentes de monarchie et de république, elle s'identifie au principe du gouvernement. Calvin et Henri VIII ont des traits de ressemblance; c'est le despotisme capricieux, doctoral, dans le roi, sombre et bilieux dans la tête de l'austère républicain.

Il n'y avait dans la réforme aucun type absolu de gouvernement; et le pays où ce désordre d'idées sociales se produit le mieux, c'est la France, où il y a impossibilité de préciser nettement le but du mouvement réformateur. D'abord il n'est qu'une thèse d'érudition, qu'une guerre de scolastique et de Sorbonne; il devient ensuite la lutte de la gentilhommerie provinciale contre les clercs et la royauté, un prétexte de mécontentement. Dans toutes ces phases, il conserve une physionomie à part. En Flandre, c'est le bas peuple qui prend les armes pour ses libertés municipales et la foi nouvelle; en Espagne et en Italie, le mouvement s'empreint d'une teinte douloureuse comme un soupir échappé. Scientifique à l'origine, il reste scientifique; en France, il est tout et il n'est rien; des intrigues se croisent avec les sentimens populaires et religieux. Ici, c'est une chevalerie bouillante qui court aux champs de guerre; là, une multitude qui défend le Dieu de ses ancêtres, ce culte pieux et touchant, cette symbolique

mystérieuse des saints, des anges et des châsses bénites. Au milieu de tout cela, un tiers parti emporté par les opinions extrêmes, toujours indomptables dans les premières luttes entre des sentimens fortement éprouvés. La victoire appartint aux huguenots après la paix de 1570, qui donna le gouvernement à la minorité. L'invincible réaction qui forme la seconde période fut la conséquence de cette domination de la gentilhommerie provinciale à la cour de Charles IX. Quand le parti huguenot fit triompher ses idées, ses projets, et enveloppa de son pouvoir le catholicisme (la grande force populaire), alors la majorité courut aux armes; de là ces journées sanglantes de *la Saint-Barthélemy*, que je vais avoir à raconter.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.